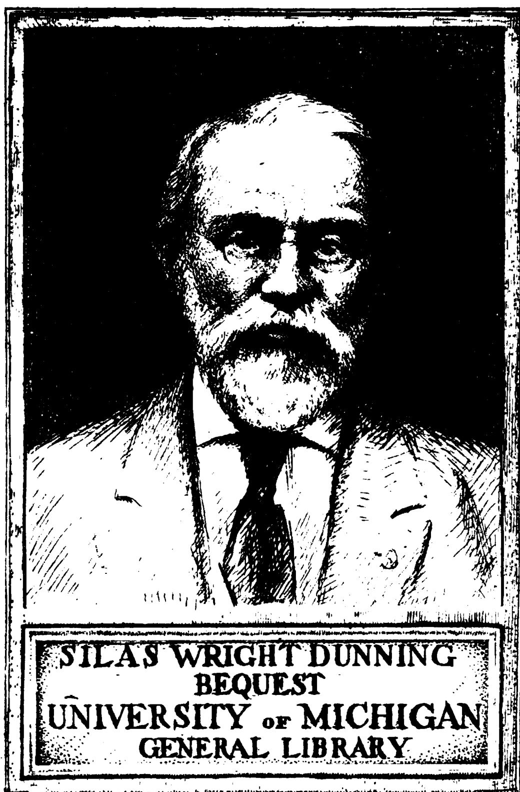
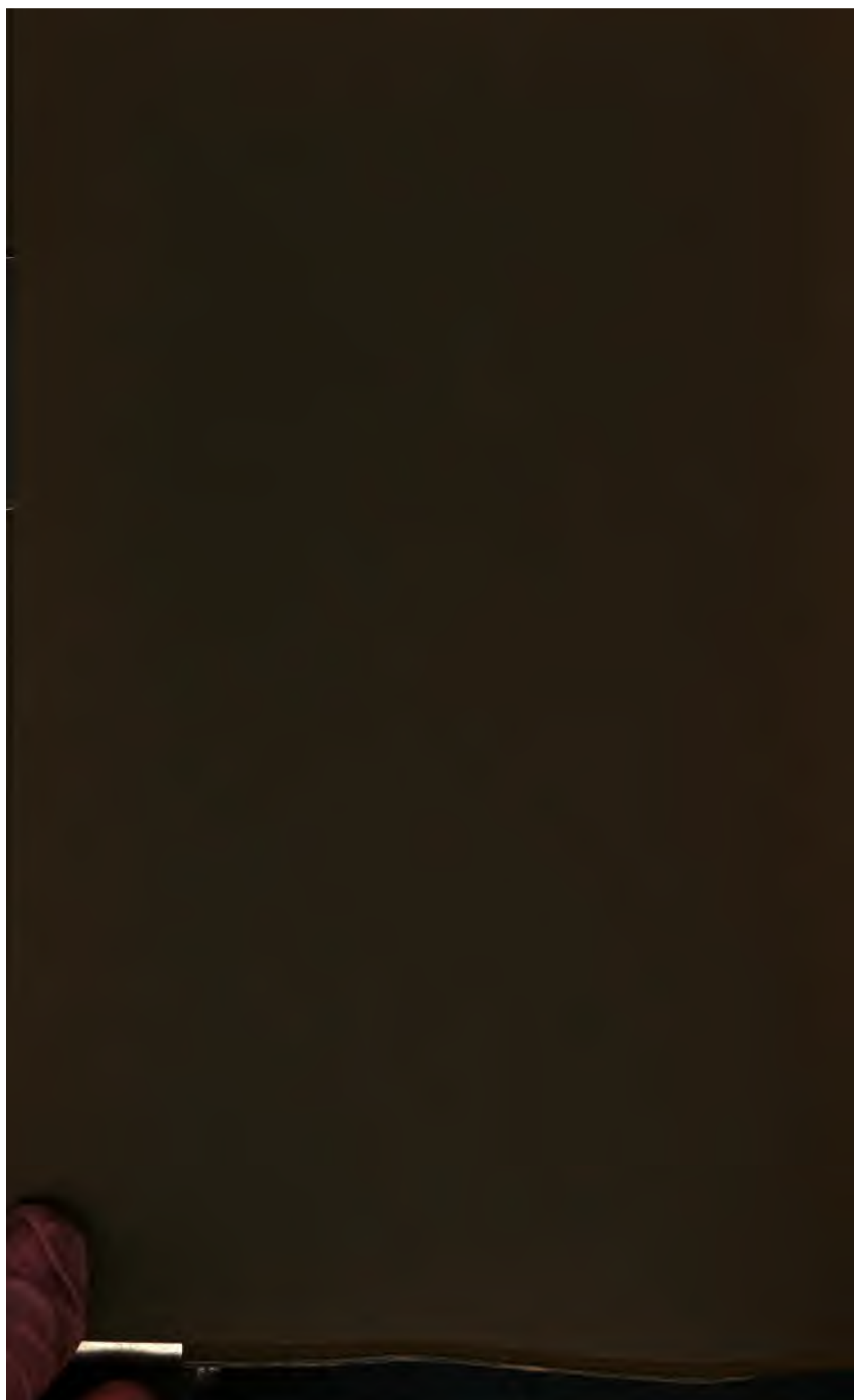

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



ANNUAIRE

NORMAND

Nota. — Le Conseil administratif a dû procéder à la radiation de plusieurs membres, qui n'ont point acquitté leur cotisation, peut-être parce qu'ils étaient absents quand on s'est présenté à leur domicile. Les noms de ces membres seront réintégrés sur la Liste dès qu'ils auront envoyé au Trésorier la rétribution dont ils sont redevables.

MM. les Membres de l'Association dont les noms seraient mal orthographiés ou omis sur la présente Liste sont priés d'en donner avis (*franco*) à M. Bataille, trésorier de l'Association, rue des Croisiers, 12, à Caen, ou à M. de Longuemare, secrétaire général adjoint, place Saint-Sauveur, id.

Nota. — Pour faire partie de l'Association Normande, il faut en adresser la demande, soit à M. de Beaurepaire, soit à M. de Longuemare, ou à M. Bataille, trésorier de l'Association, et prendre l'engagement de payer 5 fr. par année, contre la remise du volume de l'*Annuaire*, composé d'environ 500 pages.

ANNUAIRE

DES CINQ DÉPARTEMENTS

DE LA NORMANDIE

PUBLIÉ

PAR L'ASSOCIATION NORMANDE

62e ANNÉE



1896

CAEN
DELESQUES
?roide, 2 et 4

ROUEN
LESTRINGANT
Successeur de Ch. MÉTÉRIE



STATUTS DE L'ASSOCIATION NORMANDE

L'Association Normande s'est constituée par un règlement, dont voici les principales dispositions :

« Article Ier. L'Association Normande a pour « but d'encourager les progrès de la morale pu- « blique, de l'enseignement élémentaire, de l'in- « dustrie agricole, manufacturière et commerciale, « etc., dans les départements formés de l'ancienne « province de Normandie ; elle ne fait et n'autorise « rien qui puisse être en opposition avec les prin- « cipes de la liberté commerciale ; elle revendique « tous les hommes de talent appartenant à la pro- « vince, et s'honore de leurs travaux. »

« Art. II. L'Association Normande étend ses « soins à tous les points de la province, sans cception de localités : le chef-lieu de l'admi-

« nistration qui la dirige est fixé dans la ville de « Caen, qui est la plus centrale. »

« Art. III. Le nombre des membres est illimité. « Pour faire partie de l'Association, il faut être « présenté par trois membres, avoir signé son « adhésion aux statuts, et avoir été proclamé dans « une séance du conseil. L'opposition de la moitié « plus un des membres du conseil présents à la « réunion empêche la nomination. »

« Art. XVIII. Dans toutes les circonstances où « il y a lieu de délibérer, les membres absents « peuvent exprimer leur opinion par écrit. »

« Art. XIX. Le résultat de toutes les réunions « est consigné dans des procès-verbaux qui sont « transcrits sur un registre spécial. »

« Art. XX. Chaque année, une réunion géné« rale a lieu, pendant l'été, dans une des villes de « la province qui aura été désignée dans la séance « générale de l'année précédente. Tous les associés « sont convoqués à cette séance générale, qui dure « plusieurs jours, s'il est nécessaire. Des lettres de « convocation renferment l'indication des princi« paux objets qui doivent être mis en délibération « dans cette assemblée. »

« ART. XXI. Dans la séance générale annuelle, « le directeur et les inspecteurs rendent compte « des travaux de l'Association durant l'année ; ils « présentent le tableau des progrès obtenus dans « les diverses parties de la province, et proposent « leurs vues d'amélioration. Les commissions char- « gées de travaux spéciaux font aussi leurs rapports, « et le trésorier présente l'état des recettes et des « dépenses. »

« ART. XXII. Chaque associé paie une cotisation « annuelle de 5 francs : le produit de cette coti- « sation et les offrandes qui peuvent être faites « forment les revenus actuels de l'Association. »

Dans sa séance du 2 février 1833, l'*Association Normande* a décidé la rédaction d'un « Annuaire « qui ferait connaître, sous tous les rapports, l'état « des départements de la Normandie, leurs res- « sources, leurs besoins, et les améliorations qu'ils « réclament et dont l'introduction est possible. »



ASSOCIATION NORMANDE

COMPOSITION DU BUREAU.

Directeurs :

Directeur général, M. E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ancien conseiller à la Cour d'appel, rue Bosnières, 25, à Caen.

Directeur général honoraire, M. Léonce DE GLANVILLE, membre de l'Académie nationale de Rouen, rue Bourg-l'Abbé, 19, à Rouen, et au château de Vauville, par Touques (Calvados).

Sous-Directeur, M. le comte Christian DE VIGNERAL, colonel d'état-major, à Ry (Orne).

Secrétaires :

M. G. LE VAVASSEUR, membre de plusieurs académies et du conseil général de l'Orne, secrétaire général, au château de La Lande-de-Lougé, près Briouze (Orne).

M. DE LONGUEMARE, secrétaire, place Saint-Sauveur, à Caen.

Archiviste :

M. Émile TRAVERS, ancien conseiller de préfecture, à Caen.

Trésorier :

M. P. BATAILLE, rue des Croisiers, 12, à Caen.

CONSEIL PERMANENT :

MM. E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, directeur de l'Association ;
Léonce DE GLANVILLE, directeur honoraire ;
Le comte DE VIGNERAL, sous-directeur ;
LE VAVASSEUR, secrétaire général ;
DE LONGUEMARE, secrétaire ;
Le Préfet du Calvados ;
Le Préfet de la Seine-Inférieure ;
Le Préfet de la Manche ;
Le Préfet de l'Eure ;
Le Préfet de l'Orne ;
GUÉRARD-DESLAURIERS, ingénieur civil, id. ;
LE JAMTEL, avocat, id. ;
BEAUJOUR, notaire honoraire, id. ;
Le baron DE BRÉCOURT, ancien officier de marine, id. ;
Le marquis DE CORNULIER, au château de Fontaine-Henry ;
DE FORMIGNY DE LA LONDE, rue des Carmes, 33, à Caen ;
LE BLANC-HARDEL, ancien imprimeur, trésorier honoraire de l'Association ;
LE FÉRON DE LONGCAMP, rue de Geôle, 51, à Caen.

D'après une disposition réglementaire, le Directeur est autorisé à inviter à assister aux réunions du Conseil vingt membres de l'Association, à son choix. Les membres du bureau central et les inspecteurs font de droit partie du Conseil.

Commission pour la publication de l'Annuaire :

MM. DE GLANVILLE, E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, G. LE VAVASSEUR, DE LONGUEMARE, E. TRAVERS.

Cette Commission, renouvelée chaque année, est chargée de classer les articles destinés à paraître dans l'*Annuaire*, après qu'ils ont été agréés par le Conseil administratif.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

CALVADOS.

Inspecteur divisionnaire :

M. DE LÉONARD DE RAMPAN, à Écrammeville.

—

ARRONDISSEMENT DE CAEN.

Inspecteur : **M. LAVINAY.**

—

Cantons de Caen

Inspecteur : **M. BARAUDET.**

MM.

Baraudet, ancien notaire, rue des Cordes-St-Gilles, 17, à Caen.
Bataille, trésorier de l'Association, rue des Croisiers, 12, id.
Beaujour, notaire honoraire, rue des Chanoines, 10, id.
Beaurepaire (E. de Robillard de), ancien conseiller à la cour d'appel, rue Bosnières, 25, id.
Bellecour (Émile), directeur de la société d'assurances *La Caennaise*, rue des Carmélites, 29, id.
Bellencontre, juge d'instruction, place de la République, 15.
Béquet (Émile), entrepositaire, boulevard St-Pierre, 66, id.
Biré (Octave), avocat, rue de la Chaîne, à Caen.

Brécourt (le baron de), ancien officier de marine, rue des Chanoines, 44, à Caen.
Chantrier, contrôleur du télégraphe au chemin de fer de l'Ouest, rue de Vaucelles, 70, id.
Clamorgan (de), ancien notaire, rue de Geôle, 31, id.
Daon, vérificateur des poids et mesures, rue de l'Arquette, 20, id.
Decour (Adolphe), propriétaire, rue de Laplace, 17.
Delamarre, conseiller à la Cour, rue Sadi-Carnot, 5, id.
Desmares (Émile), avoué, rue St-Martin, 78, id.
Dubourg, ancien juge au tribunal civil, rue Bosnières, 40, id.
Du Férage (Adolphe), propriétaire, impasse de la Fontaine, id., et à Rosel.
Durel, négociant en vins, rue Jean-Romain, 5, id.
Engerand (Auguste), avocat, ancien député, rue des Jacobins, 48, id.
Fayel, docteur-médecin, boulevard du Théâtre, id.
Genty (Tony), avenue de Courseulles, 9, id.
Guérard-Deslauriers (Charles), ingénieur civil, place des Petites-Boucheries, 20, id.
Guillouard, avocat, professeur à la faculté de droit, rue des Cordeliers, 9, id.
Hain, ancien président à la cour d'appel, rue Bosnières, 29, id.
Haleine (la marquise d'), rue du Vaugueux, 65, id.
Hettier (Charles), docteur en droit, directeur de l'*Assurance mutuelle*, rue Guilbert, 27, id.
Lair, ancien notaire, rue Sadi-Carnot, 1, id.
Laverge (François), agriculteur, à St-Contest.
Lavinay, inspecteur primaire en retraite, rue Frémentel, 9 *bis*, à Caen.
Lebailly, rue des Cordeliers, 7, id.
Lecouvreur, ancien entrepreneur de charpenterie, rue de Bayeux, 92 id.
Le Féron de Longcamp, docteur en droit, rue de Geôle, 51, id.
Le Féron de Longcamp (Henri), rue de Geôle, 51, id.
Lelandais, horticulteur, rue Pavée-St-Ouen, id.
Le Roy, horloger-bijoutier, place de la République, id.
Lévesque, ancien pharmacien, rue de Louvigny, id.
Longuemare (de), place St-Sauveur, id.
Mainfroy, ancien commissaire-priseur, rue de l'Arquette, id.

Marguerie (Frédéric), avocat, place St-Sauveur, 4, à Caen.
Mesnil, rue des Chanoines, id.
Mutel (Victor), licencié en droit, rue St-Martin, 88, id.
Paris (Eugène), licencié en droit, rue St-Martin, 59, id.
Pochon, avoué, avenue de Courseulles, 10, id.
Ravenel, rue des Carmélites, 18, id.
Revilliasc (le comte René de), rue des Carmes, 9, id.
Roger, rue Guillaume-le-Conquérant, id.
Secourable père, horticulteur, rue Basse, id.
Secourable fils, id., id.
Tinard, ancien négociant, rue Basse, 73, et à Cléville.
Travers (Émile), ancien conseiller de préf., rue des Chanoines, 18, id.
Valori (le comte de), propriétaire, rue Calibourg, 6, id.

Canton de Bourguébus

Inspecteur : M. de SAINT-QUENTIN.

MM.

Bonchamps (le vicomte de), à Ouézy.
Dursus, propriétaire, à Garcelles-Secqueville.
Miard, ancien notaire, à Soliers.
Saint-Quentin (le comte de), député, président de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, au château de Garcelles.

Canton de Creully

Inspecteur : M. G. ROBERT.

MM.

Bastard (Paul), agriculteur, à Fontaine-Henry.
Cairon (de), propriétaire, à Amblie.
Charmel (le baron du), ancien secrétaire d'ambassade, au château de Vaussieux, à Vaux-sur-Seulles.

CORBEL, entrepreneur, à Courseulles-sur-Mer.
CORNULIER (le marquis de), au château de Fontaine-Henry.
DELACOUR, au château de St-Gabriel.
NICOLLE (Arsène), propriétaire-agriculteur, à Coulombs.
PÉRONNE (Victor), cultivateur, à Cambes.
ROBERT (Georges), fabricant de dentelles, à Courseulles.

Canton de Douvres

Inspecteur : M. DE FORMIGNY DE LA LONDE.

MM.

FORMIGNY DE LA LONDE (A. de), ancien président de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, au château de La Londe, et rue des Carmes, 33, à Caen.
GUILLEMETTE, professeur, à La Délivrande.

Canton d'Évrecy

Inspecteur : M. l'abbé LE BRETON.

MM.

ARTOIS, instituteur à Esquay-Notre-Dame.
BONNEFONS (Louis), propriétaire, à Évrecy.
LE BRETON (l'abbé), curé de Sainte-Honorine-du-Fay.
LEMÉNOREL, propriétaire cultivateur, à Tourville.
PAGNY, fabricant de chaux, maire de La Caisne.
VOISIN (l'abbé), curé de Feuguerolles-sur-Orne.

Canton de Tilly-sur-Seulles

Inspecteur : M. LE JAMTEL.

MM.

ABOVILLE (le comte d'), à Brouay.
BLANGY (le vicomte Auguste de), au château de Juvigny-sur-Seulles.
LE HARDY (Gaston), propriétaire, ancien maire, à Rots.
LE JAMTEL, avocat, conseiller d'arrondissement, maire de Tilly-sur-Seulles, rue Guillaume-le-Conquérant, 9, à Caen.
PICOT (Édouard), propriétaire, à Bretteville-l'Orgueilleuse.

—

Canton de Troarn

Inspecteur : M. D. DESLOGES.

MM.

ARGENTON (Édouard d'), conseiller d'arrondissement, ancien maire, au château de Ste-Honorine, à Hérouvillette.
CAUVIGNY (Charles de), propriétaire à Varaville.
DESLOGES (Désiré), ancien député, maire de Janville.
GERMINY (le comte de), ancien député, à Bavent, et rue de Berry, 35, à Paris.
GERMINY (le comte Marcel de), à Beneauville-Bavent.

—

Canton de Villers-Bocage

Inspecteur : M. MARGUERITTE.

MM.

BOUET (G.), propriétaire-agriculteur, à Campandré-Valcongrain.
MARGUERITTE, huissier, à Villers-Bocage.

ARRONDISSEMENT DE BAYEUX.

Inspecteur : M. G. VILLERS.

—

Canton de Bayeux

Inspecteur : M. ANQUETIL.

MM.

ANQUETIL, avocat, rue des Ursulines, à Bayeux.
BASLEY, docteur-médecin, id.
BONNECHOSE (de), propriétaire, à Monceaux.
BUOT (Eugène), conseiller municipal, à Bayeux.
CARPENTIER (Jacques-Louis), propriétaire, id.
DESMAZURES, propriétaire, à Cussy.
DESNOYERS, propriétaire, à Bayeux.
ÉTIENNE (Henri), docteur en droit, id.
FERMAL, avoué, id.
FOY (le comte Fernand), maire, au château de Barbeville.
GÉRARD (le baron), député, conseiller général, à Barbeville.
GÉRARD (le baron Maurice), propriétaire, id., id.
GERVAISE (Paul), négociant en beurres, à Bayeux.
GLOS (de), propriétaire, id.
GOUDIER (l'abbé), vicaire-général, id.
GUILLOT (Jean-Baptiste), propriétaire, rue St-Patrice, id.
GUISLE (Albert), chapelier, rue St-Martin, 9, id.
JUVIGNY (de), membre de la Société française d'archéologie, id.
LAHAYE (Constant), horticulteur, rue St-Laurent, id.

Lélu (Émile), propriétaire, à Bayeux.
Le Moutier, ancien notaire, id.
Maynier, bibliothécaire, id.
Moutier (Georges), architecte, id.
Payan (Octave), imprimeur, id.
Seigle (Edmond), clerc d'agréé, rue de Cremel, id.
Simon, banquier, président du tribunal de commerce, id.
Tallevast, ancien commissaire-priseur, place du Marché, id.
Tavigny, avocat, conseiller municipal, id.
Villers (Georges), président de la Société d'agriculture, id.
Yvray (Charles), propriétaire, rue St-Loup, id.

—

Canton de Balleroy

Inspecteur : M.

MM.

Broglie (le prince Raymond de), au château de Vaubadon.
Galernat, notaire, à Lingèvres.

—

Canton de Caumont

Inspecteur : M. BAUDET.

MM.

Baudet, ancien conseiller général, à Caumont.
Bisson, docteur-médecin, à Caumont.
Labbey, pharmacien, conseiller général, maire de Caumont.

—

Canton d'Isigny

Inspecteur : M.

MM.

Anne (Marcel), mécanicien, à Isigny.
Basley, négociant, id.
Beaucousin (Théophile), fabricant de chaux, id.
Bertrand, agent d'affaires, à Isigny.
Beuville, propriétaire, à Castilly.
Demagny, négociant, maire d'Isigny.
Guérin (l'abbé), curé de Cartigny-l'Épiney.
Le Carbonnel, maire de Longueville.
Lenevey (Félix), propriétaire, à Deux-Jumeaux.
Le Noel (Désiré), négociant, à Isigny.
Le Paisant (Félix), agriculteur-éleveur, à Deux-Jumeaux.
Le Petit, propriétaire, id.
Mainé (François), cultivateur, id.
Marie, instituteur, à Grandcamp.
Moy, propriétaire, ancien maire de Grandcamp.
Pain, ancien notaire, à Lison.
Pagny, propriétaire, à Cartigny-L'Épinay.
Planquette fils, propriétaire, à La Cambe.
Tostain, armateur, à Grandcamp.
Vacquerie, ancien notaire, adjoint, à Isigny.
Valette, négociant, id.

Canton de Ryes

Inspecteur : M.

MM.

Bonvouloir (le comte Didier de), à Magny.
Dauger (le baron Gustave), au château d'Esquay-sur-Seulles.
Chanterenne (de), à Bazenville.

GOSSET (Gustave), à Commes.
JORET-DESCLOSIÈRES (Gabriel), maire de Longues.
LESCAUDEY DE MANNEVILLE, au château de Lescure, par Port-en-Bessin.
ROTZ (Olivier de), à Vaux-sur-Aure.

Canton de Trévières

Inspecteur : M. DOUBLET.

MM.

BASTON (Louis), négociant, à Trévières.
COSTEY (Tranquille), négociant, à Trévières.
DÉTERVILLE (l'abbé), curé de Mosles.
DOUBLET, ancien juge de paix, à Trévières.
DUBOSQ (Michel), propriétaire et maire, à Blay.
HERVIEU (Albert), négociant, au Breuil, par Littry.
LÉONARD DE RAMPAN (de), au château d'Écrammeville.
VAULOGÉ (Jean de), conseiller d'arrondissement, maire de Tour.

ARRONDISSEMENT DE FALAISE.

Inspecteur : M. ABEL LECLERC.

Cantons de Falaise

Inspecteur : M. ERNAULT D'ORVAL.

MM.

BARBÉ (Noé), manufacturier, conseiller d'arrondissement, maire de Falaise.
BARBOT, docteur-médecin, à Falaise.
BISSON fils, instituteur, à Fourches.

Blin, homme de lettres, directeur de la *Gazette des Chasseurs*, à Fourches.
Bouillard, architecte de la ville de Falaise.
Duclos-Mahbut, ancien juge au tribunal de commerce, à Falaise.
Durand (Léonce), propriétaire, à La Hoguette.
Ernault d'Orval, ancien pharmacien, id.
Eyragues (le marquis d'), propriétaire, à Falaise.
Houel, conseiller d'arrondissement, id.
Jcquin (l'abbé), vicaire de Saint-Gervais, à Falaise.
La Fresnaye (le baron Henri de), ancien officier de marine, id.
Lecherpy (Mme), propriétaire, id.
Leclerc (Abel), vétérinaire, id.
Le Clerc (Raymond), maire de La Hoguette.
Le Couturier (Charles), tanneur, à Falaise.
Lemarchand (Victor), agent d'affaires, id.
Lentaigne (Édouard), ancien magistrat, id.
Lesassier-Boisauné (Henri), propriétaire, id.
Livet (l'abbé), curé-doyen de Ste-Trinité, id.
Magny (A. de), maire de Rapilly.
Malfilatre, naturaliste, place St-Gervais, à Falaise.
Mériel (Eugène), étudiant, id.
Morchêne (le baron de), officier supérieur en retraite, au château de Morchêne, id.
Morell (le baron de), propriétaire, id.
Oilliamson (le marquis d'), à St-Germain-Langot.
Pichonnier (Noé), propriétaire, à Falaise.
Séran (le comte Harold de), au château de La Tour, id.
Thomas (l'abbé), curé de N.-D. de Guibray, à Falaise.
Versainville-Odoard (le marquis de), maire de Versainville.

Canton de Bretteville-sur-Laize

Inspecteur : M. PLESSIS.

MM.

Aubigny (d'), marquis d'Assy, à Ouilly-le-Tesson.
Courtois, propriétaire, maire de Grainville-Langannerie.

PAULMIER (Charles), conseiller général, député, maire de Bretteville-sur-Laize.

PAULMIER (Yvan), propriétaire, à Bretteville-sur-Laize.

PLESSIS, maire de Maizières, à Caen, rue des Carmélites, 38, et rue des Jacobins, 12.

IVRAY (Emmanuel), à Magny-la-Campagne.

—

Canton de Morteaux-Coulibœuf

Inspecteur : M. le comte DE VENDEUVRE.

MM.

DUSSEAUX, au château de Pont, à Vendeuvre.

LAGRANGE DE LANGRE (Paul), au château de Blocqueville, à Morteaux-Coulibœuf.

VENDEUVRE (le comte Robert DE), maire de Vendeuvre.

VENDEUVRE (Mlle Élisabeth de), au château de Vendeuvre.

—

Canton de Thury-Harcourt

Inspecteur : M. PAGNY.

MM.

ANGERVILLE (le marquis d'), propriétaire et maire, à Martainville.

ANGERVILLE (le comte Noé d'), id.

AUGER (Albert), ancien percepteur, à Thury-Harcourt.

BELLENGER (Albert), propriétaire, id.

CROISILLES (de), propriétaire, à St-Rémy.

DENIS (Henri), propriétaire, à Croisilles.

DUHAMEL, propriétaire, à Clécy.

GASSART (vicomte de), à Esson.

HARCOURT (le duc François d'), membre de la Société française d'archéologie, ancien député, au château d'Harcourt.

Pagny, propriétaire, à Thury-Harcourt.
Paynel, propriétaire, hameau de La Landelle, à Clécy.
Renault, propriétaire-exploitant, à Espins.

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX.

Inspecteurs : MM. GROULT (Edmond) et SAMSON (Méry).

Cantons de Lisieux

Inspecteur : M.

MM.

Aubert, maire de St-Désir de Lisieux.
Becci, banquier, à Lisieux.
Degrenne, instituteur, à Lisieux.
Delaporte, docteur en droit, à Lisieux.
Delarue, docteur en droit, juge au tribunal civil, id.
Descours-Desacres, avocat, au château d'Ouilly-le-Vicomte, et rue du Bac, 34, à Paris.
Dubois (Georges), ancien avoué, à Lisieux.
Duchesne (Paul), sénateur, id.
Élisabeth, instituteur, à Courtonne-la-Meurdrac.
Fleuriot, ancien président du tribunal de commerce, membre du conseil général, à Lisieux.
Gillotin (Mme), propriétaire, id.
Groult (Edmond), fondateur des musées cantonaux, avocat, docteur en droit, à Lisieux.
Handjéri (le prince), au château de Manerbe.
La Croix (de), ancien greffier en chef du tribunal civil, à Lisieux.
Lemaignen (Louis), propriétaire, id.
Marie-Cardine, inspecteur honoraire de l'instruction primaire, id.
Michel, avoué honoraire, ancien maire de Lisieux.
Papon (Alexandre), receveur de l'usine à gaz, à Lisieux.

PERRAULT, propriétaire, à Lisieux.
PETIT, ancien président du tribunal de commerce, id.
PUCHOT (Charles), boulevard de Pont-l'Évêque, id.
SAMSON (Méry), ancien manufacturier, à Lisieux.
SAMSON (Jean), manufacturier, id.
SORTAIS, ancien horloger, id.
TARGET, ancien ministre plénipotentiaire, à St-Désir de Lisieux, et à Paris, avenue d'Antin, 25.

—

Canton de Livarot

Inspecteur : M. PAUL DE NEUVILLE.

MM.

LYÉE DE BELLEAU (Ch. de), membre du conseil général, maire de Notre-Dame-de-Courson.
MÉLY (de), propriétaire, au Mesnil-Germain.
MESNIL-DURAND (Mlle de), au Mesnil-Durand.
NEUVILLE (le vicomte Paul de), ancien maire de Livarot.
NEUVILLE (le vicomte Louis de), propriétaire, à St-Michel-de-Livet.
RACINE, ancien notaire, à Livarot.

—

Canton de Mézidon

Inspecteur : M. LESUEUR.

MM.

BACON, maire de Bissières.
DUPONT, pharmacien, ancien maire de Mézidon.
GOUSSAIRE (Adrien), propriétaire, à Écajeul.
LÉGER, propriétaire, à Mesnil-Mauger.
LEROY, ingénieur, à Quétiéville.

LESUEUR, propriétaire, à Écajeul.
PIEL (l'abbé), curé de Mesnil-Mauger.

—

Canton d'Orbec

Inspecteur : M. RAYMOND PICARD.

MM.

BIBET, vétérinaire, à Orbec.
BONNEL (Gustave), fabricant de rubans, id.
COLBERT (le marquis de), ancien député, à St-Julien-de-Mailloc.
DU MERLE (le comte), propriétaire, à La Vespière.
HUE, docteur-médecin, maire d'Orbec.
LEBARBÉ, notaire, à Orbec.
MOTTE, propriétaire, adjoint, à Orbec.
PICARD (Raymond), banquier, à Orbec.
POUSSIN, cultivateur, id.
QUENTIN, propriétaire, id.

—

Canton de St-Pierre-sur-Dives

Inspecteurs : MM. MESNIL et BÉQUET.

MM.

ANGER, maître d'hôtel au Grand-Turc, à St-Pierre-sur-Dives.
BENCE (Léon), propriétaire à Écots.
BISSON père, chef d'institution, à St-Pierre-sur-Dives.
BONNETOT (Eugène), gérant, à St-Maclou.
BRUNET (le baron), conseiller général, au château de Carel, par St-Pierre-sur-Dives.
FORTIER, marchand de toile, à St-Pierre-sur-Dives.
HEURTIN (l'abbé), curé-doyen de St-Pierre-sur-Dives.
LEMIÈRE, pharmacien, à St-Pierre-sur-Dives.
LEPETIT (Auguste), négociant en beurre, id.
LEROY-DUPART, propriétaire, id.

Lignerolles (de), propriétaire, à St-Pierre-sur-Dives.
Mesnil, banquier, id.
Poutrel (Alexandre), propriétaire, id.
Roppart-Lefèvre, id.
Touffaire (l'abbé), curé de Thiéville.

ARRONDISSEMENT DE PONT-L'ÉVÊQUE.

Inspecteur : M. NÉRON.

Canton de Pont-l'Évêque

Inspecteur : M. de VAUQUELIN.

MM.

Bertot, notaire, à Pont-l'Évêque.
David (Fernand), banquier, id.
Delamorinière (Émile), propriétaire, à St-Étienne-la-Thillaye.
Dubos, ancien avoué, à Pont-l'Évêque.
Flandin, ancien député, au château de Betteville, à Pont-l'Évêque, et rue Jean-Goujon, 14, à Paris.
Flandin (Ernest), conseiller général, id., id.
Floquet, marchand de cidre, à Pont-l'Évêque.
Lucet, juge-suppléant au tribunal civil de Pont-l'Évêque.
Néron, au château de Pierrefitte, et avenue Hoche, 15, à Paris.
Ozanne, notaire honoraire, à Pont-l'Evêque.
Vauquelin de La Brosse (de), au château de Drumare, à Surville.

Canton de Blangy

Inspecteur : M. DELAMARRE.

MM.

Beaucourt (le marquis de), membre de la Société française d'archéologie, au Mesnil-sur-Blangy, et à Paris, rue de Babylone, 53.

DELAMARRE, notaire honoraire, ancien membre du conseil d'arrondissement, à Blangy.

—

Canton de Cambremer

Inspecteur : M.

MM.

WITT (Conrad de), propriétaire, membre du conseil général, député, au château du Val-Richer, maire de St-Ouen-le-Pin.

—

Canton de Dozulé

Inspecteur : M. LOISEL.

MM.

CIVILLE (le comte de), au château de Longueval, à Cresseveuille, et rue des Carmélites, à Caen.

LOISEL, notaire, à Dozulé.

SANDRIN, notaire, à Dives.

SERBAT (Émile), maire de Brucourt.

YANVILLE (le comte Raymond d'), au château de Grangues.

—

Canton d'Honfleur

Inspecteur : MM. LUARD et BRÉARD.

MM.

BALLÉ, secrétaire de la Chambre de commerce et professeur au collège, à Honfleur.

BLANCHET (Gustave), négociant, id.

BOUDIN, principal du collège, id.

BRÉARD, notaire, id.

HÉBERT, architecte, id.

Herval de Vasouy (Charles), à Équemauville.
La Piquerie (de), pharmacien, à Honfleur.
Lefèvre, notaire, id.
Lefrançois (Charles), directeur de la Caisse populaire de prévoyance, rue Brûlée, 40, id.
Louveau, négociant en cidres, id.
Luard, ancien conseiller général et ancien maire de Honfleur.
Michaud (Charles-Henri), chimiste, à Honfleur.
Montreuil, négociant, id.
Renoult (Henri), négociant en coquillages, côte de Grâce, id.
Sorel (Mme C.-Hugues), id.
Thiron, sécrétaire de la mairie.

—

Canton de Trouville

Inspecteur : M. LECOURT.

MM.
Lecourt, ancien notaire, à Trouville.
Ricard (Joseph), éleveur, à Villerville.

ARRONDISSEMENT DE VIRE

Inspecteur : M. POUPION.

—

Canton de Vire

Inspecteur : M.

MM.
Asselin, pépiniériste, maire du Mesnil-Robert.
Auvray (Henri-Charles), ancien juge au tribunal civil, à Vire.
Bouvet, ancien notaire, id.
Fédérique, avocat, bibliothécaire, id.
Huet, notaire honoraire, id.

Le Moine (Edmond), ingénieur-architecte, à Neuville.
Lorier, ancien conseiller général, à Vire.
Poupion (Achille), ancien greffier du tribunal civil, id.
Tricault (Cyrille), conseiller d'arrondissement, id.
Vaussy, ancien pharmacien, id.
Vimont (Augustin), mécanicien, à Vaudry.

Canton d'Aunay-sur-Odon

Inspecteur : M.

MM.

Broglie (le prince Henri de), au château de St-Georges-d'Aunay.
Dumaine, pharmacien, à Aunay-sur-Odon.
Grouchy (le marquis Georges de), officier d'état-major, conseiller général, au château de La Ferrière-Duval.

Canton de Bény-Bocage

Inspecteur : M. J. DELOUEY.

MM.

Delouey (Jules), propriétaire, maire, à Bény-Bocage.
Le Boucher, id., à Beaulieu.

Canton de Condé-sur-Noireau

Inspecteur : M. BLANCHARD.

MM.

Auger (Édouard), négociant, à Condé-sur-Noireau.
Blanchard (Henry), notaire honoraire, id.

BOISNE (Eugène), avocat, à Condé-sur-Noireau.
DOUBLET, instituteur, id.
HAUVILLE (Émile), filateur, id.
HAVARD (Albert), id., id.
PELIER-DUVERGER (Georges), id.
SAUSSAY (Ernest du), id.

Canton de Saint-Sever

Inspecteur : M. DE PETIVILLE.

MM.

PETIVILLE (de), ancien conseiller général, ancien maire de St-Sever.
DELAFOSSE (Jules), député, conseiller général, à Pontfarcy.

Canton de Vassy

Inspecteur : M.

MM.

AIGNEAUX (Henri d'), propriétaire, au Désert.
LEMASSON (Jules), avocat, à Vassy.

MANCHE.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. Ovide ÉNAULT et GARNOT.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

Inspecteur : M. LEPINGARD.

Canton de Saint-Lo.

Inspecteur : M.

MM.

Commines (le comte Arthur de), route de Carentan, à St-Lo.
Dieu (Alfred), avocat, id.
Fasquelle, professeur départemental d'agriculture, id.
Frémin (Léon), propriétaire, id.
Lepingard (Édouard), ancien chef de division à la préfecture, id.
L'Espinasse (de), chef de bataillon au 136e de ligne, id.
Robin (Nestor), agriculteur, id.

Canton de Canisy.

Inspecteur : M.

MM.

Saint-Meleuc (de), au château de Dangy.
Yver de La Vigne Bernard, conseiller général, à St-Martin-de-Bon-Fossé.

Canton de Carentan.

Inspecteur : M. GOUVILLE.

MM.

Artu, docteur-médecin, à Carentan.

Brousse, marchand de parapluies, à Carentan.
Cauville, vétérinaire, maire, id.
Clément, architecte, id.
Colombel (Auguste), chef de musique de l'*Harmonie Lepelletier*, id.
Dameuve, docteur-médecin, id.
Desprairies, notaire, id.
Dombreval, propriétaire, id.
Doucet (Louis), propriétaire, adjoint, id.
Duval (Alfred), adjoint, id.
Enquebecq, directeur de l'École primaire supérieure, id.
Gancel (Louis), expert, id.
Gosselin (Victor), imprimeur, à Carentan.
Gouville (Gustave), conseiller général, id.
Guillouf, directeur de la tuilerie Lepelletier, id.
Hamel, docteur-médecin, id.
Hotin (Alfred), négociant, id.
Hue (Alfred), négociant, id.
Lafosse (Joseph), propriétaire, à St-Côme-du-Mont.
Laumailler (Albert), architecte de la ville, à Carentan.
Lebrun (Hyacinthe), propriétaire, id.
Lecanu (Jules), pharmacien, id.
Lecuyer (Jules), maire, à St-André-de-Bohon.
Legrand père, ancien greffier, à Carentan.
Legrand (Désiré), greffier de paix, id.
Leparquois (François), quincaillier, id.
Lepelletier (Joachim), négociant en beurres, à Carentan.
Lepelletier (Théodore), id., id.
Leperdriel (Léon), expert, conseiller d'arrondissement, id.
Lepoultel, curé-doyn, id.
Letourneur, propriétaire, id.
Madelaine (Louis), cultivateur, aux Veys.
Marguerie, entrepreneur, à Carentan.
Mellet (Joseph), directeur des phosphates de Normandie, id.
Naux, négociant, id.
Naux (Georges) fils, négociant, id.
Regnault, notaire, id.
Renouf (Joseph), commis-greffier, id.
Renouf (Louis), ancien notaire id.

Canton de Marigny.

Inspecteur : M. GUILLOT.

M. Guillot (Gaëtan), avocat, maire de St-Gilles, à St-Lo.

—

Canton de Saint-Clair.

Inspecteur : M.

M. Saint (Pierre-Victor), à Airel.

—

Canton de Tessy.

Inspecteur : M.

MM.

Ganne de Beaucoudrey, propriétaire, à Beaucoudray.

Laforge (Alexandre), propriétaire, à Tessy-sur-Vire.

Lesage, père, propriétaire, à Tessy.

Lesage, fils, id., id.

Payen de La Garanderie, ancien juge de paix, président du comice agricole, id.

—

Canton de Torigny.

Inspecteur : M. Georges CANU.

MM.

Canu (Charles), propriétaire, à Torigny.

Canu (Georges), médecin-vétérinaire, id.

Dufour (Aimé), id.

Le Duc, ancien receveur de l'enregistrement, id.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

Inspecteur : M. GARNOT.

Canton d'Avranches.

Inspecteur : M. Jules BOUVATTIER.

MM.

Aisy (d'), président de la Société d'horticulture, rue St-Gervais, à Avranches.

Bouvattier, ancien président de tribunal civil, à Avranches.

Chabannes (le comte de), id.

Couraye du Parc, propriétaire, id.

Desdouitils, ancien maire, id.

Dupont, ancien notaire, id.

Durand, imprimeur, id.

Fouilleul, bijoutier, id.

Garnot, propriétaire, id.

Gautier, ancien conseiller général, id.

Guitton de La Villeberge (le vicomte de), propriétaire, id.

Hébert (Georges), fabricant de draps, id.

Hodoul, docteur-médecin, id.

Laurance, capitaine des pompiers, id.

Le Breton, pépiniériste, id.

Lechevalier (Octave), propriétaire, rue de la Constitution, id.

Legrin, président du tribunal civil, id.

Le Moine des Mares (Constantin), à La Chatière-Marcey, par Avranches.

Letréguilly fils, adjoint au maire, id.

Mauduit (Sosthènes), conseiller général, à St-Martin-des-Champs.

Scelles (Georges), avocat, juge suppléant, à Avranches.

Canton de Ducey.

Inspecteur : M. RAULIN.

M. Raulin (Henri), vice-président de la Société d'Agriculture d'Avranches, à Juilley.

—

Canton de Granville.

Inspecteur : M. de LOMAS.

MM.

Lomas (de), propriétaire, à St-Nicolas, par Granville.

Potier de La Varde (Léonor), au château de Lez-Eaux, à St-Pair.

—

Canton de La Haye-Pesnel.

Inspecteur : M. JONQUIER.

M. Jonquier, propriétaire, au château du Parc, à Ste-Pience.

—

Canton de Pontorson.

Inspecteur : M.

M. Poulard aîné, maître d'hôtel, au Mont-St-Michel.

—

Canton de St-James.

Inspecteur : M. de GUITTON de La VILLEBERGE.

MM.

Du Homme de Chassilly, au château de St-Senier-de-Beuvron.

Rommilly (le comte de), à Hamelin.

—

Canton de Villedieu.

Inspecteur : M. HAVARD.

MM.

HAVARD (Adolphe), fondeur de cloches, à Villedieu.
LOYER (Emilien), propriétaire, à la Trinité, près Villedieu.
TÉTREL, maire, à Villedieu.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

Inspecteur : M.

Inspecteurs cantonaux :

Canton de Cherbourg, M. NOEL.
— de Beaumont, M.
— d'Octeville, M.
— des Pieux, M.
— de St-Pierre-Église, M.

BONFILS, négociant, à Cherbourg.
CHIVRÉ (de), propriétaire, à Gonneville.
GOHEL (Charles), rue Christine, à Cherbourg.
HOUYVET, maire de Fermanville.
LE BRETON, agriculteur, au Mesnil-au-Val.
MILCENT (Charles), propriétaire, au château de Flamanville.
NOEL (Maurice), lieutenant de vaisseau, aide-de-camp du préfet maritime, 22, place Napoléon, à Cherbourg.
SANQUIER, sous-inspecteur de l'enregistrement, à Cherbourg.
THÉRY, président du tribunal civil de Cherbourg.
THOMINE (l'abbé), prêtre habitué, à Flamanville.
TOCQUEVILLE (Christian de), au château de Tocqueville.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

Inspecteur : M. Louis LAISNEY, de Gouville.

Canton de Coutances.

Inspecteur : M. Léon LEMUET.

MM.

Blondel (Charles), propriétaire, à Coutances.
Boissel-Dombreval, conseiller général et maire de Coutances.
Briens dit Longchamps, maître d'hôtel, à Coutances.
Chevalier (Charles), avocat, ancien député, id.
Conraírie (Georges), avoué, id.
Daireaux (Charles) fils, imprimeur, à Coutances.
Daniel, pharmacien, id.
Delarue (Jules), notaire, id.
Delatelle, agriculteur, à St-Nicolas-de-Coutances.
Dubois (Ferdinand), ancien conseiller de préfecture, à Coutances.
Dupérouzel, avocat, id.
Enault (Ovide), propriétaire, rue Quesnel-Morinière, 42, id.
Gauquelin, chapelier, rue Tancrède, 24, id.
Germain (Mgr), évêque de Coutances et Avranches.
Jouvet, juge au tribunal de commerce, ancien négociant, à Coutances.
Laforest (Gustave), pharmacien, id.
Laisney (l'abbé Casimir), secrétaire particulier de Mgr l'Évêque, id.
Le Caplain, économe au lycée, id.
Lechevalier (Eugène), propriétaire, rue de l'Ouest, 72, id.
Lemare (Albert), négociant, à Coutances.
Lemuet (Léon), propriétaire, id.
Le Nourry, maître d'hôtel, id.
Le Seney, fabricant de chaussures, id.
Le Tonnelier (Eugène), notaire, à Coutances.
Letupe, pâtissier, rue Geoffroy de Montbray, id.
dent de la Société d'horticulture, à St-Nicolas-de-Cou-

Pigeon (l'abbé), chanoine titulaire, id.
Rabec (Léon), avocat, id.
Robin-Prévallée, receveur des domaines en retraite, id.
Rouelle, négociant, id.
Vallée, employé à la mairie, id.
Yvon (Alexandre), négociant en vins, à Coutances.

Canton de Bréhal.

Inspecteurs : MM. de MANEVILLE et FRÉMIN.

MM.
Bernais Le (Albert), propriétaire, à Cérences.
Lescaudey de Maneville (Marcel), propriétaire, au château du Mesnil, à Bréhal.
Maheut (Georges), propriétaire, à Cérences.

Canton de Cerisy-la-Salle.

Inspecteur : M. VARIN de LA BRUNELIÈRE fils.

MM.
Mons (de), propriétaire, à Savigny.
Thomas, propriétaire, maire d'Ouville.
Savary (Achille), conseiller général, à Cerisy-la-Salle.
Varin de La Brunelière, ancien sous-préfet, à Notre-Dame-de-Cenilly.
Varin de La Brunelière fils, propriétaire et maire, id.

Canton de Gavray.

Inspecteur : M. GUERNIER.

MM.
Eudes (Louis), propriétaire, à Gavray.
Gritton, avocat et maire, id.
Guernier, notaire, id.
Guesnon-Deslongchamps (Charles), propriétaire, à Hambye.

Hurel-Lafourrière, avocat et propriétaire, id.
Lecauf, propriétaire, à Gavray.
Mobecq (le comte de), propriétaire, à Ver.
Piel-Féronnière, conseiller général et maire, à Mesnil-Amand.

Canton de la Haye-du-Puits.

Inspecteur : M. de LA MARTINIÈRE.

MM.

Artu, juge de paix, à La Haye-du-Puits.
Beaudrap (de), à Denneville.
Bernard, vétérinaire, à La Haye-du-Puits.
Bonnefont (Paul), professeur à l'École d'agriculture de Coigny.
Ducloux, maire de La Haye-du-Puits.
Étienbled père, directeur de l'École d'agriculture de Coigny.
Étienbled fils, professeur, id., id.
Gaillard, notaire, à La Haye-du-Puits.
Gréhier (Jules), propriétaire, à St-Sauveur-de-Pierre-Pont.
Guérin, professeur à l'École d'agriculture de Coigny.
La Martinière (de), député, maire de Vindefontaine, boulevard Malesherbes, 27, à Paris.
Léger, professeur d'horticulture à l'École d'agriculture de Coigny.
Pinon, professeur, id., id.
Robert (Emile), maître d'hôtel, à La Haye-du-Puits.
Roquis, instructeur militaire à l'École d'agriculture de Coigny.
Vannot, régisseur du domaine de Coigny.

Canton de Lessay

Inspecteur : M. FAUVEL.

MM.

Dauvin, propriétaire et maire, à Anneville-sur-Mer.
Fauvel (Léon), notaire, à Lessay.
Hulmer (l'abbé), curé de St-Patrice-de-Claids.

Canton de Montmartin-sur-Mer.

Inspecteur : M. DANLOS.

MM.

DANLOS (Jules), docteur-médecin, à Montmartin-sur-Mer.
GIHAULT (Aimé-Michel), propriétaire, à Hauteville-sur-Mer.
LEGOUBIN (Henri), fabricant de chaux, à Hyenville.

—

Canton de Périers.

Inspecteur : M. LÉVÊQUE.

MM.

BLON (de), propriétaire, à Périers.
FERRAND DE LA CONTÉ (Gaston), propriétaire, à Feugères.
LE CAUF, notaire, à Périers.
LEVÊQUE, notaire, id.

—

Canton de Saint-Malo-de-La-Lande.

Inspecteur : M. LEFOURNIER.

MM.

BONTÉ (Eugène), docteur-médecin, à Montsurvent.
DEHACQUEBEY, agriculteur, id.
GALLIEN, ancien notaire, à Blainville.
JAMBIN (Eugène), propriétaire, à Agon.
JEHENNE, propriétaire, ancien percepteur, à Agon.
JEHENNE (Jules), propriétaire et maire, à St-Malo-de-La-Lande.
LAISNEY (Louis-Désiré), propriétaire et filateur, à Gouville.
LAISNEY (Charles), propriétaire, à Gouville.
LE CARPENTIER (Casimir-Alexandre), propriétaire, à Linverville.
LEFOURNIER, secrétaire-général de l'Yonne, à Auxerre et à Blainville.
POTIER, notaire, à Blainville.
POUTREL (Laurent), agriculteur, à Heugueville.

—

Canton de Saint-Sauveur-Lendelin.

Inspecteur : M. Stanislas MICHEL de MONTHUCHON.

MM.

Michel de Monthuchon (Stanislas), propriétaire, au château de Monthuchon.
Michel de Monthuchon (Louis), id., id.
Rupalley, conseiller d'arrondissement et maire, à Vaudrimesnil.
Saffray, notaire, à St-Sauveur-Lendelin.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

Inspecteur: M de BAILLIENCOURT.

Canton de Mortain.

Inspecteur : M. Poulain-Dumarais.

MM.

Ameline (l'abbé), supér. du séminaire de l'Abbaye-Blanche, à Mortain.
Bailliencourt Gustave (de), maire de Mortain.
Gallic, professeur au collège, à Mortain.
Gérard, juge honoraire, à Mortain.
La Chesnaye (de), avocat, à Mortain.
Le Grand (Anatole), maire de Romagny.
Moulin (René), propriétaire, à Mortain.
Poulain-Dumarais, ancien maire du Neufbourg.
Poulain (Henri), avoué, à Mortain.
Salanson, sous-préfet de Mortain.

Canton de Barenton.

Inspecteur : M. le comte de Failly.

MM.

Achard de La Vente (Joseph), à St-Cyr-de-Bailleul.
Anfray (Ambroise), cultivateur, à Barenton.
Béchet (Louis), conseiller d'arrondissement, maire de Barenton.

Canton d'Isigny.

Inspecteur : M. de Robillard de Beaurepaire.

MM.

Cruchet, notaire, au Buat.
Guérin (Charles), propriétaire, au Mesnil-Thébault.

Canton de Juvigny.

Inspecteur : M. Anatole Le Grand.

Canton de Saint-Hilaire-du-Harcouet.

Inspecteur :

MM.

Bréhier (Julien), propriétaire, à St-Hilaire-du-Harcouet.
Le Grand (Arthur), député, conseiller général, maire de Milly.
Le Roux, propriétaire, aux Loges-Marchis.
Robillard de Beaurepaire (Joseph de), maire du Mesnillard.

Canton de Saint-Pois.

Inspecteur : M. d'Auray de Saint-Pois.

MM.

Auray de Saint-Pois (le comte d'), maire de St-Pois.

Carville (Ernest de), à Bois-Yvon.

Canton de Sourdeval.

Inspecteur : M. de Bailliencourt.

M.

Labiche (Jules), sénateur, conseiller général, maire de Sourdeval.

Canton du Teilleul.

Inspecteur : M.

MM.

[illegible]ouež (le comte de), au château de St-Symphorien, par St-Hilaire-du-Harcouet.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

Inspecteur : M.

Canton de Valognes.

Inspecteur : M. FOULON.

MM.

Bernard. propriétaire et négociant, à Valognes.

[illegible]lphe), négociant en beurres, id.

[illegible]. id., id.

Cadic (Stéphen), au château de Fantaisie, près de Valognes.
Carré (Louis), carrossier, à Valognes.
Crosville, secrétaire de la Société d'horticulture, id.
Douville (l'abbé), chapelain de la communauté des Bénédictines, id.
Doyard de Lamotte, libraire, id.
Foulon, avocat, id.
Gallemand (Edmond), président du tribunal civil, id.
Goubaux (Joseph), caissier de la caisse d'épargne, id.
Goubaux (Eugène), agent d'affaires, id.
Goubaux (Jérôme), avocat, id.
Guillebert-Beaumarais, propriétaire, id.
Humbert, propriétaire, id.
Le Chevalier (Gustave), id.
Leclerc, avocat, adjoint au maire, id.
Leduc (Auguste), trésorier de la Société d'agriculture, id.
Lemarquand, juge de paix, à Valognes.
Milcent (Ernest), propriétaire, à Brix.
Oury (Lucien), notaire, à Valognes.
Regnouf de Vains, propriétaire, au château de Pannelier, à Brix.
Rochette de Lempdes, ingénieur, à Valognes.
Tessero (le T. R. P.), eudiste, supérieur du petit séminaire, à Valognes.
Thouin, avoué, id.

Canton de Barneville.

Inspecteur : M.

M. Denis, notaire, conseiller général, à Barneville.
Lemaréchal, maître d'hôtel, à Carteret.

Canton de Bricquebec.

Inspecteur : M.

MM.
Bitouzé, propriétaire, à Négreville.
Chivré (le comte de), à Sottevast.
Le Marchand, propriétaire, à Rauville-la-Bigot.
Levalois, propriétaire, à Bricquebec.

Canton de Montebourg.

Inspecteur : M. le comte DE PONTGIBAUD.

MM.

DEBAINS, ingénieur-constructeur, à Montebourg.
FLERS (Ferdinand de), au château d'Hémévez.
LA FOSSARDIÈRE (de), propriétaire, ancien maire de Fontenay.
LE MOIGNE DU TAILLIS, maire d'Urville.
LEMOIGNE, propriétaire, au Ham.
PONTGIBAUD (le comte), à St-Marcouf.

Canton de Quettehou.

Inspecteur : M. DU MESNILDOT.

MM.

COURTOIS, directeur de l'école municipale, à St-Vaast-la-Hougue.
DU MESNILDOT (A.), maire d'Anneville-en-Saire.
ROUXEL, maire de Teurthéville-Bocage.
VALORI (le comte Louis de), à Aumeville-Lestre.

Canton de Sainte-Mère-Église.

Inspecteur : M. le marquis D'AIGNEAUX.

MM.

AIGNEAUX (le marquis d'), propriétaire, au château de l'Ile-Marie.
AIGNEAUX (le comte d'), à Pont-l'Abbé-Picauville.
BEAUFORT (le comte de), au château de Plain-Marais, ancien maire de Beuzeville-au-Plain.
BEROT (Clément), herbager, à Hiesville.
CLÉMENT, propriétaire, à St-Germain-de-Varreville.
JEAN (Lucien), propriétaire, à Beuzeville-la-Bastille.
LÉCUYER (Alfred), propriétaire, maire de Carquebut.
MAILLARD (Céran), agriculteur, à Ste-Marie-du-Mont.
PRÉMONT (Paul), propriétaire, maire, id.

Canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Inspecteur : M.

MM.

HAMEL, docteur-médecin, à Rauville-la-Place.
HAMEL fils, cultivateur, id.
HERSAN, conseiller d'arrondissement, à St-Sauveur-le-Vicomte.
LA BRETONNIÈRE (le vicomte de), id., à Golleville.
LA HOUSSAIERIE (de), propriétaire, ancien maire de Colomby.



ORNE

Inspecteur divisionnaire :

M. le duc D'AUDIFFRET-PASQUIER, à Sassy.



ARRONDISSEMENT D'ALENÇON.

Inspecteur : M. LECOINTRE.



Cantons d'Alençon et de Carrouges.

Inspecteur : M. DUVAL.

MM.

AVELINE, avoué, premier adjoint au maire, à Alençon.
BEAUDOIN, rue des Promenades, id.
BEAUREGARD (de), château d'Aché, à Valframbert.
BERST, maître d'hôtel du « Grand-Cerf », à Alençon.
BOZO, conseiller municipal, id.
BRUNETEAU, vice-président du Conseil de préfecture, id.
CHAMBAY, docteur médecin, maire, id.



Cohn, notaire, à Alençon.
Dehail, propriétaire-cultivateur, rue St-Blaise, id.
Delaunay (Édouard), chef de service à la trésorerie générale, rue de l'Écusson, 6, id.
Desmonts (l'abbé), id.
Du Mesnil de Montchauveau, id.
Duval, archiviste départemental, rue de Cazault, 47, id.
Fresnais, conseiller municipal, id.
Guérin-Beaupré, rue des Grandes-Poteries, 29, id.
Hus, négociant, conseiller municipal, id.
Leboucher, pharmacien, id.
Leclère (Adhémard), résident de France au Cambodge, id.
Lecointre (Eugène), id.
Legrand, conseiller municipal, id.
Leguernet, id., id.
Le Maréchal, id., id.
Le Prêtre, id., id.
Letacq (l'abbé), chapelain des Petites-Sœurs des pauvres, id.
Letellier, conservateur du musée d'histoire naturelle, id.
Leurson, agent-voyer en chef en retraite, id,
Mocaire, chef de division à la préfectnre, id.
Richer (l'abbé), aumônier de la Providence, id.
Richer-Lévesque, négociant, id.
Thouin, agent-voyer d'arrondissement, id.
Toment, chef de division à la préfecture, id.

Canton de Courtomer.

Inspecteur : M. HENRY, à Ste-Scolasse.

MM.

Buisson, maire de Mont-Chevrel.
Coterel La Saussaye fils, propriétaire, à Ferrière-la-Verrerie.
Henry, notaire honoraire, à Ste-Scolasse.
[illegible] lu), propriétaire, à Courtomer.
[illegible] de), maire de Ste-Scolasse.

Canton du Mesle-sur-Sarthe.

Inspecteur : M. FORCINAL.

MM.

Brust (Constant), propriétaire, à Laleu.

Corcelle (de), conseiller général, à Essay.

Forcinal, membre du conseil d'arrondissement, à St-Aubin-d'Appenay.

Gérard, maire du Mesle-sur-Sarthe.

Marescot (le marquis de), au Mesle-sur-Sarthe.

Rœderer (le comte), président du comice agricole, au château du Bois-Roussel.

Canton de Sées.

Inspecteur : M. PRÉBOIS.

MM.

Barret (l'abbé), curé de La Place, à Sées.

Bertout, percepteur, id.

Chesnel-Geslin, propriétaire, id.

Delamarre père, docteur-médecin, id.

Delamarre fils, id., id.

Delaunay (Adolphe), marchand de vins, id.

Dubois-Guchan, propriétaire, id.

Dujardin, id., id.

Gibory, id., id.

Guth, pharmacien, id.

Hommey, docteur-médecin, conseiller général. id.

Hommey fils, docteur-médecin, id.

Lefaivre (l'abbé), directeur au grand séminaire, id.

Loutreuil, manufacturier, 17, rue Prestchistinka, maison de la princesse Galitzin, à Moscou (Russie).

Marigny, notaire honoraire, à Sées.
Potier de Courcy, propriétaire, id.
Prébois (Paul), notaire, id.

ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN.

Inspecteur : M. Victor GUYON des DIGUÈRES.

Canton d'Argentan.

Inspecteur : M. GERMAIN-LACOUR.

MM.
Bonnaire, greffier du tribunal civil, à Argentan.
Boschet, avocat, maire d'Argentan.
Cropat (Mme), à Argentan.
Deshayes, notaire, id.
Fontenay (le baron Edgard de), propriétaire et maire, à Urou.
Gallot-Lavallée (Pierre), à Argentan.
Germain-Lacour, maire de Moulins-sur-Orne.
Guyon des Diguères (Victor), propriétaire, maire de Sévigny.
Hélie, notaire, à Argentan.
Heurtaux, avoué, id.
Hommey, avocat, id.
Lecouturier, ancien adjoint au maire, avocat, id.
Moidrey (le vicomte Henri de), au château de Sévigny.
Morand, propriétaire, à Argentan.
Moulinet, avocat, id.
Pichon (Léopold), propriétaire, à Argentan.
Souquet de Latour, propriétaire, à Moulins-sur-Orne.
Vigan (Jules), maire de Commeaux.

Canton de Briouze.

Inspecteur : M. LE VAVASSEUR.

MM.

Du Bosc (Maxime), propriétaire, à Pointel.
Le Mancel, vétérinaire, à Briouze.
Le Vavasseur (Gustave), membre du conseil général, à La Lande-de-Lougé.

—

Canton d'Écouché.

Inspecteur : M. A. des DIGUÈRES.

MM.

Cénival (Louis de), au château de la Mare, à Fleuré.
Champagne (le marquis de), au château de Mesnil-Jean.
Descours, notaire, à Rânes.
Des Diguères (A.), au château de Mesnilglaise, à Batilly.
Pringault, agent-voyer, à Écouché.
Rouillé (Albert), propriétaire, à Rânes.

—

Cantons d'Exmes et du Merlerault.

Inspecteurs : M. DECAUX et CORBIÈRE.

MM.

Corbière (Henri), agriculteur, au château de Nonant.
Decaux, conseiller général, à Villebadin.
Gazon, régisseur, à Lignères.
Harel (Paul), à Échauffour.
Lemesle (Émile), négociant, à St-Pierre-la-Rivière.
Saint-Pierre (le marquis de), au château de la Vente, à Silli-en-Gouffern.

—

Canton de La Ferté-Fresnel.

Inspecteur : M.

M. Maussion (Thomas de), colonel d'infanterie de marine, à St-Évroult-Notre-Dame-du-Bois.

Cantons de Gacé et de Trun.

Inspecteurs : MM. CANIVET et DESPORTES.

MM.

Baxire, propriétaire, à Mardilly.
Canivet (Auguste), propriétaire, au château de Chambois.
Gauchet, docteur-médecin, maire de Chambois.
Laurent (Mme), propriétaire, à Chambois.
Laval (de), au château de Raveton, à Montabard.
Roblet, propriétaire, à Aubry-le-Panthou.

Canton de Mortrée.

Inspecteur : M. LÉGER.

MM.

Audiffret-Pasquier (le duc d'), ancien président du Sénat, propriétaire, à Sassy.
Du Moulin de La Bretèche (Alexandre), au château de Tercey.
Léger, maire de Vrigny, au château de Vrigny.
Poriquet, sénateur, au château de Blanchelande.
Sévray (l'abbé), prêtre habitué, à Mortrée.

Canton de Putanges.

Inspecteur : M. le comte CHRISTIAN DE VIGNERAL

M. VIGNERAL (Christian de), colonel d'état-major, à Ry.

Canton de Vimoutiers

Inspecteurs : MM. le baron DE MACKAU et PERNELLE.

MM.

BESNOU (Charles), conseiller municipal, au Sap.
BOIS DU VAL, propriétaire, à Ticheville.
BOSCHER (Charles), propriétaire, id.
BOUTIGNY (Eugène), propriétaire, adjoint au maire, à Vimoutiers.
BOYER, pharmacien, id.
CHAUVEL, banquier, id.
CORNU (Émile), propriétaire, id.
DALLET (Alexandre), archéologue, à St-Aubin-de-Bonneval.
DENTU, docteur-médecin, à Vimoutiers.
DESPREZ (Léonard), à Orville.
FORTIN, ancien maire, id.
FOUBERT DE PALLIÈRES (Roger), au château de Folval, à Ticheville.
GASNIER, propriétaire, à Vimoutiers.
HUE (Jules), marchand de fromages, id.
IAECK, banquier, id.
JULIEN (Eugène), cultivateur, id.
LANIEL (Eugène), manufacturier, id.
LANIEL (Mme Eugène), id.
LANIEL (Henri), manufacturier, id.
LANIEL (Mme Henri), à Vimoutiers.
LECŒUR, pharmacien, id.
MACKAU (le baron de), député, au château de Vimer.
MELLION, à Vimoutiers.
PERNELLE, propriétaire, maire de Vimoutiers.
QUINSONAS (le comte de), au château de Vimer.

Renouard (Charlemagne), au château du Renouard.
Renouard (Mme Charlemagne), id.
Tailfer (Joseph), à Vimoutiers.
Desprez (Léonard), à Orville.



ARRONDISSEMENT DE DOMFRONT.

Inspecteur : M.



Canton de Domfront.

Inspecteur : M.

MM.
Guérin (Constant), propriétaire, id.
Hamard (Jean), propriétaire, à St-Bosmer.
Pottier-Larue, à Domfront.



Canton de La Ferté-Macé.

Inspecteur : M.

MM.
Barré-Gentil, négociant, à La Ferté-Macé.
Blanzay (Jules de), maire de Tessé-la-Madeleine.
Bobot-Descoutures, manufacturier, à La Ferté-Macé.
Contades (le comte de), au château de St-Maurice-du-Désert.
Goupil (Louis), propriétaire, au château de La Roche, à Tessé-la-Madeleine.
La Raillère (Marc de), à Pont-Chapelle, par La Ferté-Macé.
Pilatrie (Arthur), manufacturier, à La Ferté-Macé.



Canton de Flers.

Inspecteur : M. SALLES.

MM.
Buffard (Victor), conseiller d'arrondissement, à Flers.
Cabrol (Jean), négociant, id.
Daligauld (Ferdinand), propriétaire, id.
Duperron, pharmacien, conseiller général, id.
Gallet frères jeunes et Cie, négociants, id.
Ledoyen (Charles), propriétaire, id.
Leneveu (Albert), id., id.
Louvel (Charles), caissier à la Banque de France, id.
Morin (Henri), licencié en droit, id.
Murie (Romule), architecte de la Ville, id.
Salles (Julien), notaire, id.
Schnetz (Mme), au château de Flers.

Canton de Messei.

Inspecteur : M.

M. Gévelot, député, à Dieufit.

Canton de Passais.

Inspecteur : M. ACHARD DES HAUTES-NOES.

MM.
Achard des Hautes-Noes, licencié en droit, à St-Mars-d'Égrenne.

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE.

Inspecteur : M. QUÊNU, avoué.

Canton de Mortagne.

Inspecteur: M.

MM.

Ballière (Victor), agent-voyer d'arrondissement, à Mortagne.
Chartier, avocat, id.
Chilard (Victor-Désiré), avoué honoraire, id.
Desvaux (l'abbé), à La Chapelle-Montligeon.
Gaulier (l'abbé), prêtre habitué, à La Chapelle-Montligeon.
Quênu, ancien avoué, suppléant du juge de paix, id.
Roquière (Octave), juge, id.
Saugeron (Paul), licencié en droit, avoué, id.

Canton de Bellême.

Inspecteur : M.

MM.

Aunet, notaire, à Bellême.
Brière (Casimir), propriétaire, id.
Orglandes (le comte d'), maire d'Igé.
Vauvineux (le comte de), au château des Chaises, commune de Vaunoise.

Canton de L'Aigle.

Inspecteurs : MM. BEAU et FOULON.

MM.

Beau (Amédée), notaire à Paris, au château de Tubœuf, par L'Aigle.

Bohin père, manufacturier, au Moulin-à-Vent, à Laigle.
Bourgeois, architecte, id.
Bouvry (Constant), à St-Symphorien.
Desdouest, id., à Beaufay.
Foulon, architecte, au Sénégal et à l'Aigle.
Guillemare, maire de St-Ouen-sur-Iton.
Hubel (Charles), manufacturier, à St-Ouen-sur-Iton.
Masson-Bourelier, propriétaire, à L'Aigle.
Rouyer, docteur-médecin, à L'Aigle.

Canton de Longny.

Inspecteur : M. de BRÉBISSON.

MM.

Brébisson (René de), au château des Forges, par Longny.
Le Féron de Longcamp (Henri), maire de Moulicent.
Ozanne, docteur-médecin, à Longny.

Canton de Moulins-la-Marche

Inspecteur : M.

MM.

Saint-Pierre (de), propriétaire, au château des Genettes.
Thibault-Houdellière, propriétaire, aux Genettes.

Canton de Nocé.

Inspecteur : N.....

MM.

Chouanard, cultivateur, à Verrières.
Fardouet, cultivateur, à La Beuvrière, maire de Verrières.
Fromage, propriétaire, à St-Cyr-la-Rosière.
Lequesne, ancien principal clerc de notaire, id.
Lesec, ancien notaire, à Préaux.
Liberge (Jules), propriétaire, à Champ-Doré, commune de Corubert.

LIBERGE (Léon), propriétaire, à Corubert.

MASSIOT père, juge suppléant à Nogent-le-Rotrou, propriétaire, à Berd'huis.

MEUNIER (Alexis), propriétaire, à L'Espérance, commune de Verrières.

MICHAUDEL, propriétaire, maire de Préaux.

MORIN, maire de St-Cyr-la-Rosière.

PICARD, expert-géomètre, à Dancé.

SÉGOUIN, cultivateur, au Prieuré, commune de St-Cyr-la-Rosière.

TÉRIN (Eugène), propriétaire, à Verrières.

Canton de Pervenchères.

Inspecteur : N.....

M. VADE, propriétaire, à La Guerrière.

Canton de Rémalard.

Inspecteur : M. LOUVEL.

MM.

ANDLAU (le comte Gustave d'), conseiller général du canton de Rémalard, au château de Voré.

DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE, député, au château de La Fauconnerie, commune de St-Germain-des-Groyes.

GAUTIER, brigadier-chef des chemins vicinaux de la circonscription, à Rémalard.

LOUVEL, maître de pension, officier d'Académie, id.

Canton de Theil.

Inspecteur : N.....

JOLY, maire de Céton.

GILLETTE, instituteur, à St-Germain-de-la-Coudre.
GONDOUIN, juge de paix, au Theil.
GONDOUIN, à Céton.
LE PELLERIN DE GAUVILLE, propriétaire, à L'Hermitière.
RENOU (Numa), propriétaire, aux Tailles, commune du Theil.
ROMANET (le comte de), à Gévraise.
SÉGOUIN, cultivateur, à St-Germain-de-la-Coudre.

Canton de Tourouvre.

Inspecteur : M.

M. CHARENCEY (le comte de), au château de Champ-Thierry, commune de St-Maurice-lès-Charencey.

EURE.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. DE ROSTOLAN et MALBRANCHE.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Inspecteur : M. PETIT.

Canton d'Évreux.

Inspecteur : M. RÉGNIER.

MM.
ALVIMARE (d'), au château du Buisson-Garembourg.
BOURSIER, vétérinaire, à Évreux.

CHAMPIGNY (le marquis de), au château de Normanville.

CHILARD (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier des armées d'Orient et d'Italie, curé de St-Sébastien de Morsent.

CLÉMENT DE LA RONCIÈRE LE NOURY (la baronne), au château de Cracouville.

ESPINASSE-LANGEAC (le marquis de l'), à Évreux.

GAZAN (Vulgis), ingénieur, inspecteur du matériel des chemins de fer de l'Ouest, au château de Nuisement, par Évreux.

GUÉRY (l'abbé), aumônier du Lycée, à Évreux.

IZARN, vice-président de la Société d'Agriculture de l'Eure, à Évreux.

JANCIGNY (Alfred de), ancien préfet, rue du Parvis-Notre-Dame, id.

LETELLIER-ALABOISSETTE, trésorier de la Société d'Agriculture de l'Eure, id.

LHOPITAL (Joseph), président du syndicat agricole, au château d'Angerville-la-Campagne.

MÉRY DE BELLEGARDE (Paul), propriétaire, à Évreux.

MORAND DE LA PERRELLE, lieutenant-colonel d'infanterie de marine en retraite, id.

PESCHET, maître d'hôtel, id.

PETIT (Léon), juge suppléant, conseiller d'arrondissement, rue Dumeilet, 14, id.

RÉGNIER (Louis), propriétaire, rue Chartraine, 59, id.

ROSTOLAN (le comte de), à Guichainville.

SALLES, conseiller de préfecture, à Évreux.

TARDIVEAU, directeur du *Courrier de l'Eure*, id.

TYSSANDIER (Léon), avocat, id.

Canton de Conches.

Inspecteur : M. PAUL LETAUD.

MM.

BAZIRET, négociant, à Conches.

CAILLE-DE-SAINT-PIERRE, négociant, id.

DÉCORCHEMONT, statuaire, id.

DELARUE (Eugène), propriétaire, id.

Geoffroy de Grandmaison, au château de Nagel.
Goujard, agriculteur, à Gaudreville.
Lailler, banquier, à Conches.
Letaud (Henri), ingénieur, id.
Letaud (Paul), maître de forges, id.
Leveau, banquier, id.
Martin, docteur-médecin, id.
Parent du Chatelet, directeur-fondateur de la colonie de Nagel, au château de Nagel.
Robin père, propriétaire, à Conches.
Tragin, notaire, à La Ferrière-sur-Risle.
Vavasseur, herbager, à Glisolles.

Canton de Damville.

Inspecteur : M. le marquis de CHAMBRAY.

MM.
Chambray (le marquis de), au château de Chambray, à Gouville.
Davoud (Ernest), à Thomer-la-Sogne.
Dujardin, propriétaire et maire, à Coulonges.
Duvallet (Eugène), propriétaire, à Damville.
Erard (le comte G. d'), au château d'Hellenvilliers.
Fouché (Maurice-Charles), propriétaire, à Coulonges.
Fouquet (Pierre-Désiré), cultivateur, à Chambray, à Gouville.
Gastine, instituteur, à Damville.
Guicheux, cultivateur, id.
Hellard-Petit, agriculteur, à Gouville.
Le Goux, propriétaire, adjoint au maire, à Damville.
Perron, cultivateur et propriétaire, au Sacq.

Canton de Nonancourt.

Inspecteur : M. de VANSSAY.

MM.
Didot (Paul), fabricant de papiers, au Mesnil-sur-Estrée.

Royer, maire de Nonancourt.
Vanssay (de), manufacturier, à Nonancourt.
Sénicourt (l'abbé), curé de la Madeleine-de-Nonancourt.

Canton de Pacy.

Inspecteur : M.

MM.

Degrand, ingénieur en chef, propriétaire, au château du Buisson-de-Mai, près Pacy-sur-Eure.
Tristan (Désiré), au Vieil-Évreux.

Canton de Rugles.

Inspecteur : M. FOUQUET.

MM.

Béranger, charron, à La Neuve-Lyre.
Chevalier (Ernest), cultivateur, au Bois-Arnault.
Courteilles (le vicomte Ludovic de), à Chaise-Dieu-du-Theil.
Duterte (Amand), cultivateur, à La Neuve-Lyre.
Fouquet (Albert), à Rugles.
Legrain, géomètre, id.
Londe fils (Alphonse), teinturier, à La Neuve-Lyre.
Pantou, cultivateur, à Rugles.
Rassant, agriculteur et marchand de moutons, id.
Thorel-Homo, marchand de fers, quincaillier, id.

Canton de Verneuil.

Inspecteur : M. de PETITEVILLE.

1.

'Paul), à Courteilles.

LEGRAND (Jules), propriétaire, à Verneuil.
PETITEVILLE (le vicomte Raymond de), au château de Petiteville, commune de Gournay-le-Guérin.

Canton de Vernon.

Inspecteur : M. NOUVEL.

MM.
BRÉAUTÉ, antiquaire, à Vernon.
BROSSÉ, instituteur, à St-Marcel.
CAMUS, négociant en vins, à Vernon.
DELAROCHE (Jules), cultivateur, à Chanteloup.
DU CHATEAU (le colonel), à Vernon.
DUPAS, rentier, id.
GUÉRIN, ancien secrétaire de la Mairie de Vernon, à Vernonnet.
MONTANDON jeune, mécanicien, à Vernon.
NOUVEL, propriétaire, au château de la Ronce, à Fontaine-sous-Jouy.
OGEREAU, tanneur, à Vernon.
RENAUT (Anatole), ex-architecte de la ville de Vernon.
VITET, négociant, à Vernon.



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Inspecteur : M. BÉNARD.

Canton des Andelys.

Inspecteur : M. LÉON COUTIL.

MM.
BEZANÇON, docteur-médecin, aux Andelys, et à Paris, rue de la Pépinière, 22.

BLONDEL, industriel, au Petit-Andely et à Paris, rue Ordener, n° 1.
BOUCHERON-SEGUIN, notaire, aux Andelys.
CARON, boulanger, id.
CARON (Ferjus), libraire-éditeur, aux Andelys.
COULOUMA, imprimeur, directeur du « Journal des Andelys », id.
COUTIL (Désiré), propriétaire, id.
COUTIL (Léon), artiste peintre, id.
DAUVERGNE, négociant en vins, id.
DOBIGNY, propriétaire, id.
DUBOS, cultivateur, à Guiseniers.
DUMONT, facteur d'orgues, aux Andelys.
DUPAS fils, à Hennezis.
FESSART (Charles), ingénieur, aux Andelys.
GALLOT, pharmacien, id.
LESUEUR, négociant en fromages.
MONTIER (Georges), farinier, id.
MORIN, banquier, id.
MORIN (Auguste), carrossier, aux Andelys.
RAYER, docteur-médecin, adjoint au maire, id.
SAUVÉ, propriétaire, id.
SYLVESTRE, avoué, id.
THOMAS, marchand de bois, id.

Canton d'Écos.

Inspecteur : M. BÉNARD.

MM.
AMAURY (Jules), cultivateur, à Forêt-la-Folie.
AUBRY, curé doyen d'Écos.
BÉNARD, notaire, à Écos.
BENOIST, agriculteur.
BRÉCHOIRE (Jules), maire de Fours.
COQUAND, propriétaire, maire de Fourges.
COUTURIER (Charles-Eugène), juge de paix, à Écos.
GILBERT (François), fabricant d'engrais chimiques, à Ste-Geneviève,

GUILLET (Eugène-Nicolas), au château de Ste-Geneviève-lès-Gasny.
GOTH, propriétaire, au château du Chesnay, par Écos.
HERVÉ (Clément), conseiller d'arrondissement, à Château-sur-Epte.
JOLY (Aymar), propriétaire, à Bus-St-Remy.
JOURDAIN (Henri), à l'Abbaye-du-Trésor.
LE CONTE (Louis), maire de Bois-Jérôme.
LUCAS (l'abbé), curé de Dampsmesnil.

Canton d'Étrepagny.

Inspecteur : M. LÉON COUTIL.

MM.
DORÉ-LETAILLEUR, à Gamaches.
LE COUTEULX DE CANTELEU (le comte), conseiller général, à Étrépagny.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

Inspecteur : M. LÉON COUTIL.

MM.
DEFONTENAY, agriculteur, à Houville.
DELESQUES, conseiller d'arrondissement, à Amfréville-les-Champs, par Pont-St-Pierre.

Canton de Gisors.

Inspecteur : M. PATROUILLARD.

MM.
ALLEZ fils, cultivateur, à Éragny.
CAFFIN (Amédée), agriculteur, à Gisors.
LE BRET, caissier de la Caisse d'épargne, id.
OLIVIER (l'abbé), curé-doyen de Gisors.

PASSY (Louis), membre de la Chambre des Députés, à Gisors.
PATROUILLARD, pharmacien de première classe, id.

—

Canton de Lyons-la-Forêt.

Inspecteur : M. DE VALLON.

M. VALLON (de), propriétaire, au château de Rosay.



ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

Inspecteur : M.

—

Canton de Bernay.

Inspecteur : M. LE RENARD-LAVALLÉE.

MM.
AMELINE, ancien agent-voyer, à Bernay.
BOIVIN-CHAMPEAUX, ancien premier président, id.
BOREL, ancien professeur, id.
CAUCHEPIN, quincaillier, id.
CORDIER, pépiniériste, id.
DAUGER (le comte), au château de Menneval.
DURAND, avocat, à Bernay.
ÉCALARD, conseiller d'arrondissement, maire de St-Léger-de-Rostes.
GARDIN (Charles), à Bernay.
LA LONDE (Philippe de), avocat, id.
LE RENARD-LAVALLÉE, juge au Tribunal civil, id.
LESENS, propriétaire, id.
MALBRANCHE, ancien greffier du Tribunal de commerce, id.
[illegible]uis), avocat, id.
[illegible]tor), greffier du Tribunal de commerce, id.

Piquenard, artiste peintre, à Bernay.
Salnelle, docteur-médecin, à Bernay.
Sauvage, notaire, id.
Sement (Pierre), ancien négociant, id.
Vaucanu, avoué, à Bernay.

Canton de Beaumesnil.

Inspecteur : M.

MM.

Boulanger, conseiller d'arrondissement, maire de La Barre.
Gastine (le docteur), à La Barre.

Canton de Brionne.

Inspecteur : M. JOIN-LAMBERT.

MM.

Bisson, maire de Livet-sur-Authou.
Duret fils, manufacturier, à Brionne.
Fillocque (Louis-Honoré), propriétaire, à Berthouville.
Héribel, notaire, à Brionne.
Join-Lambert, membre du Conseil général, à Livet-sur-Authou.
Lefebvre, instituteur communal, à Brionne.
Lemoine, secrétaire particulier, à Livet-sur-Authou.
Lesdevé-d'Heudières (Paul), au château du Bois-David.
Pouchet, propriétaire, à Franqueville.
Régnoult, propriétaire, maire de St-Éloi-de-Fourques.

Canton de Broglie.

Inspecteur : M. le duc Albert de BROGLIE.

MM.

Broglie (le duc Albert de), au château de Broglie.
Fouquet, député, à Montreuil-l'Argillé.

Canton de Thiberville.

Inspecteur : MM. ACHILLE CASSÉ et PILET.

MM.

CASSÉ (Achille), à Thiberville.

COUTURIER, propriétaire-éleveur, à St-Germain-la-Campagne.

NOURY (l'abbé), curé-doyen de Thiberville.

PILET, maire de St-Mards-de-Fresne.

PORÉE (l'abbé), curé de Bournainville.

SAYVES (le marquis de), maire, au château de St-Germain-la-Campagne.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

Inspecteur : M.

Canton de Louviers.

Inspecteur : M. PRÉTAVOINE.

MM.

ANGÉRARD, notaire, à Louviers.

BURY, notaire, id.

DANNET (Charles), manufacturier, id.

DURAND, ancien agent-voyer de l'arrondissement, id.

GUILLARD, avoué, id.

LEGUAY, inspecteur des forêts, id.

POUSSIN (Alexandre), manufacturier, id.

PRÉTAVOINE, ancien député, id., et rue de Turin, 11, à Paris.

Canton d'Amfréville-la-Campagne.

Inspecteur : M.

MM.

Aubourg de Boury (le marquis Léopold), au château d'Amfréville-la-Campagne.

Boury (le comte Charles de), conseiller général, id.

—

Canton de Gaillon.

Inspecteur : M. Léon COUTIL.

MM.

Delmas, éleveur de volailles, à Muids.

Orford (l'abbé), curé de Muids.

Poussin, manufacturier, à La Croix-St-Leufroy.

—

Canton du Neubourg.

Inspecteur : M.

MM.

Baudré, docteur-médecin, au Neubourg.

Lebert, médecin-vétérinaire, id.

—

Canton de Pont-de-l'Arche.

Inspecteur : M.

MM.

Goujon, ancien maire de Notre-Dame-du-Vaudreuil.

Heullant (Frédéric), ancien maire de Montaure.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Inspecteur : M.

Canton de Pont-Audemer.

Inspecteur : M.

MM.

Mann, industriel, à Pont-Audemer.
Tourville (de), ancien préfet, à Tourville.
Vochelet (l'abbé), vicaire de St-Ouen, à Pont-Audemer.

Canton de Beuzeville.

Inspecteur : M.

M. Duval, banquier, à Beuzeville.

Canton de Bourgtherouide.

Inspecteur : M.

MM.

Captot (Léon de), propriétaire, à Bosbénard-Commin.

Canton de Cormeilles.

Inspecteur : M. ARNAUDET.

MM.

...octeur-médecin, à Cormeilles.
... Émile), propriétaire, à Asnières,

OLIVIER, propriétaire, à St-Sylvestre.
TOUFLET (Isidore), juge de paix, à Cormeilles.

Canton de Montfort-sur-Risle.

Inspecteur : M. DE FORMIGNY DE LA LONDE.

MM.
BUNEL, manufacturier, à Pont-Authou.
FORMIGNY DE LA LONDE (A. de), au château de Freneuse.
LARDY, notaire, à Pont-Authou.
ROGER, directeur de la fabrique d'accumulateurs électriques, id.

Canton de Quillebeuf.

Inspecteur : M.

M. TOPSENT (Édouard), cultivateur, à Bourneville.

Canton de Routot.

Inspecteur : M. LE REFFAIT.

MM.
LANGLOIS, botaniste, à Caumont, par La Bouille.
LE REFFAIT, propriétaire, à Rougemoutiers.
MATTARD (Hyacinthe), conseiller général, à Bouquetot.

Canton de Saint-Georges-sur-Vièvre.

Inspecteur : M. LE CARBONNIER.

MM.
LE CARBONNIER DE LA MORSANGLIÈRE, propriétaire, à Lieurey.
VATTIER (Edmond), propriétaire, id.

SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire :

M. le comte D'ESTAINTOT.

ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

Inspecteur : M. CUSSON.

Cantons de Rouen.

Inspecteur : M.

MM.

ALLARD (Christophe), avocat, rue St-Nicolas, 32, à Rouen.

BEAUCANTIN (Émile), ancien professeur départemental d'agriculture et municipal d'arboriculture, ancien directeur du Jardin des plantes de Rouen, des jardins publics et des promenades de la ville, id.

BEAUREPAIRE (Charles DE), avocat, rue Beffroy, 24, id.

BOULLIN (Alphonse), commissaire-priseur honoraire, rue Bouquet, 23, id.

CANONVILLE-DESLYS, ingénieur civil, rue Beauvoisine, 26, id.

CHATAIN (Ferdinand), rue d'Ernemont, 3, id.

CUSSON, place des Carmes, 40 bis, à Rouen.

ESTAINTOT (le comte d'), ancien bâtonnier, rue de la Seille, 12, id.

GRANVILLE (de), directeur général honoraire de l'Association Normande, rue Bourg-l'Abbé, 19, id.

LAMBERT, route de Caen, id.

LE BRETON, directeur du musée céramique, rue Thiers, 25 bis, id.

LE SUEUR, horticulteur-pépiniériste, rue Verte, à Rouen.

NIEL (Eugène), vice-consul du Brésil, rue Herbière, id.

PHILIPPE, rue de la République, 95, id.

QUÉNAULT, conseiller à la Cour d'appel, rue Beauvoisine, 52, id.

SIMON, architecte, rue Bouquet, 18, id.

Canton de Boos.

Inspecteur : M. BRAYÉ.

M. Brayé (Adolphe), cultivateur, aux Authieux-sur-le-Port-St-Ouen.

Canton de Clères.

Inspecteur : M. LEMARCHAND.

M. Lemarchand, maire de Clères.

Canton d'Elbeuf.

Inspecteur : M. Ernest FLAVIGNY.

MM.

Blanquart (l'abbé), curé de La Saussaye.
Boulet (Emmanuel), rue Camille-Randoing, 41, à Elbeuf.
Cabourg (Georges), rue St-Jean, 63, id.
Flavigny (Constant), manufacturier, rue Royale, id.
Flavigny (Ernest), propriétaire, à St-Aubin-Jouxte-Boulleng.
Lenoble (Emile), fabricant de draps, rue de Caudebec, à Elbeuf.
Lesage-Maille, propriétaire, rue T. Chennevière, id.
Olivier (Pierre), fabricant de draps, rue du Cours, id.
Patallier (Victor), propriétaire, rue St-Jean, id.
Pelletier (Pierre), fabricant de draps, rue Robert, id.
Pion (Paul), teinturier, président de la Société Industrielle, rue de l'Hospice, id.
Quesné (Victor), propriétaire, rue Royale, id.
Wallet (Théoph.), négociant en draperies, rue Robert, id.

Canton de Pavilly.

Inspecteur : M.

MM.

Gaudin (Émile), hôtel du Commerce, à Pavilly.

Guerrier, percepteur, à Pavilly.
Viard du Lys, propriétaire, à Croixmare.

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE.

Inspecteur : M. ESTANCELIN.

Canton de Dieppe.

Inspecteur : M. RENAUX.

MM.

Lebourgeois, avocat, à Dieppe.
Lecorbeiller (Édouard), Grande-Rue, 40, id.
Renaux (A.), libraire, id.

Canton de Bacqueville.

Inspecteur : M. Alfred GUÉRILLON.

MM.

Bourdon (Edgar), industriel, à Gueures.
Cardon (Denis), ancien instituteur, à Bacqueville.
Dupont, notaire, maire de Bacqueville.
Furon (Amédée), à Brachy.
Furon (Gustave), à Royville.
Gellée-Vastey, entrepositaire, à Bacqueville.
Guérillon (Alfred), à Brachy.
Guérillon (Victor), id.
—, maître d'hôtel, à Bacqueville.
u château de Lamberville.

Le Verdier (Pierre), avocat à la Cour d'appel, au château de Belmesnil, par Bacqueville.
Ménard, docteur-médecin, à Bacqueville.
Morel père, ancien maire de Bacqueville.
Ouvry (Casimir), cultivateur, à Luneray.
Ouvry (Frédéric), conseiller d'arrondissement, à Auppegard.
Prouin, propriétaire, à Bacqueville.
Rollère, propriétaire, à Tocqueville-en-Caux.
Rouland père, sénateur, à Bertreville-St-Ouen.
Rouland fils, conseiller général, id.

Canton de Bellencombre.

Inspecteur : M. ROCHETTE.

MM.
Rochette, conseiller d'arrondissement, à Bosc-le-Hard.

Canton d'Envermeu.

Inspecteur : M. BRETON.

MM.
Breton, député, à Envermeu.
Gallery de La Servière (de), au château de Douvrend.

Canton de Longueville.

Inspecteur : M.

MM.
Estaintot (vicomte Raoul d'), au château de Montpinçon, à Heugleville-sur-Scie, par Auffay.
Riout, propriétaire, à Torcy-le-Grand.

Canton d'Offranville.

Inspecteur : M.

MM.
Boishébert (Adrien de), à Offranville.
Husson, docteur-médecin, id.
Irat, notaire, id.
Thillard (l'abbé), curé du Bourg-Dun.

Canton de Tôtes.

Inspecteur : M. NEPVEU.

MM.
Argentré (le comte d'), au château de St-Denis-sur-Scie.
Langrenay, cultivateur, à Tôtes.
Nepveu (Jules), conseiller général, à Ste-Geneviève.
Raimbouville (de), conseiller d'arrondissement, à Gonneville, par Longueville.

ARRONDISSEMENT DU HAVRE

Inspecteur : M.

Cantons du Havre.

Inspecteurs cantonaux :

Havre { Canton Nord, M. Siegfried, député, au Havre.
— Est, M. Letellier.
— Sud, M. Aubry. }

MM.
Aubry (François), rue Jules-Le-Cesne, au Havre.
Bailhache, docteur en droit, rue Dicquemare, 41, id.

BIETTE, négociant en vins et spiritueux, rue Caroline, 15, au Havre.
DUPONT (Émile), directeur des docks, bassin de l'Eure, id.
FIQUET, négociant, adjoint au maire, boulevard de Strasbourg, 105, id.
GIBERT, docteur-médecin, rue Sery, 41, id.
GODEFROY (Ernest), courtier maritime, Grand-Quai, 47, id.
GUILLOT, ancien notaire, rue Joseph-Clerc, 5, id.
LECADRE (Eugène), négociant, place de l'Hôtel-de-Ville, 21, id.
LENNIER, conservateur du musée d'histoire naturelle, rue Bernardin-de-Saint-Pierre, 2, id.
LETELLIER, directeur de la Société des archives photographiques, rue des Pénitents, 11, id.
MARANDE (de), courtier en marchandises, rue Caroline, 11, id.
MARION, ancien contrôleur des douanes à Buweis, Bohême (Autriche), au Havre.
MASQUELIER, à Ste-Adresse.
POSTEL (Henri), négociant, rue de Paris, 13, au Havre.
SIEGFRIED (Jules), député, id.

Canton de Bolbec.

Inspecteur : M.

MM.

BERNARD, jardinier en chef de l'Hôtel-de-Ville, à Bolbec.
CARON (Émile), propriétaire, rue de Gruchet, à Bolbec.
COTTARD (Henri), architecte, id.
DURIEUX, vétérinaire, à Bolbec.
LACAILLE, suppléant du juge de paix, id.
LEVAILLANT DU DOUET, ancien député, maire de Bernières.
MULLER, propriétaire, à Bolbec.
PIÉRARD (le baron André), conseiller général, au château de Tousvents, à Gruchet-le-Valasse.

Canton de Cricquetot-l'Esneval

Inspecteur : M.

MM.

Burel (Arthur), à Fongueusemare.
Cécille, notaire honoraire, à Cricquetot-l'Esneval.

Canton de Fécamp.

Inspecteur : M. LE BORGNE fils.

MM.

Delaunay (Ernest), conseiller général, à Fécamp.
Dufour, docteur-médecin, à Fécamp.
Fessard, notaire, id.
Le Borgne (Augustin), négociant, maire de Fécamp.
Le Borgne (Augustin) fils, rue Charles Le Borgne, 12, à Fécamp.

Canton de Lillebonne.

Inspecteur : M.

MM.

Lemaître (Émile), manufacturier, à Lillebonne.
Langer (Gustave), propriétaire, id.

Canton de Montivilliers.

Inspecteur : M. LEFEBVRE.

MM.

Lebigre-Avenel, mécanicien, à Montivilliers.
Lefebvre (Charles), propriétaire, id.
[illegible] notaire honoraire, château des Ardennes-Saint-Louis, id.

Canton de Saint-Romain-de-Colbosc.

Inspecteur : M. BRÉAUTÉ.

MM.

Bréauté, ancien juge de paix, à St-Romain-de-Colbosc.

Houdetot (le marquis de), château d'Applemont, à Saint-Laurent-de-Brèvedent.

Vasse, maire de Tancarville.



ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL.

Inspecteur : M. RASSET.



Canton de Neufchâtel.

Inspecteur : M. COURTIN.

MM.

Cocagne (Oscar), avocat, à Neufchâtel.

Courtin, photographe, conservateur du musée, id.

Favereau, vétérinaire, id.

Godouet, propriétaire, à Bully.

Guerrier (Henri), percepteur, à Neufchâtel.

Jouin, notaire, id.

Lefebvre (Charles), avoué, id.

Legras, conseiller d'arrondissement, à Neuville-Ferrières.

Roinard, vétérinaire, à Neuville-Ferrières.



Canton de Forges.

Inspecteur : M. THIESSÉ.

MM.

Carpentier, fabricant de pavés, au Fossé.

Thiessé, avocat, à Forges.





Canton de Gournay.

Inspecteur : M. BOUCAULD.

MM.

BERTHAUX (Désiré), propriétaire, à Gournay.
BIGOT-BOURGEOIS, fabricant de faïence, à Gournay.
BOUCAULD, propriétaire, id.
HAILLARD, avocat, id.
NATVILLE (Édouard de), docteur-médecin, id.

—

Canton de Saint-Saëns.

Inspecteur : M. LE BRETON.

MM.

DELAUNAY (Edmond), secrétaire de la mairie, à St-Saëns.
LEFEBVRE (l'abbé), curé des Ventes-St-Remy.
RASSET, conseiller d'arrondissement, maire de Montérollier.

ARRONDISSEMENT D'YVETOT.

Inspecteur : M.

—

Canton d'Yvetot.

Inspecteur : M. H. QUESNEL.

MM.

DAMBOISE, propriétaire, à Ste-Marie-des-Champs.

La Faulotte (Jacques de), au château de Boishimont.
Selle, propriétaire, à Auzebosc.

Canton de Cany.

Inspecteur : M.

MM.

Bourel, à Sasseville.
Debèque, maire de Cany.

Canton de Candebec.

Inspecteur : M. MALFILATRE.

MM.

Acher de Montgascon (d'), ministre plénipotentiaire, au château de Villequier.
Anisson-Duperron, ancien député, conseiller général, maire de St-Aubin-de-Crétot.
Malfilatre (Léon), conseiller d'arrondissement et maire de Villequier.
Maruitte, ancien agent-voyer d'arrondissement, à Caudebec-en-Caux.

Canton de Doudeville

Inspecteur : M. LAMOTTE, notaire.

MM.

Biard (François), propriétaire, à St-Laurent-en-Caux.
Lamotte, notaire, à Doudeville.
Lavoine, cultivateur, au Bosc-aux-Moines, à Boudeville.

Canton de Fauville.

Inspecteur : M. MARCOTTE.

MM.

LANGE (Albert), propriétaire-agriculteur, à Fauville.

MARCOTTE, propriétaire, à Ricarville.

QUESNEL (Gustave), propriétaire, id.

—

Canton de Fontaine-le-Dun.

Inspecteur : M.

MM.

MONTFORT (le comte de), au château de Crasville-la-Roquefort.

MONTFORT (le vicomte de), id.

POULLARD (Edmond), membre de la chambre de commerce, au château de Bois-le-Comte.

—

Canton d'Ourville.

Inspecteur : M. D'IQUELON.

MM.

IQUELON (d'), conseiller général, à Sommesnil.

MARESCOT, propriétaire-cultivateur, à Routes.

—

Canton de Saint-Valery.

Inspecteurs : MM. E. ROQUIGNY et GODNET.

MM.

[illegible] fils, à St-Valery.

[illegible] (E.), agriculteur, à St-Sylvain.

[illegible] [illegible]oint au maire de St-Valery.

Boilay (Joseph), armateur, à St-Valery.
Boucourt (l'abbé), curé-doyen de St-Valery.
Burel (Pierre), cultivateur, à Drosay.
Godnet, artiste-peintre, à St-Valery.
Guerard (Raoul), à Manneville-ès-Plains.
Hellouin (Mme Victor), au château de Néville.
Lapert (Charles), à Néville.
Olivier, président du tribunal de commerce, à St-Valery.
Pichard (Narcisse), armateur, id.
Roquigny (Alfred), à Blosseville-ès-Plains.
Roquigny (Eugène), agriculteur, à Pleine-Sève.
Savoye, conseiller général, à St-Valery.
Tiercinier, à Veules.
Tuvache, notaire, à St-Valery.

—

Canton de Valmont.

Inspecteur : M.

MM.

Fiquet (l'abbé), curé de St-Pierre-en-Port.
Le Grand, propriétaire du domaine de Greuville, à Contremoulins.
Lachèvre, propriétaire, au château de Briquedalle, par Sassetot-le-Mauconduit.

—

Canton d'Yerville.

Inspecteur : M.

MM.

Le Souef, membre du conseil général, au château de Criquetot-sur-Ouville.
Quesnel (Henri), membre du conseil d'arrondissement, maire des Baons-le-Comte, et à Rouen, rue des Bons-Enfants, 78.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

—

VILLE DE PARIS.

Inspecteur divisionnaire : M. F. LE BLANC.

MM.

Crouzet, agent-comptable de la Société des Agriculteurs de France, avenue de l'Opéra, 21.

Faure (Félix), président de la République, palais de l'Élysée.

Guestiers (Raoul de), rue de Solférino, 8.

Hervé (Louis), directeur de la *Gazette des Campagnes*, quai des Grands-Augustins, 55.

Hirsch, professeur à l'École nationale des ponts et chaussées et au Conservatoire des arts et métiers, rue Castiglione, 1.

Join-Lambert, rue de Penthièvre, 24.

Jobbé, avocat, rue du Cherche-Midi, 18.

Jourdan, ancien notaire, boulevard Pereire, 175.

Lair (Jules), directeur des Entrepôts, boulevard de La Villette, 204.

Le Blanc, ancien imprimeur-libraire, rue Demarquay, 18.

Lebrun (Frédéric), artiste peintre, avenue Bugeaud, 9.

Margat-Morin (Charles), directeur de l'administration Dufayel, boulevard Barbès, 13.

Tournoüer (Henri), rue des Saints-Pères, 11.

—

Départements et Étranger.

Inspecteur divisionnaire : M. DESVAUX-SAVOURÉ.

MM.

Auteuil (le comte d'), au château d'Auteuil, par Auteuil (Seine-et-Oise).

Baheziee de Lanley (François), à St-Brieuc.

BEAULIEUX (Phelippes), au château des Croix, à Sautron (Loire-Inférieure).

BEAUMONT (Élie DE), rue Jean-Migaud, 11 *bis*, à Niort.

BERCHON, docteur-médecin, à Pauillac (Gironde).

BERGOUNIOUX, à La Rochelle (Charente-Inférieure).

BINSE, ingénieur des ponts et chaussées, à Mayenne.

BONPAIN, filateur, à Tourcoing (Nord).

BOSD, négociant en vins, clos Jean, par Cadillac (Gironde).

BOULATIGNIER, ancien président de section au conseil d'État, au château de Pise, près de Lons-le-Saulnier (Jura).

BOULAY, maire de Beaucé (Ille-et-Vilaine).

BRÉARD (Charles), avenue de Villeneuve-l'Étang, 18, à Versailles.

CARDEZ (Ferdinand), cours Portal, 41, à Bordeaux.

CAREL (Alexis), quai de l'Est, 12, à Lyon (Rhône).

CAVELIER, employé à la Colonie de La Motte-Beuvron (Loir-et-Cher).

CHRÉTIEN, régisseur, au château de La Lorrie (Maine-et-Loire).

CORDAY (Jules de), rue d'Anjou, 18, à Versailles.

CORNUDET (le vicomte), à Neuville, par Conflans.

DEMAREST, maire de Bagneux, près Saumur (Maine-et-Loire).

DESNOS (le vicomte), au château de Clivoy (Mayenne).

DESVAUX-SAVOURÉ, ancien élève de l'École centrale des arts et manufactures, propriétaire-agronome, à Mondoubleau (Loir-et-Cher), et à Paris, rue de la Clé, 27.

DORLHACH, ingénieur des mines, directeur des mines de Montigny, à Laval (Mayenne).

DU BUAT (le comte), propriétaire-agronome, à La Subardière, commune de Méral (Mayenne).

DU LUART (le comte Robert), au Luart, par Tuffé (Sarthe).

FABRE (J.), fabricant de présure, rue de La Haie-Coq, 15, à Aubervilliers (Seine).

FEILLET (E.), propriétaire, à St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

FÉRON (Antonin), propriétaire, à Mayenne.

FONDEUR (Pol), constructeur de machines, à Viry par Chauny (Aisne).

FONTAINE, propriétaire, à St-Mars-sur-La-Futaie (Mayenne).

FORIASKI-D'HERBAS, membre patron de l'Association philotechnique, à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).

FOUCAULT (le baron de), à Épinal (Vosges).

FOURNERET, docteur en médecine, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

GALLESE (duca di), palazzo Altemps, à Rome (Italie).
GENOUILLACH (le vicomte de), propriétaire, à Rennes.
GERNIGON, propriétaire, à St-Fort (Mayenne).
GOUSSANCOURT (le vicomte de), propriétaire, à Câtillon (Oise).
GOUSSANCOURT (Edgard de), à St-Éman (Eure-et-Loir).
GRELLEY, professeur de chimie au collège Chaptal, à Rueil (Seine-et-Oise).
GRESSENT, professeur d'arboriculture, à Sannois (Seine-et-Oise).
HUCHET DE CINTRÉ (le baron Alphonse), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de la Monnaie, 22, à Rennes.
JABIET (Edouard), boulevard Négrier, 48, au Mans.
JAMES, licencié ès sciences mathémat. et profess. au lycée de Versailles.
JOURDAN (Flavien), négociant en vins, rue Boyer, à Montpellier (Hérault).
KERVELLA (Désiré), entrepreneur de fêtes, au Mans.
LA CHARBONNERIE (Jules de), propriétaire, à Laval.
LAIR, juge de paix, à Tours.
LA LANDE (Gustave), à St-Berthevin-la-Tannière (Mayenne).
LAMBERT, inspecteur de l'enregistrement, à Versailles (Seine-et-Oise).
LAMBERTIE (Théophile), négociant, rue Carpenteyre, 67, à Bordeaux.
LA MORVONNAIS (de), boulevard de la Duchesse-Anne, à Rennes.
LANGLOIS (Adrien), maître de forges, conseiller général, à Nantes.
LANGLOIS, notaire, au Mans.
LA ROCHE-DUMAS (de), receveur des finances, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
LA VALETTE (de), au château de La Valette, par Château-Gontier (Mayenne).
LAVILLE, rentier, rue de la Madeleine, 34, à Noisy-le-Sec (Seine).
LAVOIX (Félix), procureur de la République, à Montluçon (Allier).
LE BRETON, censeur au lycée de Laval.
LEBRUN, juge de paix, à Avize (Marne).
LECOINTRE, membre du conseil général, à Poitiers.
LE COURT DE LA VILLETHASSETZ, secrétaire du comice de Dinan (Côtes-du-Nord).
LEYHERR (Charles), négociant, à Laval.
LE GUAY (le baron Léon), anc. membre du conseil général, à Angers.
, médecin à l'hôpital militaire, à Amélie-les-Bains (Pyré-ntales).

Le Noel, commissaire-priseur, à Brest (Finistère).

Le Sergeant de Monnecove, ancien député, à St-Omer (Pas-de-C.).

Le Vigouroux d'Arvieu, à Romenay (Saône-et-Loire).

Loutreuil, manufacturier, rue Prestchistinka, maison de la princesse Galitzin, à Moscou (Russie).

Loyer (Henri), filateur, à Lille (Nord).

Luce, secrétaire du comice de Blain (Loire-Inférieure).

Maisonhaute (Jules), fermier, à Levesville (Eure-et-Loir).

Marchal, ingénieur en chef, à Rodez (Aveyron).

Marguet (P.), ancien conseiller de préfecture, rue Assalit, 6, à Nice (Alpes-Maritimes).

Marie, professeur à la Faculté de droit de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Marion, à Budweis (Autriche).

Marsy (le comte de), directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).

Ménager, représentant de commerce, rue St-Louis, 7, à Versailles (Seine-et-Oise).

Mignot-Dutrone, au Piquenard, à Poissy (Seine-et-Oise).

Molesworth (William Nassau), spolland, Rockdale (Angleterre).

Muiron de Roth, officier des haras, à Montiérender (Haute-Marne).

Piton du Gault, membre de la Société des agriculteurs de France, de l'académie nationale d'agriculture, etc., au château du Boille, près Montmirail (Sarthe).

Poulallier, à Rosny-sur-Seine (Seine-et-Oise).

Poyès, au château de Jérusalem, près Angliers (Vienne).

Quentin, receveur de l'enregistrement, à Marly-le-Roy (Seine-et-Oise).

Rattier, propriétaire, au château de Vervennes (Sarthe).

Raven, notaire, à Villiers-St-Benoist (Yonne).

Rotours de Chaulieu (des), à Avelin, par Pontamarcq (Nord).

Saillard, substitut du procureur de la République, au Puy (Haute-Loire).

Salles-Le-Bail, propriétaire, à Mayenne.

Sesmaisons (le comte Olivier de), à Nantes.

Tanquerey (Charles), juge d'instruction, à Baugé (Maine-et-Loire).

Tonnelier, fabricant de papiers, à La Flèche (Sarthe).

Triger (Robert), conseiller d'arrondissement, au Mans.

Trochon (Albert), avocat, ancien magistrat, rue Étienne-Pallu, 25, à Tours (Indre-et-Loire).

Vasseur (Charles), à Soriac (Dordogne).
Vérel, propriétaire, au Mans.

—

Ile de Jersey.

Inspecteur divisionnaire : M. MALET.

MM.

Des Voeux (Charles), propriétaire.
Dorey (le major), membre de la Société d'agriculture de Jersey.
Howel (le colonel), membre de la Société d'Agriculture de Jersey.
Le Maître, id., id.
Malet (Stanley), id., id., el retiro St-Sauveur.
Marett, membre de la Société d'agriculture de Jersey.
Saumarez (le commodore), président de la Société d'agric. de Jersey.



63e CONGRÈS

DE L'ASSOCIATION NORMANDE

POUR LES PROGRÈS DE L'AGRICULTURE

DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DES ARTS

SESSION DE 1895

TENUE

A CARENTAN (Manche)

DU MERCREDI 7 AU DIMANCHE 11 AOUT 1895

1re JOURNÉE, MERCREDI 7 AOUT.

Le mercredi 7 août, à 2 heures de l'après-midi, M. Cauville, maire de Carentan, MM. les adjoints et tous les conseillers municipaux, accompagnés de M. Gouville, conseiller général, et de M. Le Perdriel, conseiller d'arrondissement, sont allés chercher les membres de l'Association Normande à l'hotel d'Angleterre, où ils étaient descendus, et se sont rendus avec eux à l'Hôtel-de-Ville.

Pendant le trajet, la musique muncipale a fait entendre les plus brillants morceaux de son répertoire.

Parmi les membres présents, nous avons remarqué:

MM. de Beaurepaire, directeur de l'Association;

Émile Travers, membre du conseil d'administration, bibliothécaire-archiviste;

Paul de Longuemare, secrétaire-adjoint;

Ovide Énault, inspecteur divisionnaire, délégué de M. le Directeur pour l'organisation des Congrès;

Bataille, trésorier;

de Formigny de La Londe, président de la Société d'Agriculture de Caen, membre du conseil d'administration.

Lavinay, membre du conseil d'administration;

Le Féron de Longcamp, id.

Le Périllon, architecte, inspecteur au Sénégal;

Léon Coutil, inspecteur aux Andelys;

de Bailliencourt, maire de Mortain et inspecteur de l'arrondissement;

Béquet, inspecteur de Saint-Pierre-sur-Dives;

Jourdan, membre de la Société, etc., etc.

Lorsque tous les membres de la Société ont été réunis dans la grande salle de la mairie, M. le Maire leur a offert, au nom de la municipalité et de la ville de Carentan, le vin d'honneur, et leur a souhaité la bienvenue en termes empreints de la plus franche cordialité.

M. le Directeur de l'Association s'est levé et a remercié M. le Maire et les membres du Conseil municipal des sympathies qu'ils voulaient bien lui témoigner et les a assuré à l'avance de tous ses sentiments de gratitude.

Après avoir vidé quelques verres de champagne,

les membres de la réunion se sont rendus à la salle de spectacle, décorée avec beaucoup de goût pour servir aux réunions du Congrès. Après avoir constitué le bureau et indiqué sommairement l'ordre des travaux et des excursions, M. le Directeur, accompagné de M. le Maire et suivi des congressistes, des membres du Conseil municipal et des notabilités locales, a visité rapidement les monuments de la ville, l'église, le port, les différents quartiers, les maisons remarquables, l'ancien couvent des Jacobins.

L'Association avait d'ailleurs un guide précieux dans la personne de M. Desprairies, notaire, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, bien connu pour ses travaux d'érudition et qui, quelque jour, nous en avons l'espoir, nous donnera l'histoire détaillée et définitive de Carentan. C'est aussi M. Desprairies qui a bien voulu se charger d'accompagner les congressistes et de leur donner au besoin les explications nécessaires.

La station la plus longue a été naturellement pour l'église qui, sans être un monument de premier ordre, mérite à tous égards d'attirer l'attention. On peut y admirer une infinité de curieux détails d'architecture et des boiseries genre Renaissance d'une grande finesse d'exécution et absolument remarquables. Le maître-autel, avec sa contretable, est une lourde construction qui s'élève presque jusqu'à la voûte et qui a donné lieu, dans ces derniers temps, à des discussions très vives et très passionnées. Les uns étaient pour son enlèvement, les autres pour sa servation ; la Commission des monuments histo-

riques a coupé court à la polémique en accordant au maître-autel de Carentan les honneurs du classement. En principe, nous considérons comme une chose déplorable la suppression des belles contretables du XVII[e] siècle et leur remplacement par des autels pseudo-gothiques d'une valeur archéologique très contestable. M. de Caumont s'est élevé à maintes reprises différentes contre cette manie déraisonnable de changement qui, sous prétexte d'unité de style, sévit à peu près avec la même intensité dans tous les diocèses de Normandie.

Mais encore est-il que l'amour de la conservation a ses limites et ne devrait pas couvrir de sa protection des choses médiocres ou dénuées absolument de valeur artistique. Or, nous devons avouer que, si l'on peut signaler quelques jolis détails dans la contretable de Carentan, il est impossible de ne pas reconnaître que l'ensemble en est lourd et fort disgracieux. Il ne se contente pas, comme la plupart des contretables, de boucher une fenêtre, inconvénient dont on peut se consoler : il rompt les lignes de l'édifice et annule tout l'effet de la conception architecturale. Nous le verrions, pour notre part, disparaître sans regret, et nous croyons que la vraie solution serait de le supprimer en conservant, pour les reporter ailleurs, les quelques détails qui peuvent présenter un certain intérêt artistique.

La discussion à cet égard s'est prolongée assez longtemps, et nous croyons avoir résumé ici avec assez d'exactitude l'opinion de la majorité des membres de l'Association.

Nous laissons d'ailleurs la solution à interve

aux spécialistes et aux membres de l'administration des Beaux-Arts : *Adhuc sub judice lis est.*

La ville de Carentan était, il y a quelques années encore, environnée d'une ceinture continue de remparts. Le déclassement de la place rendant les remparts inutiles, leur démolition permit de donner de l'air aux rues voisines et de combler les fossés qui étaient une cause permanente d'insalubrité. A cela pas d'objection, mais pourquoi n'avoir pas conservé une des portes d'entrée qui avaient grand air et qui rappelaient à tous un passé militaire dont les habitants ont quelque droit d'être fiers ?

Après cette excursion, pendant le dîner des membres du Congrès, auquel avait été convié l'inspecteur de l'Association pour le canton de Carentan, M. Gouville, conseiller général, par une attention délicate de ce dernier, la musique l'*Harmonie Le Pelletier* est venue jouer sous les fenêtres de l'hôtel d'Angleterre avec une précision et un brio remarquables.

M. de Beaurepaire a fait servir du champagne aux musiciens et leur a adressé, ainsi qu'à leur excellent chef, les plus vives félicitations.

ENQUÊTE AGRICOLE

Le mercredi 7 août, à 8 heures du soir, les membres de l'Association Normande se sont réunis dans la salle qui leur avait été réservée, sous la présidence de M. E. de Beaurepaire. A ses côtés siègent au bureau : MM. Cauville, maire de Carentan, Gouville, conseiller général, inspecteur de l'Association, Le Borgne, Ovide Énault, inspecteur départemental, de Bailliencourt, E. Travers et P. de Longuemare, secrétaires.

M. le Président déclare la séance ouverte et met à l'ordre du jour la première question du programme :

1re Question. — *L'agriculture a-t-elle fait des progrès sensibles dans l'arrondissement de Saint-Lô, et spécialement dans le canton de Carentan, depuis dix ans.*

M. Cauville, maire de Carentan, répond que depuis la période de prospérité due à l'extension de l'industrie laitière, période qui remonte à environ vingt-cinq ans, l'agriculture est restée stationnaire. L'arrondissement de Saint-Lo est un pays d'herbe : on regarde pousser, et le cultivateur, après avoir tout fait pour mettre en herbages le plus de terres possibles, ne paraît pas soucieux d'améliorer encore une situation déjà bonne.

Tel n'est pas absolument l'avis de M. Doucet, adjoint. Celui-ci signale l'introduction nombreuse des machines agricoles. Ce progrès s'est imposé en quelque sorte. En effet, la superproduction du foin ayant augmenté la main d'œuvre, on s'est trouvé tout naturellement forcé de s'outiller pour récolter à bon compte, d'où l'emploi des faucheuses, faneuses et râteleuses. De même, pour les soins à donner aux bestiaux, on a compris que l'aliment bien préparé et propre de toute terre était préférable, d'où l'introduction des coupe-racines, hache-pailles, laveurs de racines, etc.

La propreté, voilà surtout le plus important des progrès accomplis. On peut la constater à l'étable, mais aussi et surtout à la laiterie, où elle est si indispensable pour la finesse, la qualité et même le rendement du beurre.

Quant au labour, on ne peut en parler; il a presque entièrement disparu.

2e Question. — *Tenue des fermes, fosses à purin, distribution des fumiers, engrais du commerce, aménagement des laiteries et des basses-cours.*

M. Cauville et M. Énault constatent une amélioration dans la disposition des fumières. Dans beaucoup d'exploitations on a creusé des fosses à purin, d'où un meilleur rendement et un fumier de qualité supérieure. Quant aux engrais du commerce, ils sont peu employés.

Cela est d'autant plus regrettable que, comme le fait remarquer M. Mallet, directeur de la compagnie

des phosphates de Brévands, le département de la Manche possède des gisements de la plus grande richesse. Il est vrai d'ajouter que l'exploitation de ces gisements ne date que de peu de mois, et c'est surtout en Bretagne que ce genre d'engrais est apprécié.

M. Mallet donne alors quelques détails sur ces phosphates. Composé des fossiles d'animaux de terre et de mer, le gisement se trouve à 30 centimètres à peine au-dessous du niveau du sol; il a plus de deux mètres de profondeur. Très soluble, le plus soluble même des gisements connus, la facilité de son extraction le rend un engrais très bon marché.

M. le Directeur remercie M. Mallet de son intéressante communication; il est décidé que ce dernier remettra un mémoire contenant des détails techniques et l'analyse chimique des phosphates, et qu'une commission se rendra samedi pour visiter les gisements.

L'aménagement des laiteries donne lieu, de la part de M. Gouville, à une intéressante communication, bien qu'il se réserve d'entrer dans des détails lors de l'examen de la 11[e] question qui a trait à la fabrication du beurre. Il résulte de ces observations que les laiteries sont tenues proprement, mais qu'il n'y a pas de ce côté beaucoup d'améliorations à signaler; il n'existe pas de grands aménagements comme en Danemark ou en Suède; chaque cultivateur préfère manipuler le lait que lui donnent ses bêtes; les essais de laiteries coopératives n'ont pas réussi.

Quant aux basses-cours, il y a peu de chose à

dire. M. Cauville signale leur diminution constante, diminution qui coïncide tout naturellement avec celle des terres labourables. Plus de grains, plus de battage en grange, plus rien de ce qui rend l'élevage des poules possible et lucratif.

M. le Président signale la production des canards et des oies comme devant être facile dans le canton de Carentan. Les marais ne manqueraient pas aux premiers, pas plus que l'herbe, nourriture presque exclusive des seconds. Il est regrettable que rien n'ait été tenté de ce côté, ou plutôt presque rien, car il paraît que l'on voit aux environs de Carentan quelques troupes d'oies et de canards.

3e QUESTION. — *L'ensilage est-il pratiqué, dans quelles conditions et avec quels résultats?*

Des observations échangées, il résulte que l'ensilage n'est guère pratiqué dans le canton de Carentan. Seule la ferme-école de Coigny a fait l'essai de ce mode de conservation du fourrage, et les résultats ont été satisfaisants, comme partout d'ailleurs où l'on a tenté de se servir des silos.

M. E. de Beaurepaire, président, rappelle alors combien l'Association Normande avait été frappée, lors du Congrès d'Alençon, des résultats excellents obtenus dans l'Orne, notamment chez M. le comte Rœderer, où chaque année 600,000 kilogrammes de fourrage vert sont ainsi traités. A l'avantage d'une main d'œuvre peu coûteuse, l'ensilage joint, celui non moins précieux, de fournir pour les bestiaux une urriture d'excellente qualité, très nutritive, par-

faite pour les vaches à lait ; il assure une alimentation excellente pour l'hiver, même dans les années pluvieuses où la récolte des foins par les procédés ordinaires présente souvent tant de difficultés.

En 1894, lors de l'été humide, on a essayé, dans la Manche, du salage dans le grenier. M. Cauville, maire de Carentan, constate que ces essais ont réussi.

4e QUESTION. — *Quelle est l'importance, dans l'arrondissement, de la culture des céréales ? Y a-t-il lieu de recommander des espèces particulières de blé et d'avoine au point de vue du rendement et de la rusticité ? La rigueur du dernier hiver a-t-elle donné lieu à des observations utiles ?*

La culture des céréales n'existant pour ainsi dire plus dans le canton de Carentan, comme il a été dit, aucune réponse n'est faite à cette question. M. le Président constate seulement combien, depuis les hivers fréquemment rigoureux, la question de rusticité des espèces est devenue, avec raison, une des préoccupations principales des cultivateurs.

5e QUESTION. — *Que doit-on attendre de l'enseignement agricole ? A-t-il pris quelque développement dans la région ?*

M. E. de Beaurepaire fait remarquer que la presse qui, malgré ses défauts, rend souvent des services signalés, vient de se préoccuper de cette question.

Le *Petit Journal*, notamment, après avoir défendu les alignements de Carnac et avoir obtenu gain de

cause, se préoccupe de la vulgarisation de l'enseignement agricole et publie des articles sur ce sujet; il pourrait bien créer en ce sens un mouvement important et fort utile. Il faut avant tout que l'enseignement agricole soit pratique, surtout pour la femme qui, trop souvent, apprend la théorie et se trouve presque incapable en quittant l'école. Nous avons des professeurs éminents, des instituteurs qui enseignent admirablement : c'est de ce côté qu'il faudrait porter nos vues. Ce mouvement commence; que l'on continue à l'encourager, que l'on développe dans les écoles normales l'étude des questions agricoles. Que l'on se serve aussi du livre: il y a sur ces matières des traités excellents, un entre autres, publié par l'Association Bretonne, sœur cadette de l'Association Normande.

L'assemblée, approuvant les réflexions de M. le Président, émet le vœu qu'il soit donné plus d'extension à l'enseignement primaire agricole.

A l'école primaire supérieure de Carentan, ce vœu est déjà réalisé en partie: deux cours sont consacrés à l'agriculture; du reste, dans presque toutes les écoles du canton, on se préoccupe de cet enseignement. Pour le rendre plus efficace, M. l'instituteur de Saint-Martin-de-Landelle, près Saint-Hilaire-du-Harcouët, demande qu'il soit adjoint à chaque école un champ d'expérience. La réalisation de ce vœu ne pourrait évidemment que produire les meilleurs résultats, mais on observe qu'il soulève une question budgétaire sur laquelle l'Association ne peut se prononcer. Une solution cependant pourrait être proposée : la commune louerait le terrain à l'instituteur, ce dernier, par les profits des cultures, serait amplement dédom-

magé. Quoi qu'il en soit, cette motion mérite une enquête spéciale, et l'on ne peut y répondre immédiatement.

6e Question. — *Des nouveaux fourrages.*

M. Naux, agriculteur et industriel, recommande la consoude du Caucase, qu'il a cultivée avec succès. Ce nouveau fourrage, d'un grand rendement et demandant peu de soins spéciaux, plaît à presque tous les animaux, notamment aux porcs. Cette assertion amène quelques protestations : on prétend notamment que les chevaux refusent d'en manger. M. Naux répond que cela tient sans doute à ce que l'on a fait des coupes de fourrage trop vieux; ce dernier doit être pris presque tous les jours, en coupes régulières de plantes encore jeunes. M. le Président fait alors observer qu'il est un excellent fourrage que l'on semble délaisser et qui donnait naguère de bons résultats : la luzerne, tenue en si grande estime par nos pères. Il est à souhaiter que l'on y revienne, elle est connue et ne donnera de mécompte à personne.

7e Question. — *L'industrie des pépinières est-elle en progrès ? Divers systèmes de greffage; remarques auxquelles ils peuvent donner lieu ?*

On peut répondre affirmativement à cette question, les pépinières se sont multipliées. On commence aussi très judicieusement à planter des poiriers. Leur rendement, moins aléatoire, est fort profitable aux agriculteurs.

C'est surtout dans l'arrondissement de Morte

que les pépinières sont en progrès; les communes de Notre-Dame-du-Touchet, de Chevreville, etc., se signalent entre autres.

Quant au procédé de greffage, la greffe en tête est surtout employée. On commence aussi à greffer en pied dans certaines pépinières, mais en petit nombre, ce qui est regrettable.

En ce qui concerne les cantons qui ont le plus multiplié leurs plantations de pommiers, on peut citer en première ligne le canton de La Haye-du-Puits, qui a changé d'aspect depuis quelques années.

8e Question. — *Désigner les meilleures variétés de pommes à cidre cultivées dans l'arrondissement. En a-t-on publié la liste? Des soins à donner aux pommiers. De l'anthonome et des autres insectes nuisibles aux pommiers; des divers moyens employés jusqu'ici pour les détruire.*

Il est fort difficile de répondre à cette question, les noms sous lesquels sont désignées les mêmes pommes variant suivant les contrées.

La *Bretagne* peut être semée comme une très bonne pomme, la fleur noue contre le bois et se trouve ainsi protégée contre les intempéries des saisons; c'est d'ailleurs une très ancienne espèce.

Une autre variété de pommes, l'*écarlatin*, citée dans l'Histoire de Carentan par M. de Pontaumont, semble inconnue maintenant.

A ce propos, M. Travers insiste sur la difficulté de dresser une liste des pommes à cidre. ıs de douze cents noms peuvent être catalogués. même fruit change d'appellation, comme de qua-

lité, suivant le pays. Au fond, les variétés sont loin d'être si nombreuses ; on peut les réduire à 60 ou 80. Le sieur de Gouberville, cher aux lettrés normands, a été un grand propagateur des diverses espèces. Le cidre, en somme, ne s'est répandu qu'au XVI[e] siècle, et c'est le Cotentin qui le premier en adopta l'usage.

M. Travers parle alors de Julien Le Paulmier, dont il s'est occupé avec tant d'érudition ces temps derniers ; Julien s'était établi à Paris. Au double titre de Normand et de médecin, il chercha à répandre l'usage du cidre. Dans son traité *De vino et pomaceo*, il s'occupe des meilleures variétés de pommes et en énumère soixante-dix environ. Ces espèces existent encore, mais beaucoup portent le nom d'un fief, d'une commune, etc. ; plusieurs ont pris naissance dans le Cotentin. Parmi celles-ci, on peut citer la pomme de « *Monsieur* ». Un ancêtre de la famille Dursus vint de Navarre s'établir en France, et reçut des lettres de naturalisation. Il greffa dans ses propriétés des pommiers navarrais qui prirent le nom de pommiers de Monsieur de Lestre, ou simplement de Monsieur.

De même, les pommes de Marin Onfroy furent rapportées de la Biscaye dans le Bessin par un membre de la famille Onfroy, qui y avait été guerroyer. Chacun cherchait à multiplier la culture du pommier ; ainsi, Julien Le Paulmier parle d'un seigneur de Saint-Martin-le-Plessart qui vendait des greffes.

Des pépinières existaient sur la terre de Neuilly-l'Évêque, et déjà on faisait des efforts pour propager les espèces et les améliorer. Les abbayes notamme

tenaient à honneur d'être en tête du mouvement, et faisaient grand échange de greffes. Quant aux procédés de fabrication, ils étaient au moins aussi perfectionnés que maintenant. Le cidre de Morsaline (écarlatin) n'était fait qu'avec une seule espèce de pommes soigneusement triées; François Ier, passant en Normandie, en acheta et en but pendant son voyage, le préférant au vin. Enfin la lexiviation, ce procédé donné comme nouveau était connu au XVIe siècle et employé par les Basques; déjà même on le critiquait avec raison.

En ce qui concerne l'anthonome, des observations échangées, il résulte que la difficulté de le faire disparaître est très grande. M. de Longuemare fait observer qu'outre les soins recommandés et affichés par l'ordre de l'administration et qui ne doivent évidemment pas être négligés, le meilleur moyen de le combattre est de donner aux pommiers des engrais appropriés qui augmentent leur vigueur, le parasite réservant surtout ses ravages pour les arbres maladifs et peu vigoureux.

M. le Président signale la découverte d'un nouveau parasite. Vu l'heure avancée, l'étude des questions suivantes est remise au lendemain.

Le Secrétaire,

P. de LONGUEMARE.

ENQUÊTE AGRICOLE (Suite).

SÉANCE DU SAMEDI 10 AOUT.

La séance est ouverte à 5 heures du soir. Le bureau est composé comme précédemment.

9e QUESTION. — *De la fabrication du cidre et des eaux-de-vie de cidre. Des ferments, des maladies du cidre, des moyens de les combattre.*

Des observations échangées, auxquelles prend part M. le professeur d'agriculture de Saint-Lo, il résulte que l'on s'est peu préoccupé des maladies du cidre dans la Manche, bien que souvent l'on ait à se plaindre de l'acidité. En somme, la meilleure façon pour le cultivateur de ne pas souffrir trop des maladies est de les prévoir et de les éviter par une grande propreté, le choix d'une eau limpide et pure sans matières organiques, enfin par l'éliage ou soutirage intelligemment pratiqué. M. Cauville recommande également le sucrage, utile en certaines circonstances. Quant à la mise en bouteilles, M. Gouville affirme que la réussite est certaine, si l'on prend le cidre au moment où sa fermentation alcoolique est représentée par 2 degrés et demi; au-



dessus et au-dessous, la qualité ou la conservation laissent à désirer.

10e QUESTION. — *Des avantages de la race pure normande. N'y aurait-il pas lieu de demander l'amélioration de la race à la sélection plutôt qu'au croisement? Du Herd-Book, de son fonctionnement et des améliorations dont il est susceptible. Des résultats produits jusqu'ici.*

La race normande jouit de l'incontestable avantage de donner des animaux aussi remarquables au point de vue de la qualité de la viande que de la production du lait. Nulle race ne présente au même degré des résultats aussi certains, il importe donc de la conserver pure.

Les croisements tentés avec les Durham ont donné une viande bien inférieure ; on a dû y renoncer, et nul, dans la Manche, n'essaye de recommencer ces expériences malencontreuses. Quant au Herd-Book, son influence heureuse commence à se faire sentir; sur les marchés, on demande plus fréquemment les certificats d'origine, et les produits d'animaux inscrits se vendent un prix plus élevé. Malheureusement, les formalités d'inscription sont trop compliquées. Il ne se déplace pas assez. L'Association Normande émet le veu qu'il soit mis à portée de de tous.

11e QUESTION. — *De l'importance de la production beurre et de la fabrication du fromage dans*

l'arrondissement. Tenue des prairies, des herbages; cultures fourragères; observations et vœux à formuler.

On fait observer d'abord que l'industrie beurrière étant seule connue dans l'arrondissement de Carentan, il n'y a pas lieu de s'occuper de la fabrication des fromages.

M. Gouville constate que la production du beurre va en augmentant chaque année et que cependant elle n'est plus aussi rémunératrice.

Il attribue cette baisse à quatre causes principales. D'abord la concurrrence, on fait du beurre partout; ensuite, les progrès apportés à cette fabrication par le Danemark qui est devenu le grand approvisionneur de l'Angleterre et qui a développé avec intelligence les laiteries coopératives, élément de succès; en troisième lieu, la diminution de l'exportation au Brésil, diminution causée par la variation du change et par la guerre civile; enfin, en quatrième lieu, l'emploi de la margarine, la fraude tantôt cachée, tantôt s'étalant impudemment comme sur les écriteaux de ces wagons partis de Malaunay, près de Rouen, et portant en gros caractères: « *Margarine. Isigny.*

A la concurrence, on peut répondre en fournissant meilleur; aux causes venant de troubles intérieurs il n'y a rien à faire; mais contre la dépréciation causée par la margarine, il est possible de l'arrêter en édictant des lois plus sévères contre les contrefacteurs, et en soumettant la margarine à un régime spécial, analogue à celui qui régit l'alcool.

D'après M. Gouville, ce qui permettra à nos beurres de lutter toujours avantageusement, c'est qu'ils sont seuls aptes à supporter l'exportation en Chine, Indo-Chine, au Canada, au Cap, à Madagascar. Paris, voilà un débouché à ne pas négliger; la vente dans la capitale augmente singulièrement. En ce moment, la maison Lepelletier envoie tous les dix jours 53,000 petits colis de beurre, divisés en petits paquets de un quart à une livre. Le papier sulfurisé qui les couvre et les protège indique la qualité qui varie. Une des conditions de succès est de faire vite. A l'arrivée à Paris, les paquets sont pris au chemin de fer par un agent spécial et portés à domicile. De cette façon, le beurre acheté, par exemple, à Périers le samedi dans la matinée, est malaxé, empaqueté à l'usine et distribué et consommé à Paris le dimanche avant 8 heures du matin.

L'assemblée émet le vœu que la margarine soit soumise à un régime spécial, et les fraudeurs plus sévèrement punis.

M. Doucet, adjoint, fait alors remarquer qu'il serait peut-être bon, pour ne pas déprécier le beurre dit d'Isigny, de ne pas le mêler à des beurres moins fins d'autres provenances, telles que l'Auvergne, la Bretagne, voire même l'Italie.

M. Gouville répond que ces beurres ne sont expédiés que comme beurres salés et sans porter la mention beurre d'Isigny.

Comme perfectionnements dans la fabrication du beurre, on signale l'écrémeuse centrifuge. Cette dernière a ses partisans et ses détracteurs.

Comme dans toutes les inventions récentes, le

mauvais fonctionnement est seul cause des insuccès. D'abord, le lait doit être traité à chaud, donc immédiatement après la traite, car il serait peu pratique de le réchauffer. Ensuite, la crème obtenue doit être laissée dans des terrines où jarres de terre au moins vingt-quatre heures sans être barattée, afin de permettre à une certaine fermentation de s'établir, sinon le beurre est insipide et presque sans goût. Enfin, ce système n'est pratiqué que dans les exploitations considérables ou tout au moins d'une importance moyenne; dans les petites fermes, il ne peut être recommandé que si deux ou trois cultivateurs pouvaient se réunir pour faire les frais d'acquisition première et s'en servir en commun. Mais cette association, cette communauté d'intérêt paraît répugner au caractère normand.

12e QUESTION. — *Quels faits nouveaux l'expérience des dernières années a-t-elle mis en lumière au point de vue de l'agriculture de notre pays ?*

Aucune réponse n'est faite à cette question, aucun fait ne paraissant devoir être signalé spécialement pour le canton de Carentan.

13e QUESTION. — *La culture maraîchère, la culture des arbres à fruits et la culture florale sont-elles en progrès dans l'arrondissement ?*

Ces trois cultures sont stationnaires, le sol étant entièrement réservé à la production de l'herbe ; l

cultures maraîchères ou florales ne sont réellement très importantes qu'aux environs de Cherbourg.

A ce sujet, M. le Président exprime ses très vifs regrets de l'état d'infériorité dans lequel se trouve, dans la plupart des fermes, la production maraîchère. En choisissant mieux les espèces de graines et avec quelques soins bien simples, il serait facile d'avoir des produits d'une grande ressource pour la saison des moissons, où le personnel est plus nombreux, et aussi pour l'hiver.

L'attention devrait donc se porter sur la tenue des potagers qui laisse trop souvent à désirer. L'enseignement donné aux garçons et aux filles dans l'école pourrait être très efficace à cet égard. Une culture plus attentive et mieux entendue, en même temps qu'elle permettrait d'améliorer l'ordinaire de la ferme, pourrait être assez rémunératrice pour compenser largement les frais faits. Nous en dirons autant de la culture des bonnes espèces d'arbres à fruits, surtout des arbres à fruits de garde.

14e Question. — *La propriété foncière tend-elle à se relever? Indiquer les causes de la crise et rechercher les moyens d'en conjurer les effets.*

M. Desprairies, notaire à Carentan et membre de l'Association Normande, estime que la propriété foncière, qui avait baissé d'au moins un quart, tend à se relever depuis un an environ. La terre n'est plus abandonnée, des capitalistes étrangers au sol l'achètent comme placement. Quant aux causes de baisse ·ticulière au pays, en dehors des causes générales,

on doit signaler l'absence d'élevage indigène. Les cultivateurs, ne conservant pas les génisses, doivent aller assez loin chercher les vaches amouillantes dont ils ont besoin pour la production du lait, d'où une perte d'argent périodique et une cause de gêne. On devrait donc encourager l'élevage par tous les moyens possibles : primes, concours, etc.

L'ordre du jour étant épuisé en ce qui concerne l'enquête agricole, M. le Directeur déclare la séance levée à 6 heures 1/2 du soir.

Le Secrétaire,

P. de LONGUEMARE.

2e JOURNÉE, JEUDI 8 AOUT.

ENQUÊTE SCIENTIFIQUE

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Siègent au bureau : MM. de Beaurepaire, Cauville, maire de Carentan, Gouville, conseiller général, de Bailliencourt, de Formigny de La Londe, Lavinay, Anquetil, Énault, de Longuemare, Émile Travers.

M. le Président déclare ouverte l'enquête scientifique.

1e QUESTION. — *Constitution géologique du canton. Lais et relais de la mer.*

M. de Beaurepaire et plusieurs membres de l'assemblée signalent les ouvrages dans lesquels cette question a été traitée d'une façon aussi complète que possible et qui sont dus à MM. Vieillard et Quénault.

Le premier, ingénieur des mines très distingué et trop tôt ravi à la science, a publié, en 1874 : *Le terrain houiller de Basse-Normandie, ses sources, son avenir*, travail dans lequel se trouvent d'importantes notes sur la géologie du Cotentin.

Le second a étudié les lais et les relais de la mer dans les livres suivants : *Invasions de la mer sur les côtes du Cotentin* (Coutances, 1865); *Topographie ancienne des côtes du Cotentin* (Paris, 1867); *Le*

mouvement de la mer, ses invasions et ses relais (Coutances, 1869).

2e Question. — *Énumérer les plantes rares; indiquer leur situation.*

Il semble qu'il n'existe pas, dans les environs de Carentan, de plantes qui méritent d'être signalées par leur rareté. La flore du canton ne présente guère de différences avec celle des contrées immédiatement voisines.

Divers membres signalent le jardin de M. Lafosse, à Saint-Côme-du-Mont, dans lequel sont cultivés quelques arbres rares et de curieux spécimens de la flore tropicale; mais, ce ne sont là que des cultures de luxe, et il n'est pas établi que de nouveaux végétaux aient été acclimatés dans la région.

3e Question. — *Ornithologie, oiseaux de passage. Faune du pays. Entomologie.*

En réponse à une partie de cette question, M. de Beaurepaire signale les travaux de MM. de Pontaumont et Le Mennicier.

Au Congrès scientifique tenu à Cherbourg en 1860, M. le marquis d'Aigneaux avait donné d'intéressants détails sur certains oiseaux étrangers au département de la Manche, mais qui y séjournent chaque année pendant quelque temps. M. d'Aigneaux n'avait pas observé d'une façon spéciale les becs-fins, le loriot, le bruant de neige, les palombes ni les bec-en-croix, mais il connaissait très bien le

oiseaux qui faisaient l'objet particulier de ses chasses au marais. La première arrivée des palmipèdes et des échassiers a lieu du 25 juillet au 15 août. A la « volée d'août », des bandes immenses de macreuses et d'oies-cravans volent à de grandes hauteurs, invariablement de l'est à l'ouest, et vont séjourner dans l'Océan Atlantique. La macreuse s'abat très rarement sur les rivières du Cotentin; l'oie-cravan s'y montre en janvier et février, dans les rudes hivers. A la fin de juillet et au commencement d'août, on trouve aussi dans les vallées le cul-blanc ou bécasseau, le guignard, la guignette, la bécassine, le vanneau et, sur les bords de la mer, l'alouette de mer et diverses variétés de pluviers, de goëlands, d'hirondelles de mer, de mouettes. La véritable arrivée a lieu vers la mi-septembre. On trouve alors la bécassine, la sourde, la marouette, le râle, les pluviers, les chevaliers, la mouette blanche, le héron, les courlis, la barge aboyeuse, etc. De novembre à janvier se produit le grand passage des émigrants: innombrables bandes de canards, de vignons, de foulques, de plongeurs, puis les grèbes, le souchet, le rédenne, la spatule, le butor et, dans les grands hivers, les harles, la tadorne. Presque tous ces oiseaux reviennent en mars. Vers le 15 avril repassent les cigognes blanches et grises, qui disparaissent au milieu de mai. Il en est de même de l'oie sauvage et du cygne.

Quant à M. Le Mennicier, qui s'est si longtemps adonné à de patientes recherches sur l'histoire naturelle du Cotentin, il a publié dans l'*Annuaire la Manche*, de 1878, un très bon *Catalogue des*

oiseaux observés dans le département de la Manche, plus particulièrement dans l'arrondissement de Saint-Lô, depuis près de 25 ans. M. Le Mennicier a décrit 246 espèces d'oiseaux, mais dont quelques-unes sont si rares qu'on pourrait bien ne pas les considérer comme appartenant à la contrée. « La presqu'île du Cotentin, dit-il, réunit néanmoins tout ce qui peut attirer en hiver les oiseaux de mer : falaises, rochers, plages étendues, cours d'eau nombreux, tout leur est favorable ; mais, les oiseaux du pôle arctique, que les glaces et les grands froids forcent à quitter leur demeure glaciale, rencontrent sur leur route les côtes de la Haute-Normandie et celles de l'Angleterre où ils s'arrêtent, à moins que les froids rigoureux et prolongés, ou des coups de vent, ne les obligent à s'avancer plus vers l'ouest. C'est alors qu'apparaissent ces espèces qu'on ne voit qu'accidentellement ».

Parmi les oiseaux dont la présence est peu fréquente dans la région, M. Le Mennicier signale : l'aigle royal ou fauve, qui ne se rencontre que par hasard et ne séjourne pas ; le pygargue à tête blanche, qui ne se trouve qu'en hiver, et très rarement, dans les marais et sur le bord des rivières ; le faucon émerillon ; la bondrée apivore ; le milan royal ou écouffle ; l'autour des pigeons ; le busard Saint-Martin ; le picmar ; le pic épeichette ; le torcol verticille ; l'engoulevent d'Europe ; la huppe vulgaire ; l'otocoris à hausse-col noir ; le pipit spioncelle ; le merle à plastron ; la gorge-bleue de Suède ; la mésange huppée ; le roitelet à moustaches ; la locustelle ordinaire ; le pitchou de Provence ; le loriot jaune ; l

pie-grièche rousse; certaines variétés de corbeaux et de bruants; le gros-bec ordinaire; le linot de montagne, très irrégulier dans son passage, de même que le bec-croisé; le pigeon ramier; l'outarde barbue et la cannepetière; le pluvier guignard; quelques variétés de chevaliers, de bécasseaux, d'avocettes, de bécassines, d'ibis, de cigognes, de hérons, de marouettes, de grèbes, de cormorans, de puffins, de goëlands, de sternes, de cygnes, de harles, etc.

M. de Formigny de La Londe signale l'importante collection d'oiseaux du pays ou de passage, recueillis en Normandie par son père, et conservée aujourd'hui au château de La Londe, à Biéville-sur-Orne, près Caen. Il s'y trouve un certain nombre de spécimens d'espèces très rares.

Il est donné ensuite par divers membres des renseignements intéressants sur le passage des cailles en Basse-Normandie.

4e QUESTION. — *Monuments mégalithiques du Cotentin.*

M. Desprairies dit qu'on peut signaler comme monuments mégalithiques, dans les environs de Caen, une pierre druidique, appelée *Pierre-lée*, près d'un champ dit le *Grand-Perrey*, à Appeville, mais qui a été détruite, et à Lithaire, près des ruines du vieux château, la *Pierre branlante*, appelée dans le pays le *Logan au Sarrazin*, qui a été décrite bien des fois.

M. Travers donne lecture d'une note adressée au congrès par M. Léon Coutil, des Andelys, président

de la Société normande d'Études préhistoriques, sur les monuments mégalithiques et qui sera insérée plus loin dans l'*Annuaire Normand*.

5e Question. — *Faut-il placer à Saint-Côme-du-Mont, près Carentan, le* Crociatonum *d'Antonin et de la Table de Peutinger ?*

Une longue discussion s'engage à ce sujet. MM. de Bailliencourt, Desprairies, Gouville et Travers y prennent part, mais aucune solution définitive n'est proposée. *Crociatonum* n'est ni Barfleur, ni Carentant, ni Saint-Côme-du-Mont, ni même Beuzeville-au-Plain où l'on a découvert récemment des substructions considérables, mais d'un âge indéterminé jusqu'ici, encore moins Barneville, la baie d'Écalgrain, etc. Il faut très probablement chercher l'emplacement de cette localité à Audouville-la-Hubert, peut-être à la ferme de Bapaume.

MM. de Bailliencourt et Travers se proposent de se livrer de nouveau à l'examen de cette intéressante question.

6e Question. — *Voies romaines du Cotentin.*

Aucun renseignement nouveau n'est donné sur cette question.

Les voies romaines et les anciens chemins qui, en assez grand nombre, sillonnent le département de la Manche ont été depuis longtemps étudiés avec soin par M. de Gerville et surtout par M. le chanoine Pigeon, sans parler des recherches do

ils ont été l'objet dans les ouvrages généraux consacrés à la géographie gallo-romaine. Le tracé de ces anciennes voies semble aujourd'hui déterminé d'une manière aussi précise que possible dans ses grandes lignes; cependant des rectifications pourront être apportées sur quelques points.

7e QUESTION. — *Églises les plus remarquables de l'arrondissement de Saint-Lo. Leur architecture présente-t-elle un caractère particulier?*

M. Desprairies prend la parole en ces termes:

« A l'exception de l'église de la ville de Carentan, que vous avez admirée hier, notre canton ne présente pas de monument religieux de premier ordre. Les églises rurales offrent parfois des détails intéressants; mais aucune ne peut entrer en comparaison avec les édifices que l'on rencontre si souvent dans les bourgs et les villages de Normandie, par exemple avec l'église de Sainte-Marie-du-Mont que vous venez de visiter.

« L'église la plus curieuse est celle de Saint-Côme-du-Mont, en partie romane, en partie du XVe siècle. Elle était desservie par des religieux de Cluny et servait à la fois d'église paroissiale et d'église monacale, ce qui peut expliquer le double chœur et les deux absides que l'on remarque. L'une de ces absides est gothique, l'autre d'un roman très pur, avec des arcatures extérieures ornées de zigzags. On y voit aussi des fonts baptismaux du XIIe siècle et un beau portail en style flamboyant.

En seconde ligne, sous le rapport de l'intérêt

architectural, pourrait venir l'église de Sainteny, où les différentes époques du gothique sont représentées. Mais elle est construite avec des matériaux du pays, c'est-à-dire avec une pierre grise, difficile à tailler et qui se prête peu à l'ornementation; elle a donc l'aspect assez sévère, surtout à l'extérieur. Sainteny est néanmoins un bon modèle d'église rurale de moyenne grandeur.

« L'église d'Auvers date du XII[e] siéle; celle de Beuzeville-sur-le-Vey conserve des murs en arête de poisson et une jolie porte romane; à Saint-Hilaire-Petit-Ville, il existe des modillons curieux.

« Les autres églises du canton offrent moins d'intérêt et ont été trop restaurées.

« Comme mobilier, on peut citer aux Veys une chaire, qui ne date, il est vrai, que du milieu du siècle dernier, mais qui est finement ouvragée; dans la même église, deux retables en bois de la fin du XVII[e] siècle, plus élégants que ceux que l'on sculptait à cette époque; enfin, à Brévands, les statues des douze apôtres provenant de l'ancien château des seigneurs de La Luzerne.

« La première remarque à tirer de l'examen de ces monuments, c'est que les églises dépendant d'abbayes sont mieux construites que les autres. Tel est le cas de Saint-Côme-du-Mont et de Sainteny; cette dernière église dépendait de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers. La seconde, c'est la rareté non seulement d'églises romanes complètes, mais encore de fragments romans.

« Presque toutes nos églises semblent avoir été complètement édifiées ou réédifiées à la fin du XI[e] siècle ou au siècle suivant ».

8e QUESTION. — *Céramique de la Manche et en particulier du Cotentin, épis, poteries vernissées.*

M. Desprairies, en réponse à cette question, communique la note suivante :

« De temps immémorial, on a fabriqué à Vindefontaine, canton de la Haye-du-Puits, des poteries communes, notamment des terrines et des vases à lait, fort estimés dans le pays.

« Il y a quatre-vingts ans, on y voyait, paraît-il, une dizaine d'ateliers en pleine activité, occupant chacun près de vingt ouvriers; mais, par suite du défrichement des bois environnants, de la rareté du combustible et de la concurrence, cette industrie, sans disparaître entièrement, s'est trouvée fort amoindrie.

« Les potiers de Vindefontaine ne se sont pas contentés de fabriquer des ustensiles de ferme ou de ménage; aux XVIe et XVIIe siècles, ils ont produit quantité de poteries vernissées d'une exécution naïve et d'un caractère franchement rustique.

« En première ligne, il faut citer les fontaines brunes ou noires, ornées de pastillages jaunes, répandues à profusion dans le Cotentin. Elles offrent un type uniforme: une large panse couverte de marguerites ou d'autres fleurs en relief; des anses arrondies surmontées d'animaux au museau pointu, accroupis sur leurs pattes; un couvercle formant bouchon, composé d'un buste de femme dont le cou et la chevelure sont souvent garnis d'un rang de perles. Les cuvettes, que l'on rencontre rarement aujourd'hui, sont décorées de dessins assez grossiers

et affectent une forme lourde et disgracieuse. Pendant la Révolution, le buste de femme est quelquefois remplacé par une figure grotesque ou satirique. Au commencement de notre siècle, on voit apparaître le buste de Napoléon avec le chapeau légendaire ou bien une tête de soldat coiffée d'nn schako monumental.

« Vindefontaine a encore fabriqué des pichets à cidre, des encriers, des bénitiers, même des moules a pâté de forme bizarre.

« Les potiers du Calvados, principalement ceux de Noron ou de Lison, ont produit des pièces analogues. On reconnaît facilement la fabrication de Lison à sa couverture verdâtre; mais, entre les poteries de Vindefontaine et celle de Noron, il y a une telle ressemblance qu'elles peuvent être facilement confondues.

« A Carentan et dans les environs, quelques toitures de vieilles maisons sont garnies de tuiles faîtières à crêtes découpées, d'un dessin élégant et compliqué. Bien qu'on se soit livré à cette fabrication à Sauxemesnil, près Valognes, tout porte à à croire que ces ornements très pittoresques, mais qui deviennent de jour en jour plus rares, sortent de l'atelier de Vindefontaine.

« C'est au même atelier que nous attribuerons la plupart des épis de faîtage que l'on voit dans les cantons de Carentan et de La Haye-du-Puits. Quelques-uns se distinguent par leur caractère artistique. On peut citer, à Saint-Côme-du-Mont, l'ancien manoir de Hautbourg, bâti sous Louis XIII, et à Carentan un amortissement à couverte métallique jaune et ver qui couronne une tourelle de la rue du Château.

« A la fin du siècle dernier, cette industrie n'était pas encore en décadence, et nous connaissons à Carentan, dans un jardin de la rue Holgate, trois beaux épis, d'un dessin très soigné, couverts d'émaux de couleurs variées. Leur ornementation un peu tourmentée, les vases surmontés de flammes qui les décorent, indiquent le style à la mode vers la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ces épis ont de plus le mérite d'avoir un état civil régulier; car nous savons de source certaine qu'ils sortent des ateliers de Vindefontaine.

« Ces rustiques essais ne sauraient, bien entendu, être comparés aux brillantes productions du Pré-d'Auge et des fabrications lexoviennes ; ils offrent cependant un certain intérêt, et Vindefontaine doit trouver sa place, si modeste qu'elle soit, dans l'histoire de la céramique normande ».

M. Travers rappelle que M. Hippolyte Sauvage, dans sa *Revue historique, archéologique et monumentale de l'arrondissement de Mortain*, publiée dans l'*Annuaire de la Manche*, a donné (année 1881, p. 33-37 de ce recueil) une note très importante sur les poteries de Ger, canton de Barenton. Nous la reproduisons ici, car M. Sauvage y fournit des renseignements précieux sur l'industrie de la céramique dans le sud du département de la Manche, en même temps que sur les franchises et les statuts de la confrérie des potiers de cette localité.

« L'unique industrie des habitants de Ger, dit M. Sauvage, est celle de leurs poteries, qui remonte à une époque fort reculée, mais dont nous n'avons pas encontré de preuves au-delà des premières années

du XV[e] siècle. C'était, à n'en pas douter, la proximité de la forêt de la Lande-Pourrie et les franchises qu'ils avaient de profiter des bois qu'elle produisait qui avaient favorisé ces établissements. Mais ils ont peu prospéré, et les progrès qu'ils ont pu faire dans l'art de la céramique sont demeurés à l'état à peu près rudimentaire. La cause principale de leur stationnement et de leur peu de perfectionnement, même dans leur situation présente, tient d'abord à ce que le sol ne leur donne point l'argile nécessaire pour la mise en œuvre, et qu'il faut l'aller chercher au loin, jusque dans l'arrondissement de Domfront, particulièrement dans la commune de la Haute-Chapelle. En second lieu, les voies de communication pour le transport de ces matières premières étaient fort difficiles autrefois, et nous nous rappelons l'avoir vue opérer, dans notre enfance, par des bêtes de somme qui n'en pouvaient porter à dos qu'une faible quantité, puisque cette argile est compacte et d'un poids énorme. Enfin, cette poterie par elle-même est fort brune et trop fragile pour supporter de grandes améliorations dans le modelé aussi bien que dans l'application des vernis. La cuisson même oblige à laisser souvent au rebut un grand nombre de pièces (1). Actuellement, les fabricants ont à ajouter

(1) M. Sauvage ajoute en note : « La cause la plus sérieuse des difficultés que rencontre la poterie de Ger dans sa fabrication tient surtout à ce qu'il y a nécessité de chauffer les fours avec du bois presque vert. La chaleur est alors beaucoup moins égale et la poterie se vitrifie trop facilement. Partout ailleurs et dans les fabriques de porcelaine et de faïence, on sait éviter ces désagréments à l'aide de bois sec, dont l'action est beaucoup plus égale.

à toutes ces difficultés le prix du bois qui a considérablement augmenté ; autrefois, du moins, s'il ne leur coûtait rien ou à peu près, ils n'avaient que des devoirs fort légers à remplir pour en obtenir la quantité nécessaire à leurs besoins journaliers.

« Nous analyserons les actes qui concernent les franchises des potiers de Ger :

« Année 1402. Maintien des habitants de Ger dans leurs franchises, par Guillaume, comte de Tancarville, maître et réformateur des eaux et forêts du royaume de France.... Enquête par Hector de Chartres, maître enquêteur des eaux et forêts du Roi en Normandie et en Picardie, au sujet des franchises des coutumiers de Gér. A cette enquête comparaissent Jean, bâtard de Combray, pour messire Fraslin de Combray, sergent fieffé de la forêt, le verdier, les sergents à gages et plusieurs personnes notables ayant connaissance des usages et coutumes du pays.

« De cette enquête, il résulta que les *services, libertés et droitures des coutumiers et gens de Ger* sur la forêt de la Lande-Pourrie, furent ainsi établis, savoir : « Chacun a droit d'y prendre le bois pour aménager, en payant au verdier 5 sous, à chacun des sergents fieffés 2 sous 6 deniers, et au sergent de la garde 12 deniers ; droit de prendre bois brisé et volé (c'est-à-dire tout bois abattu ou brisé par le vent, *envolé*), tout bois mort, le sec en estant et le vert en gisant, le bois arraché depuis an et jour ; à Noël un fou (hêtre), pour tréfoul (chouquet ou bûche de Noël), en payant 2 deniers de tréfouage ; fou et un jarry (chêne) pour le chartil et les

roues (charrettes); chacun a franche pâture pour ses bêtes dans un espace déterminé qui a pour bornes, d'un côté, le chemin Montais, qui vient de Lonlay à la Croix-le-Conte, par le pont de Biorbe et par le chemin de Ger à Mortain; chacun a panage pour ses porcs. Les coutumiers sont sujets à l'archerie, c'est-à-dire à aller, quand ils en sont requis, avec le verdier ou son lieutenant, les sergents fieffés et les sergents à gages de la forêt, un jour par mois, à leurs dépens; s'ils y sont plus d'un jour, c'est aux dépens du prince; ils portent chacun un arc en corde neuf, des flèches et un bougon (1), pour guerrer (poursuivre) et prendre les malfaiteurs, pourvu que le verdier ou son lieutenant et les sergents soient embastonnés (armés) convenablement comme lesdits coutumiers, pour iceux malfaiteur assaillir et prendre; à cause de quoi ils sont quittes et francs de coutumes pour prendre et acheter tant en ladite forêt qu'en tous les autres lieux du comté ».

« Les potiers de Ger avaient, au surplus, des statuts reconnus et codifiés par eux, dès les années 1493 et 1580. Ces règlements ont leurs intérêts de curiosité. Ils nous ont été conservés et nous nous empressons de les faire connaître :

« *Statuts des frères de la confrérie des potiers, fondés par leurs prédécesseurs en l'église de Ger.*

« A l'avenir, chacun desdits frères fera et cuira tout et tel métier de pots qu'il voudra; nul desdits frères ni leurs hoirs ne feront ni ne bailleront à

(1) Grosse flèche ou trait d'arbalète et non une arme à feu, comme l'a cru M. Sauvage.

nuls marchands et à nulle personne plus de quatre barattes ou béchaignes pour le pot comptable ; aussy plus de huit terrignes, plus de huits pichers ou bouteilles pour le pot ; aussy plus de douze pintes où bouteillettes pour le pot. Lesdits frères et leurs hoirs ne mettront ni ne souffriront à potter (fabriquer pots) nulle personne, si elle n'est de la confrérie et si elle n'a signé à tenir les ordonnances de la confrérie. Chacun enfant, fils de potier, ou né de fille de potier, qui se voudra mettre audit métier, paiera d'entrée une livre de sucre. Chacun frère potier pottera (fera pots) à la mesure qui est ordinaire. Ils éliront et mettront, chacun an, nouveaux majeurs solvables pour entretenir et faire tenir ladite confrérie et ne s'en pourra nul excuser.... et seront sujets lesdits majeurs de faire venir à ladite frairie les amendes et les revenus chacun en son temps et les payer au terme du Saint-Sacrement ».

« Cependant ces privilèges furent, en 1625, l'objet de contestations judiciaires. La comtesse de Mortain dut à cet effet envoyer une procuration pour la poursuite de cette action. Nous en avons vu l'original, revêtu de sa signature et de son cachet armorié. Il avait été transmis à Mortain par M. de Montholon.

« Les pièces du procès discuté à cette époque constatent que les anciennes familles de potiers étaient jusqu'au nombre de vingt-et-un, mais que, depuis longtemps, sept d'entre elles avaient délaissé *l'art et métier de poterie, pour n'avoir aucuns des leurs descendants fait ouvrage ni exercé par leurs mains.* Ces pt familles se nommaient Le Chevalier, Deslandes,

Boulley, Leclerc, Chesnays, Chaudefosse et Thérin. Les quatorze autres *anciennes familles* étaient celles des Robbes, Lefranc, Véron, Lemoing, Théhot ou plutôt Théot, Gaultier, Caillebotte, Dumayne, Rageot, Basin, Callando, Degrenne et Bonin ou Bouin, *partie desquelles ne sont*, dit notre acte, *adroits pour faire ouvrage de poterie*. D'autres familles étaient pauvres et travaillaient comme *mercenaires et journaliers pour les autres maîtres potiers*. « Ceux qui n'ont l'industrie de travailler par leurs mains, ajoute notre mémoire, et ceux qui travaillent pour autrui, ne doivent avoir aucune délivrance de bois pour le métier de poterie; à chacun des maîtres potiers résidants dans les anciens hameaux, lesquels feront ouvrage de poterie par leurs mains ou pour eux-mêmes, il devra être délivré pour la cuisson des pots six charretées de bois; pour les autres habitants des anciens hameaux, il sera délivré à chaque chef de maison et père de famille, faisant résidence actuelle, trois charretées de bois par an pour chauffage, roues et charrois; lesdits potiers et habitants des anciens villages et masures doivent jouir de leurs franchises et usages d'avoir en la forêt bois mort, mort bois *sec en estant, vert en gisant*, bois brisé, volé, panage, pâturage pour leurs porcs et bestiaux, dans le franc herbage borné par le chemin Montais, qui vient de Lonlay à la Croix-le-Conte, par le pont de Biorbe et par le chemin de Ger à Mortain. S'ils mettent leurs bêtes par toute la forêt, ils paieront pour chacune 12 deniers; pour chaque génisse de deux ans, 6 deniers à l'herbager de la garde de Mortain et de Ger; s'ils mettent en tout temps leurs porcs au panage de la forêt, ils paieror

de six porcs 1 jusqu'à cent et un verrat; s'il n'y en a que cinq, ils paieront pour chacun 2 deniers ».

« Il est évident pour nous qu'il y eut transaction sur ce procès entre la comtesse de Mortain et les potiers ou coutumiers de Ger. Ils avaient des droits. Peut-être en avaient-ils abusé un peu, mais enfin leurs privilèges devaient leur être maintenus et certainement ils le furent ».

9e QUESTION. — *Historique de l'Exemption de Sainte-Mère-Église (cinq paroisses : Sainte-Mère-Église, Chef-du-Pont, Lieusaint, Neuville et Vierville), sise dans le Cotentin, mais dépendant autrefois du diocèse de Bayeux.*

Une discussion s'engage entre MM. de Bailliencourt et Émile Travers au sujet du territoire enclavé dans le diocèse de Coutances, mais qui dépendait de celui de Bayeux, et qui, désigné sous le nom d'exemption de Sainte-Mère-Église, était formé des cinq paroisses de Sainte-Mère-Église, Lieusaint, Neuville-au-Plain, Vierville et Chef-du-Pont.

M. de Bailliencourt cite plusieurs auteurs, d'après lesquels ces paroisses auraient été concédées à l'église de Bayeux, qui y possédait des dîmes importantes, pour attester que les évêques de cette ville avaient envoyé saint Marcouf et ses compagnons pour évangéliser le Cotentin.

M. Travers ne croit pas que cette tradition repose sur rien d'authentique. Il estime que la question est tranchée par un passage des *Mémoires pour servir l'état historique et géographique du diocèse de*

Bayeux, de Michel Béziers, récemment publiés par M. Gaston Le Hardy pour la Société de l'histoire de Normandie. Après avoir parlé de l'exemption de de Cambremer, située dans le diocèse de Lisieux et dépendant de celui de Bayeux, Béziers ajoute : « L'autre enclave de Bayeux est au-delà des Veys, dans le diocèse de Coutances. Elle est composée de cinq paroisses dont Sainte-Mère-Église est la principale. On les comprend parmi les paroisses [du doyenné] de Trévières; mais quoique ses curés se reconnaissent soumis à la juridiction de l'évêque, ils prétendent être exempts de la visite de l'archidiacre. C'est, dit-on, une cession faite dans le VII[e] siècle par saint Lo, évêque de Coutances, en échange de la juridiction spirituelle qui lui fut abandonnée sur le château, dit à présent : ville de Saint-Lo, et sur ses environs, qui comprennent les paroisses du Mesnil-Rousselin, Saint-Georges-de-Moncoq, Saint-Ouen de Baudre; car, quoiqu'en deçà de la rivière de Vire, ces paroisses dépendent de l'évêché de Coutances ».

10[e] QUESTION. — *Signaler l'intérêt que présente, au point de vue de l'histoire locale et des mœurs du XVI[e] siècle, la publication du Journal du sire de Gouberville.*

M. le Directeur, après avoir rappelé que le texte du *Journal de Gilles de Gouberville*, qui a donné lieu à une publication si intéressante de M. l'abbé Tollemer, a été imprimé par la Société des Antiquaires de Normandie et que, dans les Mémoires de cette même

société, le complément de ce journal a été édité par M. le comte Auguste de Blangy, fait ressortir en quelques mots l'intérêt considérable présenté par ce document au point de vue des mœurs, ainsi que de l'état économique et social dans les campagnes du Cotentin à la fin du XVIe siècle. Puis, il signale les découvertes nombreuses faites par M. Amiot, bibliothécaire de la ville de Cherbourg, de pièces authentiques qui sont venues éclairer bien des points de la vie de Gilles de Gouberville. M. de Beaurepaire termine en invitant les membres de l'Association normande à rechercher les carnets analogues au Journal de Gouberville, au Journal d'un bourgeois de Caen, aux registres domestiques, comme aussi à relever toutes les mentions relatives aux divers événements contemporains, aux faits divers, aux intempéries des saisons que les ecclésiastiques consignaient parfois dans les registres paroissiaux.

11e QUESTION. — *Existe-il dans le Cotentin des journaux ou livres de raison manuscrits analogues au Journal du sire de Gouberville ?*

M. Desprairies et plusieurs membres du Congrès répondent qu'on ne connaît ni dans la ville de Carentan, ni dans les environs, aucun manuscrit de ce genre.

12e QUESTION. — *Corporations, charités, confréries, leur histoire dans le Cotentin.*

M. Desprairies lit une note ainsi conçue :

« Avant la Révolution, il existait dans la ville de

Carentan au moins vingt corporations d'arts et métiers, la plupart érigées en confréries religieuses. Malheureusement, à l'exception d'un règlement de 1757 sur les bouchers, et d'ailleurs peu intéressant, on ne connaît rien des statuts de ces associations. Une seule, celle de Saint-Éloi (ouvriers en métaux), a survécu. Elle occupe dans l'église une chapelle spéciale, et a conservé quelques archives, notamment un registre de délibérations qui date du milieu du XVIIe siècle.

« Il y avait aussi à Carentan de nombreuses confréries pieuses, qui disparurent presque toutes à la suite des guerres de religion. Les principales étaient celles de Saint-Nicolas, de la Conception-Notre-Dame, de l'Assomption et de Saint-Saturnin. En 1790, il n'existait plus que la confrérie du Rosaire et l'Association du Tiers-Ordre de Saint-François. De plus, une confrérie dite du Saint-Sacrement, et qui subsista jusqu'à la Révolution, se composait exclusivement d'ecclésiastiques, c'est-à-dire du clergé paroissial et des nombreux prêtres habitués et obitiers qui desservaient l'église.

« Il n'existe dans les archives de la ville ou de l'église aucuns statuts de ces diverses confréries ».

M. de Beaurepaire rappelle qu'à Caen on possède les statuts de quatorze grandes charités; qu'on en a aussi pour beaucoup de villes de Normandie; que M. Ch. Vasseur a étudié ceux de la Charité de Surville et M. Veuclin celles de beaucoup de localités du département de l'Eure.

13e QUESTION. — *Indiquer les diverses invasion*

du Cotentin et les tentatives faites pour l'isoler du reste de la France.

Le membre de l'Association Normande, qui avait demandé l'insertion de cette question au programme, n'étant pas présent, aucune réponse n'est faite.

14e QUESTION. — *Résumer les vœux des cahiers de 1789, pour le Cotentin, relatifs à l'agriculture, au commerce et à l'industrie.*

Même observation que pour la question précédente.

15e QUESTION. — *Faire l'historique des principaux marais du Cotentin et des procès soutenus par les habitants pour rester en possession de leurs biens communaux.*

M. Travers dit que M. Léopold Delisle, dans ses *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*, a donné quelques détails sur les marais du Cotentin et les difficultés que leur possession fait souvent naître entre les seigneurs et les hommes.

Quant aux longs procès qui se sont agités, il y a une soixantaine d'années, entre diverses communes et la maison d'Orléans, à propos de marais dépendant de domaines engagés avant 1789, ils ont donné lieu à des mémoires imprimés dont aucun des membres de la réunion ne peut actuellement four-r la liste.

16e QUESTION. — *Superstitions, usages particuliers, proverbes et chansons populaires de la région.*

L'heure avancée ne permet pas de donner à la discussion de cette partie du programme les développements qu'elle comporterait.

M. Travers se borne à indiquer un chant historique et mnémonique recueilli, il y a déjà longtemps, dans les environs de Pont-Hébert, et relatif aux principales connaissances que doit posséder un chrétien, puis une chanson un peu grivoise appelée l'Évangile de la Belle-Haye, parce qu'elle se chantait sur des airs de cantiques.

M. de Beaurepaire signale un air noté de la Passion et diverses cantilènes pieuses, accompagnés de quêtes, que l'on chantait dans les campagnes le jour de Pâques et la veille des Rois.

Le Directeur de l'Association Normande appelle ensuite, d'une manière toute particulière, l'attention des membres de la réunion sur les complaintes judiciaires. Ces complaintes, composées à l'occasion d'exécutions criminelles, présentent parfois un réel intérêt, surtout quand elles sont anciennes. Une étude leur sera consacrée dans l'*Annuaire Normand.*

La séance est levée à 11 heures du soir.

Le Secrétaire,

Émile TRAVERS.

5e JOURNÉE, DIMANCHE 11 AOUT.

La journée du dimanche a été splendide. A 9 heures, pendant la messe à laquelle assistaient un certain nombre de membres de l'Association, nous avons eu le plaisir d'entendre une fois encore l'*Harmonie Le Pelletier*.

Le déjeuner à l'hôtel d'Angleterre, confortablement servi, s'est un peu prolongé; tous avaient besoin de se réconforter en prévision des fatigues de la journée. La ville d'ailleurs, depuis hier, a pris un air de fête et toute la nuit on a travaillé sans répit à la décoration des rues et des maisons. A midi, tout est terminé et l'effet est merveilleux; toutes les maisons sont pavoisées et ornées depuis le haut jusqu'au bas de guirlandes de fleurs et de feuillages. Les rues sont transformées en avenues d'arbres, dont la joyeuse verdure se mêle agréablement aux couleurs nationales; des arcs de triomphe ont été dressés de distance en distance, avec inscriptions à l'adresse de l'Association Normande et de M. le Préfet du Calvados, qui doit présider la fête.

A 4 heures, le cortège se forme à la mairie et se dirige à l'entrée de la ville, sur la route de Saint-Lo, pour recevoir le premier magistrat du département. A son arrivée, la musique joue la « Marseillaise », le cortège se reforme et se dirige vers l'hôtel-de-ille. En tête, marche M. le Préfet ayant à sa droite

M. le Maire de Carentan, et à sa gauche M. le Directeur de l'Association ; puis viennent MM. les adjoints, MM. les membres du Conseil municipal, MM. les membres de l'Association et les principales notabilités de la ville. Les sapeurs-pompiers forment la haie. Pendant le trajet, la musique municipale se fait entendre à plusieurs reprises. M. le Préfet se rend immédiatement à l'Exposition d'horticulture qui, de l'avis des juges les plus difficiles, fait honneur au comité d'organisation et est entièrement réussie. On peut y remarquer des spécimens merveilleux de produits maraîchers qui, en dehors des prix ordinaires, ont reçu des récompenses de l'Association, de splendides plantes à feuillages exposées par des horticulteurs de Cherbourg et une exposition très variée due à M. Barette, de Caen. Le rapport du jury constate d'ailleurs le mérite de tous les exposants, professionnels et amateurs, et ses membres n'ont éprouvé qu'un regret, celui de ne pas avoir un assez grand nombre de récompenses à sa disposition. Dans cette exposition figuraient aussi des spécimens du plus haut intérêt de la grande industrie du pays, l'industrie beurrière, envoyés par la maison Le Pelletier-Gouville et par la Société fermière.

Après avoir examiné en détail l'Exposition d'horticulture, M. le Préfet s'est rendu sur un autre point de la ville pour assister aux épreuves du concours musical. Disons tout d'abord que si les exercices se sont prolongés un certain temps, les résultats constatés ont été jugés pleinement satisfaisants. Mais il est 6 heures 1/2 et le moment de procéder à la dis

tribution solennelle des récompenses est arrivé. Sur une estrade, dressée au milieu de la place de la République, prennent place : M. le Préfet du Calvados, M. le Directeur de l'Association Normande, M. le Maire de Carentan, les présidents et les rapporteurs des jurys.

M. de Beaurepaire se lève et prononce le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Mes premières paroles seront pour remercier le magistrat éminent, placé à la tête de ce beau département, de l'honneur qu'il a bien voulu nous faire en venant présider cette distribution solennelle des récompenses. C'est pour nous un précieux encouragement dont nous apprécions toute la valeur et dont nous lui sommes particulièrement reconnaissants. Et, en nous exprimant ainsi, nous sommes certain d'être l'interprète des membres de notre Association et aussi de nos agriculteurs normands.

« Je me reprocherais de retarder plus longtemps la proclamation des lauréats du concours. Je ne vous ferai donc pas un discours, mais c'est pour moi un devoir de consigner ici le sentiment de complète satisfaction que nous a fait éprouver ce Congrès.

Nous avons parcouru dans nos excursions un

pays d'une richesse exceptionnelle, pour lequel la nature s'est montrée véritablement prodigue. Partout de gras pâturages, partout des animaux dont nos artistes normands, les Marais, les Pezant, peuvent admirer à leur aise les performances splendides, mais dont nous louerons avant tout cette aptitude laitière, aujourd'hui reconnue de tout le monde, qui fait la prospérité de la contrée. Cette région privilégiée du Cotentin a pour elle la fertilité luxuriante du sol et une race d'animaux d'une valeur hors ligne au point de vue de la production du lait et du beurre. Est-ce à dire, Messieurs, qu'il n'y ait pas de progrès à réaliser? Nous ne le croyons pas, et sur ce point nous nous sommes expliqué suffisamment dans les enquêtes qui viennent d'être closes. La visite des fermes dont nous allons vous faire connaître les résultats, le concours remarquable auquel nous avons assisté, prouvent que déjà de très importantes améliorations ont été réalisées. Elles seront suivies de bien d'autres. C'est au moins notre intime conviction.

« La crise agricole, qui tient à un ensemble de causes générales et qui pèse aussi lourdement sur les nations étrangères que sur nous, ne touche peut-être pas encore à son terme, mais déjà cependant des symptômes favorables se manifestent. Ils nou

autorisent à compter sur l'avenir et à reprendre courage. Laissons dire les esprits chagrins. Nous vivons à une époque de transformation, mais la transformation est la condition nécessaire du progrès; elle n'implique pas nécessairement l'idée de décadence. Marchons donc résolument en avant et disons-nous bien qu'en agriculture, comme en toute autre chose, le succès récompense toujours les efforts laborieux et persévérants. »

M. le Préfet prend à son tour la parole et s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« C'est moi qui dois être reconnaissant à M. le Directeur de l'Association Normande. En me demandant de présider cette distribution des récompenses, il m'a fait un honneur auquel je suis particulièrement sensible, et qui me permet de vous exprimer un remerciement et un regret à la fois.

« Je remercie l'Association Normande d'avoir bien voulu choisir le département de la Manche comme siège de son 63e Congrès; je lui apporte le renouvellement de la sympathie que lui a témoignée le Conseil général en lui accordant une subvention de 00 fr.

« Le département de la Manche et l'Association Normande sont de vieilles connaissances.

« Vous êtes venus souvent parmi nous, et puisque vous y revenez, c'est que vous avez trouvé sur notre territoire, pour vos études, d'intéressants sujets, pour vos encouragements agricoles des concurrents dignes de votre sollicitude. Et c'est pourquoi je vous exprime un regret : celui de n'avoir pu suivre les travaux de votre session. Je me serais instruit à votre école; dans vos enquêtes, dans vos discussions, j'aurais trouvé plus d'un utile enseignement. Votre programme d'enquête agricole est particulièrement intéressant, et je me réserve, si vous voulez bien m'en communiquer les résultats, d'en faire part, pour leur plus grand profit, à nos associations agricoles.

« L'étude de notre passé, inépuisable trésor où, malgré d'admirables travaux, il reste encore tant à explorer, est un grand attrait pour des esprits d'élite comme les vôtres. Mais dans notre monde, où la concurrence, où la lutte pour la vie sont devenues la loi, les recherches et les solutions pratiques ont pris chaque jour une place plus large. C'est ce que votre Association a compris à merveille. Elle sait unir à l'érudition pure l'examen des problèmes que nous impose le temps présent.

« En même temps que je félicite les lauréats qu'elle va récompenser, je lui adresse mes vœux les meilleurs pour une prospérité dont sa longue et brillante existence est déjà une garantie et à laquelle lui donnent droit le patriotisme éclairé, l'esprit bien entendu de décentralisation qui l'animent et le haut savoir des membres qui la composent. »

Après ce discours, salué par d'unanimes applaudissements, M. Travers a procédé à l'appel des lauréats.

DISTRIBUTION DES RECOMPENSES

TENUE DES FERMES.

GRANDE CULTURE.

Coupe d'honneur, M. Louis Madelaine, aux Veys.

Médaille de vermeil, *offerte par la Société des Agriculteurs de France*, M. Capey, à Carentan.

Médaille de vermeil, M. Gustave Fautrat, à la ferme des Barreaux.

Médaille d'argent, M. Pierre Sauvage, à Brévands.

Médaille d'argent, M. Henri Leclerc, à la ferme de la Cour, à Saint-Georges-de-Bohon.

PETITE CULTURE.

Médaille de vermeil, M. Marie, à Quibou.

Médaille d'argent, M. Gustave Lelédy, à La Hougue.

FERMES-ÉCOLES.

Médaille de vermeil grand module, la direction de la ferme-école de Coigny, pour l'exposition du matériel agricole et de laiterie, l'ensemble des produits et des travaux des professeurs et des élèves de cet établissement.

SERVICES EXCEPTIONNELS RENDUS A L'AGRICULTURE.

Médaille d'argent, *offerte par la Société des Agriculteurs de France*, M. Vannot, régisseur du domaine de Coigny.

CONCOURS D'ANIMAUX.

ESPÈCE BOVINE.

1re classe. — Taureaux de race normande.

1er prix, 200 fr., M. Jules Vaultier, de Méautis.
2e — 150 fr., M. Victor Gillain, des Veys.
3e — 100 fr., M. Louis Pézeril, de Saint-Clair.

1re mention honorable, M. Eugène Levavasseur, de Brucheville.

2e — — M. J.-B. Lepaulmier, de Saint-Côme-du-Mont.

2e classe. — Vaches laitières de race normande.

1er prix, 200 fr., M. Victor Gillain, des Veys.

2e — 150 fr., M. Gillain, père, de Carentan.

3e — 100 fr., M. J.-B. Gosselin, de St-Côme-du-Mont.

4e — 80 fr., M. J.-B. Lepaulmier, de St-Côme-du-Mont.

1re mention honorable, M. Michel Marie, de Brucheville.

2e — — M. François Bertot, à Brucheville.

3e classe. — Vaches de toutes races.

Pas de premier prix.

2e prix (*ex-œquo*), 100 fr., MM. Georges Naux, de Carentan, et Alexandre Auvray de St-Hilaire-Petitville.

4e classe. — Génisses d'un an à deux ans, de race normande.

1er prix, 200 fr., M. Victor Gillain, des Veys.

2e — 150 fr., M. Gillain, père, de Carentan.

3e — 100 fr., M. Alfred Lebas, de Valognes.

4e — 80 fr., M. Octave Noël, de Saint-Vaast-la-Hougue.

5e prix, 40 fr., M. Eugène Levavasseur, de Brucheville.

1re mention honorable, M. Céran Maillard, de Turqueville.

2e — — M. Jean Frémin, de Brucheville.

5e classe. — Génisses de deux à trois ans, de race normande.

1er prix, 200 fr., M. Victor Gillain, des Veys.

2e — 100 fr., M. Octave Noël, de Saint-Vaast-la-Hougue.

3e — 50 fr., M. Céran Maillard, de Turqueville.

1re mention honorable, M. J.-B. Lepaulmier, de St-Côme-du-Mont.

2e — — M. Gillain, père, de Carentan.

Prix décernés aux plus belles collections d'animaux de l'espècc bovine.

1er prix. Médaille d'argent, offerte par la Société des Agriculteurs de France, M. Victor Gillain, des Veys.

2e prix. Médaille d'argent grand module, M. Gillain, père, de Carentan.

ESPÈCE OVINE.

Races françaises.

Mâles.

Prix unique, 80 fr., M. Léon Marie, de Bruche-ville.

Femelles.

Prix unique, 80 fr., M. Adolphe Leloup, de Vierville.

Races étrangères.

Mâles.

Prix unique, 80 fr., M. Victor Gillain, des Veys.

Femelles.

Prix unique, 80 fr., M. Gillain, père, de Carentan.

ESPÈCE PORCINE.

Mâles.

1er prix, 80 fr., M. Maurice Grimaux, de Percy.
2e — 40 fr., M. Armand Cadet, de Cheffresne.

Femelles.

1er prix, M. Maurice Grimaux, de Percy.
Pas de second prix.

ANIMAUX DE BASSE-COUR.

Médaille d'argent, M. le docteur Dameuve, de Carentan, pour ses pigeons voyageurs.

Médaille de bronze, M. Eugène Martin, de Carentan, pour ses canards d'Inde.

Mention honorable, M. Désiré Joffrin, de Méautis, pour ses poules chinoises.

Mention honorable, M. Constant Crochard, de Saint-Hilaire-Petitville, pour ses poules russes.

MACHINES AGRICOLES ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

Rappel de médaille de vermeil, M. Youf, de Saint-Lo, pour ses tarares.

Rappel de médaille de vermeil, M. Durand, d'Isigny, pour ses barattes.

Médaille d'argent grand module, M. Bénech, de St-Lo, pour ses machines agricoles.

Rappel de médaille d'argent, M. Rioult, de Brecey, pour ses outils d'agriculture et de jardinage.

Médaille d'argent, M. Delalande, d'Amfréville, pour ses machines agricoles.

Médaille d'argent, M. Hamel, de Carentan, pour sa collection de fers à chevaux.

Médaille d'argent, M. Lebastard, de Semilly, pour sa baratte à ailes.

Médaille d'argent, M. Lecarpentier, de Carentan, pour ses machines agricoles.

Médaille d'argent, M. Leconte d'Olonde, de Saint-Lo, pour l'ensemble de son exposition d'alambics de la maison Besnard.

Médaille de bronze grand module, M. Passard, de Saint-Vigor-le-Grand, pour ses charrues.

Médaille de bronze grand module, M. Beaujean, de Carentan, pour ses harnais et équipages.

Médaille de bronze, M. Ledrieu, de Saint-Eny, pour sa charrue.

Médaille de bronze, M. Cousin, de Carentan, pour ses harnais et équipages.

Mention honorable, M. Etasse, de Carentan, pour ses roues de fer.

PRODUITS AGRICOLES.

BEURRES.

Médaille d'argent, M. Etienbled fils, de Coigny.

Médaille d'argent, M. Georges Naux, de Carentan.

Médaille d'argent, M. Marcel Sauvage, de St-Pellerin.

MIEL.

Médaille de bronze grand module, M. Ollivier, instituteur à Brévands.

CIDRES.

Médaille de bronze grand module, M. Bon Salmon, de Coutances.

Mention honorable, M. Menant, de Carentan.

EAUX-DE-VIE DE CIDRE.

Médaille d'argent grand module, M. Louis Gan-l, de Carentan.

Médaille d'argent, M. Pierre Sauvage, de Brévands.

Médaille de bronze grand module, M. Jean, de Bayeux.

INDUSTRIES AGRICOLES.

Médaille de vermeil, offerte par la Société des Agriculteurs de France, M. Lepelletier, de Carentan, pour l'installation de ses usines et les services rendus à l'industrie beurrière.

Médaille de vermeil, M. Georges Naux, de Carentan, pour la fabrication de boîtes de conserves et l'exportation des beurres.

Médaille de vermeil, la Société fermière des beurres d'Isigny (M. Jacob, directeur), pour l'exportation des beurres.

Médaille de vermeil grand module, la Société des phosphates de Brévands (M. Mallet, directeur), pour son exploitation de phosphates.

INDUSTRIES DIVERSES.

Médaille d'argent grand module, M. J. Lepelletier, de Carentan, pour la fabrication de briques, tuiles et produits artistiques (avec félicitations à M. Guillouf, directeur).

VIEUX SERVITEURS.

Médaille d'argent grand module, Mlle Marie-Ju

tine Hélye, de Catz, pour 46 ans de services dans la même famille.

Médaille d'argent, Mlle Marie Lair, de St-Barthélemy, pour 30 ans de services chez M. Hélie, à Mortain.

Médaille de bronze grand module, M. Charles Fréret, domestique de ferme à Saint-Jores, pour 22 ans de services chez M. Henri Leclerc.

Mention honorable, Mlle Augustine Suzanne, des Veys, servante de ferme, pour ses bons services chez M. Madelaine.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Médaille d'argent grand module, M. Enquebec, directeur de l'école primaire supérieure de Carentan, pour l'impulsion donnée à l'enseignement agricole dans cet établissement.

Médaille de bronze grand module, M. Desbouillons, professeur à l'école primaire supérieure de Carentan, pour son enseignement agricole.

Médaille de bronze grand module, M. Revers, professeur à l'école élémentaire de Carentan, pour son enseignement agricole.

Médaille d'argent, M. Meurdrac, instituteur à Barquet (Eure), pour son enseignement agricole et ses travaux d'entomologie.

Médaille d'argent, M. Plantegenest, instituteur à Colomby (Manche), pour son enseignement horticole.

Médaille de bronze grand module, M. Désiré

Cauvin, pour l'enseignement de la maréchalerie à la Ferme-École de Coigny.

RÉCOMPENSES DIVERSES.

Médaille d'argent grand module, M. Émile Guillot, sculpteur à Bayeux, pour travaux artistiques dans des églises et monuments de Basse Normandie.

Médaille d'argent grand module, MM. A. Piéton et H. Lecointe, pour leur Manuel élémentaire d'agriculture et d'horticulture.

Médaille d'argent, M. A. Legrin, président du tribunal civil d'Avranches, pour sa publication sur les usages locaux dans la Basse-Normandie.

Les rapporteurs des jurys pour l'exposition d'horticulture et pour le concours musical font ensuite l'appel des personnes récompensées. Cette double proclamation met fin à la cérémonie, et les invités de la mairie et les membres de l'Association Normande se rendent immédiatement au banquet.

BANQUET

Parfaitement servi dans le préau couvert de la maison d'école, transformé en élégante salle de festin par les soins de M. Laumaille, architecte municipal, le banquet avait l'aspect le plus gai et le plus animé. Le nombre des convives était d'une centaine environ.

Au dessert, M. le Préfet, dans une charmante

provisation dont nous regrettons de ne pas pouvoir donner le texte, a porté la santé de M. le Président de la République, le représentant le plus élevé de la patrie française et de la démocratie moderne.

Les paroles de M. le Préfet de la Manche ont été longuement et chaleureusement applaudies.

En quelques mots émus, M. Cauville, maire de Carentan, a porté la santé de M. Floret, qui s'occupe avec tant de compétence et de dévouement des intérêts de notre département; il a porté aussi la santé de l'Association Normande qui, pendant son court séjour parmi nous, a su s'acquérir tant de sympathies. Le discours de M. Cauville a été très goûté et très applaudi.

M. de Beaurepaire, directeur de l'Association, a prononcé ensuite le discours suivant :

TOAST DE M. DE BEAUREPAIRE.

« Messieurs,

« La ville de Carentan a un long et glorieux passé. Qu'était-elle à l'époque gauloise? Qu'était-elle à l'époque romaine? Dût ma réputation en souffrir, je vous avouerai tout simplement que je n'en sais absolument rien. Ce que je puis affirmer, par exemple, c'est que cette petite cité fortifiée joua un rôle fort important au moyen âge. Comme la plupart des villes de la Basse-Normandie, elle fut prise et re-
›e pendant les guerres anglaises, et elle eut à

subir les mêmes épreuves pendant les guerres religieuses.

« De ces époques lointaines et singulièrement agitées, je ne veux retenir qu'une chose, c'est que lors de l'occupation anglaise, qui dura trente-deux ans, beaucoup de Carentanais aimèrent mieux s'exiler et perdre tous leurs biens que de subir l'humiliation de la domination étrangère. C'étaient là de braves gens et de véritables patriotes, qui ne rentrèrent dans leurs demeures abandonnées qu'après l'expulsion des Anglais, et il m'a semblé qu'aujourd'hui, Messieurs, nous leur devions bien un souvenir. (*Applaudissements prolongés.*)

« Plus tard, Carentan eut ses grands hommes, des hommes de guerre, des magistrats, des théologiens estimés, des poètes comme Adam et Le Rocquez, des avocats célèbres comme Élie de Beaumont, défenseur de Calas, il eut même ses académiciens, car votre ville posséda une académie; il eut aussi, disons-le bien bas, ses sorciers et ses sorcières. C'est au moins ce qu'affirment Messieurs du Parlement, qui en condamnèrent quelques-uns. Comme on le voit, vous ne vous refusiez rien.

« Au XVII[e] siècle, vous donnâtes le jour à une illustration moins équivoque, à l'auteur de la *Gazette historique*, à l'un des ancêtres du journalisn

contemporain, au poète Jean Loret. On a réimprimé, annoté et commenté l'œuvre originale du bonhomme Loret. On cite, on consulte encore tous les jours votre compatriote. Vous avez donné son nom à l'une de vos rues. C'est bien, mais je ne crois pas que ce soit assez. Si Loret était né dans le Midi, au pays des félibres et des cigaliers, il y a longtemps qu'il aurait sa statue. Si la statue vous paraît excessive, pourquoi, Messieurs, ne lui octroieriez-vous pas un buste?

« Quand on parcourt nos vieux auteurs qui parlent de Carentan, je dois avouer cependant que ce n'est pas de ses grands hommes que ces personnages vénérables se sont préoccupés. L'un d'eux, Dumoulin, je crois, s'attendrit surtout en voyant l'herbe croître dans les pâturages du soir au matin; un autre s'extasie sur la bonne chère qu'on peut faire à petit prix dans les hôtelleries; enfin, un troisième nous parle en fort bons termes du très beau et très excellent beurre que l'on y faisait.

« Sur tous ces points, comme vous pouvez le voir, le Carentan d'autrefois ressemblait assez au Carentan d'aujourd'hui. Il lui ressemblait encore par un autre côté. Tous nos vieux écrivains, je dois le dire au risque de blesser votre modestie, vantent nanimement le caractère affable des habitants de

la ville et leur accueil plein de cordialité. A son passage à Carentan, François Ier, qui ne s'étonnait pourtant pas de grand chose, en fut positivement émerveillé.

« En voyant l'entrain joyeux qui règne dans les rues aujourd'hui, en admirant ces magnifiques décorations de feuillage, en nous rappelant aussi avec quelle courtoisie empressée nous avons été reçus par M. le Maire de Carentan, par les membres de la municipalité, par les conseillers municipaux, par la population tout entière, il nous a été facile et agréable de constater que malgré le temps écoulé le caractère des Carentanais n'a pas changé. L'accueil qui nous été fait ne nous a donc pas surpris, mais il nous a profondément touché et nous ne l'oublierons jamais.

« Aussi, est-ce de tout cœur que je lève mon verre et que je porte un toast à M. le Maire de Carentan, à la ville de Carentan ! »

(*Une triple salve d'applaudissements accueille le discours de M. le Directeur de l'Association Normande.*)

M. le comte de Pontgibaud, conseiller général, se rappelant qu'autrefois son père était l'un des poètes préférés de l'Association Normande, se lève à sc-

tour et, pour continuer la tradition, lit un toast charmant en vers, plusieurs fois interrompu par les bravos des convives.

Une allusion délicate à M. Émile Travers, son confrère en poésie, amena celui-ci à donner lecture, en manière de réponse, d'un sonnet d'une inspiration humoristique et spirituellement tourné. Ce sonnet, chaleureusement applaudi, clôt la série des toasts.

A l'issue du banquet, les convives se sont répandus dans la ville et ont pu jouir jusqu'à une heure avancée de la nuit des illuminations et du feu d'artifice. Il nous serait difficile d'évaluer le nombre des étrangers accourus à Carentan pour cette solennité. Rarement nous avons vu pareille affluence; mais malgré ce concours extraordinaire, aucun désordre ne s'est produit. Ainsi se sont terminées ces fêtes, qui font honneur à la ville de Carentan et qui laisseront à tous les meilleurs souvenirs.

MATÉRIAUX

POUR SERVIR

A LA FAUNE DES VERTÉBRÉS

DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Par M. l'abbé A.-L. LETACQ,

Aumônier des Petites-Sœurs-des-Pauvres d'Alençon.

La Zoologie est chez nous la partie la moins connue de l'Histoire naturelle. Nos plantes et nos terrains ont été l'objet de recherches assidues et de publications importantes, mais la faune est restée jusqu'ici dans une obscurité presque complète. Quelques notes publiées çà et là par divers observateurs ont mis en lumière des faits particuliers, des phénomènes accidentels, dont il était utile sans doute de conserver le souvenir, mais nous ne possédons aucun ouvrage qui embrasse le sujet à un point de vue général. Le présent mémoire, composé pour répondre au questionnaire de l'Association Normande, comblera au moins en partie cette lacune. Je ne me dissimule pas les trop nombreuses ·ssions qu'il renferme, je sais qu'il y aura bien des ıcations vagues à préciser, des erreurs peut-être

à rectifier, mais l'essentiel était de commencer, de faire *quelque chose*, de poser les premières assises de l'édifice, en laissant à d'autres plus habiles le soin de le continuer et de le finir. Si cette étude, si incomplète qu'elle soit, peut-être même parce qu'elle est incomplète et que les découvertes à faire dans cette partie de la science sont plus nombreuses, pouvait engager quelques jeunes naturalistes à la poursuivre, mes efforts et mes labeurs n'auraient pas été inutiles.

L'énumération des vertébrés, leurs noms latins, les détails sur leurs mœurs, leur habitat, les localités où on les observe, présenteront de l'intérêt surtout pour les savants de profession, mais afin que ce travail ait aussi un but pratique et puisse être consulté avec fruit par les nombreux agriculteurs qui font partie de l'Association Normande, j'ai cru devoir indiquer leurs noms populaires ou patois et ajouter quelques notes sur les espèces utiles et les espèces nuisibles, faire connaître nos ennemis et nos alliés, les dévastateurs qu'il faut détruire et les auxiliaires qu'il nous importe de protéger.

Depuis les travaux de De Quatrefages, de l'abbé Vincelot, de Lemetteil, de Châtel (de Vire), de Tschudi, de Batista, de M. Oustalet, et surtout depuis les rapports si remarqués de M. de La Sicotière (1),

(1) V. en particulier : *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi de MM. a*

l'utilité des oiseaux insectivores n'est plus contestée par personne ; partout on les regarde comme les auxiliaires indispensables de l'agriculture. Mais il est d'autres espèces, comme les rapaces diurnes, les corvidés, quelques granivores qui sont aujourd'hui encore rangés dans la catégorie des animaux nuisibles, et pourtant une étude plus attentive de leurs mœurs a montré que les services qu'ils nous rendent sont bien supérieurs aux dégâts qu'ils commettent. C'est sur la nécessité sinon d'en favoriser la multiplication, du moins de ne pas leur déclarer une guerre impitoyable et sans merci, que je voudrais attirer l'attention des intéressés ; car, au risque d'être appelé protectionniste à outrance, je dis volontiers avec un naturaliste français : *Tous les oiseaux sont utiles.*

NOTES HISTORIQUES

Dès le siècle dernier, on recueillit quelques observations sur notre faune : Fontenelle fit connaître à l'Académie des sciences les mœurs d'une espèce de fouine vue aux environs de Laigle ; l'abbé Fon-

La Sicotière, Grivart et le comte de Bouillé, relative à la destruction des animaux nuisibles et à la conservation des oiseaux utiles à l'agriculture. Versailles, impr. du Sénat, 1877, in-fol. 156 p., et dans le *Congrès d'agriculture réuni à Paris en 1889*, le *Rapport de M. de La Sicotière sur la protection des oiseaux :* Rapports de la sixième section, p. 2-20.

taine, curé de Saint-Pierre-de-Bellême, adressa à Buffon des notes intéressantes sur une buse apprivoisée, après avoir été prise au piège dans la forêt, et Magné de Marolles fit sur les oiseaux de très curieuses remarques qui auraient mérité d'attirer plus tôt l'attention des naturalistes (1).

Les travaux de Chesnon et de Noury sur la zoologie normande, qui datent le premier de 1836 et le second de 1865, ne renferment aucune indication qui nous intéresse d'une façon spéciale. M. H. Gadeau de Kerville, dans ses ouvrages récents sur les mammifères et les oiseaux de notre province, ne donne qu'un très petit nombre de renseignements sur l'Orne, communiqués par MM. Niel, Lecœur et l'abbé Letacq (2).

(1) Cfr. Fontenelle : *Hist. de l'Académie royale des sciences.* — *Lettre de M. Fontaine à M. le comte de Buffon* (28 janvier 1778). Cfr. Œuvres complètes de Buffon, édit. Geoffroy-Saint-Hilaire, t. V, p. 82. — Magné de Marolles : *La Chasse au fusil*, Paris, Th. Barrois et Dupart, 1836, in-8°, xvi-494 p. — Édition renfermant toutes les additions préparées par l'auteur (décédé en 1792). V. p. 278, 283, 389, 396, 432, 451. — Cfr. A. L. Letacq : *Notice sur les observations zoologiques de Magné de Marolles aux environs de Mortagne et d'Alençon (Orne).* Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 1892, p. 46-62.

(2) Cfr. : H. Gadeau de Kerville, *Faune de la Normandie : Mammifères.* Bulletin de la Société des Amis des sciences naturelles de Rouen, 2e semestre, 1887, p. 117; Oiseaux, 1er semestre, 1889, p. 165, 2e semestre, 1891, p. 201. — A.-L. Letacq : *Le Cygne sauvage commun; no· sur trois jeunes individus de cette espèce, tués à Tichevil.*

Les collections du musée d'Histoire naturelle d'Alençon, surtout celle des oiseaux du pays, qui est due en partie à la générosité de M. Gillet, le botaniste bien connu, et surtout de M. Hupier, conseiller de préfecture, sont les principaux documents à consulter pour un travail sur les vertébrés du département de l'Orne. M. Hupier n'était pas naturaliste, mais il consacrait ses loisirs à chasser et à empailler les oiseaux, et la collection qu'il a réunie est précieuse pour nous. Les exemplaires, étiquetés et rangés avec soin par le savant conservateur, M. Letellier, m'ont fourni les indications les plus utiles sur une foule d'espèces rares ou de passage accidentel dans nos régions. Il est regrettable pourtant que la localité précise, où chaque espèce a été observée, ne soit pas mentionnée par M. Hupier; on sait seulement qu'elle se trouve aux environs d'Alençon (1).

En outre de mes observations et de mes recherches personnelles, j'ai encore mis à profit les notes et les communications qui m'ont été adressées avec la plus grande bienveillance par mes

(*Orne*), *le 9 décembre 1888*. Bulletin de la Société scientifique d'Argentan, 1889, p. 27; *Note sur la présence de l'Aigle* JEAN-LE-BLANC *dans la forêt d'Andaine* (*Orne*). Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 1892, p. 180.

(1) Cfr. : Letellier, *Note sur le musée d'Histoire natu-le d'Alençon*. Association française pour l'avancement s sciences, Congrès du Havre, 1877.

amis, MM. Letellier, Leboucher et Barbé, d'Alençon, Gentil, professeur au Lycée du Mans, auteur de travaux sur les vertébrés de la Sarthe, Anatole Duval, de Briouze, l'abbé Jouaux, curé de Tanville, l'abbé Richer, aumônier de la Providence d'Alençon, l'abbé Mérel, professeur à l'École Saint-François-de-Sales, ancien vicaire de la Carneille ; je suis heureux de leur témoigner ici publiquement ma reconnaissance.

MAMMIFÈRES (1).

Cheiroptères (Chauves-souris).

Rhinolophus ferrum-equinum Schreb. Rhinolophe grand fer-à-cheval. — C. — Vit en société dans les caves, les vieux bâtiments, les anciennes carrières, les marnières abandonnées du Pays d'Ouche.

R. hipposideros Bechst. R. petit fer-à-cheval. — Aussi commune que l'espèce précédente, dont elle partage les mœurs et les habitudes.

Plecotus auritus L. Oreillard commun. — Habite les arbres creux, les greniers, etc. P. C. — Alençon,

(1) La classification et la synonymie adoptées pour les Mammifères et les Oiseaux sont celles de M. Gadeau de Kerville, bien qu'elles ne me paraissent pas à l'abri de toute critique. — J'ai aussi consulté avec intérêt les travaux suivants : Gentil, *Les Vertébrés de la Sarthe* (1881–1883) ; Dr Trouessart, *Les Mammifères de la France ;* A. Bouvier, *Les Mammifères de la France* (Étude des espèces considérées

La Carneille, Macé, le Sap-André, forêts d'Écouves, de Chaumont etc.

Vesperugo pipistrellus Schreb. Vespérien pipistrelle. — Habite les caves, les greniers, sous les toitures des maisons. — T.C.

Vespertilio Daubentonii Leisl. Vespertilion de Daubenton. — Se trouve dans les arbres creux au voisinage des eaux. — A.C.

V. murinus Schreb. V. murin. — C. dans les tours, les clochers, les vieux édifices.

V. mystacinus Leisl. V. à moustaches.— Habite les arbres creux, les vieux bâtiments au voisinage des eaux — A.R.

Tous les Cheiroptères portent, dans l'Orne, les noms vulgaires de *chaudes-souris, souris-chaudes;* aux environs de Vimoutiers, les Rhinolophes sont parfois appelés *vampires* (1).

au point de vue utilitaire); Degland et Gerbe, *Ornithologie européenne;* Lemetteil, *Catalogue descriptif des Oiseaux de la Seine-Inférieure;* A. Granger, *Reptiles et Batraciens de la France,* et surtout l'excellent ouvrage du Frère Ogérien, *Histoire naturelle du Jura,* t. III, *Zoologie vivante;* E. Blanchard, *Les Poissons des eaux douces de la France.*

Abréviations : T.C. très commun, C. commun, P.C. peu commun, A.R. assez rare, R. rare, T.R. très rare. — Les initiales M.-A. indiquent que l'espèce est représentée au Musée d'Alençon.

(1) Les chauves-souris sont des animaux *insectivores* qui nous rendent les plus grands services; on doit les compter armi nos meilleurs *auxiliaires;* elles détruisent une quanté énorme de moucherons et de papillons nocturnes.—Le

CARNIVORES.

Canis familiaris L. Chien domestique. — D'après de récentes statistiques, le nombre des individus de l'espèce canine existant actuellement dans le département de l'Orne est d'environ 30,000 ; les types de races les plus ordinaires sont les *terriers*, les *épagneuls*, les *braques*, les *bassets*, les *danois*, les *chiens loups* ou *chiens de berger*.

Lupus vulgaris L. Loup vulgaire. — Devient de plus en plus rare dans nos forêts ; on ne le voit plus en Andaine, très rarement en Écouves, et il est à présumer que, dans un très petit nombre d'années, le loup devra être considéré chez nous comme une espèce éteinte. En 1884, il en parut un assez grand nombre dans la forêt de Chaumont, près Gacé, mais depuis lors ils ont complètement disparu.

Vulpes vulgaris Briss. Renard commun. — T.C. dans les forêts et les bois taillis ; l'ennemi le plus redoutable de nos basses-cours.

Felis sylvestris Briss. Chat sauvage. — Existait autrefois dans nos grandes forêts ; ceux que l'on y rencontre encore aujourd'hui ne sont que des individus domestiques, redevenus sauvages en liberté.

naturaliste Kuhl vit une petite chauve-souris dévorer l'un après l'autre treize hannetons, une autre soixante-dix mouches, une troisième douze grands papillons. Cfr. : L. de La Sicotière, *Rapport*, p. 32; A. Bouvier, *op. cit.*, p. 21

Cette espèce est sans doute le type de nos variétés domestiques.

Meles taxus Schreb. Blaireau commun. Vulg. blaireau, bleureau, bleuriau. — A.R. dans les forêts et les bois montueux et accidentés, où il habite de profonds terriers; plus commum par là même dans le Pays-d'Auge, où le sol calcaire se creuse facilement.

Martes foina Briss. Marte fouine. Vulg. martre, fouine. — A.R. dans les bois et les forêts, se retire durant l'hiver dans les granges et les greniers; assez commun dans la forêt d'Écouves.

Martes abietum Ray. M. des pins. — J'ai vu récemment, à Alençon, les peaux de deux exemplaires (mâle et femelle) de cette belle et rare espèce, tués dans la forêt d'Écouves, près des Gastées, au mois de juin 1893. Un paysan de Fontenay-les-Louvets, qui distinguait fort bien la marte des pins en l'appelant *marte à gorge dorée*, m'a dit en avoir pris plusieurs au piège, également dans la forêt d'Écouves, entre le carrefour à Madame et le Chêne-au-Verdier.

Mustella vulgaris Briss. Belette vulgaire. Vulg. blette, laitisse. — C. dans les champs, les vergers et les haies.

M. herminea L. B. Hermine. Vulg. en robe d'été: rosereu, roseleu, roselet, rousselet; en robe d'hiver: blette blanche, laitisse. — A.C. dans les bois, les haies, les champs et les vergers. — Sa fourrure d'hiver, d'un beau blanc, est très estimée.

M. putorius L. B. Putois. Vulg. pitouais. — Se rencontre dans les bois et les haies, au voisinage des habitations. — C.

M. lutreola L. B. Vison. — T.R. — Pucheran dit de la belette vison : « Nous avons appris que cette espèce habitait le département de l'Orne ». *Note sur les stations en France du* PUTORIUS LUTREOLA : Rev. de Zoologie, t. XIII, 1861, p. 195.

Mustela furo L. B. Furet. Vulg. furet (mâle) ; furette (femelle). — Espèce originaire d'Espagne, élevée chez nous en domesticité pour la chasse au lapin de garenne.

Lutra vulgaris L. Loutre vulgaire. — C. au bord des eaux ; se nourrit de poissons et surtout de truites (1).

INSECTIVORES.

Erinaceus europæus L. Hérisson commun. Vulg. hérisson. — C. dans les bois, les broussailles, les bruyères et au pied des haies.

(1) Les fourrures de nos espèces sauvages de *Carnivores* sont estimées; quelques-unes même, comme celles de la marte des pins et de la belette Vison, se vendent fort cher. — Ces animaux font d'immenses dégâts, en volailles, gibier, oiseaux, nids de toutes sortes, poissons ou animaux aquatiques; plusieurs sont le fléau de nos basses-cours ; ils doivent donc être absolument proscrits. Néanmoins, les petites espèces, la belette surtout, peut être provisoirement tolérée dans les endroits infestés de petits rongeurs, à qui elle fait aussi une guerre acharnée. A. Bouvier, *op. cit.*, p. 45

Crocidura araneus Schreb. Crocidure musette. Vulg. miseraigne, miserenne, miserette. — T.C. dans les champs et les jardins.

Sorex vulgaris L. Musaraigne vulgaire. — Noms vulg. de l'espèce précédente. — Aussi commune ; elle vit également dans les champs, les jardins et dans les prairies humides.

Crossopodus fodiens Pall. Crossopode aquatique. — Cette espèce, appelée aussi *musaraigne* d'eau, habite exclusivement le bord des rivières et des étangs ; assez rare dans le département : Écouché, Saint-Aubert-sur-Orne, La Carneille, Tanville, Saint-Germain-du-Corbéis ; plus commune peut-être aux environs de Gacé et de la Ferté-Fresnel, dans les vallées de la Charentonne, du Guiel et de la Touque, où elle porte le nom vulgaire de *Taupillon*.

Talpa europœa L. Taupe commune. Vulg. taupe, taôpe. — T.C. dans les lieux cultivés, où sa présence est indiquée par la terre qu'elle rejette en petits monticules (vulg. *taupinières*), lorsqu'elle creuse ses galeries souterraines (1).

(1) Tous les *insectivores* sont très utiles à l'agriculture, en raison du grand nombre de larves et d'insectes qu'ils détruisent. Le hérisson, en particulier, contre lequel existe encore dans nos campagnes tant d'absurdes préjugés, est un de nos meilleurs auxiliaires ; il est l'ennemi le plus redoutable de la vipère, se nourrit de petits rongeurs (souris, mulots), d'escargots, de limaces et d'insectes. La taupe, il est vrai, peut être parfois nuisible, mais les services qu'elle nous rend sont toujours bien supérieurs aux dégâts qu'elle commet. Cfr. : Blanchetière, *De la conservation des animaux utiles*, p. 7.

RONGEURS.

Sciurus vulgaris L. Écureuil vulgaire. — Vulg. écureuil, écureu, chat-écureu (Alençon). — C. dans les bois et les forêts, mais nulle part peut être plus abondant que dans les belles plantations de conifères du parc de Bagnoles.

Myoxus quercinus L. Loir, lérot. Vulg. rat-véret, rat-bayet. — A.R. dans les jardins, près des habitations, où il se nourrit surtout de fruits charnus ; commun dans le Pays-d'Auge, inconnu aux environs d'Alençon et de Carrouges.

M. avellanarius L. L. muscadin. Vulg. lérot. — Plus rare encore que le précédent ; sa nourriture se compose de noix, noisettes, glands, faînes, etc. Fontenay-les-Louvets, Tanville, Heugon, Monnai, Ticheville, etc.

La période d'activité des loirs commence en avril pour se terminer en octobre ; pendant l'hiver, ils dorment dans quelque réduit obscur et bien calfeutré ; de là l'expression proverbiale : *dormir comme un loir, comme un lérot.*

Mus decumanus Pall. Rat surmulot. — T.C. surtout dans les villes d'où il a chassé le rat noir (1).

(1) D'après Pallas, le surmulot, originaire de l'Asie, s'introduisit en Europe en 1727, où d'immenses troupes traversèrent le Volga à la nage, près d'Astrakan. A peir vingt-cinq ans après, il apparaissait à Paris. Aujourd'hui

M. rattus L. R. noir. — T.C. surtout dans les campagnes.

M. musculus L. R. souris. Vulg. souris. — T.C. dans les lieux habités.

M. sylvaticus L. R. mulot. Vulg. mulot. — T.C. dans les bois, les champs et les jardins.

M. minutus Pall. R. nain. Vulg. mulot jaune, mulot rouge, mulot à longue queue. — C'est l'espèce la plus rare du genre; elle habite les moissons et les prairies, se retire fréquemment sous les barges de blé et de foin. Vimoutiers, Cuissai, Saint-Germain-du-Corbéis, Champs, Heugon, Monnai, etc.

Arvicola glareolus Schreb. Campagnol roussâtre. Vul. mulot jaune, mulot rouge. — A.C. dans les champs, les bois taillis et les prairies humides.

A. amphybius L. C. amphibie. Vulg. rat d'eau. — T.C. au bord des eaux.

A. arvalis Pall. C. des champs. — C. dans les champs et les plaines cultivées, où il vit en troupes nombreuses dans les terriers, qu'il creuse en terre. Je l'ai vu pulluler certaines années dans la plaine d'Argentan aux environs de Fleuré, et dans les campagnes du Sap (1).

infeste toutes les villes d'où il a chassé le rat noir. Cfr. : A. Bouvier, *op. cit.*, p. 153; Dr E.-L. Trouessart, *Les petits Mammifères de la France*, Feuille des jeunes naturalistes, 1881, p. 81.

(1) Tous ces rongeurs doivent être rangés parmi les ani-.aux nuisibles. L'écureuil, qui est le plus inoffensif, cause ourtant des dégâts dans les forêts où il est commun, en

Cavia porcellus L. Cobaye. Vulg. cochon d'Inde. — Espèce probablement originaire d'Amérique, domestiquée chez nous, mais peu abondante.

Lepus europœus Pall. Lièvre d'Europe. Vulg. lieuvre, hieuvre, hase (femelle). — C. dans les plaines, les bois et au voisinage des marais.

Lepus cuniculus. Lièvre lapin. Vulg. lapin de garenne, lapin de bois. — T.C. dans les bois montueux et secs, surtout quand le sol calcaire lui permet de se creuser facilement des terriers; c'est là ce qui explique son abondance dans certaines parties du Pays-d'Auge, où il est devenu un fléau pour les cultures. — Cette espèce est la souche de nos lapins domestiques.

rongeant les jeunes pousses et particulièrement les flèches des arbres verts, dont il arrête ainsi la croissance; les loirs nuisent beaucoup à nos jardins fruitiers; les rats et les souris dévastent nos demeures et pillent nos provisions; les campagnols, qui s'attaquent à nos récoltes, y font des ravages plus considérables encore. Ces derniers, surtout le campagnol des champs, sont, en effet, les pires ennemis de nos cultures; en une ou deux nuits, des champs entiers de céréales ont été dépouillés de leurs épis; dans les prairies artificielles (trèfle, luzerne et sainfoin), ils mangent les feuilles et les tiges et coupent la plante au-dessus du collet. J'ai vu, au mois de juin 1885, près du Bosc-Renoult, un champ d'avoine, mesurant plus d'un hectare, pâturé en vert par les campagnols; la récolte fut très gravement compromise, sinon détruite.

Les auxiliaires naturels de l'homme dans sa lutte contre les rongeurs sont les rapaces nocturnes et même quelques rapaces diurnes. V. art. Oiseaux.

JUMENTÉS.

Equus caballus L. Cheval domestique. — Environ 70,000 individus dans l'Orne; les races principales sont la *normande*, l'*anglo-normande* (Merlerault) et la *percheronne* (Mortagne).

E. asinus L. Ane domestique. Vulg. bourri (mâle), bourrique (femelle). — 2,600 dans l'Orne, qui appartiennent pour la plupart à la race du Poitou; plus nombreux dans le Perche que dans la Basse-Normandie.

Le mulet est le résultat du croisement de l'âne et de la jument; assez nombreux autrefois, les mulets deviennent de plus en plus rares dans nos pays.

RUMINANTS.

Bos taurus L. Bœuf domestique. Vulg. taureau (mâle destiné à la reproduction), bœuf (réservé à l'engraissement), vache (femelle), génisse, taure (vache d'un an), génisson (taureau d'un an), génissailles, taurailles (troupe de génisses et de génissons), veau (le jeune). — D'après les statistiques les plus récentes, le département de l'Orne nourrit 75,000 bêtes à cornes; sur ce nombre, on compte 60,628 vaches laitières; la race la plus estimée est la *cotentine*.

Capra hircus L. Chèvre domestique. Vulg. bouc

(mâle), bique (femelle), biquet (le jeune). — Le département n'en possède qu'un assez petit nombre, 3,500; il n'y a pas de troupeaux.

Ovis aries L. Mouton domestique. Vulg. blain (mâle destiné à la reproduction), mouton (réservé pour l'engraissement), brebis (femelle), agneau (le jeune). — On en compte 40,000 dans l'Orne; l'élevage tend à disparaître; la race la plus estimée est la race indigène.

Cervus elaphus L. Cerf commun. Vulg. cerf (male), biche (femelle), daguet (le jeune). — A.C. dans nos grandes forêts d'Andaine, d'Écouves, de Moulins, du Perche et de Saint-Évroult.

C. capreolus L. C. Chevreuil. Vulg. chevreuil (mâle), chevrette (femelle). — A.C. dans toutes les forêts.

C. dama L. C. daim. — Le daim, qui est originaire des régions méridionales, est conservé, presque à l'état domestique, dans les parcs de Vervaines et de Lonray, aux environs d'Alençon.

PORCINS.

Sus scrofa L. Sanglier commun. Vulg. sanglier (mâle), laie (femelle). — C. surtout dans les forêts d'Andaine, d'Écouves et de Moulins. Durant les mois d'août et de septembre, les cultivateurs du voisinage sont obligés de passer la nuit dans les champs, pour en éloigner les sangliers, à cause des dévastations qu'ils commettent dans les cultur

Sus domesticus L. Porc domestique. Vulg. cochon (mâle), coche (femelle). -- L'élevage du porc domestique s'est beaucoup accru depuis une vingtaine d'années; on compte environ 22,000 sujets de cette espèce; la race *augeronne* est de beaucoup la plus répandue.

OISEAUX.

CARNIVORES.

Asio otus L. Hibou moyen-duc. — Sédentaire; habite les forêts, les bois et les vieilles constructions abandonnées. Forêts d'Andaine, d'Écouves, de Moulins-la-Marche, de Saint-Évroult, ruines de l'abbaye de Saint-Évroult et de l'ancienne forteresse de Bonmoulins, vieille église du Douet-Artus à Heugon. M.-A.

A. accipitrinus Pall. H. brachyote. — De passage périodique, arrive en automne et repart au printemps; se plait dans les bois, les champs humides et les endroits marécagenx. — C. dans les marais de Briouze. M.-A.

Strix aluco L. Chouette hulotte. — Sédentaire; très commune dans les forêts et les bois, sur les vieux arbres, quelquefois dans les clochers. M.-A.

Ces trois espèces portent les noms vulgaires de chat-hou (Pays-d'Auge), chuant (Alençon, Carrou-ges, Domfront).

S. flammea L. C. effraye. Vulg. Fresaie, Fresas. — Sédentaire. — C. dans les vieux édifices, les clochers et les bois. M.-A.

S. noctua Scop. C. chevêche. Vulg. chouette. — Sédentaire. — T.C. dans les bois, les parcs, les champs, surtout où il y a des pommiers (1). M.-A.

(1) Les rapaces nocturnes, représentés dans nos régions par les cinq espèces que nous venons d'énumérer, doivent être comptés parmi nos auxiliaires les plus utiles. Les rongeurs domestiques, qu'ils viennent chasser jusque sous nos toits, et dont ils font leur principale nourriture, n'ont pas d'ennemis plus acharnés. L'ornithologiste anglais Whit a compté qu'un seul couple d'effrayes, que l'on regarde bien à tort comme des oiseaux de mauvais augure, capturait en un jour au moins 150 petits rongeurs, faisant ainsi autant de besogne qu'une dizaine de chats, et des plus habiles. Lenz a observé que les mulots, les souris et les campagnols forment le fond de la nourriture de la chevêche, qui, d'après ses calculs, détruit, bon an, mal an, plus de 1,400 de ces animaux nuisibles. Les rapaces nocturnes sont aussi, avec les engoulevents, les seuls oiseaux qui puissent faire la chasse aux papillons de nuit et aux insectes crépusculaires, dont les larves figurent au nombre des plus redoutables ennemis de l'agriculture (E. Oustalet : *La protection des Oiseaux*, p. 77). — Je joins ma voix, dit l'abbé Vincelot, à celle de tous ceux qui ont étudié les mœurs de ces oiseaux, pour réclamer contre l'ingratitude des propriétaires qui poursuivent à outrance, et détruisent par tous les moyens possibles, les auxiliaires dont ils devraient, dans l'intérêt de l'agriculture, favoriser la propagation... Ces rapaces sont, en effet, les vrais amis des cultivateurs et, pendant que ceux-ci se reposent des fatigues du jour, les chouettes sortent de leurs retraites pour veiller à la con-

Circus rufus Briss. Busard des marais. — Sédentaire. — T.R. — Se voit au bord des marais et des étangs. — Marais de Briouze. M.-A.

C. cyaneus L. B. de Saint-Martin. — De passage périodique ; arrive en octobre, pour repartir au printemps. — T.R. — Habite les bruyères et les landes humides autour des bois. — M.-A.

C. cineraceus Naum. B. cendré. — De passage périodique; arrive au printemps et repart à l'automne. — T.R. — M. l'abbé Mérel a trouvé un nid de cette espèce dans une lande, près du bois de la Mousse, à Sainte-Honorine-la-Guillaume. M.-A.

Aquila gallica Gm. Aigle Jean-le-Blanc. — De passage accidentel; se voit surtout dans les champs et les plaines, à la lisière des forêts. — R. — Argentan (1886), forêt d'Écouves (1888) ; le *Jean-le-Blanc* a niché dans la forêt d'Andaine en 1892 ; plus commun sans doute dans la forêt de Saint-Évroult, car on l'aperçoit assez fréquemment, aux mois de juillet et d'août, dans les plaines entre Saint-Nicolas-des-Lettiers, Villers-en-Ouche et Bocquencé.

A. haliætus L. A. balbuzard. — De passage périodique. — On l'observe à l'automne sur les bords

servation des semences, objet de tant de soins et de soucis. Elles parcourent les champs, dévorent les souris, les mulots, les taupes, les gros insectes, et ne demandent pour toute récompense qu'un asile dans le trou d'un vieil arbre. *Essais étymologiques sur l'Ornithologie*, t. I.

des étangs de Vrigny, de la Trappe et des Rablais. M.-A.

A. albicilla L. A. pygargue. — De passage accidentel. — T.R. — Magné de Marolles l'a signalé sur le bord des étangs de Longny, et moi-même je l'ai vu, le 15 septembre 1894, près de l'étang des Rablais, où il apparaît, dit-on, presque chaque année. Briouze.

A. pennata Gm. A. botté. — D'après Degland et Gerbe (*Ornithologie européenne*, t. I, p. 137), cette espèce aurait été observée dans l'Orne.

Falco communis Gm. Faucon pèlerin. — De passage accidentel. — R. — Saint-Germain-du-Corbéis. M.-A.

F. subbuteo L. F. hobereau. — De passage périodique ; arrive au printemps et repart en automne. — A.R. — Bois et bruyères. Heugon, Saint-Nicolas-des-Lettiers, Saint-Germain-d'Aunai. M.-A.

F. æsalon Tunst. F. émerillon. – De passage périodique ; arrive à l'automne et repart au printemps. — T.R. — Habite les endroits découverts à proximité des bois. M.-A.

F. tinnunculus L. F. crécerelle. — Sédentaire. — T.C. dans les bois et les plaines qui les entourent. M.-A.

Accipiter nisus L. Épervier commun. — Sédentaire. – T.C. dans les forêts et les bois. M.-A.

Accipiter palumbarius L. Épervier autour.—Sédentaire. — Habite les bois et les forêts, se voit aussi dans les prairies et les champs qui les environnent. — T.R. — M.-A.

Ces six dernières espèces portent, suivant les localités, les noms vulgaires de *tercelet*, *étercelet*, *émouchet*, *épervier*.

Buteo vulgaris Sal. Buse vulgaire. Vulg. mange-poule, giô, galouse. — Sédentaire. — T.C. dans les bois et surtout dans nos grandes forêts. — Le musée d'Alençon en possède plusieurs variétés.

B. lagopus Brünn. B. pattue. — De passage accidentel et très rare. — M.-A.

B. apivorus L. B. bondrée. — De passage périodique ; arrive au printemps et repart à l'automne. -- T.R. — Habite les forêts. M.-A.

Milvus regalis Briss. Milan royal. — De passage accidentel. — T.R. — Un beau mâle de cette espèce a été trouvé mourant sur la pelouse du château de la Ferté-Fresnel, à la fin de décembre 1876. Cfr. H. Gadeau de Kerville : *Faune de la Normandie*, fasc. II, p. 124 (1).

(1) Parmi les rapaces diurnes que nous venons d'énumérer, et qui sont généralement proscrits comme espèces nuisibles, sous le prétexte que plusieurs d'entre eux font la chasse au gibier à poil et à plume et détruisent quantité de petits oiseaux insectivores, combien n'en pourrait-on pas citer dont la cause aurait besoin d'être révisée, et qui mériteraient, à cause des services rendus, le bénéfice des circonstances atténuantes. — Les faucons, disait un agronome distingué du commencement du siècle, Bosc, délivrent les campagnes de beaucoup d'animaux nuisibles.— J'ai eu entre les mains, dit M. d'Hamonville, des buses ʒaires de tout âge et à toute époque de l'année, et je s dire à leur louange que je n'ai jamais trouvé dans leur

OMNIVORES.

Corvus corax L. Corbeau commun. — Sédentaire. — A.R. — Bois et forêts d'Andaine, d'Écouves, de Chaumont, de la Trappe, etc.

Cette espèce et les deux suivantes portent les noms vulgaires de *couas* (Alençon, Passais), *corneille* (Pays-d'Auge).

C. corone L. C. corneille. — Sédentaire. — T.C. dans les bois, les prairies et les champs. M.-A.

C. frugilegus C. freux. — Sédentaire. — C. — Les freux nichent en société dans nos forêts d'Andaine, d'Écouves, etc., dans les bois et les avenues autour des châteaux, toujours à proximité des prairies et des champs en labour, où ils trouvent leur

estomac ni gibier, ni volaille; « j'ai constaté dix-huit fois, dans le gésier, la présence de souris, campagnols, mulots, orvets. » Blasius, de son côté, a découvert un jour dans l'estomac d'une buse les restes de 30 petits rongeurs, et, en admettant même que ce chiffre soit exceptionnel, en réduisant à une dizaine le nombre des mulots, campagnols et lérots consommés journellement, on n'en arriverait pas moins, avec Lenz, au chiffre de 3,630 rongeurs exterminés *par une seule buse.* Comptez maintenant ce que peut détruire une famille de ces rapaces, composée du père, de la mère et de 4 ou 5 petits; songez à l'innombrable postérité qu'auraient pu avoir les rongeurs détruits par ces oiseaux, et vous trouverez certainement que les buses nous paient au centuple le préjudice qu'elles causent çà et là par le meurtre d'un jeune lièvre ou d'un perdreau. Cfr.: E. Oustalet, *op. cit.*, p. 81.

nourriture. Dès 1760, Magné de Marolles signalait la prodigieuse quantité de freux qui habitent les arbres du parc de Lonray, à trois kilomètres d'Alençon. Je ne crois pas néanmoins qu'ils y aient jamais été aussi abondants que dans les magnifiques futaies de hêtre, détruites l'année dernière, au milieu desquelles s'élevait le beau château d'Avernes-Saint-Gourgon. J'ai compté jusqu'à 12 nids sur le même arbre; la ponte avait lieu en mars et même à la fin de février, quand l'hiver n'était pas trop rigoureux; on voyait continuellement, mais surtout au moment de la reproduction, des milliers de corbeaux formant un véritable nuage, planant sur ces futaies. M.-A.

C. cinereus Briss. C. mantelé. Vulg. couas grise (Alençon), corneille emmantelée (Argentan, Vimoutiers, Gacé). — De passage périodique; arrive ordinairement vers la Toussaint, mais j'en ai remarqué dès le 30 septembre dans les plaines d'Alençon; repart à la fin de mars; on n'en voit plus après le 15 avril.—T.C. dans les plaines d'Argentan, d'Alençon et de Sées (1). M.-A.

(1) Si les freux, les corneilles noires et les corneilles mantelées causent quelques dégâts, pendant une quinzaine de jours, dans les terres nouvellement ensemencées, durant tout le reste de l'année ces oiseaux font une chasse active aux vers blancs, aux hannetons et aux limaces. — Les freux, dit M. de La Sicotière, ont été défendus par de [illegible]s bonnes raisons dans différentes publications... Dans [illegible] commune de Monville (Seine-Inférieure), où on les avait

C. monedula L. C. choucas. Vulg. petite corneille, corneille des clochers. — Sédentaire. — T.C. dans les trous, les clochers et les vieux édifices. M.-A.

Nucifraga caryocatactes L. Casse-noix commun. — De passage accidentel et très rare. — M.-A.

Pica caudata L. Pie commune. Vulg. pie, ragasse, aragasse. — Sédentaire. — T.C. dans les bois et les forêts à proximité des prairies et des champs. M.-A.

Garrulus glandarius L. Geai commun. Vulg. geai, jacquot, gail (plusieurs localités du Pays-d'Auge). — Sédentaire. — T.C. dans les bois, où les chênes sont abondants (1). M.-A.

proscrits, on dut les réhabiliter. Cfr. : E. Lemetteil, *Lettre au Conseil général de la Seine-Inférieure, à propos des corneilles*. Rouen, 1875, in-8°.

Le Dr Franklin estime qu'à l'exception des cigognes, il n'y a peut-être point d'êtres aussi utiles que les freux. « Évaluez, dit-il, à une demi-livre la nourriture de chaque freux par semaine — c'est là une moyenne bien modérée — et représentez-vous que les neuf dixièmes de cette nourriture consistent en vers, en insectes et en larves. Vous leur pardonnerez alors, j'aime à le croire, les ravages qu'ils font dans les champs — pendant très peu de semaines — à l'époque des semailles ou de la moisson, d'autant que, même à cette époque de l'année, la plus grande portion de leur nourriture consiste en matière animale. » Cfr. E. Oustalet, *op. cit.*, p. 85.

(1) Nos paysans distinguent le *geai de chêne* ou *gea[i] rousse*, et le *geai de poirier* ou *geai de haies*. Ce dern

Sturnus vulgaris L. Étourneau vulgaire. Vulg. sansonnet. —Sédentaire et de passage périodique; arrive en novembre pour repartir en mars. —T.C. surtout en hiver, où ils se rassemblent par bandes nombreuses, que l'on voit dans les champs et les prairies (1). M.-A.

INSECTIVORES (2).

Lanius excubitor L. Pie-grièche grise. — Sédentaire. — Bois et forêts, surtout à la lisière. — A.C.

L. rufus Briss. P. rousse. — De passage périodique ; arrive en avril, repart en septembre. Dans les bois taillis. — R. — J'ai observé cette

dit-on, bien plus facile à instruire, parle beaucoup mieux en cage.

Les geais, dit Florent Prévost, ne se nourrissent pas exclusivement des fruits du chêne, mais consomment aussi beaucoup d'insectes et de mollusques, et d'ailleurs, en becquetant les glands, contribuent dans une certaine limite à la dissémination des graines.

(1) « Les services que les étourneaux rendent à l'agriculture, en qualité de destructeurs de vermines, sont immenses. » Toussenel, *Le Monde des oiseaux*, t. II, p. 278. Cfr. E. Oustalet, *op. cit.*, p. 82.

(2) L'utilité des oiseaux insectivores est aujourd'hui universellement reconnue; les témoignages en leur faveur seraient donc superflus; je me contenterai de citer le savant naturaliste Florent Prévost : « Si on protégeait les insectivores, dit-il, la France récolterait plus de grains n'en faut pour sa consommation. » De La Sicotière, *ort*, p. 31.

espèce près de l'étang de la Folle-Entreprise, à Mortagne. M.-A.

L. collurio L. P. écorcheur.—De passage périodique ; arrive en avril et repart en septembre. — Haies et bois taillis. — C. — M.-A.

Ces trois espèces portent les noms vulgaires de *pie-grièche, pie-creusière.*

Parus major L. Mésange charbonnière. — Sédentaire. — T.C. dans les jardins, les vergers et les champs. M.-A.

P, cœruleus L. M. bleue. — Sédentaire. — T. C. dans les jardins, les bois, les vergers, les prairies, surtout au bord des eaux. M.-A.

P. palustris Bchst. — M. des marais. — Sédentaire. — T.C. dans les haies et les arbres, au bord des ruisseaux et des étangs.

P. cristatus L. M. huppée. — Sédentaire. — Habite les sapins et les bois de conifères. — C. aux environs de Bagnoles. M.-A.

P. ater L. M. noire. — De passage accidentel; arrive à l'automne et repart au printemps. — R. — M.-A.

Ces *Parus* sont appelés vulgairement *mésigues;* le *P. cristatus* est aussi désigné sous le nom de *mésigue houppée.*

P. caudatus L. M. à longue queue. Vulg. petits poués, bouligneux, bouligots, petits bouligots (Alençon, Carrouges), queue de poële, queue de poëlette (Pays-d'Auge). — Sédentaire. — Cette espèce, autrefois commune dans les jardins,

champs et les vergers, devient de plus en plus rare. M.-A.

P. barbatus Briss. M. à moustaches. — De passage accidentel et très rare ; arrive au printemps et repart à l'automne. M.-A.

Regulus cristatus Charl. Roitelet huppé. — De passage régulier ; arrive en octobre et repart en avril. — A.R. — Se plaît dans les sapins et les bois de conifères. Briouze, Bagnoles, Saint-Germain-d'Aunai. M.-A.

R. ignicapillus. R. à triple-bandeau. — De passage régulier; arrive en octobre et repart en avril ou mai. — A.R. — Habite, comme son congénère, les forêts, les bois de conifères. Briouze, Bagnoles, Saint-Germain-d'Aunai, Saint-Aubin-de-Bonneval, Heugon, Le Sap-André. M.-A.

Sitta europœa var. *cœsia* M. et W. Sittelle commune var. torche-pot. Vulg. pique-bois, pèque-bois, casse-pot (Pays-d'Auge). — Sédentaire. — C. dans les bois, les champs et les vergers. M.-A.

Tichodroma muraria L. Tichodrome échelette. — De passage accidentel et très rare. M.-A.

Certhia familiaris. L. Grimpereau familier. Vulg. gripplot (Pays-d'Auge), queuret (Alençon, Carrouges). — Sédentaire. — T.C. dans les bois, les jardins, les cours de ferme, les promenades des villes. M.-A.

Picus viridis L. Pic vert. Vulg. épivert, pivert, épimard, pimard. — Sédentaire. — Habite les ar-s dans les vergers, les champs, les avenues. — C. — M.-A.

P. canus Gm. P. cendré. — De passage accidentel et très rare. — Habite les bois. M.-A.

P. major L. P. épeiche. — Sédentaire. — Bois et forêts de conifères. — R. — Saint-Nicolas-des-Lettiers, Heugon, Fontenay-les-Louvets, Cuissai. M.-A.

P. medius L. P. mar. — De passage accidentel et très rare. — Forêts de chêne. M.-A.

P. minor L. P. épeichette. — Sédentaire. — Bois et forêts où les chênes dominent. — R. — M.-A.

Junx torquilla L. Torcol commun. Vulg. teurcou. — De passage périodique ; arrive en avril et repart en août. — P.C. — Heugon, Ticheville, Orville, Alençon, Fontenay-les-Louvets, etc. M.-A.

Cucullus canorus L. Coucou commun. Vulg. coucou, cocou. — De passage périodique ; arrive en avril et repart en septembre, mais il cesse de chanter du 5 au 10 juillet. — T.C. dans les bois, les avenues, les cours plantées d'arbres (1). M.-A.

(1) Je l'ai entendu à Ticheville dès le 28 mars, mais il ne paraît ordinairement que du 5 au 10 avril ; quelquefois, si la température est trop rigoureuse, il diffère son arrivée jusque vers le 15 avril, de là le proverbe :

A la mi-avril
Le coucou est mort ou vif.

Le coucou cesse de se faire entendre dès les premiers jours de juillet, et comme alors les oiseaux de proie arrivent dans nos régions, on a cru que le coucou se transformait en épervier, d'où le dicton populaire :

A la mi-juillet
Le coucou est étercelet.

Comme les fenaisons ont lieu vers cette époque, or

Hirundo rustica L. Hirondelle de cheminée. — De passage périodique ; arrive dans les premiers jours d'avril, et quelquefois dès le 25 mars, pour repartir à la fin de septembre, mais j'en ai vu souvent encore durant les derniers jours d'octobre. — T.C. — M.-A.

H. urbica L. H. de fenêtre. — De passage périodique ; arrive en avril et repart en septembre. — T.C. — M.-A.

H. riparia L. H. de rivage. Vulg. hirondelle de mer. — De passage périodique ; arrive en avril et repart en septembre. — A.R. Habite le bord des rivières et des étangs. Alençon, Argentan, Écouché, Saint-Céneri-le-Géret, Colombiers.

Cypselus apus Illig. Martinet noir. — De passage périodique ; arrive en avril pour repartir fin juillet ou dès les premiers jours d'août. — C. dans les villes, autour des églises et des châteaux ; devient rare à Alençon. M.-A.

Caprimulgus europæus L. Engoulevent commun. — De passage périodique ; arrive au printemps et repart à l'automne. — R. — Bois et forêts près des bruyères, des broussailles. — Alençon, Fontenay-les-Louvets. M.-A.

Muscicapa grisola L. Gobe-mouche gris. — De

aussi : *Quand le coucou entend la faux, il s'en va.* — C'est une erreur de dire : *maigre comme un coucou*, car, de l'avis de tous les observateurs, ces oiseaux sont au contraire ...ssivement gras.

passage périodique; arrive au printemps et repart en automne. — T.C. dans les vergers, les jardins et les champs plantés d'arbres. M.-A.

Acrocephalus streperus Vieill. Rousserolle effarvate. — De passage périodique; arrive au printemps et repart en août. — A.C. dans les roseaux et les buissons au bord des eaux. M.-A.

Calamodyta schœnobænus L. Phragmite des joncs. — De passage régulier; arrive en mars et repart en septembre. — Habite les buissons, les roseaux et les champs cultivés, dans le voisinage de l'eau. — A.C. — M.-A.

Anorthura troglodytes L. Anorthure troglodyte. Vulg. berrichon, poulette au bon Dieu, rébet. — T.C. dans les haies et les buissons. M.-A.

Hypolaïs polyglotta Vieill. Hypolaïs polyglotte. — De passage périodique; arrive en mai et repart en août. — R. — Habite les bois, les haies, les vergers. Bagnoles. M.-A.

Phylloscopus sibilatrix Bchst. Pouillot siffleur. — De passage périodique; arrive en avril et repart à l'automne. — C. dans les bois, les bosquets, les jardins. M.-A.

P. trochilus. L. P. fitis. — De passage périodique; arrive en mars et repart à l'automne. — T.C. dans les bois, les haies, les vergers; se trouve à l'automme dans les champs de pommes de terre, de carottes, de fèves, de navets, etc. M.-A.

P. rufus Bchst. P. véloce. — Mœurs de l'espèce précédente, et aussi commune. M.-A.

Les *Phylloscopus* sont désignés dans notre région par les noms vulgaires de *Pouillot*, *Pouillet*, *Épouillet*.

Sylvia atricapilla L. Fauvette à tête noire. Vulg. tête-noire. — De passage périodique ; arrive en mars ou avril et repart à l'automne. — T.C. dans les bois, les haies, les vergers, les jardins. M.-A.

S. hortensis Gm. F. des jardins. — De passage périodique ; arrive en avril et repart à la fin d'août. — C. dans les bois, les buissons, les haies, les jardins. M.-A.

S. carruca Briss. F. babillarde. Vulg. gorge-blanche (Pays-d'Auge). — De passage périodique ; arrive en mai et repart en août. — A.R. — Habite les bois, les haies, les buissons, les vergers et les jardins. Heugon, Monnai, Sap-André, Le Sap, Ticheville.

S. cinerea Lath. F. grisette. — De passage périodique ; arrive à la fin de mars pour repartir à la fin de septembre.— T.C. dans les forêts, les bois, les bosquets et les buissons. M.-A.

Bombycilla bohemica Briss. Jaseur de Bohême. — De passage accidentel et très rare. M.-A.

Oriolus galbula L. Loriot jaune. Vulg. loriot, lorieux. — De passage périodique ; arrive à la fin d'avril et repart en septembre. — A.R. — Bois, vergers, jardins. Heugon, Monnai, Ticheville, Fontenay-les-Louvets, etc. ; C. aux environs d'Alençon : il niche dans les promenades de la ville. M.-A.

Turdus musicus L. Grive musicienne. Vulg. petite-

grive, vigneronne. — De passage périodique et sédentaire. — C. surtout en hiver dans les bois et les bosquets, les cours plantées d'arbres. M.-A.

T. viscivorus L. G. drain. Vulg. grosse-grive, grive de gui. — Sédentaire. — C. dans les bois, les forêts, les champs plantés de pommiers. M.-A.

T. iliacus L. G. mauvis. Vulg. mauvis, mauviette. — De passage périodique; passe en novembre et revient en mars; un certain nombre séjournent pendant l'hiver. — C. dans les champs et les prairies, plus rarement dans les bois. M.-A.

T. pilaris L. G. litorne. Vulg. claque. — De passage régulier, arrive en novembre et repart en mars. — C. dans les champs, les prairies bordées de haies et de buissons. M.-A.

T. Torquatus. G. à plastron. — De passage accidentel et très rare. — Forêt d'Écouves, Saint-Paterne près d'Alençon. M.-A.

T. merula G. merle. Vulg. mêle, mêle à bec jaune. — Sédentaire. — T.C. dans les bois, les haies, les buissons, les jardins plantés d'arbres dans les campagnes et dans les villes. Les paysans distinguent à tort le *mêle terrier* et le *mêle bissonnier*, selon que cette espèce fait son nid dans une haie ou sur le revers d'un fossé. M.-A.

Saxicola œnanthe L. Traquet motteux. Vulg. émotteux. — De passage périodique; arrive au printemps et repart à l'automne. — A.C. dans les champs et les prairies; très commun dans la plaine d'Alençon. M.A.

S. rubetra L. T. tarier. Vulg. traquet, traquette. — De passage périodique ; arrive au printemps et repart en septembre. — Habite les prairies, les les champs et les landes entourés de haies et de bois. — C. — M.-A.

S. rubicola L. T. rubicole. — De passage périodique et sédentaire. — T. C. dans les bruyères, les ajoncs, les landes, les bois taillis. — Noms vulgaires de l'espèce précédente. M.-A.

Alcedo hispida L. Martin-pêcheur vulgaire. Vulg. pêcheux, martin-pêcheux. — Sédentaire. — Habite le bord des cours d'eau, des mares et des étangs. — A.C. — M.-A.

Upupa epops L. Huppe commune. Vulg. houppe. — De passage périodique ; arrive en avril et repart en septembre. — Se plaît dans les champs et les prairies humides bordées d'aulnes et de saules. Cette espèce me semble assez commune dans notre région ; je l'ai vue dans un très grand nombre de localités : Heugon, Monnai, Saint-Germain-d'Aunai, Ticheville, etc. — C. aux environs d'Alençon. M.-A.

Accentor modularis Bechst. Accenteur mouchet. Vulg. rousselette. — Sédentaire. — T.C. dans les bois taillis, les hais et les buissons. M.-A.

Erithacus luscinia L. Rubiette rossignol. Vulg. rossignol de haies. — De passage périodique ; arrive en avril et repart en septembre. — T.C. dans les bois taillis, les haies et les buissons. M.-A.

E. phœnicurus L. Rubiette de muraille. Vulg. ·ossignol de creux (Alençon), queue-rouge (Car-

rouges), cul-rouge (Pays-d'Auge). — De passage périodique ; arrive en mars ou avril et repart en septembre. — T.C. dans les jardins des campagnes et des villes, les bosquets et les vergers. M.-A.

E. rubecula L. Rubiette rouge-gorge. Vulg. bédou, rouge-gorge, gorge-rouge, rouge-pouche (Pays-d'Auge). — Sédentaire. — T.C. dans les haies, les buissons et les bois taillis (1). M.-A.

Motacilla cinerea L. Bergeronnette grise. Vulg. queue de poële grise (Carrouges), battlessive (Pays-d'Auge). — De passage régulier; arrive en mars, repart à l'automne. — T.C. dans les prairies, dans les champs, les jardins, même à l'intérieur des villes, au voisinage des eaux. — La var. *lugubris :* M.-A.

M. flava L. B. printanière. Vulg. queue de poële jaune. — De passage régulier; arrive en avril et repart à l'automne. — Habite les prairies et les champs de trèfle, de sainfoin, de colza, etc. — A.R. — Vimoutiers, Ticheville, Carrouges, Fontenay-les-Louvets, Sées, Alençon, etc. M.-A.

Anthus pratensis Briss. Pipit farloux. — Vulg. alouette de pré, bec-figue, quic. — Sédentaire. — T.C. dans les champs et les prairies. M.-A.

(1) Le rouge-gorge, l'accenteur mouchet, le merle et le corbeau freux sont les premiers oiseaux qui couvent dans nos pays; on trouve quelquefois leurs nids dès le 20 mars. — Le rouge-gorge, d'ailleurs, fait souvent entendre sa voix harmonieuse même au milieu des rigueurs de l'hiver: je l'ai enteudu à Ticheville, au mois de février 1888, alors qu'une épaisse couche de neige couvrait la terre.

A. campestris Briss. P. rousseline. — De passage accidentel. — R. — M.-A.

A. arboreus Briss. P. des arbres. — De passage périodique ; arrive en avril et repart à l'automne. — C. dans les landes, les bruyères, les genêts, les ajoncs ; il niche en assez grand nombre, ainsi que j'ai pu l'observer moi-même, dans le voisinage des marais de Briouze.

Alauda arvensis L. Alouette des champs. — Sédentaire. — T.C. dans les prairies et les champs. M.-A.

A. cristata L. A. A. cochevis. Vulg. grosse alouette. — Sédentaire. — A.C. dans les champs, les prairies, les lieux secs et arides. M.-A.

A. arborea L. A. lulu. — De passage régulier ; arrive à l'automne et repart au printemps. — Prairies, champs, jachères au voisinage des bois et des forêts. — A.R. — Lonray, Cuissai, Saint-Nicolas-des-Bois, Fontenay-les-Louvets, Briouze. M.-A.

GRANIVORES.

Emberiza miliaria L. Bruant proyer. — De passage périodique ; arrive en avril et repart à l'automne. — Prairies, champs, lieux boisés dans le voisinage des eaux. — A.R. — Marais de Briouze. M.-A.

E. citrinella L. B. jaune. Verdrier, vergué, verdelot, verdreau. — Sédentaire. — T.C. dans les haies, les buissons et les bois taillis. M.-A.

E. cirlus L. B. zizi. — Sédentaire. — Bois, bosquets, haies et buissons. — A.R. — Ticheville, Avernes-Saint-Gourgon, Saint-Germain-d'Aunai, Heugon, Briouze.

E. schœniclus L. B. des roseaux. — De passage périodique ; arrive en mars et repart à l'automne. — Habite les arbres, les buissons, les roseaux au bord des étangs et des rivières. — A.R. — Briouze, Bagnoles, Fontenay-les-Louvets. M.-A.

Ægiothus linarius L. var. *rufescens* Vieill. Sizerin cabaret. Vulg. linot rouge. — De passage périodique ; arrive en novembre et repart en février ou mars. — A.R. — Bois et forêts. Fontenay-les-Louvets, Saint-Didier-sous-Écouves, Saint-Nicolas-des-Bois et en général assez commun aux alentours de la forêt d'Écouves.

Carduelis spinus L. Chardonneret tarin. — De passage périodique ; passe en octobre et repasse au printemps. — Bois, bosquets, champs plantés d'arbres. — R. — M.-A.

C. elegans Steph. C. élégant. Vulg. cherdonneret, petite cherdonnerette, cherdonnerette dorée. — De passage périodique ; arrive au printemps et repart à l'automne. — T.C. dans les bosquets, les vergers et les jardins. M.-A.

Linaria cannabina L. Linotte commune. Vulg. linot, lignot. — De passage périodique ; arrive au printemps et repart à l'automne. — T.C. dans les bosquets, les taillis, les vergers, les champs planté d'arbres. M.-A.

Fringilla cœlebs L. Pinson commun. Vulg. pinseron, petit pinseron, pincheron. — Sédentaire. — T.C. dans les bosquets, les vergers et les jardins. — M.-A.

F. montifringilla L. Pinson d'Ardennes. Vulg. pinseron des Ardennes, pinseron d'Allemagne. — De passage périodique; arrive en novembre et repart en mars. — Habite les bois, les forêts, les cours plantés d'arbres. — P.C. — Le Sap-André, Fontenay-les-Louvets, Saint-Germain-du-Corbéis, Alençon, etc. M.-A.

Coccothraustes vulgaris. Briss Gros bec vulgaire. Vulg. pinseron à gros bec. — Sédentaire. — Bois et forêts. A.R. — Forêt d'Écouves, Fontenay-les-Louvets, Le Sap-André, La Trinité-des-Lettiers. M.-A.

Loxia curvirostra L. Bec-croisé commun. — De passage irrégulier et rare. — Les becs-croisés ont été constatés, à ma connaissance, dans les localités suivantes : Vingt-Hanaps, Forges, Heugon, le Sap-André. M.-A. — Des vieillards m'ont affirmé que, pendant l'hiver de 1829-30, ces oiseaux étaient venus en quantité prodigieuse aux environs de Gacé.

Pyrrhula rubicilla Pall. Bouvreuil commun. Vulg. bouvreu, bouvreux. — Sédentaire. — A.R. — Bois, bosquets, vergers et jardins plantés d'arbres. Briouze, Écouché, Heugon, Monnai, forêt d'Écouves, Alençon, etc. M.-A.

Ligurinus chloris Briss. Verdier commun. Vulg. not jaune. — Sédentaire. — A.C. à la lisière

des bois et des forêts, dans les haies, les broussailles, les jardins isolés des campagnes. M.-A.

Passer domesticus Briss. Moineau domestique. Vulg. moisseret (Pays-d'Auge), passe (Alençon).— Sédentaire. — T.C. dans les villes et en général près des habitations, surtout dans le voisinage des champs cultivés. — J'ai constaté plusieurs fois à Alençon des cas d'albinisme sur cette espèce (1). M.-A. avec var. albinos.

(1) Le moineau a été l'objet de nombreuses discussions ; les uns ne voyant que ses défauts, les autres ne voulant lui trouver que des qualités. Mais comment admettre, dit M. Oustalet, que Geoffroy-Saint-Hilaire, de Tschudi, de Quatrefages, Toussenel, Guérin de Menneville, Châtel (de Vire), et tant d'autres, se soient trompés quand ils ont proclamé l'utilité des moineaux? Vous n'ignorez pas ce qui s'est passé en Prusse où le grand Frédéric, furieux de voir les cerises de ses vergers picorées par les moineaux, proscrivit ces oiseaux de ses États, mais fut obligé de promettre des récompenses à ceux qui en ramèneraient quelques couples, l'absence de moineaux ayant laissé le champ libre aux insectes qui empêchaient les fruits de mûrir... Il y a une trentaine d'années, un couple de moineaux ayant fait son nid sur une terrasse de la rue Vivienne, à Paris, un négociant, M. Rey, remarqua que des élytres de hannetons étaient rejetés du nid; il les recueillit jour par jour, pendant tout le temps que dura l'éducation des jeunes, et en compta 1,400, ce qui représentait 700 insectes détruits pour l'alimentation d'une seule couvée... M. de Montessus les a vus dans son jardin, à Chalon-sur-Saône, débarrasser complètement, en quelques jours, un poirier de chenilles qui en rongeaient les feuilles.

Le reste de l'année, ils détruisent une foule d'insectes

P. montanus Briss. M. friquet. Vulg. passe-bissonnière. — Sédentaire. — C. dans les bois, les champs et les prairies; plus isolé que son congénère. — M.-A.

P. Petronia Degl. M. soulcie. De passage accidentel et très rare. M.-A.

PIGEONS.

Columba palumbus Briss. Pigeon ramier. — Sédentaire. — C. dans les bois et les forêts, surtout ceux qui sont plantés de conifères. M.-A.

C. livia Briss. P. biset. — Espèce considérée comme la souche de nos pigeons domestiques. M.-A.

C. turtur L. P. tourterelle. Vulg. tourterelle, teurte (campagne d'Alençon). — De passage régulier; arrive en avril et repart à l'automne.—Bois et forêts; fréquente les champs et les jardins, au moment de la maturité des graines. — A.C. — M.-A.

qui nous feraient un tort bien autrement considérable. Cf. E. Oustalet, *La protection des oiseaux*, p. 89 et 90; de Quatrefages, *Souvenirs d'un naturaliste*; Guérin-Menneville, *Revue zoologique*, t. VI, p. 696; Châtel, *Utilité et réhabilitation du moineau*, Angers, in-8°; De La Sicotière, *Rapport*, p. 19; A. Mathieu, *Cours de zoologie forestière*, p. 76, 82; de Tschudi, *Die Vogel und das Ungeziefer*, *Zum Schutze der Vogel*, Saint-Gall, 1858, in-8°; Perkins, *Birds in their relation to agriculture* (1871); Batista, *Piccolo catismo per la conservazione e per la protezione degli ...lli* (1884).

GALLINACÉS.

Syrhaptes paradoxus Pall. Syrrhapte paradoxal. — De passage accidentel et très rare. — Une bande de ces oiseaux a été observée aux environs d'Alençon et de Sées en 1888, et on en abattit trois ou quatre.

Perdrix rubra Briss. Perdrix rouge. — De passage accidentel. -- Lieux boisés, bruyères, buissons, coteaux arides, couverts de broussailles. — La perdrix rouge se voyait encore assez communément, il y a 50 à 60 ans, dans notre pays; aujourd'hui elle n'y fait plus que de très rares apparitions : des exemplaires ont été tués à Ticheville et à Roiville en 1887. M.-A.

P. cinerea Briss. P. grise. — Sédentaire. — T.C. dans les champs, les prairies artificielles, surtout quand elles sont à proximité des buissons et des lieux boisés. M.-A.

P. cinerea var. *damascena* Klein. P. grise var. roquette. — Sédentaire. — Prairies et champs cultivés dans le voisinage des bois et des forêts. — A.R. — Signalée à Messei par M. Gadeau de Kerville (*Faune de Normandie*, fasc. III, p. 229). C. aux environs d'Alençon, surtout dans les localités voisines de la forêt d'Écouves, à Radon, Colombiers, Saint-Nicolas-des-Bois, Cuissai, Saint-Denis-sur-Sarthon.

Coturnix communis Bonnat. Caille commun. De passage périodique ; arrive en avril et rep

octobre; un très petit nombre passent l'hiver dans nos climats (1). — C. dans les prairies et les champs cultivés. M.-A.

Phasianus colchicus L. Faisan commun. Dans le pays d'Ouche, le mâle est désigné sous le nom vulgaire de coq-faisan. — Le faisan se plaît dans les fôrets et les bois, surtout aux endroits couverts de buissons, de broussailles et de plantes herbacées.— Dans notre département, il ne s'acclimate qu'avec difficulté, et il disparaîtrait bientôt, même des localités où il est abondant, si l'on ne prenait soin d'entretenir cette population en lâchant tous les ans un certain nombre de sujets élevés dans des faisanderies. Ainsi il est commun aux environs d'Alençon grâce à M. Achille Fould, propriétaire du beau domaine de Vervaines, qui, chaque année, en lâche une quantité considérable dans son parc, d'où ils se répandent dans la forêt d'Écouves, les bois de Chaumont, de Saint-Denis, de Saint-Germain-du-Corbéis, d'Hesloup, près des étangs des Rablais et du Mortier. — Le faisan n'est pas rare non plus dans la vallée de la Charentonne, aux environs de la Ferté-Fresnel, à Saint-Évroult, La Gonfrière, Bocquencé, Touquettes, Saint-Nicolas-des-Lettiers.—Il est aussi, paraît-il, assez commun dans

(1) Cfr. A.-L. Letacq: *Notice sur les observations zoologiques de Magné de Marolles aux environs d'Alençon et de* ...*gne (Orne)*. Bulletin de la Société Linéenne de Nor-...*, 1892, p. 48.

les bois de Neuilly, de la Lande-sur-Eure, de Chérencey, voisins du parc de la Ferté-Vidame. M.-A.

P. gallus L. Coq domestique. — Le coq et la poule peuplent nos basses-cours et nous donnent de la viande, des œufs et de la plume. On compte dans le département de l'Orne environ 700,000 volailles. La race la plus estimée est la race indigène, qui fournit d'excellentes pondeuses, appelées vulgairement *poules bâtardes*.

Pavo cristatus L. Paon domestique. — Ce magnifique oiseau, originaire des Indes-Orientales, fait l'ornement de quelques-unes de nos basses-cours. M.-A.

Meleagris Gallopavo L. Dindon domestique. Vulg. coudrou (le mâle), dinde (la femelle). — Cet oiseau, d'un grand produit dans nos basses-cours, est originaire de l'Amérique septentrionale; les Jésuites en dotèrent l'Europe vers 1570. Le Pays-d'Auge, en particulier les environs de Gacé, élèvent beaucoup de dindons.

Nemuda meleagris. L. Pintade domestique. Vulg. pintarde. — La pintade, originaire d'Afrique, est assez commune dans nos basses-cours. Sa chair est d'un goût exquis. M.-A.

ÉCHASSIERS.

Otis tetrax L. Outarde canepetière. — Se voit presque chaque année dans les marais de Briouze. M.-A.

Ædicnemus crepitans Tem. Ædicnème criard De passage accidentel et très rare. M.-A.

Charadrius pluvialis L. Pluvier doré. Vulg. plouvier. — De passage périodique au printemps et à l'automne au moment des premières gelées. — A.R. — Champs et prairies humides; observé à Ticheville, Orville, Saint-Nicolas-des-Lettiers, Alençon, Sées, etc. (1). M.-A.

C. morinellus L. P. guignard. — Je trouve dans Magné de Marolles les observations suivantes : « En Normandie, ces oiseaux sont connus sous le nom de *petites de terre*, particulièrement aux portes de Falaise, en un endroit appelé Mont-d'Airène (*sic*), qui est une montagne assez élevée, formant un plateau de terrain sablonneux, d'une lieue de long sur une demi-lieue de large. Les guignards ou petites de terre passent sur ce plateau, allant du midi au nord, depuis les premiers jours d'avril jusqu'à la fin de mai, et repassent du nord au midi depuis les premiers jours d'août jusqu'à la fin de septembre. Ils sont meilleurs à ce dernier passage qu'au premier. Il s'en arrêtait autrefois sur cette montagne en bien plus grand nombre qu'aujourd'hui, attendu qu'alors elle était à peine cultivée, au lieu que, depuis 15 à 18 ans, elle l'est presque

(1) Les pluviers dorés se montrent en grande quantité dans nos plaines, lorsqu'arrivent les premières gelées blanches, et comme ces gelées sont ordinairement suivies d'averses immédiates, ils passent pour annoncer la pluie, d'où leur nom générique pluviers, et leur nom spécifique *[illegible]alis*, qui sert à désigner le pluvier doré. Cfr. E. Lemet-[illegible] *[illegible]atal. des oiseaux de la Seine-Inférieure*, t. II, p. 149.

partout, ce qui fait que ces oiseaux, qui se tiennent ordinairement dans les pelouses, les guérets et les friches, s'y plaisent moins. » *La Chasse au fusil*, p. 333. M.-A.

C. Philippinus Scop. P. des Philippines. — De passage accidentel; très rare. M.-A.

C. cantianus Lath. P. de Kent. — De passage périodique au printemps et à l'automne. — R. — Marais de Briouze. M.-A.

Vanellus cristatus L. Vanneau huppé. Vulg. vannet, vanniô. — De passage périodique au printemps et à l'automne. — A.C. dans les endroits marécageux et les prairies humides. M.-A.

Hæmatopus ostralegus L. Huîtrier pie. — De passage accidentel et très rare. M.-A.

Recurvirostra avocetta L. Récurvirostre avocette. — De passage accidentel, très rare. M.-A.

Limosa belgica Gm. Barge à queue noire. — De passage accidentel. — T.R. — Marais de Briouze. M.-A.

L. lapponica L. B. rousse. — De passage accidentel et très rare. M.-A.

Totanus glottis L. Chevalier aboyeur. — De passage périodique en mai et en septembre. — R. — Marais et prairies humides. Briouze. M.-A.

Les autres espèces normandes du genre *Totanus*, *T. fuscus* L., *T. gambetta* L., *T. ochropus* L., *T. hypoleucos* L., qui ont des mœurs analogues à celle-ci, sont toutes représentées au musée d'Alençon, et se voient chaque année dans les mar-

Briouze. Le plus commun est le *T. hypoleucos* L. (chevalier petit cul-blanc, vulg. cul-blanc), qui niche dans notre département ; on le voit très souvent au bord des mares, des fossés et des rivières dans le Pays-d'Auge. Le sujet du musée d'Alençon a été pris dans la Briante, derrière l'Hôtel-de-Ville.

Machetes pugnax. L. Combattant commun. — De passage périodique au printemps et à l'automne. — R. — Marais et prairies humides. Briouze. M.-A.

Tringa alpina. — L. Bécasseau variable. — De passage accidentel. T.R. — Briouze. M.-A.

T. canutus L. B. canut. — De passage accidentel, très rare. M.-A.

Scolopax minima Klein. Bécasse sourde. Vulg. bécassine. — De passage régulier au printemps et à l'automne. — Prairies humides, bords des étangs. — A.C. — M.-A.

S. gallinago L. B. bécassine. Vulg. bécassine. — De passage périodique au printemps et à l'automne. Marais, prairies humides et marécageuses. — C.

S. rusticola L. B. commune. — De passage périodique ; arrive à l'automne et repart en mars. Sédentaire : un certain nombre nichent dans les forêts de Saint-Evroult, de Chaumont, d'Écouves et d'Andaine. — T.C. — M.-A.

Numenius arquata L. Courlis cendré — De passage périodique ; passe en novembre et repasse en mars. — R. — Marais, bords des étangs. Briouze, Le Mortier, Les Rablais. M.-A.

phœnopus L. C. corlieu. — De passage accitel et très rare. M.-A.

Grus cinerea Bchst. Grue cendrée. — De passage accidentel, rare. — Au commencement de l'année 1891, une bande de ces oiseaux s'est abattue dans les champs, au Pas-Saint-Lhomer (canton de Longny), où plusieurs ont été tués. Ils se laissaient, paraît-il, assez facilement approcher. — J'ai vu, au mois de décembre 1892, une grue cendrée, qui avait été tuée à Courteille près d'Alençon. M.-A.

Ciconia alba Klein. Cigogne blanche. — De passage accidentel, rare. — Heugon. M.-A.

C. nigra L. C. noire. — De passage accidentel; très rare. — Étangs de la Trappe (1758); signalée par Magné de Marolles.

Platalea leucorodia L. Spatule blanche. — De passage accidentel. M.-A. Cette espèce se voit assez fréquemment dans les marais de Briouze.

Ardea cinerea L. Héron cendré. Vulg. égron (Alençon), co-héron (Pays-d'Auge). — De passage périodique au printemps et à l'automne. — Bords des eaux. — C. — M.-A.

A. ralloides Scop. H. crabier. — De passage accidentel, très rare. — M.-A.

A. nycticorax L. H. bihoreau. — De passage accidentel et très rare. — M.-A.

A. stellaris L. H. butor. — Sédentaire ? — T.R. — Le Musée d'Alençon possède un exemplaire tué près de l'étang de Bois-Roger (commune de Neauphe-sous-Essay), Briouze.

A. ardeola Briss. H. blongios. — De passage accidentel et très rare. — M.-A.

Rallus aquaticus S. Râle d'eau. — Sédentaire et de passage périodique. — A.C. dans les marais, dans les étangs, les mares et les fossés garnis de roseaux: Briouze, Heugon, Saint-Denis-sur-Sarthon, étang du Mortier, etc. M.-A.

R. crex L. R. de genêt. — De passage périodique; arrive au printemps et repart à l'automne. — Prairies artificielles, champs cultivés, lieux secs couverts de broussailles, bruyères. — Cette espèce, autrefois commune, devient de plus en plus rare dans notre pays. Magné de Marolles l'avait signalée comme très abondante, au siècle dernier, dans les environs de Carrouges. M.-A.

R. porzana L. R. marouette. — De passage périodique, au printemps et à l'automne. — R. — Marais, étangs, prairies humides. Briouze, étang du Mortier et des Rablais. M.-A.

R. parvus Scop. R. poussin. — De passage accidentel. — T.R. — Marais et prairies humides. M.-A.

Gallinula chloropus L. Poule d'eau commune. Sédentaire. — A.C. dans les étangs, les mares, les rivières et les marais. M.-A.

Fulica atra L. Foulque macroule. Vulg. jodelle, petite jodelle. — De passage périodique et sédentaire. — A.R. — Étangs, marais et marécages. Briouze, étangs des Rablais, de Bois-Roger et de la Trappe, Couterne, Bagnoles. M.-A.

Phaloropus fulicarius L. Phalorope dentelé. — De passage accidentel et très rare. M.-A.

PALMIPÈDES.

Sterna nigra Briss. Sterne épouvantail. — De passage accidentel; très rare. Marais de Briouze. M.-A.

S. fluviatilis Naum. S. fluviatile. — De passage accidentel; rare. — Saint-Céneri-le-Géret, Briouze. M.-A.

Larus ridibundus L. Goëland rieur. — De passage accidentel. — Marais de Briouze, sur la Sarthe à Courteille. M.-A.

L. tridactylus L. G. tridactyle. — De passage accidentel. M.-A.

L. canus L. G. cendré. — De passage accidentel. M.-A.

L. cinereus Briss. G. argenté. — De passage accidentel. M.-A.

L. fuscus L. G. brun. — De passage accidentel. M.-A.

Thalassidroma pelagica L. Thalassidrome des tempêtes. — De passage accidentel, très rare. M.-A.

Sula Bassana Briss. Fou de Bassan. — De passage accidentel, très rare. — Marais de Briouze. M.-A.

Phalacrocorax carbo Leach. Cormoran ordinaire. — De passage périodique; arrive en novembre ou décembre et repasse en avril. — T.R. — Étang de la Trappe, Alençon (6 novembre 1894). M.-A.

Anser cinereus Mey. Oie cendrée. — De pas-

périodique; arrive en novembre et repart en mars. — A.R. — Marais de Briouze, étang des Rablais. M.-A.

A. sylvestris Briss. O. sauvage. — De passage périodique; se montre à l'automne et au printemps. — C. — M.-A.

A. erythropus Gm. O. bernache. — De passage accidentel. — R. — M.-A.

A. bernicla L. O. cravant. — De passage accidentel. — R. — M.-A.

Ces espèces sont appelées vulgairement *Oies sauvages;* leur passage est pour nos paysans un signe certain de gelée et de mauvais temps.

Cycnus ferus Briss. Cygne sauvage. — Cette espèce ne paraît chez nous qu'accidentellement, surtout durant les hivers rigoureux. Ainsi on en vit beaucoup en 1830 et, depuis lors, on ne les a jamais signalés en aussi grande quantité. Il en vient parfois sur les marais de Briouze, les étangs de la Trappe, des Rablais et du Mortier près d'Alençon. Le 9 décembre 1888, trois furent tués à Ticheville, sur la Touque.

Anas tadorna L. Canard tadorne. — De passage accidentel et rare. M.-A.

A. clypeata L. C. souchet. — De passage périodique en octobre et en mars. — A.R. — Marais de Briouze, étangs des Rablais, de Vrigny et de la Trappe, sur l'Orne à Écouché. M.-A.

A. boschas L. C. sauvage. — De passage périoque et sédentaire. — C. — M.-A.

A. acuta C. pilet. — De passage périodique; arrive en novembre et repart en mars. — A.R. — Marais de Briouze, étangs des Rablais et du Mortier, sur l'Orne à Mesnilglaise et Écouché. M.-A.

A. strepera L. C. chipeau. — De passage accidentel. — R. — Marais de Briouze. M.-A.

A. Penelope L. C. siffleur. — De passage périodique et sédentaire. — A.C. — M.-A.

A. querquedula L. C. sarcelle. Vulg. cercelle. — De passage périodique; se montre au printemps et à l'automne. — A.C. — M.-A.

A. crecca L. C. sarcelline. Vulg. cercelle. — De passage périodique; arrive en mars et repart en novembre. — A.C. — M.-A.

Fuligula clangula L. Fuligule garrot. — De passage périodique; se montre à l'automne et au printemps. — Marais de Briouze. M.-A.

F. marila L. F. milouinan. — De passage accidentel. M.-A.

F. ferina L. F. milouin. — De passage périodique; arrive en octobre et repart en mars. — Marais de Briouze, étangs de la Trappe. M.-A.

F. latirostra Brünn. F. morillon. — De passage périodique; arrive à l'automne et repart au printemps. — A.C. — M.-A.

F. nigra L. F. macreuse. — De passage périodique; arrive en novembre et repart en mars. — Marais de Briouze, étangs des Rablais et du Mortier, de Saint-Denis-sur-Sarthon, Couterne, Bagnoles, etc. — A.C. — M.-A.

Mergus merganser L. Harle bièvre. — De passage accidentel, rare. M.-A.

M. serrator L. H: huppé. — De passage accidentel; très rare. — M.-A.

M. albellus L. H. piette. — De passage accidentel; rare. — M.-A.

Colymbus maximus Klein. Plongeon imbrin. — De passage accidentel; très rare. — M.-A. — Signalé par Magné de Marolles sur les étangs de la Trappe.

C. minor Briss. P. cat-marin. — De passage accidentel et très rare. M.-A.

Podiceps cristatus L. Grèbe huppé. — De passage périodique, arrive en novembre et repart en mars. — A.R. — Briouze, étangs de Vrigny, de la Trappe, des Rablais, sur la Touque à Ticheville. M.-A.

P. auritus Briss. G. à cou noir. — De passage accidentel, rare. M.-A.

P. fluviatilis Briss. G. castagneux. — De passage périodique; arrive en novembre et repart en avril. — P.C. — Briouze, sur la Touque à Ticheville, sur le Guiel à Heugon, étangs des Rablais, de Vrigny, de la Trappe, etc. M.-A.

Uria Troile L. Guillemot troïle. — De passage accidentel et très rare. M.-A.

Fratercula arctica L. Macareux moine. — De passage accidentel et très rare. M.-A.

Alca torda L. Pingouin macroptère. — De passage accidentel et très rare. M.-A.

REPTILES.

SAURIENS.

Lacerta viridis L. Lézard vert. Vulg. vert-de-gris. — C. dans les bois, les forêts, au pied des haies, dans les anciennes carrières au milieu des broussailles. J'en ai vu dans la forêt d'Andaine, près du Gué-aux-Biches, deux exemplaires qui mesuraient près de 40 centimètres de longueur.

L. muralis Lam. L. des murailles. Vulg. aspic, courant de brière (Pays-d'Auge), ambiette, coupe-brière (Carrouges). — CC. dans les bois, les broussailles, les bruyères, sur les tas de pierres et les vieux murs.

Anguis fragilis L. Orvet fragile. Vulg. Orver (Pays d'Auge), auvet (Alençon). CC. dans les haies, les bruyères, les prairies et les champs cultivés.

OPHIDIENS.

Coluber Æsculapii Host. Couleuvre d'Esculape. Vulg. surjetton (Alençon, Carrouges). — A.C. dans les haies, les bois, les prairies et les champs ; observée fréquemment aux abords de la forêt d'Écouves.

C. natrix L. C. à collier. — T.C. dans les bois haies, les broussailles, dans les prairies humi

C. viperinus Latr. C. vipérine. — Au bord des eaux, dans les endroits marécageux. — R. — Étang du Mortier, Saint-Germain-du-Corbéis, fossés du château d'Hauteclair près Alençon.

Vipera aspis Mers. Vipère aspic. Vulg. aspic (Alençon, Carrouges). — A.C. dans les bois, les taillis, les broussailles aux endroits secs.

V. berus Dum. V. berus. — Au bord des bois, au pied des haies, sous des arbres déracinés, dans les monceaux de pierres; plus rare que la précédente.

Les variétés de coloration ont fait diviser les vipères par les paysans en deux espèces, la noire et la rouge; celle-ci a la réputation, plus ou moins justifiée, d'être la plus dangereuse.

BATRACIENS.

Hyla viridis Laur. Rainette verte. Vulg. gresset, guernouillet, petit baromètre (1). — T.C. pendant l'été dans les haies et sur les arbres.

(1) On prétend que les rainettes annoncent la pluie par leurs coassements; elles sont aussi utilisées comme baromètre : on les place dans un bocal en verre à moitié rempli d'eau, dans laquelle plonge une petite échelle en bois; si le temps doit rester sec, la rainette escalade son échelle et demeure au-dessus de l'eau; si, au contraire, le temps est menaçant, elle regagne l'eau et reste immergée. Le maréal Bugeaud avait une confiance inébranlable dans ces rédictions, et, pendant ses campagnes d'Algérie, n'entre-

Rana viridis L. Grenouille verte. Vulg. guernouille, guernazelle. — CC. dans les mares et les étangs, plus rare dans les eaux courantes.

R. fusca R. G. rousse. Vulg. guernouille rousse, guernouille jaune, guernouille des haies. — T.C. dans les lieux humides; mais beaucoup plus commune sur terre que dans l'eau.

R. agilis Th. G. agile. — Voisine de la précédente, avec laquelle elle a été longtemps confondue sous le nom de *Rana temporaria* L. et presque aussi commune.

Alytes obstetricans Laur. Alyte accoucheur. Vulg. petit potier, crapaud. — T.C. Pendant la belle saison, mais surtout aux mois d'avril et de mai, les alytes font entendre le son *clôk*, qu'ils répètent le soir et pendant la nuit à intervalles plus ou moins rapprochés.

Pelobates fuscus Wagl. Pélobate brun. — Ce batracien se rencontre principalement le long des bois, des haies, au pied des vieux arbres, dans les cavités formées sous les racines; il ne fréquente les eaux qu'au moment de la ponte, en mars et en avril; sans doute assez commun dans nos régions, où je l'ai observé dans plusieurs localités, à Ticheville, Orville, le Bosc-Renout, Avernes-Saint-Gourgon, et aux environs d'Alençon.

prenait jamais une expédition sans avoir consulté la rainette, qu'il élevait en captivité. Cf. A. GRANGER : *Reptiles, batraciens de la France*, p. 131 ; A.-L. LETACQ : *Météorologie populaire du Pays-d'Auge (environs de Vimoutiers, Orne)*, 1890, in-8°, p. 6.

Bombinator igneus Laur. Sonneur igné. — Cette petite espèce se voit dans les fossés, les fontaines, les mares, particulièrement sous les lavoirs; elle paraît plus rare que les espèces précédentes; observée à Ticheville, Orville, Bagnoles, Alençon.

Bufo vulgaris Dum. Crapaud commun. — CC. dans les bois, les jardins et les champs.

B. Calamita Daud. C. des joncs. — C. au bord des marais, dans les prairies humides.

Salamandra maculosa Laur. Salamandre tachetée. Vulg. mouron. — A.C. au bord des bois, dans les vieux murs, au milieu des décombres.

Triton cristatus Laur. *T. punctatus* Dug., *T. palmatus* Dug. — Ces trois espèces, connues sous les noms vulgaires de *sourds*, *lézards*, se rencontrent communément, surtout la dernière, dans les mares, les fossés, les flaques d'eau des anciennes carrières (1).

(1) Les Batraciens, surtout les crapauds, malgré la répugnance qu'ils inspirent, sont complètement inoffensifs pour l'homme, et lui rendent au contraire de réels services par la destruction énorme qu'ils font des insectes nuisibles à l'agriculture; ils se nourrissent, en effet, de cloportes, d'araignées, de fourmis, de hannetons et de charençons; nous avons donc intérêt à protéger et à conserver des auxiliaires si précieux. F. Lataste : *Les Batraciens et particulièrement ceux d'Europe et de France*, Feuille des jeunes naturalistes, 1878-79, p. 97.

POISSONS.

ACANTHOPTÉRYGIENS.

Cottus gobio L. Chabot de rivière. Vulg. chabot, cabot, têtard. — Ce petit poisson, ainsi appelé à cause de sa tête volumineuse, qui le fait quelquefois comparer au rouget, n'est pas rare dans nos petites rivières; il aime les eaux courantes, où il se tient ordinairement caché sous les pierres.

Perca fluviatilis L. Perche de rivière. — C. dans l'Orne à Argentan et Écouché, dans la Sarthe à Alençon, dans la Mayenne à Sept-Forges, rare dans l'Huisne à Condé et au Theil; nulle part peut-être plus abondante qu'à Écouché, où certains exemplaires atteignent près de $0^m 30$ c. de longueur et pèsent plus de 1 kil.; très rare dans les étangs.

Gasterosteus aculeatus L. Épinoche aiguillonnée. — Cette espèce, dont la taille ne dépasse pas $0^m 6$ à $0^m 7$ c., n'est pas rare dans les rivières et les fossés; la var. *leiurus* plus commune que le type.

G. pungitius L. Épinochette piquante. — T.C. dans les ruisseaux.

G. lævis Bl. E. à tête courte. — J'ai observé cette espèce remarquable à première vue par sa belle coloration d'un vert vif dans le Guiel à Heugon. Elle se retrouvera sans doute dans beaucoup d'autres localités, puisqu'elle est commune aux virons de Paris.

Les Épinoches et les épinochettes sont connues dans notre pays, notamment aux environs d'Écouché et d'Argentan, sous le nom vulgaire d'*épinardes.*

MALACOPTÉRYGIENS.

Cyprinus carpio L. Carpe commune. — Les carpes, qui forment en grande partie la population de nos étangs, sont moins abondantes dans les rivières cependant on en pèche dans presque tous nos cours d'eau. Les plus grosses atteignent le poids de 5 à 6 kilogr.

La variété la plus remarquable est celle qui se trouve aux environs de Joué-du-Bois et du Champ-de-la-Pierre, dans les étangs de Fontenay-les-Louvets, et qui est connue sous le nom de *carpe à miroir, carpe-tanche* (*Cyprinus stellaris* Lac.)

Cyprinopsis auratus L. Cyprin doré. Vulg. poisson rouge. — Cette espèce, originaire de Chine, est aujourd'hui bien acclimatée en France; non seulement on la voit emprisonnée dans des vases élégants pour contribuer à l'ornementation des vestibules et des appartements, mais elle vit et se multiplie comme les espèces indigènes, dans nos mares, nos étangs et nos rivières : ainsi, on la pêche fréquemment dans la Sarthe à Saint-Germain-du-Corbéis près d'Alençon.

Barbus fluviatilis Agass. Barbeau commun. Vulg. arbillon. — Très rare dans l'Orne et la Sarthe, ne evient commun dans cette dernière rivière qu'à

partir de Saint-Céneri-le-Géret, bien qu'on le pêche à Sainte-Scolasse; assez rare dans l'Huisne à Condé, plus commun au Theil. Le barbeau est un poisson des eaux profondes, accidentel dans les petites rivières; il atteint parfois dans notre région le poids de 5 à 6 kilogr.

Tinca vulgaris Cur. Tanche commune. — Très abondante dans les eaux stagnantes et vaseuses de nos mares et de nos étangs, rare dans les rivières.

Gobio fluviatilis Cur. Goujon commun. — C. dans la plupart de nos rivières; rare dans l'Orne à Argentan, inconnu dans la Rouvre.

Rhodeus amarus Agass. Bouvière amère. — Cette espèce, commune dans les rivières de plusieurs départements voisins, est presque inconnue dans le nôtre; on ne la pêche que dans la Sarthe et seulement à Saint-Céneri-le-Géret.

Phoxinus lævis Agass. Vairon commun. — T.C. dans tous nos cours d'eau.

Abramis brama Agass. Brême commune. Vulg. bremme, brême, brune, servante de prêtre. — C. dans la Sarthe, notamment à Alençon, très rare dans l'Huisne, ne devient commun dans l'Orne qu'à partir de Mesnilglaise; ça et là dans divers cours d'eau.

A. blicca Agass. B. bordelière. Vulg. petite brême, brêmotte. — Ce poisson, aussi répandu que l'espèce précédente, vit dans les mêmes eaux, mais il n'atteint jamais une taille aussi considérable · il est aussi moins estimé des pêcheurs.

Alburnus lucidus Rondelet. Ablette commune. — L'ablette, inconnue dans l'Orne, assez commune dans la Mayenne et dans l'Huisne, est très abondante dans la Sarthe à Alençon. Elle est très variable dans ses proportions; ainsi l'ablette albur- noïde, regardée par Valenciennes comme une espèce distincte (*Leuciscus alburnoïdes*), diffère du type par son corps plus long que chez les ablettes ordinaires ; cette variété n'est pas rare dans la Sarthe à Saint-Germain-du-Corbéis.

A bipunctatus H. et R. A. spirlin. — Rare ou méconnnue. On la pêche dans la Sarthe à Saint-Céneri-le-Géret.

Scardinius erytrophalmus Bp. Rotengle commun. Vulg. rosse, rousse, gardon rouge. — T.C. dans nos rivières, le rotengle se multiplie facilement dans les étangs et les mares.

Leuciscus rutilus Agass. Gardon commun. Vulg. cardon, gardon. — Aussi répandu que l'espèce précédente, avec laquelle il est souvent confondu; se plaît également dans les eaux courantes et stagnantes.

Squalius cephalus Sieb. Chevenne commun. Vulg. cheverne, chiverne, cheval, meunier, monnier. — C. dans toutes nos rivières; très rare dans l'Orne à Argentan, particulièrement abondant dans l'Ure à Silly-en-Gouffern.

S. Leuciscus H. et K. C. Vaudoise Vulg. dard. — Aussi répandu que son congénère, plus commun nême dans certaines localités; aux environs d'Alen-

çon, le dard se pêche surtout entre Mieuxcé et Saint-Céneri-le-Géret.

Cobitis barbatula L. Loche franche. — Très abondante dans les ruisseaux et les petites rivières, où vivent les chabots, les épinoches et les truites; comme les chabots, la loche franche se tient ordinairement cachée sous les pierres ou parmi les herbes.

C. tænia L. L. des rivières. — Même habitat que l'espèce précédente, mais plus rare.

Alosa vulgaris Cuv. Alose commune. — Un individu de cette espèce, pesant 1 kilogr. 250 gr., a été pris à Argentan en 1880.

Les aloses sont des poissons de mer qui, chaque année, remontent les fleuves et les rivières et se portent à de grandes distances des côtes; ainsi, dans la Sarthe, elles viennent jusqu'à Beaumont et Fresnai; leur présence à Saint-Léonard et à Saint-Céneri-le-Géret n'est donc pas improbable.

Esox lucius L. Brochet commun. — T.C. partout, dans les rivières comme dans les étangs. —Dans nos rivières, les plus beaux spécimens dépassent rarement 7 à 8 kilogr. Un exemplaire, mesurant 1m20 de longueur et pesant 11 kilogr., a été pris dans l'Huisne à Condé le 28 octobre 1878.

Salmo salar L. Saumon commun. — Ce poisson voyageur, tour à tour marin et fluviatile, remonte les rivières pour frayer. Chaque année, on pêche le saumon dans l'Orne à Saint-Philbert; quelquefois même, il remonte cette rivière jusqu'à Putang

La Courbe, Mesnilglaise et Écouché ; accidentellement on en a pris dans les affluents de l'Orne, dans la Rouvre à la Carneille, et dans l'Udon au-dessus de Vieux-Pont. Dans la Sarthe, ses apparitions sont beaucoup plus rares; cependant, il en vient parfois jusqu'à Saint-Céneri ; un individu pris, il y a quelques années, dans cette dernière localité, pesait 6 kilog.

Trutta fario Sieb. Truite commune. — La truite, qui est notre poisson le plus délicat et le plus estimé, est aussi le plus commun, car il se plaît surtout dans les ruisseaux et les petites rivières. On ne le trouve guère dans les grandes que vers le haut du cours; ainsi, il est rare à Alençon dans la Sarthe, plus rare dans l'Orne à Écouché et Putanges. Le poids moyen des truites est d'environ 1 kilog. ; j'en ai vu de très belles prises dans la Maire, petite rivière qui se jette dans l'Orne, au-dessus d'Écouché ; elles atteignaient le poids considérable de 2 kilogr. et demi.

Les pêcheurs appellent *Truite saumonnée* une variété de la truite commune, remarquable par sa chair rose ou rougeâtre; mais les naturalistes, entre autres M. Blanchard, réservent ce nom pour la truite de mer (*Trutta argentea*) qui, comme le saumon, vit alternativement dans les eaux douces et les eaux salées et est surtout commune à l'embouchure des fleuves.

APODES.

Anguilla vulgaris Yarrel. Anguille commune. T.C. dans les eaux courantes et stagnantes. On en distingue plusieurs variétés, en particulier les anguilles à large bec: *Anguilla latirostris* R., et celles à bec moyen *Anguilla mediorostris* R. Chez nous, les plus belles anguilles atteignent environ 80 c. de longueur.

CYCLOSTOMES.

Pteromyzon Planeri Bloch. Lamproie de Planer. suce-pied, sucet, chatouille. — A.C. dans tous nos ruisseaux.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

Le présent travail, rédigé il y a dix-huit mois, n'ayant pu, à cause de l'abondance des matières, être inséré dans l'*Annuaire* de 1895, je donnerai dans cette note le résultat de mes nouvelles observations pendant cette période.

Myoxus glis L. — Le loir commun est une espèce méridionale signalée dans deux départements voisins, la Sarthe et l'Eure-et-Loir, et qui se trouve peut-être chez nous; il m'a été indiqué dans

forêt de Réno et aux environs du Merlerault, mais je n'en ai pas vu d'exemplaires.

Myoxus avellanarius L. — Cette petite espèce, sans être très commune, se trouve dans toutes les parties du département.

Mustela lutreola L. — Des observations récentes ont montré que le Vison existe et tend à se multiplier dans notre pays. L'année dernière, il a été indiqué à Saint-Germain-du-Corbéis et aux étangs de Fontenay-les-Louvets, où il s'attaquait non seulement aux poissons, mais encore aux oies et aux canards, qui se promenaient sur l'eau. Ces temps derniers, on a constaté qu'il abondait aux environs de Vimoutiers, et des exemplaires ont été pris dans les vallées de la Touque et de la Vie, à Orville, à Ticheville, à Guerquesalles, à Camembert sur la Viette; plusieurs pièces d'eau du voisinage, notamment près du château de Vimer, ont été entièrement dépeuplées de poisson par les Visons.

Cfr. A-L. LETACQ : *Note sur la Belette Vison* (MUSTELA LUTREOLA L. *et sur ses stations dans le département de l'Orne*, in *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, 1895, p. 31, et *Le Vison aux environs de Vimoutiers* in *Journal d'Alençon*, n° du 25 janvier 1896.

Regulus cristatus K.-L. Koch. — C. dans le département.

Picus minor L. — Un exemplaire tué à Saint-[illegible] d'Alençon, le 5 décembre 1894.

[illegible] *thys* Scop. — Un exemplaire tué aux [illegible]lençon au mois de février 1895.

Turdus torquatus L. — De passage périodique au printemps et en septembre, dans la forêt d'Écouves.

Erithacus phœnicurus L. — Je l'ai remarqué à Alençon le 22 janvier 1895.

Motacilla cinerea Brisse; *Carduelis elegans* Steph. — Quelques exemplaires de ces deux espèces passent l'hiver à Alençon; on n'en voit jamais dans le nord du département.

Coccothraustes vulgaris Pall. — Un exemplaire tué à Radon le 9 décembre 1894.

Perdix rubra Briss. — La perdrix rouge, sédentaire et encore assez répandue dans la Sarthe, se voit dans plusieurs de nos localités voisines de ce département, notamment aux environs du Theil, à Céton, Mâle, L'Hermitière, Bellou-le-Trichard, Gémages.

Ardea stellaris L. — Le Merlerault, la Trinité-des-Lettiers.

Lacerta viridis Daud. — C. au sud des collines de Normandie, rare ou inconnu ailleurs.

L. vivipara Jacq. — Marais de Briouze.

L. stirpium Daud. – Jardin de l'Hôtel de Bagnoles, près du *Roc au Chien*.

Cfr. A.-L. Letacq : *Note sur la découverte du Lézard des souches* (Lacerta stirpium *Daud.*) *à Bagnoles, et sur les espèces du genre* Lacerta *observées dans le département de l'Orne*, in *Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, 1895, p. 117.

PHOSPHATES D'OS FOSSILES

DE NORMANDIE

Gisement de Brévands

CARENTAN (Manche)

RAPPORT PAR M. LE BORGNE

Inspecteur de l'Association (1).

L'Association Normande se réunissant à Carentan, pour son 63e Congrès, ne pensait guère avoir à étudier cette question des phosphates, alors soumise à tous les Conseils généraux, à propos des phosphates algériens (Tébessa).

Depuis très peu de temps, une société, dont M. J. Mallet est directeur-gérant, exploite un gisement de phosphates d'os fossiles, situé à Brévands, et il expose pour notre Congrès des échantillons du terrain et le produit destiné à l'agriculture.

(1) Notre regretté confrère achevait la rédaction de ce [illegible] lorsque la mort est venue le frapper.

Le prospectus qui accompagne cette exposition contient des rapports extrêmement favorables de MM. de Lapparent, ingénieur des Mines, professeur à l'Institut catholique de Paris ; Lechartier, directeur de la Station agronomique de l'Ille-et-Vilaine ; de Rouzic, professeur départemental (Côtes-du-Nord) ; Simon, président du Syndicat central (Côtes-du-Nord) ; Le Sourne, propriétaire à Kroall ; Pichard, cultivateur à Estival ; Lamourin, agriculteur à Pontivi.

Le phosphate du Cotentin est égal au guano du Pérou, il est supérieur à ceux des Ardennes et du Calvados, surtout aux phosphates minéraux, « et aussi au noir animal ». Sa solubilité est parfaite et son assimilation est complète.

Notre Directeur a cru utile de faire visiter ce gisement, et M. Mallet mit gracieusement à notre disposition des moyens de transport et par eau et par terre. Plusieurs de nos sociétaires en profitèrent.

Embarqués vers deux heures dans le port de Carentan, après avoir suivi pendant un quart d'heure les rives du canal si bien ombragées à droite et à gauche (ombrage cependant qui n'a pu nous protéger contre un déluge trop abondant, mais heureusement assez court), nous avons franchi l'écluse pour entrer dans la rivière de Carentan, puis, dépassant la Douve et la Toule, nous avons ensuite accosté l'appontement servant au service maritime de l'usine de Brévands.

Le tracé d'un chemin de fer, très solide et à voie étroite, nous a conduits aux terrains exploités; la descente se fait par la pente et les wagons vides sont remontés par des chevaux. Il y a plusieurs garages le long du parcours, qui est de 500 à 700 mètres.

Le terrain exploité est à l'altitude de 30 mètres environ; sa contenance nous a paru être de plus d'un hectare en exploitation, elle est des plus simples.

Une tranchée est ouverte, 30 à 50 centimètres de terre végétale sont rejetés en arrière et une fouille de $1^{m}50$ à $2^{m}50$ fournit la matière que des wagons descendent à l'usine, située en contre-bas.

La partie supérieure de la couche de phosphate paraît avoir été une bouillie; la partie inférieure paraît de plus en plus compacte et contient certains ossements assez volumineux.

Animaux de terre, de mer, de lacs, cela est bien certain; mais à quelle époque géologique remonte ce dépôt? Comment n'a-t-il pas été enlevé? Comment n'a-t-il pas été recouvert par une formation postérieure autre que cette faible couche de terre végétale?

Nous avons des dents provenant de ces terrains qui paraissent avoir appartenu au *Plesiosaurus*. Quelques-unes ont à la base $0^{m}08$ et en hauteur $0^{m}10$, d'autres semblent des pointes d'aiguilles.

N... regrettons bien vivement que M. de Lappa-
...tingué ingénieur des Mines et le très

savant professeur à l'Institut catholique de Paris, en donnant son avis favorable sur le phosphate de Brévands, n'ait pas profité de l'occasion pour déterminer l'âge de ce dépôt si intéressant.

M. de Beaurepaire, auquel quelques-uns de ces ossements ont été remis, les aura sans doute soumis à l'examen des paléontologistes de la Société Linnéenne de Normandie.

Une dizaine d'ouvriers ont chargé les wagons qui descendent dans l'usine, où le phosphate brut, pur et sans mélange, est jeté dans un énorme cylindre, d'où desséché, moulu, mis en poussière, il descend dans des sacs qui automatiquement reçoivent le poids, sont cachetés et mis en tas. Des rails sont disposés pour, suivant les besoins, en faire la livraison au port d'embarquement ; 120 à 130 tonneaux de 1,000 kilogrammes peuvent être embarqués dans un jour.

L'usine est parfaitement organisée, tout est prévu pour la facilité et l'économie dans le travail ; on n'a pas eu l'idée de construire un établissement de luxe, mais une installation destinée à faire bien, beaucoup et au meilleur marché possible. Sa puissance actuelle, qui est de 15,000 tonneaux, va être prochainement portée au double, par l'adjonction d'appareils nouveaux en construction, et l'agriculture pourra avec facilité se procurer ce qu'elle réclame partout... du phosphate (de l'acide phosphorique).

Quant au prix de vente, il est certainement in-

férieur aux avantages qu'il procure à l'agriculteur. C'est un calcul à faire.

Brévands livre un produit pur, sans aucune adjonction ; ce produit est parfaitement assimilable, il ne s'agit donc que d'étudier à quelles cultures il peut être avantageusement employé ; quelles quantités doivent y être consacrées suivant les produits à obtenir ; à quelle époque et de quelle manière doit-il être employé. La culture surtout ne doit pas oublier que là *où l'acide phosphorique aurait disparu, toute végétation serait impossible.*

Nous avons donc examiné la situation actuelle de cette industrie, mais pouvons-nous croire à une bien longue exploitation ? Dans le département de la Somme, le phosphate était déposé dans des poches creusées dans le terrain inférieur, mais ses poches vont en s'épuisant et les recherches ne sont pas heureuses pour de nouveaux terrains à exploiter.

On ne parle plus de ces terrains à 53,000 francs les 43 ares, on ne comptait que par millions. Auprès de Cambrai, on découvrit un gisement d'une puissance considérable, 3 à 4 millions de tonneaux, et les 150 millions de tonnes signalées par M. de Melon, dans le Calvados. Que sont devenues ces espérances ?

Les phosphates ne sont pas extrêmement rares ; les départements de l'Ain, du Lot, de la Meuse, du Tarn-et-Garonne, etc., en contiennent. L'Es-
...e Portugal ont les gisements de caurès.

La Suède et la Norwège ont l'hépatite. La Floride est exploitée par une compagnie française. Dans peu de jours, l'Algérie (Tébessa) va apporter un contingent d'une richesse inouïe et d'une puissance fabuleuse, permettant l'exploitation; car il nous semblerait d'une grande injustice de réserver ce produit à quelques communes et d'en priver l'étranger, alors que nous étions heureux de l'importation des guanos et similaires.

Nous pensons que les phosphates d'os fossiles de Normandie seront longtemps à la disposition de tous, considérant surtout que leur richesse n'est pas inférieure à la plupart de ceux en exploitation.

L'Association Normande a accordé à M. J. Mallet, directeur-gérant de la Compagnie des Phosphates d'os fossiles de Normandie, à Brévands-Carentan, sa plus haute récompense : une médaille de vermeil grand module.

CORPORATIONS

CHARITÉS ET CONFRÉRIES

de la ville et du canton de Carentan

Par M. A. DESPRAIRIES.

Corporations d'arts et métiers.

Avant la Révolution, il existait à Carentan au moins 20 corporations d'arts et métiers dont voici la liste aussi complète que possible : Ouvriers en métaux, bouchers, boulangers, tisserands, menuisiers, grossiers-merciers, chandeliers, tanneurs, cordonniers, savetiers-carreleurs, perruquiers, chapeliers, teinturiers, maçons, vitriers, tailleurs d'habits, vendeurs d'eau-de-vie, marchands de bestiaux, apothicaires et chirurgiens.

La plupart étaient érigées en confréries, avec des saints pour patrons. Les menuisiers formaient la confrérie Saint-Joseph, les tisserands la confrérie Sainte-Madelaine, les merciers la confrérie Saint-Jean et Saint-André, les chandeliers la confrérie ébastien, les tanneurs la confrérie Saint-

Marcouf, Saint-Jacques et Saint-Ouen, les boulangers la confrérie Saint-Pierre et Saint-Paul, les cordonniers la confrérie Saint-Crespin, les savetiers la confrérie Saint-Saturny, les bouchers la confrérie Saint-Adrien et Saint-Denis, enfin, les ouvriers en métaux la confrérie Saint-Éloy.

Cette dernière confrérie subsiste encore à Carentan.

Malheureusement, à l'exception d'un règlement de 1757 sur les bouchers, nous ne connaissons rien des statuts de ces associations.

Un registre de la confrérie Saint-Éloy, échappé à la destruction, nous apprend qu'à la fin du XVIIe siècle, les corporations de Carentan s'étaient entendues pour accompagner, chacune à leur tour, les prêtres allant en ville porter le viatique aux malades. Au premier son de la cloche, un nombre déterminé de confrères devait accourir à l'église et suivre le Saint-Sacrement, le chaperon de leur confrérie sur l'épaule et un cierge allumé à la main.

Enfin, nous pouvons signaler à Carentan l'existence d'une confrérie Saint-Yves, se recrutant parmi les officiers du bailliage et les membres du barreau local.

Charités.

Il n'y avait pas à Carentan de Charité proprement dite; mais à la confrérie religieuse du Saint-Sacrement, dont nous allons parler plus loin, était



annexée une confrérie dite *des Pauvres malades* ou *de la Charité des pauvres*. Pendant le XVIIe siècle, cette asssociation reçut de nombreuses libéralités. Le prévôt, qui était le plus souvent l'un des deux curés de la ville, était chargé de la distribution des aumônes. En 1684, les revenus de la confrérie furent réunis au patrimoine de l'Hôpital.

De plus, les dames et demoiselles de Carentan avaient fondé en 1660, sous le patronage de leurs deux curés, une confrérie charitable pour assister les pauvres, tant corporellement que spirituellement. Cette association comprenait trois dignitaires: une supérieure, une trésorière et une gardienne des meubles, nommées toutes les trois, chaque année, à l'élection. Les associées formaient trois catégories: celles qui donnaient et visitaient, celles qui donnaient seulement, enfin celles qui ne pouvaient que visiter, « en sorte, disent les statuts, que chacun, selon son pouvoir, pût exercer la charité ». Ces statuts, dans leur naïveté, sont tout imprégnés de la charité chrétienne la plus admirable, et M. de Pontaumont, qui les a publiés dans l'*Histoire de Carentan,* les a parfaitement caractérisés en disant qu'ils semblent inspirés par la grande âme de saint Vincent de Paul.

Confréries religieuses.

Pendant tout le moyen âge, l'église de Carentan a de nombreuses confréries pieuses, qui dis-

parurent à la fin du XVIe siècle, à la suite des guerres de religion. Seule, la confrérie du Saint-Sacrement survécut et continua d'exister jusqu'en 1790.

En revanche, le XVIIe siècle vit se fonder la confrérie du Rosaire et l'association du Tiers-Ordre de Saint-François, qui se maintinrent également jusqu'à la Révolution.

Voici sur les confréries de Carentan quelques renseignements sommaires, dégagés des détails exclusivement locaux, et destinés à faire ressortir ce qui intéresse l'historique général de ces associations dans le Cotentin.

La *confrérie Saint-Nicolas*, la plus ancienne de toutes, existait dès le XIIIe siècle et devait être très populaire, à en juger par la quantité d'actes de donation faits en sa faveur aux XIVe et XVe siècles. Le Cartulaire inédit de l'église, rédigé en 1423, indique les conditions d'admission des confrères et les avantages qui leur étaient réservés : « Toute personne qui veult estre de la confraerie Mons. Saint-Nicholas est tenue à paier xx s. pour une foiz ou asseoir a icelle confraerie ung bouissel du fourment en héritage et sera mis en escript au livre ou dyaloge de Saint-Nicholas et sera nome une foiz en l'an au jour de dymence en la sepmaine ou il sera trespassé et tous les dymences de l'an, les prières faites en général en l'eschaffot pour toutes les âmes des frères et sœurs trépassez dicelle confraerie ».



La *confrérie de la Conception Notre-Dame,* appelée aussi confrérie de l'*Omosne* ou de *Notre-Dame-des-Advens,* fut fondée en 1380.

La *confrérie de l'Assomption* existait en 1385. Le chapelain de l'Assomption était tenu de célébrer une messe tous les mardis, une messe de requiem au trépas des frères et sœurs et une messe à haute note le jour de l'Assomption.

La *confrérie Saint-Saturny* paraît avoir été très en honneur, car en 1547 elle comptait plusieurs centaines d'adhérents. Ils payaient chacun par année 2 sols 6 deniers; on faisait la quête ou cueillette une fois par mois; beaucoup de confrères en mourant léguaient à la confrérie des sommes variant de 12 à 20 deniers; d'autres, que l'on appelait les rentés ou franchis, se libéraient de leurs cotisations par la constitution d'une rente qui consistait le plus souvent en un boisseau de froment. Les confrères faisaient célébrer 12 grand'messes par an, une messe de requiem le lendemain de la fête Saint-Saturny et des messes hautes à la mort de chacun des associés. Leur chapelain disait chaque jour pour eux une messe matinale, à laquelle un cousteur ou bedeau, payé par la confrérie, les conviait individuellement à assister en allant à leur domicile sonner une clochette.

Il y eut encore à Carentan des confréries Saint-Clair, Saint-Germain, Saint-Maur, de la Purification [illegible]-Dame-de-Pitié; toutes furent réunies [illegible] la fin du XVIe siècle.

La *confrérie du Saint-Sacrement* ne se composait que d'ecclésiastiques, c'est-à-dire du clergé paroissial et des nombreux prêtres habitués ou obitiers qui desservaient l'église. Le plus ancien titre qui en fasse mention est une donation de 1489. Les confrères devaient chanter tous les jeudis une messe haute du Saint-Sacrement, fournir le pain et le vin pour toutes les messes, payer les prédicateurs de l'Avent et du Carême, entretenir le luminaire et les ornements, enfin, le jour du Saint-Sacrement et de son octave, joncher le chœur de l'église d'herbes et de plantes odorantes.

La confrérie était administrée par un prévôt et deux conseillers; chaque année, le prévôt ou facturier rendait compte de sa gestion, qui commmençait le jour du Saint-Sacrement.

Au nombre des confrères et des dignitaires, on remarque le poète carentanais Robert Lerocquetz, mort en 1560, auteur d'un livre rare et curieux, publié à Caen sous le titre du *Miroir de l'Éternité*.

La *confrérie du Rosaire* fut érigée dans l'église de Carentan, le 2 février 1623. L'acte de fondation constate l'affiliation non seulement du clergé local, mais encore de presque tous les magistrats et notables de la ville. On y voit figurer Charles de Gourmont, baron de Gyé, Ravend de Boisgrimot, lieutenant au bailliage, Antoine Bernard, procureur du roi, le lieutenant de l'Amirauté, des avocats, des échevins et de riches bourgeois.

En 1777, la confrérie du Rosaire se

du Saint-Sacrement pour l'administration de leurs revenus communs.

Le *Tiers-Ordre de Saint-François*, qui tenait ses séances dans la chapelle du Saint-Sacrement, date à Carentan de la fin du XVIIe siècle ; il fut reconnu par l'évêque de Coutances le 13 septembre 1685.

Plusieurs paroisses des environs de Carentan possédaient également des confréries.

A Saint-Côme-du-Mont, il y avait une très ancienne confrérie de Saint-Nicolas ; à Méautis, une confrérie Saint-Joseph, créée en 1658 ; à Sainteny, à Beuzeville-sur-le-Vey, à Saint-André-de-Bohon, des confréries du Saint-Sacrement. Celle de Beuzeville avait été fondée et dotée, le 26 juin 1683, par Mre Guy César de La Luzerne, seigneur et patron du lieu, pour accomplir les dernières volontés de son aïeul Antoine de La Luzerne, mort en Hollande au service du roi.

Enfin, pendant le XVIIe siècle, des confréries du Rosaire furent érigées dans presque toutes les paroisses : à Brévands, le 1er mai 1633, par le curé et les deux frères Jacques et Antoine de La Luzerne, seigneurs de Campferme et de Brévands ; à Méautis le 13 octobre 1641, avec le concours du seigneur, Richard de Saint-Simon ; à Saint-Pellerin le 9 juin 1643, grâce aux libéralités de Charles du Coudray, sieur de La Morinière, avocat au Parlement ; à Sainteny le 23 février 1643, à Beuzeville le 2 jan- [illegible]50 ; à Saint-Hilaire le 25 mars 1666, par

François Anger, écuyer, sieur de La Mare; enfin, à Auville le 28 février 1690, par Pierre Laillier, bailli d'Alençon en Cotentin, François de La Gonnivière et autres paroissiens.

En résumé, toutes ces associations avaient bien pour principal objet la prière en commun ou la dévotion à un mystère ou à un saint; mais, à défaut de leurs statuts qui ont disparu, il résulte des comptes conservés dans les archives que, dans les confréries, on pratiquait également ce que l'on appelait alors les œuvres de miséricorde; on venait en aide aux confrères pauvres, on les secourait dans leurs maladies, on les faisait enterrer honorablement, on priait pour eux après leur mort.

Il y avait là un ensemble de sentiments de solidarité et de charité chrétienne qu'il n'est pas inutile de constater.

LA COMPLAINTE JUDICIAIRE
EN NORMANDIE

(Réponse à la 16e question de l'Enquête scientifique)

Pendant le dernier séjour à Caen de M. de La Sicotière, venu pour présider la séance publique des Antiquaires de Normandie, la conversation s'engagea dans un des salons de cette ville sur les criminels et les complaintes judiciaires. Il y avait là trois ou quatre personnes ayant appartenu à la magistrature ou au barreau et fort au courant de ce genre de curiosités. L'entretien fut intéressant ; quelques complaintes, non des moins piquantes, éveillaient des souvenirs non encore effacés pour les interlocuteurs. La soirée passa vite ; nous ne saurions rendre le mouvement, le charme et l'accent de cette conversation, mais nous avons pensé que nous pourrions tout au moins consigner ici, pour l'agrément et le profit de tous, quelques-uns des renseignements qu'elle nous avait apportés.

[illegible] rieux sujet d'études que la complainte [illegible] le ne date pas d'hier, et l'on pourrait

affirmer, sans crainte de se tromper, qu'elle se perd dans la suite des temps. A y regarder de près, beaucoup de chansons populaires ne sont rien autre chose que des chansons de ce genre.

Complainte, la poésie patriotique si connue:

> Hélas, Olivier Basselin,
> N'orrons-nous plus de vos nouvelles ?

Complainte encore, la fameuse chanson de : *Da nobis*, ainsi qu'il résulte clairement du couplet suivant :

> Rossignolet,
> Qui chante au bois joly,
> Va à Rouen,
> A ma femme et luy dis
> Que je m'en vois mourir !!
> Qu'on me baille la corde,
> Hélas ! Qu'on me baille la corde !

Mais nous sommes là dans l'âge héroïque de la complainte et nous avons hâte d'arriver à des époques moins éloignées.

Comme nous n'avons ni l'intention ni le temps d'écrire un traité sur la matière, nous vagabonderons un peu dans les plates-bandes du sujet, cueillant nos citations au hasard.

Les Iles anglaises ont conservé quelques compositions de ce genre. L'une des plus c
très certainement celle qui fut imprimé



sur Catherine Deslandes, exécutée, le vendredi 3 juin 1748, pour infanticide.

Ce n'est pas, à proprement parler, une complainte. La religion protestante, d'une gravité assez triste, de même qu'elle éteint les couleurs voyantes du vêtement, transforme le chant en une sorte de psalmodie monotone, et fait, la plupart du temps, de la complainte un interminable monologue.

Le petit livret que nous signalons n'en est pas moins intéressant. Sur la couverture grise, en papier à chandelle, on voit Catherine Deslandes, assise sous un arbre, coiffée d'un chapeau élégant et tenant à la main une rose, ainsi que l'indiquent les vers suivants :

Contemplez-la, cette bonne pénitente,
D'un air joyeux, tenant une belle rose,
Invoquant Dieu qui est sa seule attente,
En qui elle prie toujours et se repose.

Le poète anonyme porte certainement un tendre intérêt à la jeune infortunée dont il nous narre la triste aventure, mais, en sa qualité de sujet fidèle, il n'oublie pas le respect dû à la loi et aux gens de justice, et termine son sermon en ces termes :

Pour finir, je prie Dieu ardemment
Qu'il prenne toujours soin de nous, de nos familles,
Qu'il garde d'accident surtout nos tendres filles,
Qu'il bénisse toujours messieurs de la justice !

nt l'époque révolutionnaire, en dehors de

l'*Hymne des Marseillais*, du *Çà ira* et autres couplets patriotiques qui accompagnaient les cérémonies publiques ou les séditions populaires, on ne chantait guère. Parmi les poésies royalistes ou réactionnaires, on peut citer la complainte sur la mort de Louis XVI qui fut l'objet de nombreuses saisies et que l'on rencontre très souvent, manuscrite, dans les pièces annexes des dossiers relatifs aux suspects. Elle se chantait sur l'air du *Pauvre Jacques* et avait huit couplets dans la plupart des textes qui ont passé sous nos yeux. Nous en donnons ici le premier, le deuxième et le septième :

I

Ah mon peuple, que vous ai-je donc fait ?
J'aimais la vertu, la justice ;
Votre bonheur fut mon unique objet,
Et vous me traînez au supplice !

II

Ah mon peuple, ai-je donc mérité
Tant de tourments et tant de peines :
Quand je vous ai donné la liberté,
Pourquoi me chargez-vous de chaînes ?

VII

Si ma mort peut faire votre bonheur,
Prenez mes jours, je vous les donne ;
Votre bon roi, déplorant votre erreur,
Meurt innocent et vous pardonne.



Ainsi qu'une infinité de documents judiciaires le constatent, la vogue de cette complainte politique fut considérable en Normandie.

Dans un livre assez mal fait, mais en somme fort curieux, le *Bréviaire du Vendéen à l'usage des habitants de l'Ouest,* Billard de Vaux, chevalier de Saint-Louis, chef de division de l'armée catholique et royale de Normandie, a publié une longue complainte, écrite dans le goût du temps, sur le massacre à Caen du major de Belzunce.

Ce texte est précédé d'un exposé des faits ainsi conçu :

« A Caen, M. de Belzunce, neveu du vénérable « évèque de ce nom, dont la noble et généreuse « conduite trouva si peu d'imitateurs à Marseille « quand la peste ravagea cette belle cité sous le « règne de Louis XV, M. de Belzunce, dis-je, jeune « homme de vingt-cinq ans seulement, plein d'es- « pérance et déjà major du régiment d'Artois, « accusé d'accaparer les grains, fut traîné à la « maison de ville par la populace et massacré sur « les marches de cet hôtel, à la barbe de ce régi- « ment dont il était l'idole pour son malheur.

« Les femmes, après l'avoir mis en pièces, lui « arrachèrent le cœur et les parties naturelles, mi- « rent le tout dans un plat d'eau, burent l'eau et « mordirent le reste, suivant les versions les plus « accréditées du Calvados. Et Louis XVI avait encore « toute son autorité à cette époque, 1789, il jouis- [illegible] de toute la prérogative de son auto- [illegible] droit ?

« Le régiment d'Artois sortit le même jour de « la ville de Caen. Les uns disent *désarmés*, suivant « d'autres *l'arme au bras*, et vint prendre ses « nouveaux quartiers à Lisieux. L'affaire n'eut « aucune suite ».

Ce récit des faits est assez inexact : Le major Belzunce appartenait, non au régiment d'Artois, mais au régiment de Bourbon, et l'émeute dans laquelle le malheureux officier perdit la vie éclata, non à propos d'un prétendu accaparement de grains, mais parce que deux soldats du régiment de Bourbon, que l'on disait avoir été poussé par le major, avaient arraché des médailles patriotiques à des soldats du régiment d'Artois. Ceci dit, voici le texte de la complainte assez suspecte publiée par Billard.

Romance sur la mort de M. de Belzunce.

1er Couplet.

A peine hélas ! ma carrière commence,
Qu'il faut la voir terminer pour toujours.
Je le sens trop ! l'instant fatal s'avance,
Il faut mourir ; adieu donc mes amours !
Il faut mourir, adieu donc mes amours !

2e Couplet.

Sexe si doux, formé pour l'indulgence,
Quoi ! vous courez à ce spectacle affreux !
Vous dont l'aspect irrite mes souffrances,
Ah ! respectez mes restes malheureu
Ah ! respectez mes restes malheure



3e Couplet.

A celle dont il était sur le point de posséder la main.

Toi que j'aimais, toi qui me fut si chère,
Quand de ma mort tu sauras les horreurs,
Ah ! charge-toi de consoler mon père
Et de mêler tes sanglots à ses pleurs !

4e Couplet.

Portrait chéri de la plus tendre amante,
Toi, mon seul bien dans ces tourments affreux,
Traits adorés que ma bouche expirante
Te couvre encore de ses baisers brûlants !
Te couvre encore de ses baisers brûlants !

5e Couplet.

A son domestique, son frère de lait massacré avant lui pour avoir essayé de le soustraire au sort qui le menaçait.

Cher compagnon de mon heureuse enfance,
Toi qui péris pour conserver mes jours,
Fidèle ami, dont l'ombre me devance,
Je vais te joindre ! Adieu donc mes amours !
Je vais te joindre ! Adieu donc ! mes amours ! (1).

L'assassinat de Marat, qui donna lieu à tant de manifestations en sens opposé, fut l'occasion d'une complainte dont un fac-similé a été publié récemment dans un grand ouvrage sur la *Révolution dans le département de l'Eure*, par M. Boivin-Champeaux,

(1) ...*ire du Vendéen*, t. I, p. 6, 7, 8.

ancien premier président. L'entête du placard représente la scène du crime : Charlotte Corday, coiffée d'un chapeau élégant, frappant Marat dans sa baignoire. Au-dessous, on lit quatre couplets dus à une muse anonyme, sur l'air : « *Cœurs sensibles, Cœurs fidèles,* » de Figaro.

Nous transcrivons ci-dessous les deux premiers :

Amis, que notre complainte
Retentisse avec éclat,
Ne formons tous qu'une plainte
Sur la perte de Marat.
Chacun est saisi de crainte
En voyant cet attentat,
Fruit d'un complot scélérat.

Ce coup qui perce notre âme
A jamais d'un vif regret
Part de la main d'une femme
Abandonnée au forfait.
Satan créa cette infâme,
On y voit à chaque trait
Du tentateur le portrait.

Quelques années plus tard, nous avons une vraie complainte, une complainte authentique, chantée dans les foires et marchés, sur l'exécution des malfaiteurs qui, le 3 vendémiaire an VII, arrêtèrent la diligence, vers quatre heures et demie du matin, au pont de Mondeville, près Caen.

Les brigands étaient au nombre de sept ; six furent arrêtés, condamnés et exécutés ; mais le



chef, Gaudin dit Montauciel, réussit à prendre la fuite et ne put être jugé que par contumace.

Voici comment la complainte, ornée d'une curieuse gravure sur bois, s'exprime à ce sujet :

Venez tous pour écouter
Une chose bien terrible
Arrivée dans Mondeville,
Je vais vous la conter,
Ah! c'est la diligence,
J'en frémis, quand j'y pense,
De cet événement!!

Quinze voleurs armés
Dans la route d'Argences
Arrêtent la diligence.
Ils vont assassiner
Un des quatre gendarmes
Qu'étaient à l'escorter ;
C'était avec leurs armes
Qu'ils le tuent sans pitié.

L'avis à la Jeunesse, rempli d'une morale excellente, est à citer :

Que l'envie de gagner,
Jamais elle ne vous tente,
Soyez plutôt timide
Que d'être si effronté.
Je vous le recommande
Au nom de l'humanité,
Que cela vous serve d'exemple
Pour votre tranquillité !

C'est à peu près de la même époque que doit dater une complainte qui nous a été communiquée par M. Pelay, de Rouen. Elle se chantait sur l'air de *Judith* et était précédée de ces quelques lignes d'avertissement :

FAMEUSE BANDE DE VOLEURS DU PAYS DE CAUX DISSIPÉE.

Jugement notable du tribunal criminel séant à Rouen, qui condamne neuf scélérats à la peine de mort, un à seize ans de fers, trois femmes à chacune vingt-quatre ans de détention.

Nous nous bornerons à en donner deux couplets :

Réjouissez-vous habitants
Du pays de Caux et de l'Eure,
Une bande de garnements
Vous volaient à toutes les heures,
Ils viennent d'être jugés
Et neuf à la mort condamnés.

Avec un bruit épouvantable,
Armés de fusils et bâtons,
Rien pour eux n'était respectable,
Chauffant les pieds aux occupants
Pour dire où était leur argent.

L'auteur de ces rimes est d'ailleurs sobre de détails, mais ce qu'il nous a appris suffit pour indiquer que la bande jugée par le tribunal criminel était

bel et bien une bande de chauffeurs. L'exhortation finale, de rigueur dans les complaintes, ressemble à la moralité qui termine habituellement les documents de ce genre :

Jeunes gens qui avez reçu
Une éducation honnête,
Aimez, pratiquez la vertu,
Car à vous perdre l'on s'apprête.
Quand on suit l'avis des parents,
Avec honneur l'on vit longtemps.

C'est aussi de l'époque révolutionnaire que date la complainte composée sur le terrible assassinat commis sur la personne de la femme Letellier, demeurant en la commune de Pierrecourt, par Marie-Françoise Letellier, sa servante.

L'exposé des faits, d'une grande simplicité, se clôt par un résumé des débats d'une concision tout à fait significative.

Voici d'abord comment la condamnée raconte son crime :

Elle (sa maitresse) me menaçait de me mettre à la
Je l'avais mérité, elle était la plus forte; [porte:
Je m'affermis sur l'heure, dans le fatal dessein
Et d'une main barbare, de lui percer le sein.

Un matin j'aperçus, devant la cheminée,
Allaitant un enfant, ma maîtresse occupée;
D'une main intrépide je saisis le couteau,
deux coups que je porte, je la mis au tombeau.

On voit ensuite que la fille Letellier essaie de nier et qu'elle est confondue par les magistrats.

Flattée d'un vain espoir qu'aux yeux de la justice,
Je pourrais lui cacher ma parfaite malice,
Je nie. On m'interroge, on me met en défaut,
Et elle me condamne d'aller à l'échafaud (1).

On pourrait en rapprocher les complaintes en l'honneur de *Perrine Dugué*, âgée d'environ dix-sept ans, assassinée le 22 mars 1796, « native de Thorigné, à deux petites lieues de Sainte-Suzanne ».

Ces complaintes, au nombre de trois, avec l'oraison qui les accompagne, ont été imprimées chez Jouanne, à Alençon, et chantées aux foires et marchés, dans le Maine, l'Anjou et la Basse-Normandie. Elles sont devenues absolument introuvables.

M. de La Sicotière, qui les a publiées et réimprimées à la suite d'une étude sur Perrine Dugué, dans la *Revue des provinces de l'Ouest* (janvier 1894), inclinait à penser qu'elles furent composées par l'abbé Fretté, curé constitutionnel de Thorigné, qui mourut réconcilié avec l'Église. Les raisons données à l'appui de cette manière de voir nous semblent décisives.

Vorci le premier couplet de l'une de ces com-

(1) Communiquée par M. Pelay, de Rouen.



plaintes. Elle se chantait sur l'air de l'*Enfant prodigue :* « Je suis enfin résolu. »

Chrétiens, venez écouter
L'histoire de Perrine Dugué.
Thorigné est son village.
Agée près de dix-sept ans,
Cette belle fille sage
Est réduite au monument.

Mais c'est surtout à partir de 1818, date de l'exécution des assassins de Fualdès, que la complainte prit tout à coup une vogue extraordinaire. La composition tragico-burlesque à laquelle cette cause célèbre donna lieu se débita partout à des milliers d'exemplaires. Sans exagération, on peut dire qu'elle fixa les règles et qu'elle resta pendant longtemps le modèle du genre.

Dans son *Histoire des livres populaires*, M. Charles Nisard a donné à la complainte de Fualdès une place d'honneur. Elle la méritait à coup sûr, mais le docte écrivain se trompe en affirmant « qu'il n'y « a peut-être personne dans la génération présente « en état d'en citer un seul couplet. »

Le début de la complainte notamment est resté dans toutes les mémoires :

Écoutez, peuples de France,
Du royaume de Chili,
Peuples de Russie aussi,
Du Cap de Bonne-Espérance,
Le mémorable accident
D'un crime très conséquent.

Mais où l'auteur s'est surpassé, c'est dans le portrait des deux assassins de Fualdès, Bastide et Jeaussion, et aussi dans le récit de la mésaventure de Clarisse Manson.

Bastide, le gigantesque,
Moins deux pouces ayant six pieds,
Fut un scélérat fieffé
Et même sans politesse,
Et Jaussion, l'insidieux,
Sanguinaire avaricieux.

Voilà pour l'esquisse des deux criminels; oyez maintenant les deux couplets relatifs à la trop sensible Clarisse Engolras, femme Manson. Nous sommes à l'audience de la cour d'assises d'Albi, et le poète résume ainsi la déposition du témoin :

De Clarisse l'innocence
Parut alors dans son jour;
Elle prononce un discours
Que commande le silence.
Elle n'aurait pas plus d'éclat,
Quand ce serait son état.

Dans cet asile du crime,
Imprudente, et voilà tout:
Pleurs, débats, j'entendis tout,
Derniers cris de la victime,
Me trouvant là par hasard,
Et pour un moment d'écart.

Impossible également de ne pas remarquer la

moralité ironique qui sert de conclusion au morceau.

Dernières paroles de Jaussion à sa femme :

Épouse fidèle et chère
Qui, par mon ordre inhumain,
M'as si bien prêté la main
Pour forcer le secrétaire,
Élève nos chers enfants
Dans tes nobles sentiments.

Comme il était naturel de le penser, l'influence de la complainte de Fualdès s'est fait sentir dans toutes les productions similaires qui parurent sous la Restauration, sous le gouvernement de Juillet et sous l'Empire. Le ton est toujours à peu près le même, les inspirations sont analogues, souvent l'imitation est flagrante et n'essaie pas même de se dissimuler.

Les meilleures complaintes n'échappent pas à ce défaut d'originalité.

Il y a cependant de bonnes choses à glaner dans la complainte de Fieschi :

Qui aimait les femmes beaucoup
Et Louis-Philippe pas du tout !

Ou dans celle d'Alibaud, scélérat fieffé :

Qui tramait ses noirs complots
En jouant aux dominos.

Notons aussi, en passant, la *double complainte* du sieur Edmond Couty de La Pommerais, dont la vente sur la voie publique et le colportage furent interdits par l'autorité. Le poète choisi par le libraire Egrot, pour narrer cette cause célèbre, rappelle les précédents judiciaires, cite l'affaire Castaing, l'affaire Dumollard et use et abuse du calembour, ainsi qu'en témoigne le dernier couplet :

Le châtiment dut attendre,
La cour d'cassation jugea ;
La Pommerais n'y trouva
Pour sûr M'sieur *Dupin* tendre ;
Un avocat général
N'est pas tendre en général.

C'cst une veine curieuse à exploiter que nous signalons aux amateurs.

La Basse-Normandie n'est pas restée étrangère au mouvement, et nous nous plaisons à constater que la plupart des grands crimes y ont obtenu, comme ailleurs, la consécration de la complainte. On peut citer, entre autres, les complaintes des affaires de Pont-l'Évêque, de Lemaire de Clermont, de Busnel, etc., etc.

On a sur le procès de Lemaire de Clermont, se disant Poulain de Beauregard, le compte-rendu complet des débats, avec des mémoires et un portrait publié par Mancel. Quant à la complainte, elle était en six couplets. Nous nous bornerons à en reproduire trois :



Du plus hardi des scélérats,
Apprenez l'exécrable histoire.
Le crime eut pour lui tant d'appas
Qu'il y voüa sa vie entière.
Ce malheureux, sortant des fers,
A Caen fixa son domicile.
Il étonnera l'univers
Jusqu'à son dernier asile.

Avec adresse il s'introduit
Chez une marchande pieuse,
Puis il l'étrangle une nuit
Et dépoüille la malheureuse,
L'enfouit sans un seul vêtement,
De là s'en vient chez sa victime.
Dieu, qui protèges l'innocent,
Tu puniras un pareil crime!

Enfin, on l'arrête à Saint-Lo.
Sur la route, la foule abonde,
On l'amène à Caen aussitôt,
Aux acclamations du monde.
De ce criminel endurci
Les lois feront bientôt justice.
Le trépas est trop doux pour lui.
Que n'est-il un autre supplice.

Dans cette affaire, qui fit un bruit considérable, l'arrêt fut rendu le 13 mars 1825.

Une des plus réussies est à coup sûr celle de Pierre Marie, due, suivant le témoignage de Georges Mancel, à la verve de l'avocat Paulmier. Pierre Marie était un enfant naturel qui avait tué sa

femme, Marie Roger, dentellière. Le procès fut jugé en 1828 ; le compte-rendu fut publié par Chalopin. La complainte n'a pas moins de vingt couplets. Le premier est parfait ; c'est un exposé du crime avec l'indication de son mobile, tout cela en quatre vers, ni plus ni moins.

Pierre Marie, de sa femme
Depuis longtemps s'ennuyait.
Aussi conçut-il en l'âme,
De s'en défaire le projet.

Le récit du forfait n'est pas moins précis :

4e COUPLET.

Il s'en alla faire amplette,
Chez un armurier de Caen,
D'une mauvaise escopette
Qu'il paya cent sous comptant.
Mais, remarquez en passant,
Qu'il avait sa veste grise
Qui ne le rendit pas blanc
Au moment du jugement.

9e COUPLET.

En arrivant il l'embrasse
Et sur son cœur la pressant,
Judas de nouvelle race
Il la tire à bout portant,
Et si près d'elle il était,
Lorsqu'il lâcha la détente,
Que du coup de pistolet
Il lui brûla son bonnet.

Mais la complainte la plus connue est à coup sûr celle qui fut composée lors de l'exécution des assassins du malheureux Peschard. L'intérêt qui s'attachait à la victime qui appartenait à l'une des familles les plus honorables de la ville de Caen, l'audace des malfaiteurs, les liens étranges qui les unissaient avaient donné à l'affaire un intérêt considérable.

Le retentissement des débats fut énorme et, aujourd'hui encore, on recherche avidement la brochure, avec portraits s'il vous plait, qui relate l'information, les plaidoiries, le réquisitoire et le résumé.

La complainte ne pouvait manquer à une pareille affaire. Il y en eut, parait-il, trois ou quatre ; la seule qui soit arrivée jusqu'à nous est à la hauteur du sujet. On la trouve généralement jointe au récit du procès : elle porte le titre suivant :

Complainte très lamentable
Contenant succinctement
L'histoire et le jugement
D'une bande redoutable
Qui fut condamnée à Caen
Pour maint crime conséquent.

A Bayeux, de l'imprimerie
Du sieur Saint-Ange-Duvant,
A Saint-Patrice se vend,
A la grande librairie
Du sieur Moularde. Prix doux :
Vingt centimes : quatre sous !!!

Une opinion assez accréditée attribue cette complainte à un avocat de Caen, homme d'esprit et défenseur de l'un des accusés, Me Delasalle, qui mourut procureur de la République à Lisieux. C'est là une erreur manifeste, et il suffit de lire la complainte pour en avoir la preuve.

Me Delasalle, en défendant Graft, avait eu une péroraison que le président des assises jugea malséante et qu'il releva assez vivement :

« Prenez garde, avait dit le jeune défenseur aux « jurés, que vos nuits ne soient troublées par un « fantôme terrible ; que la tête sanglante du con- « damné ne vienne se poser jusque sur l'oreiller « conjugal ».

Cette éloquence risquée et quelque peu macabre ne plut pas davantage à l'auteur de la complainte, qui se range très nettement au sentiment du président de la cour d'assises.

Par un beau réquisitoire,
Le procureur général
Convainquit en général
Juges, jurés, auditoire.
Puis d'éloquents avocats
Blanchirent ces scélérats.

L'un entre autres plein d'ampoule
Pour Graft fit de tels efforts
Que les jurés les plus forts
En eurent la chair de poule.
. . . .
. . . .

Mais, hommes de conscience,
Ils maîtrisent leur douleur
Et narguent ce beau parleur,
Quand rentrant à l'audience
Leur chef lit d'un ton plaintif
Un verdict affirmatif.

Me Delasalle n'est donc pas l'auteur de la complainte. D'après des renseignements que nous devons à M. Gaston Lavalley, elle serait l'œuvre de M. G. G. de Bayeux.

La dernière complainte caennaise que nous connaissions a trait à l'assassinat de la jeune servante Adeline Jacqueteau, commis sur la plage de Cabourg le 27 septembre 1881.

Le placard, de l'imprimerie Adeline, contient le compte-rendu des débats et la complainte en vingt couplets. Elle ne manque pas, au début, de certaines velléités littéraires.

Aux derniers jours de l'été,
C'était le 26 septembre,
L'air était tout embaumé
De parfums ; sous la feuillée
Les pinsons, les loriots
Chantaient heureux dans les clos.

Cette inspiration champêtre ne se soutient pas, et à dire la vérité, le factum présente assez peu d'intérêt.

ces nous a fourni peu de complaintes. Ce
la matière qui a manqué aux poètes, ce

sont les poètes qui ont manqué à la matière. Quel merveilleux sujet, par exemple, que cette affaire d'empoisonnement venue de Saint-James, dans laquelle la découverte du crime fut amenée par l'intervention fantastique d'un honorable propriétaire de l'Avranchin, ancien officier dans la garde royale. Les incidents étranges de l'audience ont formé le thème d'une nouvelle, publiée récemment dans le *Temps*, sous le titre de : *Le roman du capitaine*, mais il a manqué malheureusement à l'affaire la consécration définitive de la complainte populaire.

Nous avons pourtant mémoire de deux complaintes de provenance coutançaise : l'une était relative à un parricide commis en pleine rue par un tout jeune garnement ; l'autre, au forfait épouvantable de deux époux qui avaient, de complicité, assassiné une vieille femme aux environs de Saint-Hilaire-du-Harcouet. Que sont devenues ces deux complaintes, que chantaient avec succès dans les marchés de la Manche des spécialistes sous le légendaire parapluie rouge ? Perdues probablement, comme tant d'autres productions du même genre qui éclosent et disparaissent avec une égale rapidité.

Plus heureux pour Alençon, nous avons entre autres la complainte de Trottet, du Mesnil-Erreux, condamné le 16 mars 1832 pour avoir empoisonné un nommé Baudouin avec de l'arsenic, et la complainte de Jean Guittard, condamné le 21 avril 1834 pour vol et assassinat.

La première, qui se chantait sur l'air : *Aussitôt que la lumière,* débute ainsi :

> Depuis longtemps ma commune
> M'accusait avec raison
> D'avoir beaucoup de rancune
> Et d'employer du poison.
> Sous prétexte d'être utile,
> Et de guérir les bestiaux,
> Dans le mal j'étais habile,
> Avec moi pas de repos !
>
> Baudouin, ma triste victime,
> Était loin de se douter
> Que j'allais commettre un crime
> En l'invitant à dîner.
> J'ai l'air de lui faire fête
> Et de réparer mon tort,
> Mais un morceau de galette
> Va bientôt causer sa mort.

La seconde est en sept couplets ; mais au moment où l'imprimeur allait la faire distribuer, comptant sur un large bénéfice, on apprit tout à coup que Guittard s'était pendu. L'éditeur ne se déconcerta pas pour si peu et ajouta à ses sept couplets le post-scriptum suivant :

« Ce placard fut composé après la condamnation « et devait être vendu à grand nombre au moment « de l'exécution, mais en apprenant le rejet de son « pourvoi, le condamné, trompant la surveillance

« de ses gardiens, se pendit dans sa cellule le « le 31 mai 1834. »

« Déjà l'échafaud était prêt :
« Le peuple en grande impatience
« Depuis fort longtemps attendait,
« Lorsque le bruit s'est répandu
« Que l'infâme s'était pendu ».

Le placard porte en tête : « *Condamnation, mort violente* », et au milieu une mauvaise gravure sur bois représentant Jean Guittard, pendu à la grille de son cachot « sans penser à l'Éternité. »

A une date beaucoup plus rapprochée de nous, l'affaire Bassière, si compliquée et si dramatique, a donné lieu à deux complaintes. L'une avait été composée par un magistrat, l'autre par un membre du barreau. La seconde était la meilleure. C'était l'œuvre d'un homme d'esprit, qui avait suivi le procès dans toutes ses phases et pour lequel les procédés des maîtres du genre n'avaient pas de secret.

Si les complaintes de Bassière sont restées manuscrites, nous avons en manière de compensation, presqu'à la même date, une complainte imprimée, en 22 couplets, chez Marguerith Dupré, sur le double assassinat commis à Vingt-Hanaps par un camelot, Martin Caignard dit le *Zéphir* ou le *Joyeux*. Malheureusement, ce factum est loin d'avoir la même valeur que les précédents.

C'est une assez plate imitation des anciennes

complaintes, dont il suffira de transcrire ici les deux premiers couplets :

I.

Approchez, peuple fidèle,
Approchez pour écouter
Ce que je vais raconter
D'un scélérat bien cruel,
Qui, plus rusé qu'un renard,
S'appelait Martin Caignard.

II.

Il n'allait pas à l'église,
Au cabaret bien plutôt :
De cognac et de vin chaud
Tous les deux jours il se grise.
Dans la campagne il allait
Et les plats raccommodait.

Nous avons recueilli quelques renseignements sur les complaintes judiciaires à Rouen et à Évreux, mais ils ne sont pas assez nombreux pour que nous songions à les utiliser en ce moment.

Malgré leurs allures quelquefois ironiques et facétieuses, il ne faudrait pas croire que les complaintes populaires aient un simple intérêt de curiosité, quelques-unes, les plus anciennes surtout, ont une véritable valeur historique; c'est la physionomie que présentent, même aujourd'hui, les complaintes si nombreuses sur les attentats anarchistes

que nous nous bornerons à indiquer : d'autres peuvent nous renseigner au point de vue de l'histoire locale, des habitudes et des mœurs. Dans tous les cas, quoiqu'on en ait dit, le genre n'a rien perdu de son crédit auprès du public spécial auquel il s'adresse ; la complainte judiciaire n'est pas morte et il y aura encore des beaux jours pour les collectionneurs.

LE CONGRÈS DE CARENTAN

ET LES EXCURSIONS

Lettre d'un Indépendant

Le mardi 6 août, quelques dignitaires de l'Association Normande firent, vers le soir, leur apparition dans les rues de Carentan. Ils étaient accompagnés de quelques confrères qui, prudemment, avaient pris les devants pour s'assurer un gîte convenable pendant la durée du congrès. La précaution n'était pas inutile.

Beaucoup d'autres membres de la docte Société arrivèrent dans la matinée du mercredi; bref, la brigade était à peu près au complet, lorsque, conformément au programme, elle quitta l'hôtel de France, précédée par la musique municipale, et alla prendre part au vin d'honneur que lui offrait M. le Maire, entouré de ses adjoints et des membres du Conseil. Poignées de mains, discours de bienvenue, réponses, congratulations, toasts et vin de champagne! Au …ques minutes, la glace officielle était …on commençait à prendre contact.

La promenade dans la ville, la visite aux monuments, la séance du soir fort intéressante, ne firent que confirmer ces bonnes dispositions. Pendant toute cette journée; ma pensée ne se détacha pas du souvenir d'un des plus illustres citoyens de la petite ville : Jean Loret, poète et gazetier. Comme il eût bien raconté cette mémorable visite de l'Association, si la chose s'était passée de son temps! Jean Loret naquit en 1595, et mourut à Paris en 1665, ce qui lui donnerait 70 ans au moment de son décès. Il est vrai que quelques auteurs le font naître seulement au commencement du XVII[e] siècle; la chose, du reste, est peu importante, ce qu'il y a à retenir, c'est que notre écrivain composa divers recueils de poésies, entre autres et surtout une gazette en vers.

Ses ouvrages se trouvent ainsi indiqués dans les bibliographies :

1° *Poésies naturelles.* Paris, Jean Dugort, 1633, in-8° ;

2° *Poésies burlesques.* Paris, 1647, in-4°;

3° *La muse historique ou recueil des lettres en vers, contenant les nouvelles du temps, écrites à Son Altesse Mademoiselle de Longueville, depuis duchesse de Nemours, 1656-1665.* Paris, Chenault, 1 vol. in-4° et 3 vol. in-8°.

C'est à partir du 17 mai, que Loret commença à écrire les lettres adressées à M[lle] de Longueville, le samedi ou le dimanche de chaque semaine, et qu'il continua avec régularité jusqu'au commence-



ment de 1665. La première lettre, tirée à 12 exemplaires et portant le titre de *Gazette en vers burlesques* et la date du 29 septembre 1652, fut l'objet d'une contrefaçon sous ce titre, légèrement modifié, la *Gazette du temps en vers burlesques*. Cette contrefaçon qui attestait le succès du journal, décida Loret à augmenter quelque peu le chiffre de son tirage.

Les exemplaires de la *Gazette* n'en sont pas moins infiniment rares; aussi, pour mettre ce document à la portée des travailleurs, MM. Ravenel et de La Pelouze en ont-ils donné une nouvelle édition avec introduction, explications et commentaires.

L'ouvrage, en quatre volumes, a été traité avec les honneurs que l'on accorde d'ordinaire aux grands écrivains classiques. L'auteur a de plus été l'objet de notices biographiques de la part de MM. Pezet, Neveu, Léon de Laborde, Hatin, etc. Son portrait a été gravé par Michel Lasne et Nanteuil. Les Carentanais ont donné son nom à une de leurs rues. Qu'attendent-ils pour lui élever un buste? Ce pays favorisé, ou triomphent la race bovine cotentine, l'herbe et le beurre, est assez riche pour faire l'aumône d'un peu de bronze à leur célèbre compatriote. Renaudot, le fondateur de la *Gazette de France*, a maintenant une statue; nous croyons que la demande d'un buste pour l'auteur de la *Gazette burlesque* n'a rien d'exagéré. Ce jour-là, le sympathique préfet du département de la Manche [illegible] un beau discours, et à l'appel de M. le

Maire, les délégués de toutes les Sociétés savantes de Normandie, et de la presse locale et parisienne, se rendraient en foule dans les rues de Carentan. Ce n'est là qu'un rêve, il dépend des édiles de Carentan d'en faire à peu de frais une belle et bonne réalité.

La journée du mercredi fut splendide : le programme, qui portait excursion à Saint-Côme-du-Mont et à Sainte-Marie-du-Mont, ne fut pas exactement observé. Il reçut d'heureuses et importantes modifications. Quelques membres de la Société visitèrent Saint-Côme, que l'Association Normande avait déjà étudié dans un précédent congrès ; d'autres prirent le chemin de Sainte-Marie-du-Mont, mais tous préalablement s'étaient rendus au château de Coigny et à la ferme-école de Coigny, qui eurent les honneurs de la journée.

La visite a commencé par le château, que nous avons pu parcourir en toute liberté et visiter dans le plus grand détail, grâce à la courtoisie et à la complaisance du régisseur qui s'était mis entièrement à la disposition de l'Association. Le plus grand ordre règne dans cette grande habitation, et tous les appartements pourraient être rapidement meublés et convenablement disposés si les maîtres, absents depuis longtemps, jugeaient à propos d'y revenir pour une courte villégiature. Tables, lits, tableaux n'ont pas quitté les appartements, et le reste, soigneusement rangé et étiqueté, pourrait être remis en place au premier signal. Nous avons admiré quel-

ques beaux meubles, et remarqué des peintures de maîtres et certaines toiles d'un réel intérêt historique. Mais, c'est égal, je ne connais rien de plus triste que ces grandes habitations désertes et abandonnées qu'aucun bruit ne vient animer et qui semblent porter le deuil d'un passé brillant à jamais évanoui. Quand il visita le château, M Renault, l'auteur de la *Statistique monumentale de l'arrondissement de Coutances*, admira fort les écuries aménagées pour quarante-deux chevaux :

« L'écurie du château, destinée à recevoir 42 che-
« vaux, mérite d'être visitée. Au-dessus de chaque
« stalle s'élève une tête de cerf ayant en regard
« une tête de biche ; aux deux extrémités sont
« placées des têtes de daim. Les bois qui cou-
« ronnent toutes ces têtes, faites en composition,
« sont des souvenirs de chasse et proviennent d'ani-
« maux tués dans les bois du duché de Coigny ».

Les choses n'ont pas changé de face et il est facile de reconnaître l'exactitude de la description tracée par le conseiller Renault. Il nous a semblé cependant qu'il y avait infiniment moins de corbeaux. Ces oiseaux, classés aujourd'hui dans la catégorie des animaux nuisibles et malfaisants, avaient positivement agacé notre archéologue.

« Lorsque je visitais le château de Coigny, je
« remarquai, écrit-il, dans les arbres qui l'environ-
« nent, des centaines de corbeaux et de corneilles
« qui me parurent avoir depuis longues années
« établi leurs nids au sommet des arbres. Ils font
« sans cesse retentir l'air de leurs croassements.

« Peu habitué à cette mélodie, tout à fait assour-« dissante, je plaignis sincèrement les habitants « du château qui appartient aujourd'hui à M. le duc « de Coigny, ancien pair de France, d'avoir à « entendre un concert aussi rauque ».

La grande illustration de la famille est François de Franquetot, en faveur de qui le comté de Coigny fut érigé en duché en 1734. Il prit une part glorieuse aux campagnes d'Italie, et les victoires de Parme et de Guastella lui donnèrent une vraie célébrité. Ce maréchal de France mourut en 1760; son cœur fut déposé près de l'autel et au côté droit de l'église de Coigny, ainsi qu'en témoigne une mention portée sur les registres paroissiaux, et ainsi conçue :

« Le mercredi, 24e jour de septembre 1760, le « cœur du haut et puissant seigneur, monseigneur « François de Franquetot, duc de Coigny, maréchal « de France, commandeur des ordres du Roy, che-« valier de la Toison d'Or, gouverneur général des « provinces de Haute et Basse-Alsace et y com-« mandant en chef, ancien colonel général des dra-« gons de France, gouverneur et grand bailli gé-« néral des ville et château de Caen, a été déposé « et placé proche le cœur de Monseigneur le comte « de Coigny son père, dans l'église dudit Coigny, « au côté droit et au bout de l'autel du chœur de « la dite église ».

Il est souvent question du maréchal de Coigny dans la correspondance du marquis de Lisle, maré-



chal de camp, inspecteur d'armée, qui fut tué à la bataille de Parme, remportée par les Français et les Sardes sur les Impériaux en 1734. Cette intéressante correspondance, insérée dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, a été communiquée au secrétaire de la Société par M. le comte d'Osseville.

C'est dans l'ancien château de Coigny, situé à quelque distance du château moderne, qu'a été installée la ferme-école. Malgré les changements opérés, on peut encore se faire une idée de la configuration primitive.

On remarquait, dans une pièce du rez-de-chaussée, deux cheminées style Renaissance, d'une décoration assez soignée. La grande cheminée, située au premier étage, est encore d'une ornementation plus riche et plus caractéristique.

La pièce qui renferme cette belle cheminée est aujourd'hui à usage de musée scolaire; c'est là que le directeur de l'école avait fait dresser une table pour recevoir les membres de l'Association, avec les professeurs de l'école et quelques membres du Conseil d'administration. La visite du château de Coigny avait aiguisé les appétits, et tous les invités ont fait honneur à l'excellent menu de ce déjeuner improvisé. La réunion a été empreinte d'une grande cordialité; on a bu à l'école de Coigny et à son directeur, à l'Association Normande et à la prospérité de l'agriculture.

M. le Directeur et les membres de l'Association

Normande avaient tenu à se rendre compte par eux-mêmes de l'état de choses; pour cela, ils avaient visité avec la plus grande attention les jardins, les bâtiments d'exploïtation, les étables et en particulier la laiterie où fonctionne une écrémeuse mécanique.

La fabrication du beurre joue en effet un très grand rôle à Coigny, qui est en même temps qu'une école d'agriculture une école toute spéciale de laiterie.

A titre de document, nous reproduisons ici un fragment de prospectus relatif aux conditions dans lesquelles s'y exerce l'industrie beurrière.

« L'École pratique d'agriculture de la Manche, dépendant de l'État et du département de la Manche, et installée à Coigny, au centre des meilleurs herbages de la Normandie, en pleine contrée d'Isigny, a pour spécialité la fabrication du beurre résultant de ses vaches laitières, toutes de race Cotentine, et inscrites pour la plupart au Herd-Book Normand.

« Le travail de laiterie est exclusivement exécuté par les élèves de l'École, sous la surveillance et la direction du professeur d'industrie laitière.

« La fabrication du beurre se fait au moyen des appareils les plus récents et les plus perfectionnés. Il est inutile d'ajouter que les soins les plus minutieux de propreté sont apportés dans les différentes manipulations et que la main de l'homme ne touche jamais le beurre.

« Ce dernier s'expédie en boîte à partir de 1 kil.

jusqu'à 2 kil.500 pour les colis postaux en gare ou à domicile, au prix unique et invariable de 5 fr. le kilog., plus le port ».

M. Etienbled, actif, intelligent et avisé, a eu le grand mérite de faire cesser quelques abus et de remettre sur pied un établissement qui périclitait.

Dans le rapport sur le fonctionnement de l'école, rédigé par M. Denis au nom du comité de surveillance (1), nous lisons ce qui suit :

« Le bail de la ferme du Vieux-Château spécialement affectée à l'école, ainsi que des animaux domestiques, du matériel de culture et de laiterie, et du mobilier scolaire et de ménage la garnissant, qui avait été consenti à M. Étienbled, directeur actuel, pour neuf années consécutives à partir du 1er octobre 1890, vient d'être modifié et prolongé jusqu'au 29 septembre 1902, pour les bâtiments et les terres en labour, et jusqu'au 25 décembre de la même année pour les herbages et les prairies.

(1) Les membres du Comité de surveillance et de perfectionnement sont :

MM. Prillieux, inspecteur général de l'enseignement agricole, attaché à la région, président ; Regnault, conseiller général et député de la Manche, maire de Périers ; Amiard, vice-président du Conseil général de la Manche, maire de Saint-Lo ; Denis, membre du Conseil général de la Manche, notaire à Barneville-sur-Mer ; Savary, juge de paix à Cerisy-la-Salle, propriétaire, agriculteur, à Montpinchon (Manche) ; Raulline, agriculteur et maire de Remilly-sur-Lozon (Man-
Tasquelle, ingénieur agronome, professeur départe-
d'agriculture de la Manche (secrétaire).

Dans ce nouveau bail, sont compris les terrains de la ferme de Hotto, qui devaient être échangés, après deux années de jouissance, contre d'autres terrains faisant partie de la ferme du Vieux-Château.

« Les immeubles, composant aujourd'hui la ferme du Vieux-Château, ont une contenance de 47 hectares 32 ares 83 centiares.

« Le Directeur vient encore de louer pour la même durée la ferme de Hottot, contiguë à la précédente, et qui présente une étendue superficielle de 36 hectares 10 ares 36 centiares; en sorte qu'il se trouve aujourd'hui à la tête d'une exploitation de 83 hectares 43 ares 19 centiares de terrains, dont quatre cinquièmes en herbages et un cinquième en labour.

« Le prix de location annuelle de la ferme du Vieux-Château est de 9,140 francs, et celui de la ferme de Hottot est de 3,300 francs.

« La réunion de ces fermes améliore la situation de l'école qui manquait de bâtiments d'exploitation; mais il est nécessaire de les relier entre elles par un chemin à ouvrir sur une longueur de 500 mètres environ, qui rendrait en même temps beaucoup plus facile l'exploitation de plusieurs pièces de terre faisant partie de la ferme du Vieux-Château.

« L'enseignement est à la fois théorique et pratique ; à cet effet, le temps des élèves est partagé de façon que la moitié de la journée soit consacrée à l'étude et l'autre moitié aux travaux de la ferme; un roulement est établi de façon que les élèves

passent à tour de rôle dans les différents services.

« Plusieurs des jeunes gens sortis de l'école ont été placés par les soins du Directeur, en qualité de commis de fermes, chefs de laiterie ou de vacherie; trois ont été admis aux jardins du Muséum de Paris, et deux d'entre eux se préparent à l'École nationale d'horticulture de Versailles.

« Quelques-uns ont été admis aux écoles nationales d'agriculture, où ils figurent parmi les plus brillants élèves ; mais là n'est point le but principal que nous cherchons à atteindre et qui consiste à donner aux jeunes gens du département qui se destinent à la carrière agricole, et doivent rester dans le département, en même temps que la connaissance des meilleurs procédés en agriculture, les notions théoriques nécessaires pour pouvoir suivre utilement les progrès qui se font tous les jours, et appliquer eux-mêmes les méthodes que l'étude et l'expérience leur montrent comme devant produire de bons résultats.

« Il ne faut pas se dissimuler que l'agriculture n'est plus une simple profession manuelle dont la pratique peut être abandonnée aux plus ignorants, mais bien une science qui demande des connaissances aussi étendues que variées, afin de pouvoir lutter contre la concurrence étrangère.

« Dans sa visite du 27 juin dernier, le Comité a eu la satisfaction de constater que l'École est bien tenue.

« Le Directeur est digne des encouragements

qui lui ont été donnés ; il en mérite de nouveaux pour pouvoir continuer à marcher dans une voie d'amélioration et de progrès ».

Un document, rédigé à la suite d'une inspection officieille plus récente, est venu plus tard confirmer les constatations du comité de surveillance :

« Un ancien élève de l'École de Grignon, M. Étienbled, y lisons-nous, a apporté dans la marche de la culture et la tenue de l'école de très heureuses modifications.

« L'effectif actuel des élèves est de 21, en deux promotions. Le travail se fait à l'école dans des conditions très régulières, et la marche de l'enseignement est pleinement satisfaisante.

« L'étendue des terres exploitées par l'école est de 66 hectares ; elle se divise comme suit :

Terres arables.	15 h.	»»
Prairies et pâturages . .	50	»»
Jardin	0	20
Bâtiments, cours, etc. . .	0	80
Total. . . .	66 h.	»» (1).

« Les terres arables sont, pour la plupart, de très bonne qualité et sont bien cultivées.

« L'École est placée dans la partie du département de la Manche où la production du beurre a la plus grande renommée ; elle doit être particulièrement une école de laiterie.

(1) Depuis, l'étendue des cultures a été portée à 65 hectares.

« La laiterie a été installée à Coigny très coûteusement, au moment de la création de l'école; elle est bien organisée, et les élèves y trouvent les meilleurs modèles d'instruments, et apprennent à s'en bien servir.

« Une cinquantaine de bêtes à cornes sont tenues presque toute l'année dans les herbages. Ce sont des animaux de pure race cotentine, dont plusieurs sont inscrits au Herd-Book normand. Le cheptel comprend, en outre, 3 juments, un troupeau de 25 bêtes ovines et une demi-douzaine de porcs.

« Durant la première année, l'École de Coigny était exploitée au compte de propriétaires anglais, d'abord par un sous-directeur, puis par un directeur placé sous le contrôle constant du mandataire des propriétaires. Le manque d'indépendance dans la direction des cultures a nui au bon fonctionnement de l'École; cependant les élèves n'ont jamais manqué, et leurs études n'ont pas souffert des difficultés qui se sont produites dans la gestion du domaine. Aujourd'hui, le directeur, M. Éteinbled, a une indépendance complète, il est fermier des propriétaires et exploite à ses risques et périls.

« Depuis la création de l'École, 82 élèves y ont été admis, et 44 en sont sortis diplômés ».

Le rapport de M. Denis regrette avec raison que l'école d'agriculture n'ait pas été pourvue d'un champ d'expériences. Nous ne croyons pas que cette lacune ait encore été comblée.

mi les convives de M. le directeur, avec le ré-

gisseur sympathique du domaine de Coigny, se trouvaient un des adjoints de M. le maire de Carentan, M. Denis, conseiller général de Barneville, et M. Savary, juge de paix de Cerisy-la-Salle et poète à ses heures. Combien nous aurions été heureux d'entendre, sous forme de toast ou autrement, quelques-uns de ses vers si appréciés! Poète et juge de paix, pourquoi pas! Nous avons en ce moment dans l'Orne un poète greffier, Charles Pitou, auquel Gustave Le Vavasseur vient d'adresser une bien originale ballade :

Il descend la vie en rimant,
De Noël à la canicule,
Au bout de ses vers gentiment
Les syllabes font la bascule;
Mais gare à lui quand il calcule,
Tout plaideur lui rapporte un sou,
Un sou par chaque majuscule.
— Pas si farceur, Charles Pitou.

C'est égal, nous regretterons longtemps de n'avoir pas entendu quelques-uns des vers de M. Savary. L'excursion du jeudi nous avait conduit dans l'arrondissement de Coutances; celle du vendredi a eu lieu tout entière dans l'arrondissement de Valognes. Le programme indiquait Portbail et Carteret, deux petits ports d'aspect pittoresque du canton de Barneville, accessibles par chemin de fer. On considère généralement que Portbail est l'ancien *Grannonan*. On y a trouvé des monnaies romaines, des poteries, des sarcophages et des restes d'aqueduc. Nous n'avons eu le temps que de jeter un



coup d'œil sur ses deux églises, qui renferment des détails intéressants d'architecture. Tout le monde, depuis le roman de d'Aurevilly, connaît l'*enlèvement du chevalier Destouches*, l'un des événements les plus surprenants et les plus dramatiques de l'histoire révolutionnaire de notre pays. Les émigrés réfugiés à Jersey communiquaient avec leurs partisans par Granville, Carteret, Portbail. L'un des agents royalistes les plus audacieux était le chevalier Destouches, qui fut arrêté pour fait de correspondance avec l'étranger, conduit à Coutances, condamné à mort et enlevé de sa prison, par quelques hommes déterminés, la veille même du jour fixé pour l'exécution. Destouches avait été dénoncé par un marin de Portbail, nommé Michel Quintal, et c'est sur la plage de cette localité que se passa le premier acte de cette étonnante et tragique aventure.

A Carteret, dont le seigneur figure à la conquête d'Angleterre, les excursionnistes furent accueillis par M. le Conseiller général de Barneville, qui s'était empressé de venir au-devant d'eux. C'est sous sa direction, après un déjeuner succulent, terminé par les toasts et les rasades ordinaires, qu'eut lieu la visite des grottes étranges et des falaises rocheuses, d'un aspect sauvage, qui contribuent à la réputation de Carteret, en train de devenir une importante station balnéaire.

Le retour se fit par la vieille chapelle et le phare, d'où l'on peut contempler la mer s'étendant au

loin comme une nappe immense, à l'extrémité de laquelle surgissent les îles anglaises.

M. Denis ne s'en tînt pas à la visite de Carteret, il entraîna les membres du Congrès jusqu'à Barneville, où ils eurent le loisir d'admirer une très belle église romane, tout dernièrement restaurée, et de voir, situé à quelque distance dans la campagne, le très pittoresque manoir de Graffard. Dans cette grande construction, abandonnée et à moitié démolie, nous avons remarqué une élégante porte de la Renaissance. Après un lunch qui leur a été gracieusement offert par M. Denis dans son habitation à Barneville, les membres de l'Association ont pris congé de leur aimable cicérone et sont remontés en wagon pour regagner Carentan; l'excursion du vendredi, qui laissera à tous les congressistes les plus agréables souvenirs, était terminée.

Les excursions n'ont pas empêché les enquêtes agricoles et scientifiques de suivre leurs cours. De tout cela, les procès-verbaux de ces réunions rédigés par MM. de Longuemare et Émile Travers, disons ce qu'il convient de retenir. J'aurais pourtant grande envie d'insister un peu sur la nécessité, reconnue aujourd'hui par tout le monde, de donner un côté pratique à l'enseignement primaire. Puisqu'il s'agit de futurs cultivateurs, de grâce un peu plus de notions d'agriculture élémentaire, voilà pour le côté des garçons; et pour le côté des filles, qui ne peuvent pas devenir toutes institutrices et qui sont

appelées à faire de bonnes ménagères, pourquoi ne pas les instruire un peu de la tenue du potager, de la tenue de la basse-cour et des pratiques courantes d'une cuisine saine et élémentaire. Le *Petit Journal* réclamait, avec beaucoup de raison, que l'on inculquât quelques notions de cuisine aux jeunes ouvrières; un enseignement de ce genre très simple, très pratique, sans exagération et sans vain pédantisme, serait également très bien accueilli à la campagne et viendrait en aide aux *leçons de choses* que l'enfant peut recevoir dans sa famille.

Dans l'enquête scientifique, une question nous a tout particulièrement intéressé, et nous croyons d'autant plus à propos d'y revenir que l'on s'en est préoccupé en dehors de la salle des réunions et que l'on s'en préoccupe encore aujourd'hui. Il s'agit de la question de l'emplacement de Crociatonum, que l'on cherche avec ardeur depuis le commencement du XVII[e] siècle et que l'on n'a pas encore jusqu'ici réussi à déterminer.

Heureux privilège des questions de géographie ancienne qui passionnent d'autant plus qu'elles sont plus obscures, et combien l'Association Normande a été bien inspirée en inscrivant celle-ci à son programme! Cela nous a valu d'abord une belle discussion à laquelle ont pris part MM. Travers, Gouville, Desprairies, de Bailliencourt, et si le problème n'a pas été résolu, les conditions dans les-
...es il se pose ont été tout au moins détermi-

nées rigoureusement, si bien que l'on sait à peu près de quel côté il y aurait lieu de diriger les recherches, à l'effet de découvrir cet emplacement resté jusqu'ici si mystérieux. Nous avons entendu dire que M. de Bailliencourt, l'honorable maire de Mortain, qui s'est fait depuis longtemps un spécialiste des recherches de ce genre, se proposait de prolonger son séjour dans le Cotentin pour étudier à ce point de vue les abords de la ville de Carentan et les environs. Or, un peu plus tard, un autre archéologue arrivait sur les lieux et découvrait ou croyait découvrir, le 15 septembre, les vestiges de Crociatonum à Beuzeville-au-Plain ! !

Voici, en effet, à la date du 28 septembre, ce que nous lisons dans le *Journal de Carentan :*

« On vient de découvrir à Beuzeville-au-Plain, canton de Sainte-Mère-Église (Manche), les vestiges d'une antique cité nommée Crociatonum, et dont les archéologues cherchaient en vain la trace depuis longtemps.

« D'après les constatations qui ont été faites jusqu'ici à ce sujet, il paraît que, contrairement aux règles adoptées par les Romains dans le Cotentin, la ville était couchée dans une plaine à peu de distance et pour ainsi dire au niveau de la mer.

« Ses substructions s'étendent sur une longueur d'environ 900 mètres et une largeur indéterminée.

« Les sondages qu'on a fait permettent de croire que la ville fut autrefois un port assez important, qui communiquait par un canal naturel avec la mer.



« L'auteur de cette intéressante découverte, M. F. Liger, souhaiterait de voir l'État envoyer des ingénieurs pour organiser des fouilles et poursuivre ses recherches.

« La découverte dont il s'agit va vivement intéresser nos archéologues normands. La question de l'emplacement du Crociatonum des Romains a été l'objet de bien des discussions entre savants. On sait que c'est à Saint-Côme-du-Mont que l'on fixait la vieille ville romaine.

« Lors du congrès de l'Association Normande, qui se tenait le mois dernier à Carentan, ce sujet figurait au programme de l'enquête archéologique ».

Ces lignes étaient extraites textuellement du *Petit Parisien*, qui avait eu évidemment, par l'un de ses rédacteurs, la primeur de cette découverte. Dans le numéro du 2 novembre suivant, le *Journal de Coutances* revenait sur la question et donnait à ses lecteurs de nouveaux détails :

« La ville de Crociatonum, disait-il, portée sur la table théodosienne, et depuis si longtemps cherchée, vient d'être retrouvée à Beuzeville-au-Plain, à 3 kilomètres au Nord de Sainte-Mère-Église (Manche), dans un champ appartenant à M. Mouton, maire de cette commune.

« Ses ruines existent sur une longueur de 900 mètres et sur une largeur encore indéterminée. Leur disposition autour d'un infléchissement de terrain en forme de cuvette et la présence de certains canaux déformés, dont un conduit à la mer,

semblent indiquer un ancien port, comblé par suite des modifications de l'estuaire de la Manche.

« Cette remarque peut avoir son importance, car le géographe Ptolémée mentionne le port des Unelles, dans ces parages, sous le nom de Crociatonum, sans qu'on en ait jamais trouvé trace, et l'identification du Crociatonum de la table théodosienne avec le Crociatonum de Ptolémée ne saurait être mise en doute.

« Cette importante découverte, comme celle d'Oisseau (Sarthe), est due à M. F. Liger, ancien architecte divisionnaire de la ville de Paris, auquel on doit déjà de très nombreuses trouvailles archéologiques.

« Les ruines de Crociatonum se trouvent sur la voie d'*Alauna* (Valognes) à *Augustodurum* (Bayeux), aux distances exactes portées sur la table, c'est-à-dire à 7 lieues gauloises d'*Alauna* et à 21 d'*Augustodurum*.

« M. F. Liger, qui a retrouvé à *Alauna* le castrum dont on ignorait l'existence, signale également, à Sainte-Mère-Église, une borne leugaire, avec inscriptions assez frutes, il est vrai, mais qui demande à être étudiée et surtout à être sauvegardée par les antiquaires de la région. Nous croyons savoir, du reste, que M. F. Liger prépare le compte-rendu de ces intéressantes découvertes qui lui ont permis d'établir le tracé de la voie romaine de Bayeux à Valognes, voie magistrale traversant Crociatonum, que jusqu'à présent les topographes



ont confondu avec la voie du Mans aux Bourgs et à Carentan. Il est vrai que la voie de Bayeux suivait celle du Mans jusqu'aux Bourgs, mais à ce point, elle s'en détachait pour courir sur le Bignon, Beuzeville, la Chaussée, le Grand-Chemin et le Grand-Vey ; là, elle traversait le golfe et les dunes, qui était alors terre ferme, et gagnait Bayeux en ligne droite ».

Dans une publication récente, *Les Curiosolites, Reginea Fano-Martis et Coriallo*, M. F. Liger a tenu à s'expliquer lui-même sur Crociatonum :

« La découverte des ruines de Crociatonum, dit-il, que nous venons de faire (15 septembre 1895) à Beuzeville-au-Plain, au nord de Sainte-Mère-Église (Manche), n'est pas sans intérêt pour les questions de géographie gallo-romaine qui viennent d'être touchées. Elle fixe irrévocablement le tracé de la voie romaine en ligne directe entre Bayeux et le cap de la Hague par Alauna, dont l'intégrité ne pourra plus être affectée, puisque nous venons de retrouver le Castellum de cette importante civitas, qui fut incontestablement la capitale des Unelles ».

M. Liger ajoute en note ce qui suit :

« Dom Bouquet, qui n'a pas fait merveille dans ses études géographiques du pays, voyait Crociatonum à Saint-Côme. D'Anville qui, suivant Biseul, a infesté l'armorique d'erreurs, place la même ville à Alauna qu'il transporte vers Saint-Pair, au bord mer, en contradiction formelle avec la table,

le seul document qui en fasse mention. L'abbé Belley, dont les études sur le Cotentin sont trop imaginatives, copie simplement ses devanciers. De Caumont, de Gerville, le colonel Lapie, Reichard Walkenaer, A. Bertrand, de Kerviler, Le Canu et de Potiche adoptent la théorie de dom Bouquet en initiant Crociatonum à Saint-Côme. Desjardins, Longnon et le chanoine Pigeon préfèrent Carentan. Rostaing choisit Sainte-Mère-Église. Dans ces laborieuses recherches, les auteurs se sont égarés en confondant la voie d'Alauna à Subdunum (Le Mans) avec celle d'Alauna à Bayeux qui leur était inconnue. La voie du Mans passe près de Sainte-Mère-Église à Saint-Côme, Carentan, Saint-Lo au nord de la Vire, au Châtelier, Bagnoles, Saint-Georges, Mézières, La Chapelle, Saint-Fray, La Milesse et Saint-Aubin. Elle a été fouillée sur une grande partie de son parcours. La voie de Bayeux court sur Beuzeville, la Chaussée, le Grand-Chemin, le Grand-Vey, tous noms caractéristiques, d'où elle gagne Bayeux en passant sur les dunes qui étaient alors terre ferme ».

Nous n'avons pas l'intention d'intervenir dans cette mêlée confuse d'archéologues. Nous croyons d'ailleurs qu'il serait prématuré de discuter ici les opinions géographiques émises par M. Liger. Quant à présent, l'idée de placer à Beuzeville Crociatonum est une simple conjecture, dont la réalité est subordonnée au résultat que pourront donner des fouilles méthodiques entreprises sur ce point. Jusqu'ici, le

sol de Beuzeville ne nous a révélé la présence d'aucun objet antique, et rien ne nous permet de soupçonner l'étendue et la configuration des substructions que recouvre l'herbe des champs de M. Mouton. Il nous paraît donc prudent de réserver notre opinion. Nous n'attendrons pas, paraît-il, très longtemps. M. Liger annonce en effet la publication d'une brochure sur *Crociatonum*, et il a tellement foi dans son idée qu'il a tenu dès maintenant à prendre position pour que, lorsque les murs de Crociatonum réapparaîtront au jour, on ne puisse pas lui contester la priorité de la découverte. Si les faits viennent lui donner raison, ce que nous souhaitons, ce serait là un épilogue bien curieux du Congrès de l'Association Normande.

En attendant, le mercredi, vers 3 heures de l'après-midi, les membres de la Société, très heureux de l'accueil qui leur avait été fait et très touchés de la courtoisie empressée de M. le Maire et de MM. les adjoints, ont quitté la ville de Carentan. Il y avait parmi eux bien des membres d'habitudes sédentaires qui n'étaient plus précisément de première jeunesse. Tous avaient supporté allègrement les courses dans la campagne et sur les falaises, et, ce qui est plus difficile, les repas très longs agrémentés de toasts et dans lesquels l'eau pure, chantée par Pindare et anathématisée par Le Houx, était généralement remplacée par le champagne des grandes marques. Les hommes de [illegible] volonté bénéficient évidemment d'une pro-

tection particulière, et les congressistes qui prêchent partout le progrès, la concorde, la pacification, méritaient à tous égards d'être rangés dans cette catégorie privilégiée.

P. S. — Rendons justice à qui elle est due. M. le conseiller général Denis, qui a guidé l'Association Normande avec tant de bonne grâce dans son canton de Barneville, est un protecteur zélé et vigilant du gibier qui tend à disparaître en France et de l'agriculture dont les progrès intéressent tous les bons citoyens. Les petits oiseaux, si utiles aux cultivateurs, n'ont pas de défenseur plus convaincu et il poursuit avec la plus louable activité les animaux nuisibles et malfaisants. Il ne s'en est pas même tenu à la théorie, il est passé à la pratique et a fondé à Barneville une société ayant sa hiérarchie et ses statuts pour arriver à la destruction prompte et méthodique des animaux malfaisants.

M. Denis a publié, en outre, une petite brochure, intitulée : « Moyens à employer pour avoir chaque année une bonne récolte de pommes ». On y trouve des indications pour arriver à la destruction de la *chenille* du pommier, de l'*anthonome,* du *Rynchites Bacchus* et de la *Pyrale.* Très pratique et très simple, ce petit manuel peut rendre de grands services. Nous avons plaisir à le recommander.

INVENTAIRE
DES MONUMENTS MÉGALITHIQUES
du département de la Manche

Par M. Léon COUTIL.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

Canton d'Avranches.

SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES. — *Polissoir*. — Un polissoir a été signalé par M. Bourdelet.

Canton de Brecey.

LE GRAND-CELLAND. — *Dolmen*. — On voit encore, dans cette commune, les trois supports d'un dolmen dont la table a disparu ; ils sont disposés en triangle.

Menhirs. — Il existe aussi deux menhirs, signalés par l'Inventaire des monuments mégalithiques et par M. le chanoine Pigeon. Ils sont situés à proximité des trois supports du dolmen, leur hauteur est de 2m20 au-dessus du sol; l'un va en se rétrécissant vers le haut et, avant d'arriver au sommet, il [illegible]rte de renflement.

Canton de Granville.

BOUILLON. — *Menhir.* — *La Pierre-au-Diable* se trouve sur le bord d'un chemin partant de la route de Granville à Avranches, dit du Littoral, parce qu'il suit le bord de la mer; elle est distante d'environ 200 mètres de cette route. C'est un gros bloc de granit de forme cylindrique dont le sommet est aplati; il mesure 3 mètres de hauteur et 6 mètres de circonférence. Les carrières de granit sont distantes d'environ trois kilomètres de ce point, et c'est le seul bloc de cette roche dans la région. La Société d'Archéologie d'Avranches a fait fouiller au pied de cette pierre, vers 1855; ce qui a permis de voir qu'elle se terminait en pointe et que la partie enterrée était presque aussi longue que celle qui émerge du sol. Un vieux calvaire en granit se trouvait jadis en face de cette pierre; il a été transporté dans le cimetière de la paroisse, à l'époque où la Société d'Avranches exécuta ses fouilles au pied du menhir.

M. de Gerville et M. le Chanoine Pigeon ont signalé ce menhir dans leurs travaux. Voir aussi une note dans le *Dict. arch. de la Gaule*, 1875, p. 183.

SAINT-AUBIN-DES-PRÉAUX. — *Bloc erratique.* — *La Pierre Taillebot* est située dans le Val de La Roche (n° 675. Section B. Plan cadastral); sa forme est très irrégulière, elle se rapproche de celle d'un prisme à base quadrangulaire; c'est un bloc erratique d'arkose mesurant environ 25 mètres de tour et dont la hauteur moyenne est de 4 mètr

Canton de Saint-James.

ARGOUGES. — *Menhir.* — L'Inventaire des monuments mégalithiques signale un menhir sur cette commune et M. le chanoine Pigeon un chromlech?

Le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (1875, p. 78) indique les débris d'un menhir au village de *Pierre-Plate.*

Polissoir. — Dans une petite vallée, au lieu dit: *Longue-Touche,* se trouve un polissoir appelé *la Pierre de Saint-Benoist.* Il est situé non loin de l'église de Saint-Benoist et du village d'Auberoche ou Aubes-Roches (ce nom lui a été donné sans doute à cause des blocs erratiques de quartz qui s'y rencontrent). Le polissoir lui-même est formé d'un de ces blocs de quartz, placé horizontalement et mesurant 1m25 de longueur, sur 0m50 de largeur; il affleure le sol d'une prairie humide (Noë). Cette roche plate présente des rainures parallèles, au nombre d'une douzaine, avec dépression vers le centre et formant une sorte de cuvette.

Les veines roses qui se voient dans la masse de ce bloc sont considérées par certains paysans comme les veines du *saint,* qui aurait été jadis *pétrifié* en cet endroit: aussi amène-t-on les enfants pour les guérir de la gourme (la rimphe) et le catarrhe (le catère).

M. Le Héricher est un des premiers qui ait attiré l'attention sur ce polissoir; il l'a décrit en 1881 *(Bull. des Ant. de Norm.,* t. IX, p. 167 à 173).

Canton de Sartilly.

"LLY. — *Dolmen.* — Un dolmen en ruines, dont

il ne reste que la table, est signalé par M. le chanoine Pigeon, au hameau de la Vannerie. A une des extrémités de cette table, on remarque deux rainures formant une sorte de T: leur longueur est de 3m 15, la largeur 1m 45 et la profondeur 0m 08.

CAROLLES. — *Menhir et bloc erratique.* — L'inventaire des monuments mégalithiques et le *Dictionnaire de la Gaule* (1875, p. 233) signalent un menhir et un bloc erratique.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

Canton de Brehal.

LONGUEVILLE. — *Menhir.* — Entre Longueville et Granville existe un menhir qui porte le nom de *Piere-Hu*; il mesure 3m 35 de hauteur. C'est un bloc de calcaire siliceux, roche qui est abondante dans la localité.

Canton de la Haye-du-Puits.

APPEVILLE. — *Dolmen.* — Une table de dolmen, aujourd'hui privée de ses supports, existe au lieu dit *le Grand-Perrey;* elle est inclinée vers le Nord et mesure 2m 40 de longueur, 2m 20 de largeur et 0m 40 à 0m 80 d'épaisseur. M. Ménage, propriétaire de cette pierre, a trouvé à côté, des ossements humains dans le sol.

Cette table porte le nom de *Pierre-Lée*, elle est en marbe gris veiné de blanc et de rouge, roche qui est étrangère au pays. (*Invent. des mon. mégal.*, p. 18. — *Dict. arch. de la Gaule*, 1875, p. 65).

CRETTEVILLE. — *Dolmen disparu.* — Au lieu dit le *Champ-de-la-Pierre* se trouvait un dolmen qui a été brisé pour faire des matériaux de construction.

Le *Dictionnaire arch. de la Gaule* (1875, p. 323) indique ce dolmen comme étant seulement renversé.

NEUFMESNIL. — *Chromlech.*— M. le chanoine Pigeon a signalé la présence d'un chromlech près du château et de la forêt de Blanche-Lande (*Diocèse d'Avranches*, t. II, p. 621-625).

VARENGUEBEC. — *Dolmen.* — Sur le Mont-Étanclin existe un dolmen sous lequel on a trouvé, vers 1854, des haches de bronze.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

Canton de Beaumont-Hague.

BEAUMONT-HAGUE. — *Tumulus.* — Trois tumulus existaient jadis sur cette commune. Le premier, situé sur la croupe de l'anse d'Écalgrain, a été fouillé en 1810. Le second, situé sur la lande des Hogues, a été fouillé en 1850; on y a trouvé des pointes de flèches en silex. Enfin, le troisième tumulus a été fouillé l'année suivante, à proximité du précédent; on y a découvert une dizaine de pointes de belles flèches en silex à barbelures et une épée en bronze de 0m40 de longueur, sur 0m05 de largeur.

...E. — *Tumulus.* — Sur la côte Ouest et au ...'anse de Vauville se trouvent deux tumulus.

JOBOURG. — *Dolmen.* — La présence d'un dolmen a été signalée par M. de Gerville (*Mém. des Ant. de Normandie*, 1833).

M. le commandant Jouan, qui a parcouru pied à pied toutes les communes des environs de Cherbourg pour en étudier les monuments mégalithiques, nous a affirmé que ce dolmen n'avait jamais existé, même en 1833, et que M. de Gerville aura voulu parler du tumulus fouillé, vers 1810, à la limite des communes de Jobourg et de Beaumont.

Du reste, dans sa *Description des monuments druidiques de la Manche*, publiée dans *l'Annuaire de la Manche* de 1883, M. Pierre Lefillastre ne parle pas non plus du dolmen à Jobourg.

NACQUEVILLE. — *Menhir détruit.* — Au hameau de Bosvy, à onze kilomètres et demi à l'O.-N.-O. de Cherbourg, plusieurs triages sont désignés sous le nom de *Pierres-Levées.* On voyait encore dans ces champs, vers 1840, plusieurs menhirs en granit, roche étrangère à cette localité : les vieillards du pays prétendent qu'il y en avait un *certain* nombre, mais qu'on les a détruits lorsqu'on défricha ces terres.

SAINTE-CROIX-HAGUE. — *Menhir.* — A la limite de cette commune et de celle de Vauville, dans le voisinage de l'Épinette, *près d'un menhir assez élevé*, on a découvert, en 1826, dans un vase ayant une sorte de col, plus d'une centaine de haches à douille en bronze de la fin du larnaudien ; un exemplaire de ces haches existe au Musée de Cherbourg

gueur est de 0m012, le taillant de 0m03; anneau latéral (de Gerville, Mém. des Ant. de Norm., 1827-1828, p. 282.)

Tombelle. — M. Vauquelin, maire de Branville, a fait fouiller, vers 1830, un petit monticule; il trouva, au centre, des pierres formant une sorte de voûte, sous laquelle était placée une urne en terre grossière et mal cuite qui renfermait des cendres; sur le vase on distinguait des traces de rouille. Au-dessous de cette urne se trouvait un lit d'argile de forme circulaire, qui avait subi l'action du feu. En creusant auprès de cette voûte, il découvrit, à 1m20 de profondeur, une sorte de cist en pierres sèches de 1m94 de longueur, rempli de cendres et de charbons (Notice de M. Ragonde, Mém. de la Soc. acad. de Cherbourg, 1833, p. 229).

SAINT-GERMAIN-DES-VAUX. — *Menhir.* — Il existe, au Musée de Saint-Lo, un dessin à la plume de M. Guillot, d'après un autre dessin de M. Parevy et qui représente un menhir situé dans des herbages; il mesure 2m15 de hauteur, sur 1m30 de largeur.

Dolmen. — Non loin de là, si on en croit un autre dessin qui fait pendant au précédent et qui est dû à M. Houel, il existait une table de dolmen qui paraît à moitié renversée sur ce dessin. Il était situé au lieu dit: *Derrière l'Autel* et s'appelait le *Trou-des-Fées* et aussi le *Jogard.*

VAUVILLE. — *Monument détruit.* — Au hameau de Forge se trouvait, paraît-il, une allée couverte

qui n'a pu être retrouvée par une personne que nous avions prié de nous la décrire.

Allée couverte. — A 500 mètres, vers le N.-O. du chemin de Beaumont à la mer, et à la même distance de la grève, sur le haut d'une lande qui a 134 mètres d'altitude, se trouvent les vestiges de l'allée couverte, appelée les *Pierres-Pouquelées* ou les *Pouquelayes ;* son orientation est N.-O.-S.-E. Vers 1808, les dalles ayant été prises pour faire un pont, le sous-préfet de Valognes les fit reporter, mais on oublia de les remettre en place, quatre supports seuls sont en place; presque toutes les pierres du monument sont en grès quartzeux, sauf deux qui sont en granit. Cette galerie est aujourd'hui complètement en ruines et en plus mauvais état que celle de la lande Saint-Gabriel, à Tourlaville.

Canton d'Octeville.

Bretteville-en-Saire. — *Allée couverte.* — A huit kilomètres de Cherbourg et à un kilomètre de la limite de Bretteville et de Digosville, près du village de la Forge, dans un champ nommé le *Clos-ès-Pierres,* à 20 mètres environ à droite d'un mauvais chemin d'exploitation bordé d'une haie, se voit une belle allée couverte mesurant actuellement 15 mètres de longueur. Elle est orientée N.-O. et S.-E. Du côté Ouest, le mieux conservé, on compte encore neuf supports presque tous en place, tandis qu'à l'Est, il n'en reste que sept. La largeur du vestibule est de 0^{m}80 à 1 mètre. Quatre tables sont encore en place et trois autres sont inclinées ou entièrement

tombées. La première, vers le N.-O., porte une longue fissure avec une douzaine de trous de mine; il est même surprenant que le projet de la briser n'ait pas été mis à exécution. Cette table seule est en granit, tous les autres blocs sont en arkose, sorte de poudingue très abondant dans le pays, sauf deux supports qui sont en steaschiste quartzeux. Les tables mesurent entre 2m80 et 1m80 de longueur, et comme épaisseur de 0m40 à 0m60.

Dès 1833, M. L. Ragonde, régent au collège de Cherbourg, publiait (Mém. de la Soc. royale acad. de Cherbourg, 1833), une note sur : « Les monuments celtiques situés sur les communes de Flamanville, Vauville, Digoville, Bricquebec, Tourlaville, Martinvast et Teurteville-Hague » (L'allée couverte est désignée sous le nom de *Cist-Vean*, parce que l'auteur croyait que la dernière table avait toujours été une pierre branlante destinée pour des épreuves religieuses).

M. Bertrand Lachénée, qui a publié une notice sur la galerie couverte à *Logan* de Bretteville-en-Saire (p. 92, année 1861, des Mém. de la Soc. acad. de Cherbourg), relève l'erreur de M. Ragonde, relativement au monument cité sur la commune de Digoville et qui se trouve au contraire sur la commune voisine de Bretteville-en-Saire.

En 1854, M. de Gerville publia des *Études géographiques et historiques sur le département de la Manche* (Cherbourg, Feuardent.) Ces notes, écrites à l'époque où M. Ragonde publiait ses travaux sur les monuments mégalithiques des environs de Cherbourg, contiennent quelques documents sur les

monuments mégalithiques et la préhistoire. Il signale, à Bretteville, le dolmen de *la Pierre-Branlante*, parce que la dernière table, au N.-O., paraît suspendue sur un support.

Le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (1875, p. 197) indique cette allée couverte au lieu dit Brettefey, et lui donne 18 mètres de longueur et 1 mètre de largeur (ces mesures sont un peu exagérées).

La notice de M. le commandant Jouan est beaucoup plus exacte, mais elle attribue 20 mètres à l'allée qui n'en a réellement que 15. (*Matériaux pour l'hist. prim. de l'homme*, 1881, p. 352).

MARTAINVAST. — *Dolmen.* — Après avoir dépassé, sur la route de Cherbourg aux Pieux, le pont de Martainvast, jeté sur la Divette, à l'extrémité de la pittoresque vallée de Quincampoix, en suivant sur la gauche le chemin de *l'Oraille*, on arrive à un monticule rocailleux, *le Hurc*, où l'on a reconnu un dolmen. C'est un énorme bloc de grès quartzeux, semblable aux rochers environnants et posé sur trois autres blocs de dimensions moindres.

M. Jouan, auquel nous devons ces lignes, croit que ces pierres auraient été posées ainsi par la nature. Cependant, ce nom de Hurc se raproche assez du mot *Hu* donné à nombre d'autres monuments de la Manche, de l'Orne et autres localités; il semble rappeler une origine antique.

LE MESNIL-AUVAL. — *Pierre à légende.* — A 9 kilomètres au S.-E. de Cherbourg, presqu'au pied du versant Nord du plateau de Lorion, et à 500 [illegible] au N.-N.-O. de la ferme de Lorion, sur un [illegible]

les plus élevés du département, dans le bois de Mémont ou de Belleville, sur un terrain inégal parsemé de grosses pierres et de fondrières, on aperçoit *la Table-des-Fées.*

La Table-aux-Fées a été décrite par M. Bertrand Lachénée (Mém. de la Soc. acad. de Cherbourg, 1861); elle est un peu inclinée, bien unie au-dessus; sa longueur est de 3m60 à l'Ouest et de 3m30 à l'Est, sa largeur au milieu de 2m10 et son épaisseur de 2 mètres; elle est en grès. Les supports, si toutefois il y en a, sont tellement enfouis qu'on ne les voit pas; seulement une petite roche, appuyée contre une autre, semble soutenir très faiblement la table à l'un des points de son extrémité Nord, où elle pose à peine sur la terre, tandis qu'à l'autre bout, elle y est complètement enfoncée. Les traditions qui s'attachent à cette pierre semblent lui assigner un certain intérêt, mais la forme de ce bloc qui paraît divisé dans le milieu par une fissure en deux tables superposées, l'absence de supports, l'abondance des rochers tout à côté, tout paraît indiquer que ce n'est pas un dolmen et que ce bloc a toujours été ainsi.

Au N.-O., à 30 ou 40 mètres, il existe un assemblage de deux gros rochers, séparés par un étroit couloir sous lequel coule une source appelée *la Fontaine-aux-Fées;* l'ensemble des deux rochers porte le nom de *Roche-aux-Fées.*

TEURTHEVILLE-HAGUE. — *Menhirs.* — Dans le pittoresque vallon du bois de Néret, à 6 ou 700 mètres au de l'église, se voient deux beaux blocs à peu

près parallélipipédiques de grès quartzeux (roche qui constitue le sous-sol de la localité); leur hauteur est de 3 mètres environ et ils sont espacés de 22 mètres l'un de l'autre; autour de chacun d'eux se trouvent de gros blocs gisant dans un certain ordre. Ces deux menhirs font aujourd'hui l'ornementation d'un jardin.

Plus loin, dans la pente du coteau qui limite le vallon, du côté de l'Ouest, est une source connue dans le pays sous le nom de *Fontaine-des-Fées.*

Nous rappelons qu'au Mesnil-Auval se trouve aussi *la Fontaine-aux-Fées.*

Ces menhirs on été d'abord signalés par M. de Gerville (Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie), ensuite par M. Le Fillastre (Annuaire des cinq dép. de la Normandie, 1833-1835), et enfin par M. le commandant Jouan (Matér. p. l'hist. prim. de l'homme, 1881); ils portaient le nom de *Pierres-Tournantes*, parce que, dans le pays, on supposait qu'elles tournaient sur elles-mêmes, trois fois à la nuit de Noël.

TOURLAVILLE. — *Allée couverte.* — Sur la Lande Saint-Gabriel, au S.-E. et à 800 mètres de l'église de Tourlaville, sur les hauteurs qui dominent Cherbourg, vers le Sud-Est, se trouve une allée couverte de 15 mètres de longueur, que l'on désigne par le nom de *Pierres-Couplées* ou *Pierres-Encouplées.* Ce nom rappelle celui de l'allée couverte de Vauville, que l'on appelle *les Pierres-Pouquelées.*

Le vestibule, qui est orienté O.-E., mesure actuellement $1^{m}10$ à l'entrée; mais on ne peut se baser sur cette largeur donnée seulement par deux pierres

qui ont pu être déplacées, cette largeur passant immédiatement à 2m50, dimension qui se retrouve dans toute la longueur et qui s'augmentait vers l'Est, puisqu'on retrouve 3m50 de ce côté, soit 1 mètre de plus.

Le côté Nord est bien conservé et se compose actuellement de huit supports, tandis qu'à l'Est, il n'en existe que cinq; ces blocs émergent du sol d'environ 0m80 à 1 mètre. Primitivement, il y avait quatorze supports de chaque côté. Un espace de 6m50 reste privé de supports, de côté Sud. Au fond, vers l'Est, se trouve une pierre posée verticalement à l'allée; elle mesure 1m40 de longueur et a pu servir de fermeture de ce côté. Toutes les tables ont disparu, sauf une que l'on voit vers le Nord-Ouest du monument, car cette pierre, à cause de ses dimensions, 2 mètres sur 1m50, est beaucoup plus grande que tous les supports. Tous les matériaux employés dans cette allée sont en arkose, roche qui forme le sous-sol de la lande.

M. Ragonde, régent au collège de Cherbourg, dont nous avons déjà signalé la notice publiée en 1833 (Mém. de la Soc. acad. de Cherbourg, *Monuments de Flamanville, Vauville, Bretteville, Bricquebec, Martinvast et Teurtheville-Hague*), a également signalé ce monument et contribué à sauver les pierres qui existent aujourd'hui, car lorsqu'il en fit la visite, les ouvriers qui creusaient le sol aux environs, pour se procurer des matériaux de construction, avaient trouvé plus simple de briser les tables, et ils s'étaient même attaqués aux supports, dont trois venaient d'être [illegible] dans la partie Ouest.

Dans une brochure intitulée : *Études historiques sur Cherbourg*, publiée à Lisieux, en 1873, sous le pseudonyme « *La Tourelle* » (P. de Chantereyne), l'auteur rappelle qu'un plan de ce monument fut présenté, en 1773, à la Société académique de Cherbourg; c'est à cette époque que plusieurs des tables et que la partie Est de la galerie fut mutilée par des personnes qui y cherchaient des *pierres à rasoir* (haches en diorite ou en jade). On fouilla également aux environs, mais dans le compte-rendu de cette exploration, on ne dit pas que l'on ait trouvé quelque chose d'intéressant : on voit encore à l'Est du monument une cavité circulaire produite lors de ces fouilles.

Dans les *Archives de Normandie* (t. I, p. 160) se trouve une description de cette allée couverte, à laquelle on donne 16 mètres 25 centimètres.

Menhir détruit. — M. de Gerville (loc. cit., p. 283) signale la découverte de haches à douille en bronze près d'un monument druidique, nommée *la Pierre-Butée*, monument détruit depuis une quarantaine d'années, c'est-à-dire en 1786. Dans la localité, se trouve une pièce de terre, près du château et de la ferme du même nom, portant le nom de *Couplets* ou *Couplées*, ce qui indique la présence d'un monument.

Canton des Pieux.

Flamanville. — *Menhir.* — Le *Dictionnaire archéol. de la Gaule* (1875, p. 402) signale trois menhirs dans cette commune.

M. le commandant Jouan en a signalé un mesurant 5 mètres de hauteur, il était enclavé

mur en pierres sèches et se voyait encore, en 1880, près du dolmen *la Pierre-Aurey;* il a disparu depuis cette époque. Il y avait bien un menhir situé au sud du dolmen la Pierre-au-Rey : il se trouvait sur la commune des Pieux, au lieu dit *la Percaillerie.* Quoique classé comme monument historique, il a été détruit dans ces dernières années, vers 1890 (Voir commune des Pieux).

Dolmen. — Dans un article publié par M. Ragonde (Soc. acad. de Cherbourg, 1833), l'auteur énumère et décrit les monuments mégalithiques qui se trouvent dans les environs de Cherbourg, et il cite un dolmen « formé d'une pierre de granit, large de 6 pieds (1^m949), posé sur trois autres verticales et hautes de 3 pieds (0^m974), ce qui donne au monument une hauteur totale de 6 pieds (1^m95) ». Ce dolmen se trouvait vers l'extrémité méridionale des falaises de Flamanville, en un lieu qui porte le nom de *Corb*, à 23 kilomètres, dans le S.-O. de Cherbourg. Nous ne saurions dire s'il existe encore, car M. Jouan l'a cherché en vain, en 1880, lors de son inventaire sur les mégalithes des environ de Cherbourg.

Dolmen. — Vers le point le plus saillant de la côte Ouest du département de la Manche, au bord de la falaise granitique appelée le Nez-de-Flamanville, laquelle s'élève à 90 mètres presque à pic au-dessus des flots, se trouve un dolmen qui porte le nom de *la Pierre-au-Rey* ou *Pierre-Auray* ; elle se trouve enclavée dans le poste sémaphorique. Les guetteurs ont tenté de le faire disparaître, parce qu'étant juste à la hauteur du bureau où se trouvent les ap-
du sémaphore et les lunettes, ils ne peuvent

embrasser tout l'horizon. Ils sont obligés à chaque instant de sortir et d'escalader la table pour faire leurs observations, même au milieu de la pluie et du vent. Ne pouvant le supprimer, ils l'ont transformé : les intervalles des supports ont été bouchés et on a construit à l'extérieur des niches à lapins et à poulets ; quant à l'intérieur, il leur sert d'abri pendant les tempêtes.

Ce dolmen est formé de trois supports de granit, enfoncés verticalement et dépassant le sol d'environ 1m20. L'ensemble du monument s'élève à 2m65 au-dessus du sol. La table, formée d'un bloc ovoïde de granit, mesure 1m90 de largeur, 1m60 d'épaisseur. Du côté de l'Est se trouvent quelques pierres formant un vestibule d'un mètre de largeur; elles sont recouvertes aujourd'hui, mais en 1833 M. Ragonde les a vues émergeant du sol.

En 1833, M. Ragonde publia une note sur le dolmen de Flamanville, *la Pierre-à-Rey*, dans les Mémoires de la Société académique de Cherbourg. Déjà, à cette époque, un poste de douaniers avait été installé près du dolmen ; c'est seulement en 1859 qu'on y établit un sémaphore.

Les Pieux. — *Menhir détruit.* — On voyait encore dans cette commune, en 1881, un menhir qui a été enlevé vers 1890, bien qu'il fût classé comme monument historique. Voici la description qu'en a donnée M. le commandant Jouan (Mat. pour l'hist. prim. de l'homme, 1881, p. 350.) :

« *Le Menhir-des-Pieux* est situé à 150 mètres environ de la mer, sur un terrain en pe[illegible] descend vers le rivage, dans la partie N[illegible]

de Sciotot, à 2,000 mètres et à l'O.-N.-O. du hameau de *la Percaillerie,* dans un site sauvage. C'est une pyramide quadrangulaire, irrégulière, qui, vue de la mer, paraît un peu inclinée vers le Sud; elle est en granit comme les roches environnantes et encastrée par sa base dans un mur en pierres sèches qui sert de limite aux deux communes des Pieux et de Flamanville. La face N.-O., dont la base n'est pas masquée par le mur en question, a 3m50 de hauteur et 1m65 de largeur au centre; la face N.-E., la plus étroite, n'a que 0m50 de largeur. La face S.-E. mesure en hauteur 2m30, et en largeur 1m60. La face S.-O. a 3 mètres de hauteur. Du sommet, arrondi et un peu dentelé, descendent sur cette face quatre rainures inégales, la plus longue atteignant jusqu'à la moitié de la hauteur. Ces sillons, assez larges mais peu profonds, paraissent faits de main d'homme. Le menhir ne porte pas de nom particulier; on le désigne sous le nom de *Devise.* »

Tumulus. — Sur la lande des Pieux se trouvaient trois petits tumulus; deux de ces buttes ont disparu vers 1820, la troisième mesure actuellement 13 mètres à la base et 1m,70 de hauteur.

Canton de Saint-Pierre-Église.

Carneville. — *Menhir disparu.* — M. Le Fillastre a signalé, sur cette commune, la présence d'un menhir portant le nom de *la Longue-Pierre* ou celui de *la Devise:* il a été utilisé, en 1840, pour faire la fontaine de la place de la Fontaine, à Cherbourg. Ce [illegible]olithe de granit, transformé en un prisme, a lui-[illegible] quitté la Place qu'il occupait.

M. le commandant Jouan, en recherchant un autre menhir signalé par MM. de Gerville et Le Fillastre, en a trouvé trois sur la lande de la Devise (*Devise* signifie, dans le pays, une pierre debout).

Menhir. — Le premier menhir est situé à l'endroit où le chemin, qui vient le plus directement de l'église de Carneville, débouche sur la lande. C'est tout simplement une petite pyramide quadrangulaire assez régulière, en granit très grossier, à peine haute de 0^m^90 à 0^m^95 et près de laquelle on peut passer sans y faire attention, d'autant plus qu'elle est à moitié cachée par les ajoncs.

Menhir. — Le deuxième menhir est à 40 ou 50 mètres, vers le N.-O., dans le voisinage d'une haie, au milieu des landes; un peu plus grand que le premier, sa hauteur est de 1^m^20 et son épaisseur moyenne de 0^m^25: c'est une sorte de dalle de granit très grossier dont le sommet est pointu.

Menhir. — Le troisième monolithe a un aspect plus monumental par ses dimensions et sa situation. Il se trouve à un kilomètre de l'église de Carneville, à deux kilomètres dans le Nord et vers l'Ouest du clocher de Théville, au point de rencontre de deux chemins qui se coupent sous un angle très aigu, près du lieu marqué *Chaude-Lande* sur la carte d'État-Major. Il est isolé, bien dégagé et formé d'une pyramide tronquée, en granit très grossier comme les deux précédents et de forme plutôt triangulaire, car la face regardant l'Est n'a guère que 0^m^20 ou 0^m^25 de largeur. La plus grande hauteur au-dessus du sol est de 1^m^50 à la face Ouest. Les côtés de la base mesurent 0^m^70, 0^m^60, 0^m^60 et 0^m^25.



L'épaisseur, vers le sommet, est de $0^{m}30$. La face Nord est sensiblement verticale, la face Sud un peu inclinée vers cette dernière, ce qui fait paraître le monolithe un peu penché vers le Nord.

Il est à remarquer que ces trois blocs de granit sont les seuls échantillons de cette roche sur la lande de la Devise.

(M. H. Jouan, *Mat. p. servir à l'hist. de l'homme*, p. 345-347.)

COSQUEVILLE. — *Menhir*. — Un beau menhir de granit, connu sous le nom de *Pierre-Plantée*, se voit à environ 500 mètres à l'Est de l'église de Cosqueville et à 3 kilomètres environ au Nord de Saint-Pierre-Église, juste au milieu d'un grand clos de pommiers dépendant de la ferme de Cosqueville, situé à droite du chemin allant de l'église et coupant la route de Saint-Pierre à Cosqueville.

La face Ouest est verticale, un peu arrondie et plus large vers le sommet qu'à la base; elle mesure $1^{m}60$. *A partir du haut, jusqu'au tiers de la hauteur, descendent sept sillons profonds de 2 à 5 centimètres.* Le sommet se termine par une sorte de tête grossièrement conique. La face Est, sensiblement plane, est inclinée sur la face Ouest, de sorte que, vu du Nord ou du Sud, le monument a la figure d'un coin; cette face Sud mesure $0^{m}90$ de largeur et du côté Est $1^{m}30$; la hauteur du menhir est de 3 mètres.

L'ensemble de ces trois monuments, *la Longue-Pierre* et *la Haute-Pierre*, situés commune de Saint-Pierre-Église, et *la Pierre-Plantée*, porte le nom de *trois princesses*; d'après la tradition, on

avait enfoui, dans le triangle dont ils font les sommets, des sommes considérables d'or et d'argent, destinées à constituer la dot des trois nobles « damoiselles ». Il paraît qu'il n'y a pas encore longtemps, on a fait des fouilles pour retrouver ces trésors.

En fouillant sous ce menhir, on a trouvé quarante haches à douilles en bronze (*Dict. arch. de la Gaule*, 1875, p. 313.)

Fermanville. — *Menhir*. — M. de Gerville a signalé une pierre branlante sur cette comume et un menhir; « le plus considérable, appelé *Pierre-au-Serpent*, avait vingt-cinq pieds de hauteur (8^m10 de hauteur) » (de Gerville, *Études sur le départemeut de la Manche*. Cherbourg, Feuardent. 1854, p. 55.)

Maupertus. — *Menhir*. — La carte d'État-Major signale, à 350 mètres vers l'Est de l'ancienne église de Maupertus et à 2 kilomètres environ de la mer, la présence de la *Pierre-Dolmen*. Il y a là une erreur: il s'agit d'un gros menhir en arkose, planté dans un talus de clôture; il mesure 4 mètres de hauteur, 2^m20 de largeur, 0^m55 d'épaisseur. Il est situé presque parallèlement à la haie de clôture et abrité par un gros frêne, ce qui le rend très difficile à voir. Il se trouve à gauche et à environ 100 mètres d'un chemin d'exploitation bordé d'arbres, qui prend naissance près du calvaire de Maupertus. Ce menhir, qui porte le nom de la *Grande-Pierre*, est orienté O.-E.; sa base est très large et il se termine en s'amincissant.

Menhir. — En cherchant ce menhir avec M. le commandant Jouan, qui nous guidait, j'ai découvert à droite et à 50 mètres du même chemin, à 400 mètres de la *Grande-Pierre* et de l'église de Maupertus, un autre petit menhir de 2 mètres de hauteur, presque carré, puisque ses faces mesurent 0^m50 et 0^m50 de côté : il est orienté O.-E. ou N.-S. et légèrement incliné vers l'Ouest. Il est également en arkose. Je n'ai pu interroger les habitants de la localité pour savoir sous quel nom ils désignent ce monolithe.

Ces deux menhirs se trouvent en ligne droite avec une sorte de tumulus, situé dans un tournant de la route de Maupertus à Gonneville et sur lequel se voient les ruines d'une chapelle.

Saint-Pierre-Église. — M. A. Jouan a signalé deux menhirs dans cette commune (Mat. p. servir à l'hist prim. de l'homme, p. 347-348).

Menhir. — Le premier, qui porte le nom de *la Longue-Pierre*, se trouve dans un terrain très bas, un mauvais pré qui borde, à main gauche, le chemin de Saint-Pierre-Église à la ferme du Plat-Douet, à 200 ou 250 mètres dans le S.-S.-O. de cette ferme et à environ un kilomètre au Nord du clocher de Saint-Pierre. On le voit du chemin, vers le côté Sud du pré, au-delà d'un petit ruisseau qui traverse ce dernier. C'est un grand bloc de granit, en forme de parallélépipède, incliné de 4 ou 5 degrés vers le Nord. La face Nord et la face Sud sont les plus larges; le sommet est arrondi en forme de biseau vers le Nord. Les quatre faces sont sensiblement planes;

on dirait qu'elles ont été grossièrement taillées. A partir de celle de l'Est jusqu'au quart de la hauteur, il y a une dépression profonde de 8 à 10 centimètres, qui semble avoir été faite de main d'homme. La hauteur de ce menhir est de 4^m20 ; la face Nord est de 1^m75 ; la face Sud, 1^m40 ; la face Est, 1^m05; la face Ouest, 1^m20. On remarque à l'Est et au Nord de ce monolithe quelques blocs de granit épars.

Menhir. — La *Haute-Pierre* est le nom sous lequel on désigne le second menhir ; peu éloigné du précédent, il se trouve à 1,500 mètres dans le N.-N.-E. de Saint-Pierre-Église, à l'O. de la ferme et du hameau de Mémont, dans un champ de pommiers, situé à l'Ouest du petit ruisseau qui coule auprès du hameau. C'est également un bloc de granit, dont la base forme un quadrilatère irrégulier et dont le sommet, moins large et découpé, est un peu penché vers le Nord. Deux rainures partent de la face Ouest et descendent vers la face Est, sur une longueur de un mètre.

La hauteur de ce menhir est de 2^m90 ; la largeur de la face Est, à l'endroit le plus large, est de 1^m20 ; la face Ouest de 1^m55, celle de la face Sud de 0^m72, et enfin la face Nord est très étroite (Notice de M. H. Jouan, *Matériaux*, 1881, p. 347-348).

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN

Canton de Barenton

BARENTON. — *Dolmen.* — M. le chanoine Pigeon a signalé, sur cette commune, la présence d'un dolmen en ruines, dont il ne reste plus que la table.

SAINT-CYR-DE-BAILLEUL. — *Polissoir.* — M. Sauvage a signalé un polissoir sur des rochers qui se trouvent au village de la Gévraisière. Ce monument porte le nom de *Pierre-Saint-Martin ;* il est situé à un kilomètre du bourg, dans une ancienne lande convertie en prairie et inscrite sur le plan cadastral : section A, n° 573, sous le nom de Lande-Saint-Martin. Il ressemble à la pierre Saint-Guillaume-de-Montenay, qui se trouve dans la Mayenne.

Ce polissoir est un quartzite qui ressemble aux roches des coteaux de la Sélune ; c'est un bloc erratique, car les roches dominantes de la localité sont le schiste et la diorite.

La forme de cette pierre est celle d'un trapèze, elle émerge du sol de 0m45 environ ; à l'Est, elle mesure 1m20 de longueur ; au Sud, 1m10 ; à l'Ouest, 0m90, et au Nord, 1m40. Elle est couverte de sept bassins ou cuvettes, de huit rainures pointues et parallèles, dirigées du Nord au Sud, sauf un seule. Leurs dimensions sont :

Longueurs : 0m28, 0m30, 0m35, 0m38, 0m40, 0m43, 0m54, 0m60 et 0m70.

Largeurs : 0m03, 0m05, 0m055, 0m06 et 0m10.

Profondeurs : 0m01, 0m025, 0m03 et 0m035.

Les bassins, au nombre de sept, sont plus larges et moins profonds que les rainures (0m06, 0m10 de largeur, sur 0m02 de profondeur en moyenne), forment les *Écuelles-du-Diable ;* tandis que les rainures, au au nombre de huit, plus étroites mais plus profondes, correspondent aux *Pierres-Cochées ;* elles ont 0m03 de profondeur en moyenne et sont faites à vive

On y remarque aussi trois petites cuvettes

sortes de trous de 0m08 de profondeur,

destinées sans doute à contenir l'eau et le sable qui étaient employés au polissage.

Il est à remarquer que les cuvettes alternent avec les rainures.

La légende veut que les rainures aient été produites par des coups d'épée donnés par saint Martin.

Ce polissoir avait été signalé par J. Le Cœur. M. H. Moulin a publié aussi une note sur ce polissoir (Bull. de la Soc. des Ant. de Norm., t. IX, p. 441-460).

Canton d'Isigny.

Les Biards. — *Tumulus.* — Sur un monticule rocheux d'un accès difficile, on voyait un camp qui a disparu au commencement du siècle, ainsi qu'une grotte, dite de Saint-Guillaume.

Le long d'un chemin antique, en remontant vers l'église, se trouve un champ où l'on remarque des cavités et des saillies.

En septembre 1881, le propriétaire voulut niveler une de ces buttes qui était plus élevée que les autres.

Après avoir enlevé la terre qui la recouvrait, on trouva des cailloux ; au-dessous, une sorte d'édicule en pierres sèches couvert avec de larges pierres. Ayant enlevé celles-ci, on aperçut un vide de 2 mètres de longueur sur plus d'un mètre de largeur et d'une égale profondeur. Le sol était formé d'une poussière d'un blanc sale, composée de cendres et de charbon, sur lequel on remarqua des pierres polies et de différentes couleurs, bleuâtres, grises, blanches ou verdâtres : une vingtaine de ces pierres, les plus intéressantes, furent d'abord pr[illegible] propriétaire qui, n'y voyant pas un [illegible]

les rejeta. Cependant, la description de ces pierres verdâtres polies, tranchantes d'un côté, pointues de l'autre, avaient attiré l'attention d'archéologues qui vinrent voir le propriétaire. Celui-ci retourna sur le terrain pour voir s'il n'en retrouverait pas et regrettant d'avoir mis les autres dans le remblai. Il eut, en effet, la chance d'en retrouver une, qui est aujourd'hui entre les mains de M. l'abbé Pigeon : elle est en pegmatite de l'Avranchin, de couleur rosée nuancée de taches blanches et noires; la pointe est brisée, ce qui donne seulement $0^{m}53$ de longueur, au lieu de $0^{m}090$ qu'elle devrait avoir; le taillant mesure $0^{m}045$, et l'épaisseur $0^{m}021$, vers la rupture.

Au village de la Poissonnière, on a trouvé, en 1881, des haches en silex, d'autres en diorite verdâtre, ainsi qu'une sorte d'aiguisoir en schiste quartzeux jaunâtre.

MONTGOTHIER. — *Menhir disparu.* — M. le chanoine Pigeon signale la disparition d'un menhir qui existait sur cette commune, près du Mont Bouée.

Canton de Mortain.

SAINT-CLÉMENT. – *Menhir.* – M. le chanoine Pigeon a signalé un menhir sur le territoire de cette commune.

SAINT-JEAN-DU-CORAIL. — *Demi-dolmen.* — M. le chanoine Pigeon a signalé également, dans cette forêt, la présence d'un demi-dolmen, formé de deux pierres debout, recouvertes par un autre placée hori-

ment.

Tumulus. — Près du hameau de Bourberouge, dans la forêt de la Lande-Pourrie, existe un tumulus sous lequel on a trouvé des cendres, des charbons, deux haches polies dont une en diorite.

Canton de Saint-Pois.

COULOUVRAY-BOIS-BENATRE. — *Menhir.* — Au milieu du bois se trouve le menhir appelé la *Pierre-au-Koque* ou *Pierre-du-Bois.* C'est un bloc s'élevant verticalement et dont le sommet est rectangulaire : sa hauteur est de 2^{m}50.

MONTJOIE. — *Menhir.* — Dans sa notice sur le diocèse d'Avranches, M. le chanoine Pigeon signale un menhir dans cette localité.

Canton du Teilleul.

SAINT-SYMPHORIEN-DU-TEILLEUL. — *Allée couverte.* — A l'extrémité du parc de M. de Rougé, on a découvert, vers 1870, une allée couverte qui n'a pas été déblayée complètement ; elle mesure 19 mètres de longueur, le vestibule est de 13 mètres, puis se trouve une partie un peu plus large de 6 mètres ; les tables mesurent 3 mètres en moyenne ; cette allée est orientée du Sud, vers l'Ouest. On y a recueilli des silex taillés, des grattoirs, de nombreux débris de poteries grossières, qui sont la propriété de M. le comte de Rougé (Note de M. Moulin. Mém. de la Société du Cotentin).

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

Canton de Rampan.

RAMPAN. — *Menhir détruit.* — Dans le bois de St-Georges de Montcoq, au-dessus du lieu dit le *Maupas*, se trouvait une *haulte roche élevée* qui se trouve désignée dans de fort anciens titres de 1528 et de 1530 sous le nom de *Rocque à la serpent* ou *au serpent*, près de la *carrière au serpent*. Cette roche était peut-être un meulier ; elle a été détruite vers 1864, car il en est encore question dans les mémoires sur l'histoire du Cotentin et de ses villes sous le nom de caverne au serpent : cette appellation doit être très fantaisiste, car la roche en question n'a jamais passé pour être dotée d'une cavité importante.

Au N.-O. de la commune de Rampan et à la partie supérieure d'un autre bois taillis dominant également la Vire, avant la construction du chemin de fer de St-Lo à Lison, se trouvait un roc appelé la *Roche cocagne*, sous lequel on a trouvé une hache de bronze qui existe au musée de St-Lo.

D'après une tradition, des nains sortaient le soir pour danser en rond tout autour et faire des méchancetés aux voyageurs attardés.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES

Canton de Barneville.

LES MOITIERS-D'ALLONNE. — *Dolmen.* — A 4 kilomètres de Barneville, dans une haie séparant deux [illegible] terre nommées les Jans-du-Breuil (les [illegible]00 mètres du village du Grand-Breuil, se

trouve un dolmen, aujourd'hui bien mutilé, qui porte le nom de *Dolmen-du-Breuil*. Il est formé de blocs lisses de quartz. La table mesure 2m40 de longueur, sur 1m20 de largeur; elle posait primitivement sur cinq supports, mais elle ne porte plus que sur trois; un sixième support gît à plat, du côté de l'entrée. A droite et à gauche, se trouve le vestibule qui mesure environ 4 mètres.

Dans la localité, on ne souvient pas que des fouilles aient été faites sous ce dolmen.

Canton de Bricquebec.

BRICQUEBEC. — M. Le Fillastre a signalé trois allées couvertes, dès 1826, dans la partie N.-E. de cette commune. Toutes trois sont situées sur une ligne droite, allant du N.-E. au S.-O.; la première au pied, la deuxième un peu vers l'Ouest du sommet, la troisième sur la pente occidentale de la colline des *Grosses-Roches*.

Cette colline a environ 100 mètres d'altitude, sur une longueur de 1,800 à 2,000 mètres, du N.-E. au S.-O.; elle est composée de grès quartzeux et domine le cours de la Douve qui coule vers l'Est. Le hameau du Chatillon (ainsi nommé à cause des vestiges du camp romain situé près de l'étang Bertrand) est bâti sur le haut de ce plateau, à 3 kilomètres de la station de Sottevast. Cinq gros amas de rochers dominent le niveau général de la colline; ce sont, en allant du N.-E. au S.-O., *le Saut-du-Cerf*, *le Haut-de-la-Bruyère*, *la Roche-au-Chat*, *la Petite-Roche* et *la Grosse-Roche*. Du haut de ces rochers, la vue s'étend tout autour sur un vaste h...

Le menhir de Nègreville, dont il sera ...



loin, se trouve à l'Est et dans le voisinage de *la Galerie-des-Forges*, située vers le Nord. Ces cinq monuments, *le Menhir-de-Nègreville*, *la Table-aux-Fées* et les trois galeries se trouvaient, en 1826, d'après la description de M. Le Fillastre, dans la forêt de Bricquebec qui s'étendait sur la colline des Grosses-Roches. Mais, depuis cette époque, cette forêt a été défrichée et on voit encore autour de ces monuments de nombreuses excavations indiquant les places où se trouvaient de grands arbres.

1° *La Petite-Roche*, dit M. Le Fillastre (Annuaire du département de la Manche, 1833), se compose de blocs énormes, séparés par des couloirs à ciel ouvert. « Entre deux rochers, on voit une grosse roche suspendue... mais il est douteux que les hommes l'aient érigée ». Cependant, on ne saurait douter que ce ne soit une allée couverte : elle mesure 20 mètres de longueur. Comme elle appartient aujourd'hui à la commune du Grand-Hameau, nous la décrirons ci-après.

A 300 mètres au S.-E., on voit à l'extrémité de la colline, au milieu d'un bois, un beau rocher conique (*la Grosse-Roche*) qui s'élève au-dessus des arbres. On y remarque un couloir de un mètre de longueur, ayant un coude, et sur lequel sont suspendues quatre roches moyennes; on peut voir, dans le rocher, la place qu'elles occupaient auparavant.

2° *L'allée couverte des Forges* est située plus au Nord, au pied de la colline et au bord d'un chemin appelé *La Chasse-des-Forges*. Si on n'était pas prévenu de son existence en cet endroit, on aurait
oup de peine à la trouver; les blocs qui la
ent ont été pour la plupart dérangés; une

haie en masque la plus grande partie, ainsi que le lierre, l'herbe et les brousailles qui recouvrent les pierres. Les arbres qui se sont développés ont, en outre, disloqué le monument, depuis 1826.

L'allée est orientée à peu près E.-O.; sa longueur est de 16 mètres, la largeur et la hauteur, à l'intérieur, d'un mètre environ.

3° *L'allée du Gatillon*, située à 1,500 mètres vers le S.-O., est longue de 17 mètres; son orientation est N.-E. et S.-O.; on l'a utilisée pour former une clôture. Elle a aussi beaucoup souffert des dégradations, depuis la description de M. Le Fillastre. L'entrée du N.-E., formée d'une pierre horizontale posée sur deux supports, s'est encore écroulée.

Quelques rares vieillards connaissent ces trois monuments sous le nom de : *Les Prèches.*

Le Dictionnaire arch. de la Gaule (1875, p. 198) contient une note assez vague sur ces monuments.

M. le commandant Jouan a seul donné des renseignements précis sur ces monuments (*Matériaux*, 1881, p. 353-356).

On a trouvé, en 1872, près de l'allée couverte des Grosses-Roches, dans la forêt de Bricquebec, une hache polie en silex cireux, mesurant 0m25 de longueur, 0m075 au taillant et 0m075 au sommet (Musée de Cherbourg).

LE GRAND-HAMEAU. — *Allée couverte.* — *L'allée couverte de la Petite-Roche*, qui fait partie des trois monuments de la colline des Grosses-Roches, appartient depuis peu à la commune du Grand-Hameau; nous en donnons séparément la description.

Elle est située au bas du versant occidental de la



colline des Grosses-Roches et formée actuellement de six tables en grès quartzeux dont cinq sont encore en place, de quatorze supports au Nord et de quinze au Sud. Tous ces blocs sont plus ou moins disloqués, sauf les cinq premiers supports, vers l'E.-E.-S. La longueur de l'allée est de 20 mètres, sa largeur intérieure de 1 mètre.

DIMENSIONS DES TABLES			DIMENSIONS DES SUPPORTS			
Largeur de l'Est à l'Ouest	Largeur du Nord au Sud	Épaisseur	Hauteur		Largeur de l'Est à l'Ouest	Épaisseur
B. — $1^{m}30$	$1^{m}50$	$0^{m}55$	N° 1	1^{m} »»	$0^{m}45$	$0^{m}40$
C. — $2^{m}40$	$0^{m}75$	$1^{m}50$	» 2	$0^{m}80$	$0^{m}70$	$0^{m}60$
D. — $1^{m}20$	$1^{m}70$	Enterrée	» 3	$0^{m}90$	$0^{m}70$	$0^{m}45$
E. — $1^{m}80$	1^{m} »	$0^{m}45$	» 4	1^{m} »»	1^{m} »»	$0^{m}45$
F. — $0^{m}80$	$1^{m}60$	$0^{m}60$	» 5	$0^{m}95$	$1^{m}10$	$0^{m}45$

NÈGREVILLE. — *Menhir ?* Au pied de la colline des Grosses-Roches, près de la rivière de la Douve, à 4 ou 500 mètres du chemin de fer, à 2,200 mètres vers le S.-E. de l'église de Sottevast et à l'Est de *l'allée couverte des Forges*, se trouve un menhir ayant la forme d'un prisme triangulaire ; sa hauteur est de $1^{m}60$ et son épaisseur de $1^{m}30$; il a été signalé pour la première fois par M. Le Fillastre (Annuaire du dép. de la Manche 1833 et 1835).

Canton de Montebourg.

MONTAIGU-LA-BRISETTE. — *Menhir.* — M. de Ger-
Études géogr. et hist. sur le département
(Cherbourg, Feuardent, 1854, p. 55),

cite un menhir sur cette commune. Il y avait aussi un dolmen, mais ces deux monuments ont été détruits, vers 1870, pour empierrer un chemin.

QUETTEHOU. — *Menhirs ?* — Près du château de Grenneville, endroit où l'on a voulu placer Grannona, on aperçoit un monument mégalithique, auquel on doit attribuer une certaine attention ; il porte le nom de *Pierres-Jumelles*. Ces pierres sont situées sur le versant d'une colline opposée à la batterie construite en 1890, et dont elles ne sont séparées que par un ruisseau. Ces roches, de dimensions respectables, disparaissent au milieu des ronces, du lierre et autres plantes parasites. M. le commandant Jouan, qui est allé les voir en 1890, n'a pu bien les observer, mais il ne croit pas cependant que ce soient des menhirs.

Canton de Valognes

BRIX. — *Mégalithe.* — Un monument mégalithique a été signalé sur cette commune, vers 1839, par M. de Gerville (*Études géogr. et hist. sur le département de la Manche*, Cherbourg, Feuardent, 1854).

HUBERVILLE. — *Menhir ?* — Sur le sommet du Mont de Huberville, à quatre kilomètres environ vers l'Est de Valognes, on voit une roche pyramidale, haute à peu près de 1m70. Ce bloc de grès quartzeux, qui porte le nom de *Grosse-Roque*, a été signalé, pour la première fois, par M. le commandant Jouan (*Matériaux pour servir à l'hist. prim. de l'homme*, 1891, p. 351).

ADDITION AU COMPTE-RENDU DU BANQUET (page 60)

Quand nous avons imprimé le compte-rendu du banquet, nous avons eu le regret de ne pouvoir y insérer le toast en vers de M. le comte de Pontgibaud qui ne nous avait pas été remis. Nous avons aujourd'hui la satisfaction de pouvoir combler cette lacune, en donnant ici ce toast qui nous parvient à l'instant. Il aura, nous en sommes convaincu, auprès de nos lecteurs le succès qu'il a déjà obtenu auprès de ceux qui l'ont entendu. Les vers du *fils* évoquent d'ailleurs le souvenir du *père*, qui fut l'un des membres les plus sympathiques de notre société, l'un des amis les plus dévoués et les plus fidèles de notre fondateur, M. de Caumont.

TOAST DE M. LE COMTE DE PONTGIBAUD

Au train ralentissant et bientôt s'arrêtant
Tout à l'heure à la gare, on criait : « Carentan ! »
— Quarante ans, dit le chef, pour moi, c'est le bel âge ! —
— Un voyageur sourit : Pour moi, c'est le laitage ! —
Le train siffle et s'enfuit. Ce mauvais calembour,
Écho de la barrière ou propos de faubourg,

Me hantait la cervelle en traversant la ville
Où l'on nous accueillait de façon fort civile;
Et puis je comparais notre vert Cotentin
Au Paradis terrestre, au plantureux jardin
Arrosé par un fleuve et de lait et de crème.
— A Carentan, Messieurs, la richesse est la même!...
Et si quelqu'un doutait de cette vérité,
Je le mènerais voir au bout de la cité,
Maison Lepelletier, ces montagnes de beurre
Que l'on y fait entrer chaque jour, à toute heure.
Je le mènerais voir, avant qu'il soit midi,
Les animaux rangés au marché du lundi:
Ces veaux à la peau fine ondoyante de graisse,
Ces porcelets soyeux que l'on transporte en caisse,
Ces bœufs, vrais éléphants, dont les pas sont si lourds
Que l'on peut, entre deux, prononcer un discours,
Ces génisses enfin dont la mamelle éclate
Par la force du lait qui gonfle et qui dilate;
Je le mènerais voir des vaisseaux sur la mer,
Des files de wagons sur les chemins de fer
Enlever le trop plein des dépouilles opimes,
Renaissantes, sans cesse, et toujours richissimes.
Car tel est sous les yeux le spectacle tentant
Offert au voyageur traversant Carentan.
— Isigny, de tout temps fier de son territoire,
S'est fait de nos produits un renom illusoire:
Le beurre d'Isigny, c'est un fait bien certain,
N'est autre que celui de tout le Cotentin.
Montebourg, Carentan se montrent débonnaires
Envers leurs bons voisins quelque peu plagiaires.
— Mais je vois s'animer un regard de travers:
Il ne faut pas troubler la paix de l'univers,
Laissons donc là le beurre et le lait et la crème,
Abordons, s'il vous plaît, un autre théorème.

. . . .

Si le bidet normand que nous avons connu,
Que l'on montait à bât et souvent à poil nu,
Si le bidet normand ne semble plus de mode,
Si le cabriolet vous paraît plus commode,
Grâce à Dieu ! nous avons de vigoureux coursiers,
De rapides trotteurs, d'excellents carossiers,
Des filles d'*Hair of Linne* à légère encolure,
Des fils de *Lavater* à la brillante allure.
N'avons-nous pas *Harlay?* le fils de *Phaéton?*
Reynolds et *Fontenay?* Cent autres, me dit-on !
Domino? Colporteur? Le charmant *Ministère*,
Dont la tête si noble a tant de caractère ? —
Quiconque parlerait de bicycle en ces lieux
Risquerait qu'un Normand vînt lui crever les yeux.
Tout le monde aujourd'hui court après la Fortune;
En croyant la flatter, souvent on l'importune.
Phidias, je le sais, burinant son portrait,
La plaçait sur un cycle où le Grec l'adorait.
Mais prenez garde, ô vous, qui montez sur la roue,
Que la Diva ne passe en vous faisant la moue,
Qu'elle ne vous préfère un hardi cavalier
Domptant le palefroi sorti de son hallier !

. . . .

J'ai parlé de l'Éden, du pays où nous sommes :
Vous attendez de moi quelques mots sur les pommes,
Sur cette liqueur d'or dont nos verres sont pleins,
Et qui porte à l'oubli des plus cuisants chagrins.
Parlons-en — ou plutôt élevons notre verre
Pour remercier le ciel qui féconde la terre !
Buvons aux bons Normands, nos enfants, nos aïeux !
Que leurs fronts soient toujours et sereins et joyeux !
Qu'ils aient le rire franc et sonore des Gaules
Et le cœur haut placé de Robert aux Épaules,
[illegible] admire à Sainte-Mary du Mont
[illegible] avis, mon collègue Prémont ?)

Buvons à nos voisins du Bessin, de la Plaine,
Buvons à leur santé, chantons à perdre haleine:
Vivent les Bas-Normands de tout le Cotentin,
Qu'ils soient lassés le soir et dispos le matin !

NOUVELLES

DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE

ET DES ARTS

La question de l'écrémage.

Dans un pays où la production du beurre a une importance capitale, la question de l'écrémage présente un intérêt qu'il est inutile de démontrer.

A l'heure actuelle, les procédés d'écrémage sont au nombre de trois :

1° L'écrémage à l'air libre, le plus ancien, le plus répandu ;

2° L'écrémage en vases clos et à température déterminée, ne dépassant jamais 12 à 15° centigrades ;

3° L'écrémage mécanique.

Du premier mode d'écrémage, le plus généralement pratiqué, nous n'avons à dire qu'une chose : c'est que pour donner de bons résultats, il exige des soins minutieux pour l'entretien à l'état de rigoureuse propreté des récipients dans lesquels s'opère la montée de la crème.

Quant au procédé d'écrémage en vases clos, il est pratiqué avec succès en Danemark.

« Le procédé de Swartz, lisons-nous dans un

rapport de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure, est un procédé d'écrémage spontané, mais à très basse température. C'est la caractéristique de la méthode d'agir par le froid. Introduit et préconisé en France par M. Tisserand, directeur de l'agriculture, qui l'avait vu fonctionner en Danemark et en Prusse, il a été à peu près abandonné ».

Nous l'avons vu cependant fonctionner dans d'excellentes conditions à la ferme de Bois-Roussel, dans l'Orne, chez M. le comte de Rœderer, et les renseignements pris sur place attestent les résultats satisfaisants que l'on en a obtenu. Mais il faut observer que l'établissement d'un système d'écrémage de ce genre entraîne de grands frais et exige l'emploi d'une grande quantité d'eau courante, condition essentielle qui ne se rencontre pas dans la plupart des exploitations. Ce mode d'écrémage, susceptible d'être pratiqué avec avantage dans de grands domaines ayant l'eau à disposition, n'est pas appelé à se généraliser.

Le procédé Dicterle, rappelant un peu le procédé Cooly et Swartz, est dû à M. Georges Dicterle, qui s'occupe avec le même succès de peinture et d'agriculture. M. Dicterle a mis son système en usage, non seulement à Criquebeuf près Fécamp, mais dans un domaine plus étendu situé près de Bernay.

Aussitôt après la traite, le lait est versé dans des flacons en verre, fermés par une calotte en caoutchouc, que l'on immerge dans une citerne-bac remplie d'eau, dont la température varie de 10 à 15° suivant la saison.

M. Dicterle estime les frais d'établissement de la

citerne, avec couvercle et récipients, à 520 francs. En somme, c'est peu de chose, et cependant, malgré les rapports favorables des Sociétés d'agriculture, malgré l'excellence de ses produits, il ne semble pas que jusqu'ici M. Dicterle ait eu beaucoup d'imitateurs.

L'écrémeuse mécanique a pris beaucoup plus de faveur. Dans le rapport de M. Philippe, lors de l'inspection de la ferme de Carville, située à Darnetal, nous lisons ce qui suit :

« L'écrémage mécanique, qui ne date que de l'année 1876, repose sur la propriété bien connue des éléments des corps composés, subissant un mouvement rapide de rotation, de se séparer en couches distinctes, suivant leur densité. Sous l'influence d'une rotation de 2,500 à 5,000 tours par minute, les globules gras de toutes dimensions s'amassent au centre où ils trouvent un tuyau d'échappement, tandis que les autres éléments du lait plus denses gagnent la circonférence et s'écoulent par un tuyau de sortie.

« L'écrémage mécanique a cet avantage appréciable de supprimer tous les récipients indispensables pour l'écrémage du lait et de permettre de restreindre notablement les dimensions de la laiterie.

« Tout d'abord, les écrémeuses centrifuges n'ont été employées que par la grande culture disposant d'une force motrice quelconque, puis les constructeurs ont imaginé des types beaucoup plus simples, d'un prix moins élevé et d'un fonctionnement plus facile. Ce sont les types employés dans certaines ...rmes de la Seine-Inférieure.

Les commissaires chargés de la visite de la ferme de M. Formage ajoutent dans leur rapport ces observations, sur lesquelles nous appelons l'attention :

« L'emploi des écrémeuses est encore trop récent « pour que l'on puisse se prononcer avec certitude « sur les avantages qu'elles présentent. L'écrémeuse « augmente certainement avec la même quantité de « lait la quantité de beurre obtenue; quant à la « qualité, il ne nous a pas été signalé de supériorité « marquée. Les éleveurs ont constaté que le lait « sortant de l'écrémeuse est moins nutritif que celui « obtenu par l'écrémage à l'air libre; la mortalité « des veaux existe dans la même proportion qu'avant « l'écrémeuse centrifuge, qui ne l'a ni augmentée, « ni diminuée. Les inconvénients les plus reprochés « aux écrémeuses sont d'abord leur prix très élevé, « puis l'obligation après chaque écrémage, c'est-à- « dire trois fois par jour, de démonter et nettoyer « l'appareil ».

Il est un autre point dont il y a lieu de se préoccuper. Il est ainsi exposé dans la *Gazette des Campagnes :*

« L'écrémage par les écrémeuses a le mérite incontesté de séparer complètement la crème du lait et de laisser le lait écrémé à l'état de lait doux. — Le beurre produit de cette façon est fin et doux, exempt d'acidité, surtout lorsqu'il est baratté peu de temps après le crémage.

« En revanche, on reproche à ce beurre son manque de *sapidité*. Il lui manque surtout ce goût, dit de *noisette*, auquel les beurres d'Isigny doivent leur réputation.

« Quelques fermiers ont renoncé pour cette raison à l'écrémage pour revenir aux procédés traditionnels ».

Nous avons pu vérifier par nous-même, lors du Congrès de cette année, à Carentan, l'exactitude de cette dernière remarque. Si nous avons vu fonctionner sous nos yeux avec plein succès une écrémeuse mécanique à la ferme-école de Coigny, nous avons appris en même temps, de la bouche de plusieurs cultivateurs du pays, que dans beaucoup de fermes on avait renoncé à l'usage des écrémeuses après l'avoir expérimenté, parce que le beurre ainsi produit manquait de sapidité et n'avait plus ce fameux goût, dit de noisette, recherché par les amateurs. Des marchands de beurre, fort intéressés dans la question, ont exprimé le même sentiment.

Sans contester le fait, le rédacteur de la *Gazette des Campagnes* conclut en ces termes :

« Nous croyons que l'écrémage par la machine peut donner un beurre à la fois fin et sapide tel que celui d'Isigny.

« Pour cela, il suffit de n'écrémer le lait que le lendemain de la traite, c'est-à-dire lorsque l'acide lactique commence à naître. Car il n'est pas douteux que c'est à cet acide naissant qu'est dû ce goût si recherché, dit de noisette. Au reste, dans le Bessin l'écrémage ne se fait que le lendemain de la traite en été, et au bout de plusieurs jours en hiver ».

Nous serions porté à être du même sentiment. De toutes ces constatations, il résulte toutefois que le crémage à l'air libre sera longtemps encore la
...le, et que les inconvénients qu'il pré-
...t singulièrement diminués si les mé-

nagères, auxquelles incombent le soin de la laiterie, se pénétraient bien de cette vérité que la propreté la plus minutieuse est la condition *sine qua non* de la fabrication du beurre de bonne qualité.

La plantation des pommes de terre.

Comment faut-il planter les pommes de terre? Il paraît que la solution du problème n'est pas sans quelques difficultés, car beaucoup de publications spéciales s'en occupent, et il s'en faut que toutes le résolvent de la même manière.

Voici d'abord comment une feuille du Midi s'exprime à ce sujet :

« *Savez-vous planter les choux, à la mode de chez nous?* dit une vieille chanson. Ce problème reste posé aux générations qui se succèdent, et il n'est pas moins malaisé de savoir bien planter la pomme de terre si française de goût. Le poète l'a dit :

Je ne t'oublirai pas, légume salutaire,
Délice des enfants, douce pomme de terre,
Qui, sans cesse, apparais, en mille plats nouveaux!...

« Avant tout, sachons bien planter les pommes de terre. Voici les conseils que nous donne à ce sujet le directeur de l'École pratique d'Avignon, en Avignon :

« On divise les tubercules, gros ou moyens, en « taillons » de 15 à 40 grammes, portant chacun un ou deux bons yeux, et l'on plante ces pommes de terre

sectionnées en lignes distantes de 60 centimètres, en espaçant chaque « taillon » à 10 centimètres sur la ligne.

« Ce système diffère de la méthode en usage dans quelques contrées pauvres, où l'on plante seulement les yeux avec un fragment adhérent, afin d'utiliser le reste du tubercule à l'alimention, car chaque morceau de tubercule ne doit pas peser moins de 15 à 20 grammes.

« D'après les essais comparatifs de l'école d'Avignon et les expériences faites en divers points, variés en tant que nature de terrain, des départements de Vaucluse, du Gard, des Hautes-Alpes, ce mode de plantation aurait donné un rendement supérieur de 15 0/0, avec la pomme de terre Canada, la Richter's imperator et la Chancellor, à celui fourni par la plantation des tubercules moyens entiers ».

La pratique préconisée par M. Aimé Gizord, consistant à recommander la plantation des pommes de terre par tubercules de grosseur moyenne mais entiers, est en contradiction avec la pratique suivie à la ferme-école d'Avignon.

Mais voici bien autre chose : tous les spécialistes qui estiment que l'on peut obtenir de bons résultats par le sectionnement des tubercules, à la condition que les fragments aient une certaine grosseur (de 15 à 20 grammes) et portent deux bons germes, ont grand soin d'ajouter que l'œil doit être placé en haut, dans la direction qu'il prendra au cours de végétation. « Eh bien ! pas du tout, dit la *Gazette des Campagnes;* voici un troisième docteur en pomme de terre sur la plantation par fragments portant un

œil, mais il conseille de placer l'œil en bas et la coupure en haut, afin, dit-il, que les yeux adhèrent à la terre de dessous ».

Sans entrer dans de longs développements, nous croyons qu'il convient de planter la pomme de terre par tubercules entiers, quand les tubercules sont de petite grosseur ou par taillons de 25 à 30 grammes, avec un bon œil ou deux yeux. Nous pensons, en outre, que les yeux doivent être autant que possible à la partie supérieure du taillon. Cette pratique est la plus rationnelle, à la condition toutefois que l'œil soit enfoui assez profondément pour ne pas être desséché par l'air extérieur avant la pousse.

Un ennemi du chou.

Voici le traitement qu'on recommande de l'autre côté de l'Atlantique contre la larve de l'*Anthonomyia Brassicæ*, qui cause souvent de grands dégâts en Europe. On mélange 10 litres d'eau et 10 litres de pétrole avec un peu de savon noir, et cette émulsion diluée dans 180 litres d'eau pure sert à traiter le sol des champs infectés. La façon de procéder est très simple : au pied de chaque plant, on fait avec un bâton pointu un trou assez profond pour aller jusqu'au niveau des racines, et on le remplit de la solution. Au besoin, si le sol est très sec, on fait deux trous sur deux côtés opposés de la tige, et tout contre celle-ci. Le mélange ne fait aucun mal à la plante et tue les larves.

Gesse vivace des bois améliorée de Wagner (Latyrus Sylvestris Wagneri).

Cette plante fourragère est maintenant considérée comme de tout premier mérite, par sa rusticité, sa vigueur excessive, qui lui permet de vivre sans aucun engrais pendant 50 ans et plus dans le sol où elle a été plantée. C'est surtout dans les terrains légers, siliceux calcaire (les sables maigres), qu'elle croît avec vigueur; ses racines très nombreuses s'y enfoncent de 3 à 5 mètres, tant qu'elles ne rencontrent pas trop d'humidité (*qui lui est nuisible*) ; ce n'est que la troisième année que cette plante commence à produire abondamment et alors de plus en plus par la suite. Elle ne redoute nullement la sécheresse, ne supporte pas de fumier et ne demande que des sarclages très superficiels: elle est constamment en végétation, excepté en hiver. *C'est la plante par exellence pour les terrains les plus pauvres, pour les talus, les terres en pente rapide où ses nombreuses racines retiennent le sol.* Tous les animaux mangent de la Gesse des bois améliorée. On peut planter dès le mois de février ou dès les premiers jours d'avril (après avoir préparé le sol par un bon labour), en lignes espacées de 40 à 45 centimètres et de 30 à 35 centimètres sur la ligne. Entre chaque plante, faire une rigole, planter dans cette rigole, afin que le collet de la jeune plante soit bien enterré (2 à 3 pouces de terre au-dessus ne nuisent pas).

C'est la plante par excellence pour abriter le gibier.

Les nouveaux fourrages. — Le trèfle de Pannonie.

On s'occupe beaucoup en ce moment du trèfle de Pannonie. Voici quelques renseignements précis qui pourront intéresser nos lecteurs et que nous empruntons à la brochure : *Les plantes nouvelles*, de M. Denaiffe, le marchand grainier bien connu de Carignan :

« Sur un bon sol, ce trèfle atteint la hauteur d'un mètre et donne deux coupes par an. La qualité du fourrage est à peu près celle du trèfle violet.

« Pour bien prospérer, le trèfle pannonien demande un bon sol frais, profond, bien fumé.

« Pendant la première année, les jeunes plantes se développent très lentement, comme cela a lieu pour toutes les papilionacées de longue durée. Ensemencé au printemps, il ne forme pas toujours de tiges complètes dans l'année, même sur le meilleur sol, mais seulement des touffes de feuilles. C'est pourquoi les mauvaises herbes doivent être enlevées soigneusement la première année, sans cela le trèfle pourrait disparaître.

« Le trèfle de Pannonie étant vivace rembourse largement les frais de sa première année de végétation ; mais les agriculteurs qui ne veulent pas faire ce sacrifice au début n'ont pas besoin d'essayer sa culture, le jeune trèfle sera fatalement étouffé par les mauvaises herbes.

« La seconde année, il fournit déjà deux coupes ; de même, les années suivantes. La première coupe doit

se faire assez tôt, quand les premières fleurs s'épanouissent : dans ce cas, le fourrage est meilleur et la deuxième coupe beaucoup plus forte. Dans nos cultures de *Carignan*, en première coupe et en vert, le rendement moyen a été de 18,200 kilos par hectare.

« Comme le trèfle violet, le trèfle de Pannonie peut être semé dans une céréale, ainsi que pour le trèfle violet, mais à la condition que le sol soit très propre. Malgré cela, après la récolte de la céréale, le trèfle n'est pas aussi beau que s'il avait été semé seul.

« Si l'on veut récolter la graine, il faut la prendre sur la première coupe, parce que celle de la deuxième coupe ne mûrit pas dans la plupart des climats. La récolte se fait comme pour le trèfle violet et donne un rendement d'environ 120 kilos de graine par hectare.

« Le trèfle pannonien supporte très bien les hivers rigoureux, même à l'altitude de 1,800 mètres à laquelle le Dr Stebler l'a expérimenté au champ d'essais.

« Mais nous insistons encore à ce sujet, que le trèfle pannonien demande un sol fertile et des soins pendant la première année. Celui qui ne dispose pas d'un bon terrain et manque de temps pour donner les soins nécessaires pendant la première année n'obtiendra pas les résultats désirés.

« Poids de l'hectolitre : 80 kilos. Quantité à semer à l'hectare : 30 kilos. »

Depuis quelques années, des plaintes très sérieuses se produisent sur la mauvaise qualité des graines de trèfle violet livrées au commerce. Des [illegible] sont faits en ce moment pour arriver à un [illegible]tionnement des graines de trèfle violet.

La législation sur les ventes d'animaux

Pour empêcher la propagation des maladies contagieuses du bétail, la loi du 21 juillet 1881 édictait, dans son article 13, l'interdiction absolue de mettre en vente des animaux atteints ou soupçonnés d'être atteints de maladies contagieuses.

Dans la pratique, cet article donna lieu à une foule de décisions divergentes; mais, en 1892, un arrêt de la Cour de cassation fixa la jurisprudence, en décidant, par application de l'article 18 de la loi du 20 juillet 1881, que les animaux atteints de maladies contagieuses était hors du commerce, il n'y avait pas lieu de rechercher si le vendeur était ou non de bonne foi, mais seulement si la maladie existait ou commençait d'exister au moment de la vente.

C'est pour consacrer cette interprétation qu'une modification importante a été introduite dans la loi de 1892, sur la proposition de M. Darbot. La situation nouvelle faite aux cultivateurs est ainsi expliquée, dans la *République française*, par M. Saussier:

« Cette loi ajoute à l'art. 13 de la loi de 1881 un paragraphe ainsi conçu: « Si la vente a eu lieu, elle est nulle de droit, que le vendeur ait connu ou ignoré l'existence de la maladie dont son animal était atteint ou suspect ». Ce paragraphe donne une sanction légale à l'arrêt de la Cour de cassation.

« Mais l'application de cet arrêt avait suscité, depuis trois ans, une foule de déboires et d'en

le cas de cultivateurs poursuivis pour avoir vendu, plus d'un an auparavant, des bêtes reconnues comme tuberculeuses après leur immolation dans un abattoir; il n'a pas été tenu compte des intermédiaires, parfois nombreux, par les mains desquels ces animaux avaient passé, et les cultivateurs ont été condamnés à restituer le prix de la vente. Il était impossible, en introduisant dans la loi le principe de la nullité des ventes d'animaux atteints ou soupçonnés de maladie contagieuse, de ne pas admettre un délai autre que celui de la prescription ordinaire, sans quoi on eût laissé les vendeurs de bonne foi à la merci de tous les événements et même des fraudes les plus criminelles.

« C'est ce que le Parlement a compris avec grande raison. Il réduit à 45 jours la limite de la prescription, c'est-à-dire le délai dans lequel l'acheteur peut réclamer la nullité de la vente. La période d'incubation de presque toutes les maladies contagieuses est beaucoup moins longue. Par conséquent, l'acheteur a toute garantie, en même temps que le vendeur retrouve sa sécurité.

« Il ne pouvait y avoir de difficulté qu'en ce qui concerne la tuberculose, qui est, en fait, la cause presque unique des procès en nullité de vente. L'incubation naturelle de la maladie est beaucoup plus longue que le délai inscrit dans la nouvelle loi. Mais on possède aujourd'hui, comme chacun le sait, dans la tuberculose, un réactif qui permet de diagnostiquer si un animal est atteint de cette maladie. Il suffit dès lors à l'acheteur de soumettre animaux qu'il a acquis à l'épreuve de la tuber-

culine, pour pouvoir exercer son action en résiliation de vente, si ces animaux ont réagi à cette épreuve.

« Mais ici la nouvelle loi renferme une disposition fort sage. La revendication de l'acheteur ne sera recevable qu'à la condition qu'il ait fait la déclaration prescrite par la loi de 1881 sur la police sanitaire et que l'animal ait été soumis à la séquestration ordonnée par les autorités compétentes. C'est une garantie précieuse pour le vendeur; c'est également une garantie pour l'hygiène, puisque cette mesure a pour effet de retirer de la circulation toute bête reconnue comme étant tuberculeuse.

« Le législateur a eu pour objet de mettre un frein aux nombreux procès engagés depuis trois ans, après l'arrêt de la Cour de cassation que nous avons rappelé. Quelques-uns de ces procès ont été vraiment scandaleux. La nouvelle loi ne supprime pas la responsabilité des éleveurs et des cultivateurs, mais elle leur apporte des garanties qui leur manquaient; elle les soutraira, dans l'avenir, aux tentatives et aux actes de chantage dont ils ont été parfois les victimes.

« L'article 2 de la nouvelle loi supprime de la liste des vices rédhibitoires trois maladies: la morve, le farcin et la clavelée. Le motif est que ces vices sont, en même temps, des maladies contagieuses.

« Les vices rédhibitoires n'entraînent que la résiliation de la vente, à la condition qu'il[illegible]ent dénoncés dans un délai de neuf jours. Qua[illegible] aux maladies contagieuses, elles rendent la vent[illegible] nulle, comme on l'a vu plus haut, quand elles [illegible]

dans un délai de quarante-cinq jours. Jusqu'ici, quand des procès s'engageaient à propos d'animaux atteints d'une des trois maladies en question, les tribunaux étaient fort embarrassés pour savoir s'ils devaient appliquer la loi de 1881 ou celle de 1884. Désormais, cette incertitude n'a plus de raison d'être ».

Engrais chimiques

Le savant directeur de la station agronomique de la Seine-Inférieure donne aux cultivateurs les conseils suivants :

« En principe, il est indispensable de mettre en azote, acide phosphorique et potasse, la dose de restitution, quand la terre a la composition d'un sol fertile. Autrement, si l'on se contentait, dans un but d'économie, de ne restituer à la terre qu'un des éléments fertilisants enlevé par la récolte, on l'épuiserait.

« Une conséquence des résultats fournis cette année par le champ de démonstration, c'est que, par l'emploi de l'*engrais chimique complet,* il a fallu, pour obtenir une récolte de blé rémunératrice, faire au sol une avance de 200 fr. par hectare.

« Les bonis ont été considérables, et l'opération a été une excellente affaire. Mais enfin, il faut bien reconnaître que cette avance de 200 fr. n'est pas à la portée de tous les cultivateurs.

« Jusqu'à nouvel ordre, un esprit judicieux hésiterait à conseiller au petit cultivateur, encore novice ...nt de distribuer les phosphates, les nitrates et

les sels ammoniacaux, de faire d'emblée une avance de 200 fr. d'engrais par hectare, Il faut commencer en petit l'application de ces ingrédiens, si l'on veut éviter les mécomptes qu'on observe parfois dans les premiers essais.

« La nature de ces engrais et leurs doses, qui doivent être appropriés à la culture qu'on entreprend, leur mélange intime, leur épandage uniforme, exigent des soins élémentaires qu'on n'obtient qu'avec la pratique. C'est imprudent d'en faire l'apprentissage avec une avance d'argent trop forte. Dans toute innovation, il y a la période des tâtonnements. Il faut donc commencer sur de petites surfaces pour opérer avec économie.

« C'est pour répondre à ce besoin des petits cultivateurs que nous leur conseillons de restreindre leurs sacrifices à obtenir seulement de leur terre *un peu plus* de rendement.

« Sans augmenter leur production de fumier, limitée aussi par le bétail qu'ils élèvent ou qu'ils emploient, ils peuvent, avec peu de dépenses, enrichir leur fufumier de principes fertilisants : acide phosphorique et azote.

« Pour cela, ils n'ont qu'à ajouter par jour et par tête de bétail 1 kil. à 1 kil. 1/2 de phosphate fossile en poudre fine, titrant environ 16 0/0 d'acide phosphorique et coûtant 2 fr. 50 les 100 kil. par wagon de 5,000 kil., frais de transport en plus. Le blé cultivé avec ce fumier résistera bien plus à la verse que celui venu sur fumier ordinaire.

« D'ailleurs, le phosphate ajouté ne disparaît pas; l'année n'aurait-elle pas été favorable

tures suivantes le retrouveraient dans le sol. C'est une avance, ce n'est jamais une perte. Le phosphate fossile apporte, en outre, l'élément calcaire, qui est toujours utile aux plantes ; il est même indispensable d'en ajouter dans les sols qui n'en contiennent pas ou qui en ont été apprauvis par les récoltes. De là l'origine du chaulage et du marnage. Pas de carbonate de chaux, pas d'assimilation de l'azote des engrais organiques ni même du sulfate d'ammoniaque. Des sols même calcaires, mais ne résistant pas à la sécheresse par suite de la faible profondeur de la couche arable, sont exposés à ne pas faire utiliser par les plantes tout l'azote épandu sous forme organique ou de sel ammoniacal. Dans ces cas, l'emploi du nitrate de soude est tout indiqué, mais seulement en épandage au printemps ».

L'ensilage des betteraves

Une fois les betteraves arrachées, il s'agit de les conserver aussi saines que possible pour servir à la consommation de l'hiver.

Certains cultivateurs ont la bonne fortune d'avoir de grands appartements ou des caves dans lesquels il ne gèle pas. Ceux-là auront la précaution de ne pas tasser les betteraves également dans la superficie de l'appartement, mais de laisser, de place en place, une sorte de couloir qui laisse pénétrer l'air.

Ceux, et c'est le plus grand nombre, qui ont des appartements bas et humides feront bien de faire silos.

C'est le mode le plus suivi et c'est le meilleur. Voici, d'après le *Bulletin* du Syndicat agricole du Calvados, le meilleur système pour bien réussir un silo :

« Une fois arrachées, on dispose les betteraves en tombes pyramidales sur la terre nue ; on les recouvre de paille, puis on enveloppe le tout d'une couche de terre.

« Ainsi garanties, elles peuvent braver pendant des mois la pluie et les gelées plus sûrement que dans des appartements, où elles finissent toujours par se détériorer.

« La paille ayant surtout pour but d'empêcher la terre de salir les betteraves, il suffit d'en mettre une couche très légère.

« Il en est autrement de la couche de terre ; une épaisseur de 25 à 30 centimètres est nécessaire. Excès de précaution ne nuit jamais.

« Les dimensions de la tombe n'ont rien de fixe : les plus commodes, toutefois, tant pour l'exécution du silo que pour la consommation journalière, sont de 2 à 3 mètres de largeur à la base et de 1 à 2 mètres de hauteur.

« Le mieux est de prendre la terre au pied de la tombe, de façon à creuser tout autour une large rigole qui en prenne toute l'humidité ».

Boiterie des vaches

Dès qu'on s'aperçoit qu'une vache commence à boiter, soit d'une patte, soit de toutes les quatre,

ce qui arrive le plus souvent, il faut lui administrer matin et soir, dans du son mouillé, vingt grammes de phosphate de chaux précipité; dès la troisième journée, on peut monter de vingt grammes à trente-cinq, et continuer jusqu'à la guérison, qui peut commencer à se manifester dès le huitième ou dixième jour.

Cette guérison se fait d'autant moins attendre que le traitement aura été commencé à une époque plus raprochée du début de la maladie.

Le phosphate de chaux entrant pour une large part dans la formation des os, et ce corps étant enlevé au sol par la succession des récoltes fourragères et autres, sans lui être restitué par les amendements dans une égale proportion, il s'ensuit un appauvrissement du sol, et alors les fourrages ne contenant plus une quantité suffisante de phosphate, les os n'en reçoivent plus, dans la répartition des divers éléments composant le chyle, la quantité qui leur serait nécessaire; de là résulte une faiblesse dans le squelette de l'animal.

On obvie à cet inconvénient en administrant directement le phosphate de chaux.

Les regains contiennent le phosphate en moins grande proportion que les foins de première coupe; c'est dire que, dès qu'une bête est atteinte, il faut s'abstenir de lui en donner.

Les cidres qui se tuent.

Le cidre se répand un peu partout. La preuve : *Journal des Débats*, M. de Parville, le critique

scientifique bien connu, rapportait que tout récemment on lui avait vendu 3 piastres une bouteille de cidre mousseux, d'origine américaine.

La fabrication du *cidre bouché*, dont on s'occupe beaucoup à Francfort, et qui paraît être en grande prospérité dans certaines villes d'exportation en Allemagne, ne doit pas seule réclamer notre attention. Il faut aussi s'occuper et s'occuper sérieusement de la bonne préparation et au besoin de l'amélioration des cidres de boisson usuelle en fût.

Une des maladies les plus fâcheuses des cidres de cette catégorie est le changement désagréable de la couleur de la boisson après quelques instants de séjour dans les carafes, qui fait dire, pour employer une locution vulgaire, que le cidre se tue.

Grâce aux recherches de MM. Léon Dufour et Lucien Daniell, nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur les causes du noircissement des cidres. Cet aspect désagréable du cidre est dû tout simplement au tanin. Plus le cidre est riche en tanin, plus il noircit vite. Les cidres acides, au contraire, ne noircissent pas. De cette double observation découle une règle très simple dont l'application remédie immanquablement à l'inconvénient signalé. Lorsqu'un cidre se tue ou noircit, il convient de l'additionner de 10 à 15 grammes d'acide citrique par hectolitre : la dose peut être portée à 25 grammes et même à 50 grammes pour des cidres exceptionnellement riches en tanin et qui se tuent par conséquent exceptionnellement vite, d'une manière intense.

Le cidre, même à cette dose, n'est pas désagréable, et M. de Parville ajoute même qu'il doit être hygié-

nique, l'acide citrique jouissant de propriétés bactéricides de premier ordre. Il n'est donc plus permis de servir du cidre noir, puisqu'avec un petit cristal, d'un prix insignifiant, on peut conserver à notre boisson nationale cette couleur d'un jaune doré si agréable à l'œil.

L'engraissement des volailles.

On a longtemps, trop longtemps dédaigné les animaux de basse-cour, traités généralement dans les exploitations comme une quantité négligeable. Dans presque toutes les enquêtes de l'Association, les soins à donner à la basse-cour ont été recommandés; mais s'il y a eu quelques progrès réalisés, le plus souvent on est réduit à constater que l'état des choses dans les fermes de Basse-Normandie reste stationnaire et que les améliorations se produisent avec une regrettable lenteur. Dans certaines régions, on engraisse avec succès et profit les oies qui atteignent souvent un poids considérable, dont le prix est rémunérateur, et qui se vendent facilement et en grandes quantités pour la consommation intérieure et surtout pour l'exportation.

Le canard, dont l'élevage est si facile, n'est pas aussi développé qu'il devrait l'être dans la plupart des fermes; l'engraissement des poules et poulets n'existe pas ou est encore en enfance. Et pourtant il y aurait là une source de profits qui ne serait pas à dédaigner.

En règle générale, les ménagères s'occupent des

poules uniquement au point de vue de la production des œufs, et l'on ne rencontre sur les marchés que des poules hors d'âge, propres à être mises au pot, suivant la formule célèbre de Henri IV, et des poulets jeunes et maigres. Les cuisinières qui les achètent doivent les mettre en mue un certain temps avant de les livrer à la consommation. Quant aux chapons dits de faisance, leur qualité a singulièrement baissé depuis quelques années. Les sujets sont souvent mal choisis par les fermiers, et leur engraissement un peu sommaire laisse presque toujours beaucoup à désirer. Le sujet à engraisser doit être jeune, et il faut se défier des grands coqs, coureurs, haut perchés, qui absorbent beaucoup de pâtées sans récompenser le cultivateur de ses peines.

Un spécialiste, M. Roussier, directeur d'une école régionale d'agriculture, donne à cet égard les renseignements suivants :

« La nourriture des poulets peut être variée. Mais il faut remarquer d'abord que tous les jeunes poulets ne sont pas aptes à être engraissés, ce sont notamment les poulets de ferme qui vivent au hasard dans les cours et dans les champs. On peut mettre ceux-là en chair, mais ils ne donneront point cette chair fine des poulets élevés par la graisse.

« Leur nourriture peut être variée et se composer de pâtées, de grains d'avoine, de maïs, de blé, de sarrazin, etc. Il faut avoir soin de renouveler cette nourriture trois fois par jour, en enlevant celle qui est restée d'un repas sur l'autre, et il faut donner à boire aux volailles.

« Dans les environs de Houdan, on commence à



engraisser à trois mois et demi, mais alors les volailles ont toujours été nourries à discrétion et sont déjà très en chair; mais pour les poulets mal nourris et livrés à eux-mêmes, il faut attendre à quatre mois et demi ou cinq mois. Dans la Sarthe, on attend aussi un peu plus et l'engraissement dure beaucoup plus longtemps ».

Le même procédé peut être appliqué aux dindons, aux oies et aux canards, avec cette observation que le canard, très vorace de son naturel, exige cinq repas par jour. Le grand principe en matière d'engraissement de volailles, c'est de tenir toujours les mues propres et de nettoyer exactement les auges après chaque repas, de manière que des parcelles des pâtées anciennes ne se mêlent pas à la nouvelle pâtée.

On doit aussi considérer comme certain que le régime des aliments bouillis donne généralement des résultats excellents.

Le canard.

Le plus facile à élever de tous les animaux de basse-cour est le canard, et, par une singularité que nous ne nous chargerons pas d'expliquer, c'est peut-être le plus négligé. Il importe que les sociétés d'agriculture réagissent contre cette apathie contraire aux intérêts des cultivateurs.

On s'imagine généralement qu'on ne peut songer à élever des canards que lorsqu'on a un cours d'eau
osition. Il n'en est rien. Nous avons d'abord

l'excellente espèce de canards Labrador qui se passe parfaitement de l'élément liquide.

Quant aux autres, il suffit à leur bonheur d'une mare de fort peu d'étendue; avec cela et un clos planté de pommiers comme il y en a autour de toutes nos fermes, où la bande puisse prendre ses ébats, canes et canetons peuvent prospérer sans qu'il en coûte grand chose aux cultivateurs.

Le canard, en effet, fait ventre de tout. D'où il suit que, élevé sur de vastes espaces, il trouve suffisamment à se repaître d'herbes, d'escargots, de hannetons, de vers, de chrysalides, etc. Et, alors, il peut se passer de la provende qu'autrement on serait obligé de lui offrir en abondance.

Si le canard est élevé à la basse-cour, on peut le nourrir de débris de cuisine : viandes, légumes, croûtes de pain, épluchures, etc.

Une réflexion à ce propos : quand on le nourrit de grains, il convient de les lui distribuer par masses, c'est-à-dire mouillées, adhérentes entre elles et formant comme une sorte de pâtée, — car la conformation du bec de cet oiseau ne lui permet pas, comme aux autres oiseaux de la basse-cour, de se saisir des graines éparpillées sur le sol.

On peut aussi, quand il a longtemps stationné aux environs des bâtiments, le conduire aux champs; mais à cet égard il est très inférieur aux oies qui ne vont jamais qu'en troupe et ne se quittent guère. Le canard est vagabond et indépendant; sur le bord d'une rivière, il suit volontiers le fil de l'eau et s'égare loin de son habitation, au grand désespoir de son propriétaire ; il montre le même sentim

cipline dans les champs. Le plus simple et le plus sûr est de le garder dans l'enclos.

Le canard est un animal précoce, très précoce même.

Dès le mois de janvier, il « entre en amour », pour parler le langage des éleveurs. Encore qu'il soit monogame, à l'état sauvage, le mâle peut féconder, en domesticité, de sept à huit femelles. La ponte est plus ou moins active, suivant la race, la température, l'alimentation.

La cane commune donne de trente à quarante œufs par an, tandis que les canes de grosse race peuvent donner jusqu'à cent œufs et plus.

On a beaucoup disserté sur les meilleures espèces de canards et, depuis quelque temps, l'attention s'est portée sur le canard de Barbarie, originaire de l'Amérique du Sud et désigné sous le nom de canard musqué, canard d'Inde, canard de Guinée (c'est le plus grand canard connu) : il atteint jusqu'à 80 centimètres de long. Il a d'ailleurs un aspect original, présentant un bec rouge traversé par une bande noire et entouré à la base de caroncules pendants d'un rouge vermillon. La femelle, très féconde, est dépourvue de cet ornement.

Malheureusement ce volatile, si bien partagé du côté de la taille et de la production des œufs, a un tout petit défaut : à raison de son odeur de musc, sa chair est absolument immangeable. On peut, paraît-il, parer à cet inconvénient en lui coupant la tête. Dans tous les cas, les produits que l'on obtient en croisant le canard de Barbarie avec une de espèces communes ne conserve pas ce parfum,

et l'on lira avec profit les renseignements que nous donne à ce sujet M. Gustave Percheron :

« Le mâle s'accouple volontiers avec la cane commune pour donner naissance à un métis qu'on désigne sous le nom de « mulard », à cause de son infécondité.

« En dépit de cet inconvénient, le mulard, qui a perdu le goût du musc, est comme poids, comme rusticité, comme facilité d'élevage et d'engraissement, même comme délicatesse de chair, bien supérieur à tous ses congénères. Sa graisse est d'une finesse exquise et son foie engraissé sert à faire les terrines fameuses de Toulouse et de Nérac.

« Aussi faut-il s'étonner grandement de ne pas voir le canard de Barbarie se répandre davantage en France. Car on ne l'élève guère, pour la production des mulards, que dans quelques-uns de nos départements du Midi, particulièrement aux environs de Toulouse.

*
* *

« Le mulard est un métis sexué, mais infécond, de canard musqué et de cane commune ou, inversement, de canard ordinaire et de cane musquée.

« Mais, qu'on le sache bien, les plus beaux métis résultent, incontestablement, du premier mode de croisement, parce qu'ils héritent toujours de la taille du père.

« De même, les œufs de la cane mularde sont très gros, très délicats, et, comme je l'ai déjà dit, se conservent plus longtemps, cela en raison de leur infécondité ».

Le topinambour.

Une culture facile et qui est à recommander est celle du topinambour qui, convenablement traité, peut donner de très beaux rendements.

Nous ajouterons encore que le cheval se montre gourmand de topinambours et que son usage, nous parlons bien entendu des chevaux de culture et non des trotteurs, leur est très profitable. On a été jusqu'à dire que le topinambour remplaçait l'avoine, c'est là tout simplement de l'enthousiasme non justifié par les faits. Le topinambour constitue une excellente nourriture pour les chevaux. Ceux qui en ont fait l'essai ne me démentiront pas ; mais je ne pense pas que beaucoup soient disposés à aller jusqu'à cette affirmation que le topinambour vaut l'avoine.

L'engraissement des prairies.

De nombreuses expériences démontrent clairement que les engrais minéraux à base de chaux conviennent aux prairies basses à sol tourbeux et un peu humides. *Le plâtre seul fait exception;* en s'hydratant, il subit une nouvelle cristallisation qui le rend absolument ineffcace et même nuisible.

Les phosphates de chaux, de quelque nature qu'ils soient, opèrent par leurs deux éléments, peut-être encore plus par leur chaux que par leur acide phosphorique.

...ent l'expliquer aisément : la chaux, alcali mi-

néral, neutralise quelques acides provenant de l'humus et, en même temps, aide puissamment à la nitrification des substances azotées du sol et ainsi réchauffe ces terrains froids par eux-mêmes.

Il suit de là qu'un chaulage produirait d'excellents effets dans ces prairies basses. Un marnage sérieux opérerait peut-être moins promptement, mais il les transformerait aussi en quelques années.

Un effet analogue est produit, bien qu'à un degré moindre, par la tangue qui agit surtout en couverture sur les prairies.

En combinant le pâturage constant par l'espèce chevaline et bovine avec les amendements calcaires, on peut obtenir d'excellentes prairies là où, jusqu'à ce jour, n'ont poussé que les carex, les joncs, ou d'autres plantes n'ayant guère plus de valeur.

Arbres fruitiers.

Un spécialiste bien connu, M. P. Wagner, s'élève avec raison contre l'insuffisance de la fumure des arbres fruitiers. Comme nous, il voit dans l'emploi judicieux des engrais un moyen très efficace de combattre le dépérissement des arbres de nos jardins par la sécheresse, les attaques des insectes et les affections parasitaires.

Pour les arbres isolés, dont la couronne, mesurée à un demi-mètre au-dessus des plus hautes branches, couvrirait, par sa projection, une surface de 25 mètres carrés, il recommande par pied d'arbre la fumure suivante :

500 grammes superphosphate double, ou 1,400 grammes superphosphate à 16 0/0, 400 grammes chlorure de potassium, 500 grammes de nitrate de soude.	Ou 570 grammes de phosphate de potasse, 100 grammes de chlorure de potassium, 500 grammes de nitrate de soude.

On répand cet engrais sur le sol en novembre ou dans le cœur de l'hiver, on laboure à la bêche, en enfouissant l'engrais à une profondeur qui dépend de la nature du terrain et des dimensions de l'arbre.

Pour les vergers, on peut employer, à l'hectare :

200 kilog. superphosphate double ou 550 kilog. superphosphate à 16 0/0, 160 kilog. chlorure de potassium.	Ou 230 kilog. de phosphate de potasse et 40 kilog. de chlorure de potassium.

Cette fumure est donnée de novembre à février et, le cas échéant, en mars ou avril on laboure le sol, et au printemps on sème, à la volée, 200 kil. de nitrate de soude.

Le nitrate de soude.

Dans une brochure intitulée : *L'importance du nitrate de soude en horticulture*, nous relevons les passages suivants :

De quelle façon doit-on employer le nitrate de soude ?

On peut employer le nitrate de soude :

1° En le répandant sur la surface de la terre à

cultiver et en le mélangeant légèrement à celle-ci, au moyen de la bêche ou du rateau;

« 2° En le répandant sur la surface et en le laissant pénétrer dans la terre par la pluie;

« 3° En le faisant dissoudre dans l'eau et en arrosant les plantes de ce mélange.

« Pour la fumure répétée des plantes durant l'été, il est suffisant de répandre le nitrate sur la terre en la ratissant ensuite. La pluie ou l'arrosage à l'eau le dispersera suffisamment dans la terre. Si on veut se donner la peine de faire dissoudre le nitrate dans l'eau et d'arroser les plantes de cette solution, on verra que ce procédé donne les meilleurs résultats. La solution la plus efficace est celle qui contient un gramme de nitrate de soude pour un litre d'eau, soit 100 grammes par hectolitre. A l'aide de cette solution, on arrose abondamment la terre jusqu'à ce que celle-ci soit humectée à 20 centimètres de profondeur ».

La fumure des carottes, navets, radis, scorsonères et plantes semblables par le nitrate de soude :

« Au moment de semer ces légumes, il est à recommander de leur donner 20 grammes de nitrate de soude par mètre carré et de ratisser ensuite légèrement la terre. Deux ou trois semaines après la levée des graines, on donne la même quantité de cet engrais, et on renouvelle cette opération après un nouvel intervalle de trois semaines ».

La fumure des pommes de terre par le nitrate de soude :

« On donne aux pommes de terre, au moment de

les planter, une fumure de 20 grammes de nitrate de soude par mètre carré. Le nitrate doit être répandu régulièrement et ne doit pas être enfoncé à l'aide du rateau. On donnera encore comme surplus 15 grammes un peu avant le premier sarclage de la terre, et la même quantité un peu après le second sarclage.

« On donnera aux pommes de terre d'espèce forte et de très grand rapport de 20 à 30 grammes pour chacun de ces derniers emplois ».

La fumure des concombres et des oignons par le nitrate de soude :

« Avant de semer, on engraissera la terre avec 10 grammes de nitrate de soude par mètre carré; 15 jours après la levée de la graine, on donnera encore la même quantité de quinzaine en quinzaine. Après fin juillet, on n'engraissera plus les oignons, pour ne pas nuire à la maturité ».

La fumure de la laitue par le nitrate de soude :

« La laitue est fort sensible à la fumure du salpêtre; il est donc à conseiller de donner seulement 10 grammes de salpêtre par mètre carré, au moment de planter la salade. Quelques semaines après le repiquage, on répandra la même quantité et on renouvellera de trois en trois semaines, même de deux en deux semaines par un temps favorable ».

La fumure des fraisiers par le nitrate de soude :

« Au mois de mars, lorsqu'on nettoie les fraisiers, on répand 10 grammes de nitrate de soude par mètre [illegible] et on l'enfonce tant soit peu avec le rateau.

« Après la floraison, lorsque les fruits sont noués, on arrose plusieurs fois avec une solution d'un demi-gramme par litre d'eau et, quand les fruits sont cueillis, on donnera encore 10 grammes par mètre carré. Au commencement du mois d'août, on peut encore répéter la même opération ».

La fumure des asperges par le nitrate de soude :

« On donnera au lit d'asperges, après le temps de la coupe, 50 grammes de nitrate, et on introduit celui-ci dans la terre au moyen de la bêche ou du rateau; quatre semaines plus tard, on peut encore donner 30 ou 40 grammes du même engrais ».

On peut noter d'une manière générale que le nitrate de soude s'emploie au printemps et en été, jamais en automne et à plus forte raison en hiver.

Les cousins.

L'*Union agricole* consacre aux diptères, ennemis de l'espèce humaine et de l'espèce animale, une étude des plus intéressantes. Nous lui empruntons quelques passages de sa monographie d'un des diptères les plus désagréables et les plus communs, hélas ! le cousin.

« Le remède contre la piqûre des cousins peut s'appliquer contre la piqûre de tous ses congénères.

« Qui de nous, en effet, n'a pas été victime du cousin (*Culex pipiens*), ce tout petit dip

aussi sous le nom de moustique ou maringouin, qui entre le soir dans les chambres en faisant entendre, lorsqu'il passe près des oreilles, un petit piaulement tout particulier. Tout à coup, le piaulement cesse ; prenez garde, c'est que le cousin enfonce sa trompe dans un vaisseau sanguin ; puis il aspire violemment en faisant jouer les suçoirs, les lancettes et les scies de sa trompe. On ressent alors une piqûre violente comme le ferait une aiguille ou une gouttelette d'huile bouillante sur la peau ; et si on a la patience de le laisser festoyer, on voit cet insecte se gonfler peu à peu et, en l'écrasant, il sort de son corps une gouttelette de sang.

« Les femelles sont surtout avides de sang ; les mâles préfèrent voltiger sur les fleurs : ils ont des goûts beaucoup plus raffinés, comme beaucoup d'autres animaux du reste.

« Pendant le jour, les cousins, mâles et femelles, se reposent dans des endroits frais ; mais, au crépuscule et à l'aurore, tout ce petit monde se réveille et se hâte de rechercher sa nourriture et de procéder au grand acte de la reproduction.

« Ce n'est que pour subvenir à leur nourriture que ces insectes sont nuisibles à l'homme. Notre peau, facile à percer et contenant en dessous des vaisseaux sanguins très nombreux, est très recherchée des cousins (j'allais dire des cousines, puisque ce sont principalement les femelles qui se gorgent de notre sang) ; aussi, dans tous les pays chauds, les naturels leur font-ils une chasse impitoyable. Dans le midi de l'Europe, on entoure les lits d'un grand de-manger en gaze ou en tulle, appelé mousti-

quaire ; dans le nord, on se graisse la peau avec de l'huile de poisson infecte, pour se préserver des moustiques; dans l'Inde, on prend son repos au-dessus d'un feu de feuilles vertes dont la fumée éloigne ces vilaines bêtes; aussi les Indiens ont une telle horreur des cousins qu'ils mettent au nombre des joies du paradis le fait d'en être à jamais débarrassés.

« Les cousins subissent plusieurs métamorphoses avant de revêtir la forme dans laquelle nous les connaissons. Les femelles, après l'accouplement, vont sur la surface des marais, des mares, et surtout des tonneaux placés sous les gouttières pour recueillir l'eau destinée à l'arrosage; là elles se placent sur un corps léger et flottant et pondent 200 ou 300 œufs environ. Ces œufs sont agglutinés ensemble et forment une espèce de nacelle qui flotte comme un petit bateau. Au bout de quelques jours, le soleil ayant échauffé ces œufs, il en sort de petites larves noirâtres ayant une grosse tête et un corps allongé à la façon des têtards qui pullulent dans les eaux stagnantes; on les voit alors en grande quantité venir respirer à la surface où ils se tiennent la tête en bas; c'est qu'en effet, ces larves respirent par la partie postérieure de leur corps; puis, au moindre bruit ou au moindre mouvement de l'eau, on les voit se précipiter au fond en décrivant une série d'arcs de cercle avec leur corps.

« Lorsqu'après plusieurs changements de peau les larves sont arrivées à leur entier développement, elles se changent en nymphes, très curieuses elles-mêmes par leur organisation; la partie contenant la

tête est repliée sous le corselet, lequel est surmonté de deux cornets servant à la respiration ; les anneaux du corps sont mobiles, et le dernier beaucoup plus long que les autres se termine en queue de poisson. Ces nymphes, très agiles, viennent à la surface de l'eau pour prendre l'air, mais à la moindre inquiétude se précipitent et disparaissent au fond.

« Au bout d'une huitaine de jours, le thorax se sèche et se fend, pour donner passage au cousin qui apparaît frêle, transi, mouillé et ressemblant bien peu à l'insecte alerte que nous voyons voltiger le soir ; c'est qu'en effet, il lui faut de très grandes précautions pour sortir entièrement et sans accidents de son enveloppe de nymphe ; lorsque la tête et le corps sont sortis, la coque vide dans laquelle il était enfermé lui sert de vaisseau, il flotte sur son ancienne dépouille; puis, ouvrant timidement ses ailes, il forme ainsi un véritable bateau à voile qu'un doux zéphir conduira sur la rive où il pourra grimper et se sécher tout à son aise, pour prendre ensuite son essor et vaquer à ses affaires.

« L'insecte a de six à huit générations par an, ce qui fait qu'un couple de cousins peut avoir à la fin de l'année cinq millions de milliards de descendants.

« Ces chiffres formidables feraient frémir si d'abord une grande quantité de ces insectes ne périssait dans les circonstances que nous venons d'indiquer, et ensuite si nous ne possédions, pour nous débarrasser du nombre encore énorme des survivants, d'auxiliaires dévoués ; nous citerons au premier rang les hirondelles et les chauves-souris qui en font consommation énorme, ainsi qu'une foule d'in-

sectes aquatiques qui se nourrissent des larves de ce diptère.

« Le remède le plus efficace, d'après Boisduval, contre la piqûre des cousins, consiste à laver la partie gonflée ou douloureuse avec de l'eau fraîche, dans laquelle on mélange quelques gouttes de vinaigre ou d'extrait de saturne.

« Les cousins ne sont pas les seuls diptères qui s'attaquent à l'homme; nous avons à redouter aussi *la mouche aux yeux d'or* (*Chrysops cœcutiens*), assez commune dans les parcs et les jardins, et qui, pendant les mois de juillet et d'août, se jette sur les mains et le visage, et enfonce, avec la rapidité de l'éclair, son dard dans la peau ».



Une conférence sur le cidre

Par M. le comte DE MARSY.

Tout récemment, l'éminent directeur de la Société française d'Archéologie, M. le comte de Marsy, a fait à la Société d'Horticulture une conférence sur le cidre et le pommier, à propos de la nouvelle édition du *Traité célèbre du vin et du cidre, du médecin Julien Le Paulmier*, publiée par M. Émile Travers, pour la Société des Bibliophiles normands.

Nous reproduisons quelques passages de cette causerie, d'abord parce qu'elle est intéressante et fort agréablement tournée, étant donné le nom du conférencier, ensuite parce qu'elle est instructive et toute à l'honneur de notre boisson nationale.

M. le comte de Marsy débute par un aperçu pittoresque de l'aspect de la ville de Caen au moment de la pilaison.

« Nous ne voyons pas en ce moment, dit-il, nos rues de Compiègne comme celles de Caen, que je trouvais il y a peu de jours à demi-barrées par les pressoirs mobiles et les concasseurs, les baquets et les autres outils qu'apportent les ouvriers qui viennent s'installer devant les maisons, broyant dans des cuves les pommes déjà à moitié fermentées, les écrasant dans cylindres et finalement les empilant sur le pres-

soir en couches séparées par des lits de paille, régulièrement formées et rognées au couteau, comme s'il s'agissait de quelque gâteau aux tranches séparées par des confitures. Un grand tour de vis sur la plaque carrée qui pèse sur cette composition, et, sous l'influence de la presse, le jus de la pomme coule dans les baquets, dans les tonneaux et quelque peu aussi dans la rue.

« Malgré la vigilance de quelques vieillards, coiffés d'un képi portant l'inscription SALUBRITÉ, les rues sont encore plus sales pendant la fabrication du cidre que dans le reste de l'année ; on parle de la malpropreté des Marseillais et des Bretons, nous voudrions pouvoir garder le silence sur ce que nous voyons dans les principales voies de Caen et aussi dans ces vieilles cours, situées au fond de noires impasses, et qui recèlent de délicieuses lucarnes, de charmants escaliers de la Renaissance, et sont remplies d'amas de haillons à faire reculer le plus hardi des chiffonniers.

« Une fois brassé et mis en tonneaux, le cidre est bu à petits coups par ses propriétaires, et les rues, balayées hebdomadairement, n'en deviennent pas plus propres. Ajoutons, dès maintenant, que la population qui vit dans ce milieu de décomposition ne s'en porte pas plus mal, et que les gens du bas quartier du Vaugueux ont la prétention de vivre autant que ceux qui sont sur la colline de Vaucelles.

« Ce n'est guère qu'à la fin du XV[e] siècle que le cidre devint d'un usage général en Normandie et dans le nord de la France, où il paraît avoir été introduit de la Biscaye et de la Navarre

boisson était depuis longtemps répandue sons le nom de *pommade*.

« Le cidre a été l'objet de nombreux ouvrages, mais le plus ancien et à coup sûr le plus célèbre, bien qu'à cause de sa rareté on ne puisse dire qu'il a été le plus répandu, est le *De Vino et Pomaceo*, traité en deux livres, publié à Paris, en latin, en 1580, par un médecin normand, Julien Le Paulmier; ce volume fut traduit en français l'année suivante, sous le titre de *Traité du vin et du cidre*, par son ami et ancien élève, Jacques de Cahaignes, professeur et médecin de Caen, connu par diverses autres publications et notamment par les *Éloges* de ses concitoyens.

« Aujourd'hui, notre ami M. Émile Travers, ancien président de l'Académie de Caen, archiviste de l'Association Normande, vient de donner, pour la Société des Bibliophiles normands, une nouvelle édition de cette traduction, précédée d'une préface sur la vie et les ouvrages de l'auteur et d'une analyse du *Traité du vin et du cidre*. »

Nous laisserons de côté la vie de Le Paulmier, très mouvementée et dont l'éditeur a fort bien élucidé les obscurités, et nous arrivons à l'ouvrage proprement dit, qui seul peut intéresser les agriculteurs de notre temps.

Paulmier débute par un parallèle contre la bière, le vin et le cidre. Il repousse absolument la première de ces boissons et, comme il tient à être impartial, il admet la supériorité ou la préférence du sur le cidre, « mais seulement pour les malades ont besoin d'être eschauffés et desséchés ».

« Depuis cette époque, il paraît avoir conçu l'idée de le répandre dans le public d'une manière plus étendue par une traduction française, et il confia ce soin à son élève Jacques de Cahaignes. Celui-ci paraphrasa plutôt qu'il ne traduisit le livre de son maître et il l'enrichit d'un certain nombre de remarques, dont les unes sont le fruit de ses observations personnelles, tandis que les autres paraissent être le résultat des nouvelles réflexions de Le Paulmier, qui mourut pendant l'impression de ce nouvel ouvrage.

« Je passerai sur les premiers chapitres du livre dans lesquels Le Paulmier établit un parallèlle entre la bière, le vin et le cidre. Il repousse absolument la première et n'admet la préférence du vin sur le cidre que pour les malades qui ont besoin d'être « eschauffés et desséchés ». Quant au cidre, il est bon pour tous et à tout âge; mais pour les enfants et les jeunes gens, il doit être trempé d'eau, et c'est seulement aux personnes âgées de plus de cinquante ans qu'il est permis de boire du bon cidre sans eau, « en sobriété toutefois, tant excellent soit-il. »

« Si les procédés de fabrication n'ont guère changé depuis trois siècles. et s'ils se bornent surtout à des perfectionnements dans les appareils, et à une meilleure disposition des machines et de leurs rouages, il est un point fort intéressant que traite Le Paulmier avec de grands détails, c'est le choix des pommes. Il n'en énumère pas moins de soixante-quatre espèces, et ce n'est pas un des moindres intérêts de la préface de M. Travers, que cette liste remise par lui en ordre alphabétique et d...

il s'est livré, à l'aide des travaux de M. de Brébisson et de Louis Dubois, à une identification de ces variétés, désignées le plus souvent sous des noms vulgaires, et qui parfois ne sont pas les mêmes dans des localités différentes et éloignées seulement de quel ques lieues.

« Nous y trouvons ainsi avec leurs qualités et leurs provenances, car il en est des crus de cidres comme des crus de vin, l'Acoup-Venant, la Pomme d'Adam, l'Amelot, l'Amer-Doux, l'Ameret ou Dameret et le Bequet avec lequel il offre de grandes ressemblances, la Barberie ou Biscaye, produit des greffes introduites du pays basque, au commencement du XVI[e] siècle, dans le Cotentin, par Guillaume Dursus, qui y acheta le fief de Lestre et dont les greffes prirent le nom de *greffes de Monsieur de Lestre*, et même simplement de *greffes de Monsieur*, le Capendu et le Coqueret, le Blanc-Doux, le Freschin, encore très estimé de nos jours, l'Hérouet, le Marin-Onfroy, très répandu dans toute la Normandie et l'Ouest, le Muscadet, « le plus plaisant à boire, et qui ne ressent aucunement la pomme, réjouit et nourrit autant que le vin pour le moins », l'Ozane, la Peau de Vieille, la Roussette ou Oignonnet, le Trochet, le Saint-Gilles, le Tard-Fleury ; j'en passe et non les moins bons.

« Le Paulmier ne laisse pas aussi que de parler du poiré, mais il est loin de le priser autant que le cidre. « Le meilleur poiré, dit-il, n'est pas moins éloigné de l'excellence des meilleurs cidres, qu'est la meilleure bière des bons vins. »

« Aussi ne le permet-il aux hommes d'État et de tres qu'au premier tiers du repas. Mais, il le re-

commande aux goutteux, avec modération toutefois, car « l'ivresse produite par le poiré est plus longue et beaucoup plus fâcheuse que celle du vin ou du cidre. »

« Cahaignes, en commentant ce chapitre, a donné des indications utiles sur les espèces de poires qui sont employées pour faire cette boisson, et M. Travers a fait un travail analogue à celui que nous avons cité, en dressant la liste des poires avec des identifications actuelles.

« Je me ferais honnir par les *bouilleurs de cru* si je ne rappelais que, dès cette époque, on brûlait son cidre pour en faire cette eau-de-vie, si estimée encore aujourd'hui dans toute la Normandie sous le nom de *Calvados*, que l'on apprécie quand on la connaît, et dont le petit verre atteint, dans les hôtels et les restaurants de Caen, des prix que n'obtiennent pas toujours à Paris les plus vieilles eaux-de-vie de la Charente.

« Le Paulmier fit mieux que de recommander le cidre comme traitement médicinal dans ses ouvrages: il en fit venir à Paris, en mit en bouteilles, en y ajoutant quelques drogues pharmaceutiques, telles que le séné, et en fit un élixir qui devait guérir toutes les maladies. Peut-être alla-t-il trop loin dans cette voie, aussi sa conduite lui attira l'envie et la critique de quelques-uns de ses confrères. Guy Patin, notamment, qui fut l'un des plus spirituels, mais aussi des plus malicieux médecins du commencement du XVIII[e] siècle, en a tracé le portrait suivant :

« Ce Paulmier était un Normand qui avait servi Fernel pendant douze ans et qui, en récompense, le fit

passer docteur... C'était le même qui était un Normand dessalé et qui avait bon appétit et se vantait ici que Fernel, en mourant, lui avait commis force secrets, *sed hoc de patriâ* (c'est ici un trait de son pays), car vous savez mieux que moi qu'un homme qui est Normand de nation et médecin de profession a deux puissants degrés pour devenir fourbe ».

« Quel que soit le jugement porté sur lui par ses contemporains, Le Paulmier a vu juste dans la question de l'emploi du cidre pour la guérison de certaines maladies et notamment des affections des reins et de la vessie.

« Un médecin caennais de grand mérite, le docteur Denis-Dumont, mort il y a peu d'années, a remis en valeur les vertus curatives du cidre et il a jugé favorablement en ces termes l'œuvre de son devancier :

« Cet ouvrage, écrit il y a plus de trois cents ans, est plein de vues ingénieuses, d'appréciations justes, de préceptes excellents et qui frappent d'une pénible surprise quand on songe aux préjugés de tout genre et aux détestables pratiques que nous conservons encore malgré ces trois siècles écoulés.

« Le vieux livre n'a qu'un défaut, celui de faire du cidre une boisson incomparable, une espèce de panacée, douée de toutes les vertus ; exagération excusable, en somme, de la part d'un homme qui, pour combattre une foule de préventions ridicules, avait à lutter contre la Faculté tout entière.

« Il est un autre nom normand qui a plus d'une fois tenté ma plume en écrivant ces lignes, c'est celui du sire de Gouberville qui, dans la seconde partie du XVIe siècle, a fait faire de grands progrès

à l'agriculture et à l'horticulture. Si vous vous êtes intéressés à Julien Le Paulmier, je vous demanderai une autre fois la permission de vous parler de ce gentleman-farmer, qui a laissé un curieux journal, et que M. Eugène de Beaurepaire a su faire revivre dans une étude des plus attachantes ».

Une Circulaire de M. Méline

En vue de parer aux inconvénients de la sécheresse, M. Méline a adressé aux professeurs départementaux d'agriculture une circulaire où nous relevons les passages suivants, d'une application pratique et générale :

« Le rendement des céréales et des pommes de terre surtout a augmenté dans des proportions qui méritent de fixer l'attention.

« Ainsi la culture du blé qui, pendant la période décennale de 1872 à 1881, a donné une moyenne de 100,295,000 hectolitres de grain, a fourni une récolte moyenne annuelle de 107,098,000 hectolitres pendant la période de 1882 à 1891, et une de 112,827,000 hectolitres de 1892 à 1893.

« Pour l'avoine, la production moyenne annuelle, qui a été de 75,105,000 hectolitres de 1872 à 1881, s'est élevée dans la période de 1884 à 1893 à 87,100,000 hectolitres ; le rendement des pailles s'est accru dans la même proportion.

« La culture de la pomme de terre a donné des résultats encore plus beaux que les céréales. De 81,500,000 quintaux métriques de tubercules par an pendant la période de 1872 à 1881, le rendement moyen a monté à 105,000,000 quintaux pendant la

période de 1882 à 1891, et à plus de 127,320,000 quintaux de 1892 à 1893.

« Mais ce n'est pas tout de produire, il faut que le cultivateur puisse tirer un parti avantageux de cet accroissement de récoltes, et, malheureusement, les prix du marché ont baissé considérablement et menacent de ne plus être rémunérateurs; les débouchés ne paraissent plus suffisants, il faut donc en créer de nouveaux. Le bétail peut devenir un de ces débouchés.

« Des expériences récentes ont démontré, en effet, qu'en faisant consommer des graines ou des pommes de terre dans la ration d'un bœuf ou d'un mouton, le cultivateur pourrait réaliser, pour ses graines et ses pommes de terre, un prix supérieur à celui du marché actuel: dans un engraissement bien conduit, on a obtenu plus de 20 fr. par quintal de blé ensemencé; 22 fr. par 100 kil. de tourteaux; 18 à 19 fr. des 100 kil. de seigle, et 4 à 3 fr., et même plus, des 100 kil. de pommes de terre.

« Ces prix peuvent s'élever encore par une association intelligente des produits de la ferme qui, trop souvent, sont délaissés ou mal utilisés. Introduire dans la ration de la vache laitière et du porc les graines, la pomme de terre, les tourteaux et les issues de grains, peuvent donner autant d'avantages, sinon plus. Leur emploi permet même la suppression complète du foin, et leur remplacement par de la paille hachée, poids pour poids, en ajoutant à la ration la quantité de graines de tourteaux ou de racines nécessaire pour compléter sa teneur en principes nutritifs.

« Dans une exploitation bien conduite, toutes les pailles devraient être utilisées pour la consommation des animaux dans les années de sécheresse, sauf à être remplacés comme litière par des substances moins chères : fougères, bruyères, joncs, sciure de bois, tourbe, amendement, etc. »

A citer encore, dans la même circulaire, un intéressant aperçu sur les progrès de l'agriculture en Danemark :

« Les agriculteurs de ce pays, a dit M. Méline, ne se contentent pas de fournir à leurs bestiaux les fourrages de leurs prairies et de leurs pâtures, ils leur donnent tous les grains qu'ils produisent, au lieu de les vendre à vil prix ; ils en importent même dans ce but des quantités considérables et utilisent tous les déchets des moulins et des huileries ; 80 à 100 millions de kilog. de tourteaux, 140 millions de kilog. de sons et issues s'ajoutent ainsi aux grains, aux fourrages et à la paille, et accroissent considérablement de la sorte la quantité des denrées alimentaires consacrées à la nourriture des animaux. Mais aussi ce petit pays, guère plus grand que la Bretagne, parvient à entretenir 400,000 chevaux et 1,700,000 têtes de gros bétail, dont 1 million de vaches laitières et près de 1 million de porcs ; il est arrivé à exporter, l'an dernier, pour 140 millions de francs de beurre et pour 57 millions de viande de porc.

« La France, avec son excellent climat, avec sa production grandissante de céréales et l'abondance de ses récoltes de pailles et de pommes de terre et cependant, n'exporte que pour 60 à 70 millions

de francs de beurre avec ses 6 millions de vaches laitières, pourrait certainement aspirer à atteindre des résultats égaux. Il y a là, en tout cas, un grand enseignement donné dont il importe de profiter, et des améliorations considérables à réaliser ».

Contentons-nous d'ajouter que les expériences si précises et si concluantes de M. Girard ont démontré surabondamment que les bovidés et les moutons consomment avec grand profit les pommes de terre, et que cette transformation du tubercule en viande donne à cet aliment une valeur supérieure à celle de sa vente sur le marché.

« C'est une richesse, dit avec raison M. Girard, que ces résultats donnent à l'agriculture : c'est pour les régions fertiles, où l'élevage et l'engraissement sont déjà en honneur, le moyen d'augmenter le nombre des animaux que l'on y prépare pour les boucheries ; c'est pour les contrées pauvres où la culture des fourrages herbacés est difficile, où la pomme de terre prospère au contraire, le moyen d'entrer en lice et de concourir avec grand profit à l'augmentation de la production de la viande dans notre pays ».

Le progrès en Horticulture

A moins d'avoir une tournure d'esprit essentiellement pessimiste, il est impossible de ne pas être frappé des progrès qui, dans l'ordre matériel tout au moins, s'opèrent un peu partout. Pour nous en tenir au point de vue agricole et horticole, que d'améliorations réalisées non seulement par l'acclimatation de nouvelles espèces, mais par la transformation radicale d'espèces anciennement cultivées. La sélection des semences a augmenté la qualité et le rendement des céréales, et dans les racines fourragères, que de changements profonds! Les navets, les betteraves, les carottes cultivés aujourd'hui ressemblent assez peu au type primitif, et que de variétés nouvelles dans la pomme de terre, qui ne rappellent plus que de loin le modeste tubercule préconisé par Parmentier.

Que serait-ce si, quittant les plantes de grande culture ou de culture maraîchère, nous arrivions maintenant à la culture florale qui joue dans la vie moderne un rôle si considérable.

On reste confondu en assistant aux expositions d'horticulture. Ici, le progrès est continu et indéfini, et cette impression que l'on éprouve aux grandes expositions de Paris, on la ressent également aux plus

modestes expositions de province. Tout récemment nous avons admiré de merveilleuses corbeilles de feuillages d'ornement à l'exposition de Carentan, et des collections splendides de chrysanthèmes aux expositions de Rouen et de Caen. Par ses apports de chrysanthèmes, si variés de couleurs et si exubérants de formes, M. Rosette méritait véritablement l'attention.

Quelle distance entre les jardins de nos pères et ceux que nos fleuristes peuvent aujourd'hui étaler à nos yeux ! Ce que l'on ne sait pas assez, c'est que la plupart de nos fleurs sont des importations étrangères et que les autres ont subi de telles modifications, dues à la culture et à de savantes manipulations, qu'elles n'ont plus conservé que des rapports bien éloignés avec les types dont elles procèdent. Ce sont des parents riches ayant gardé un souvenir très affaibli de l'humilité de leurs origines.

La rose et l'œillet peuvent être considérés comme plantes indigènes ; mais la fleur modeste de l'églantier chantée par les poètes, si elle a le mérite de la simplicité rustique, ne peut pas lutter avec la rose de nos jardins, et le *caryophyllus agrestis* est encore en plus mauvaise posture auprès de nos œillets multicolores et de parfum si pénétrant. Et dans ces deux genres, quelles variétés ! on ne se contente plus du vulgaire armelin et du gros œillet rouge qui fleurissait la boutonnière de nos grands-pères, voici maintenant les tribus des, Flamands, des Avranchins, sans parler des autres. Quant aux roses, il faut renoncer à toute tentative d'énumération ; qu'il nous suffise de savoir que la *reine des*

fleurs, qui comptait à peine vingt variétés au XVIII[e] siècle, nous en offre aujourd'hui, s'il faut en croire les catalogues, plus de 8,000 !

Les géraniums viennent du Cap de Bonne-Espérance; leur importation date du siècle dernier.

Les rhododendrons se trouvent à l'état sauvage dans l'Amérique du Nord et en Asie-Mineure.

Les azalées, que l'on rencontre en quantité en Chine et au Japon, n'ont fait leur apparition en France qu'à la fin du siècle dernier. Leur vogue est d'une date infiniment plus récente.

Les hortensias, qui reprennent aussi faveur aujourd'hui, sont également une importation japonaise du siècle dernier.

Quant à la reine-marguerite, que l'on serait tenté de considérer comme autochtone, elle paraît avoir été rapportée de Chine par les missionnaires il y a près de trois cents ans. Toutefois, comme elle apparaît dans les monuments figurés bien avant cette date et quelle semble une dégénérescence de l'humble pâquerette, nous ne donnons cette affirmation que sous toutes réserves. La seule chose que l'on puisse affirmer, c'est que sa culture ancienne en Chine est un fait hors de contestation.

Est-il utile de parler des chrysanthèmes, dont la culture et le commerce ont pris un si prodigieux développement ces temps derniers. Encore une importation japonaise dont nous n'avons qu'à nous féliciter !

Bien que nous possédions dans nos prairies, à l'état sauvage, d'innombrables variétés de la famille ·chidées (*Orchis* et *Epipactis*), nous ne faisons

aucune difficulté pour reconnaître que ces fleurs de formes si étranges, dont la culture tend à se vulgariser, nous viennent des régions tropicales de l'Amérique. Leurs variétés se comptent à l'heure actuelle par milliers et se vendent en assez grande quantité comme fleurs coupées chez nos grands horticulteurs.

En résumé, plus des neuf dixièmes des plantes et des fleurs, vivaces ou annuelles, cultivées aujourd'hui pour notre agrément sont des importations étrangères, améliorées et transformées quelquefois au moyen d'ingénieux procédés de fécondations.

L'importation étrangère, la bonne sélection des graines, les soins donnés à certaines espèces, la fécondation artificielle de quelques autres, ont contribué également à l'enrichissement et à la transformation de notre culture maraîchère.

A propos de pommes.

La récolte des pommes, d'une abondance exceptionnelle l'an dernier, a donné lieu à un mouvement de transports sur les chemins de fer qui a pris l'administration au dépourvu, et qui était absolument sans précédents. Presque partout, les wagons ont manqué et les transports à faible distance ont éprouvé des retards considérables. Quand de pareilles récoltes viendront à se reproduire, il y aura lieu, pour l'administration, de prendre des mesures pour servir plus exactement le public et éviter des recours en dommages-intérêts qui ne font l'affaire ni des transporteurs ni des destinataires.

L'extension prise par le commerce des pommes a été certainement très avantageuse et il faut convenir que si nos cultivateurs n'avaient pas pu brûler leurs vieux cidres, ni expédier par le chemin de fer une grande quantité de leurs pommes, l'abondante récolte de 1895 aurait été sans profit pour eux.

On a remarqué avec une certaine surprise que des quantités considérables de pommes avaient pris le chemin de l'Allemagne et, comme ce pays n'est pas sur le point d'abandonner l'usage de la bière pour l'usage du cidre, on s'est demandé quel était le but de cette considérable importation. Des renseignements, qui paraissent sérieux, nous ont fait connaître

A propos des Salons.

Les disparus : MM. Ribot, Chaplin, Berthelémy, Fouace de Réville, Désiré Langée, de Petiville. — La mésaventure des tableaux du Musée de Caen.

Nous ne publierons pas cette année le compte-rendu que nous avions l'habitude de consacrer aux salons. Sans être dépourvus de valeur, ces expositions ne présentaient, au point de vue normand, qu'un intérêt limité, et il nous a paru d'ailleurs que nous pourrions y revenir en nous occupant plus tard des salons de 1896. Cela nous permettra de grouper plus d'œuvres ensemble et d'émettre un jugement mieux motivé sur les tendances de nos peintres et de nos artistes provinciaux, ainsi que sur la physionomie générale de l'art contemporain. Les salons de 1895 ne se distinguaient par aucune œuvre saillante à l'actif de notre région ; il n'y avait à enregistrer aucun succès éclatant, mais hélas ! nous avions à constater bien des vides, bien des disparitions d'artistes aimés, enlevés à l'estime des connaisseurs, en pleine force et avant d'avoir achevé leur tâche. Depuis, de nouveaux deuils de sont ajoutés aux anciens, et elle serait longue, si elle devait être complète, la liste des morts que nous aurions à dresser.

Parmi ces disparus, dont la Normandie avait le droit de s'enorgueillir, nous citerons en première ligne, Théophile Ribot, qui descendait en ligne directe, par la manière et le procédé, des peintres espagnols et en particulier de Ribera. Les jeux de la lumière et de l'ombre, les effets de clair obscur l'attiraient tout particulièrement et répandaient sur ses peintures une sorte de teinte sépulcrale qui faisait dire de lui qu'il peignait toujours dans une cave. Mais, quelle vigueur dans les physionomies, quels reliefs puissants, quelles colorations étranges et saisissantes. L'artiste est un consciencieux dans le genre Souche, mais c'est un grand artiste.

*
* *

Au Congrès de l'Association Normande des Andelys, nous avons assisté à l'inauguration du buste d'un des peintres de femmes les plus séduisant : Chaplin.

M. Armand Sylvestre a défini le caractère spécial de son œuvre avec une telle supériorité que nous ne nous hasardons pas à rien ajouter. Au Salon de 1890, M. Chaplin avait envoyé deux toiles qui rallièrent tous les suffrages : Portrait de Mlle H., *L'âge d'or*.

« M. Chaplin, est-il un portraitiste véritable ?
« Nous laissons à de plus habiles que nous le soin
« de résoudre ce problème, en nous bornant à cons-
« tater le charme infini de ces étonnantes variations
« sur le rose et le blanc où le rêve transfigure la
« réalité ».

ınd peintre et grand charmeur. Voilà en défini-

tive tout Chaplin, et en termes différents, M. Armand Sylvestre n'a guère dit aux Andelysiens autre chose.

*
* *

C'est par un avis banal, annonçant la vente des toiles de son atelier, que nous avons appris la mort de M. Berthelémy, hôte assidu des plages de Langrune et de Bernières, qui étudia avec tant de soin et de scrupule les scènes de la vie de nos pêcheurs et de nos ruraux. Nous connaissons de lui des intérieurs de ferme normande, d'une bonne couleur et d'une exactitude remarquable. Parmi les tableaux de genre, ces paysanneries, d'une tonalité juste et d'une touche sincère, méritent une place à part que, depuis longtemps, du reste, des juges assez difficiles leur avaient assignée.

*
* *

Dans tous nos comptes-rendus depuis un certain nombre d'années, toujours nous avons rencontré le nom de M. Fouace de Réville et toujours nous avons essayé de mettre, de notre mieux, en évidence le mérite hors ligne de cet artiste consciencieux dont à juste titre la Normandie est en droit de s'enorgueillir.

Dans notre revue du Salon de 1886, nous écrivions : « Les natures mortes sont peu représentées. « Nous ne voyons à noter que les *Prunes* de « Mlle Mazeline, les *Confitures* et l'*Oie aux marrons* « de M. Fouace. Il est vrai que ces deux petits ta- « bleaux sont des chefs-d'œuvres de virtuosité. Nous

« connaissions déjà de M. Fouace une merveilleuse « *Dinde rôtie* et les *Apprêts du festin*, exposés en « 1885. Les deux toiles de cette année ne leur sont « pas inférieures. Les poëlons et les bassines de « notre compatriote flamboient littéralement, les « bouteilles qui les flanquent ont des transparences « de bon aloi; quant à l'oie plumée, hérissée encore « d'un léger duvet, aux chairs grassouillettes et au « col bizarre et tordu, elle est d'un relief et d'une « sincérité de rendu qui fait plaisir à voir ».

Nous connaissons de M. Fouace des tableaux de genre très réussis, et nous avons eu l'occasion de voir au Salon de 1890 une très gracieuse statuette en marbre d'un tour très distingué.

« Il y a longtemps, disions-nous à ce sujet, que « nous avons appelé l'attention sur les productions « de cet artiste qui traite avec aisance les genres les « plus divers et qui, cette année, comme pour nous « édifier sur son étonnante flexibilité de talent, « abordait la sculpture en exposant une charmante « statue en marbre, intitulée le *Dernier sommeil*.

« M. Fouace n'en est pas moins resté fidèle aux « natures mortes, et nous lui en faisons notre très « sincère compliment.

« Personne mieux que lui ne saisit les teintes va- « riées des fruits, la physionomie des poissons et « des crustacés, et ne rend avec un brio plus étour- « dissant les couleurs éclatantes des casseroles, les « joyeuses transparences du sauterne dans les bou- « teilles. Les tableaux de M. Fouace mettent les « yeux en liesse et réveillent les instincts gastrono- « miques qui sommeillent ».

Enfin, dans l'article consacré aux Salons de 1894, dans le dernier Annuaire, à l'annonce de la mort de M. Fouace, frappé en pleine force de talent et en plein succès, nous résumions en ces termes nos impressions et son jugement :

« Jamais nous n'avons essayé, disions-nous, de « dissimuler l'admiration sincère que nous inspirait « le talent si franc, si complet de M. Fouace, un très « grand artiste dont nous avons appris tout récem- « ment la mort. Pendant plus de dix ans, nous « avons célébré sur tous les tons la maestria incom- « parable de ce peintre qui régnait sans conteste « dans la nature morte.

« Ses dindes rôties ou simplement plumées « avaient des aspects alléchants. Il traitait le poil « aussi bien que la plume; toutes les variétés de « poissons et de crustacés étaient également fami- « lières à son pinceau. Je me rappelle deux toiles se « faisant pendant : *Déjeuner gras* et *Déjeuner maigre*, « qui étaient de pures merveilles. M. Fouace était « capable de faire bien autre chose que des natures « mortes, mais sa réputation était établie dans ce « genre. Ses homards, ses langoustes, ses bars, ses « crevettes, ses pièces de gibier, ses bouteilles de « Sauterne avec leurs transparences joyeuses et « toiles d'araignée authentiques se plaçaient à mer- « veille, et, comme avant tout il faut vivre, notre « compatriote n'a fait que de rares infidélités à la « *nature morte* ».

Aujourd'hui, les tableaux de M. Fouace décorent les panneaux des salles à manger aristocratiques, mais on en chercherait probablement en vain dans

les musées de Normandie. Le musée de Caen, qui possède une toile de Ribot, n'a absolument rien de Fouace, et nous ne saurions trop regretter cette lacune.

*
* *

Au moment même où nous écrivions ces lignes, l'art normand faisait deux nouvelles pertes. Nous apprenions, en effet, la mort de l'un de nos peintres de genre les plus distingués, M. Désiré Laugée, et d'un paysagiste bien jeune encore, mais dont les œuvres attiraient déjà très justement, M. Henri de Petiville.

M. Laugée (François-Désiré) était né à Maromme (Seine-Inférieure), en 1823. Il avait obtenu une première médaille en 1861 et avait été décoré en 1863. Son œuvre est diverse et considérable; elle comprend des dessins, des portraits, des tableaux de genre, des tableaux d'histoire et de grandes pages de décoration. En 1894, M. Laugée avait exposé deux toiles d'une physionomie très différente : *Les commensaux de saint Louis* et *Fin d'une journée*, qui furent fort remarquées. Le talent du peintre n'avait pas fléchi, son dessin était resté aussi net, et ses compositions bien conçues étaient toujours traitées dans d'heureuses tonalités de couleurs.

*
* *

M. de Petiville a été enlevé au début, pour ainsi dire, de sa carrière. Il n'avait encore franchi que les miers échelons. Paysagiste habile, observateur

passionné de la campagne viroise, il en avait rendu les beaux sites avec une vérité pénétrante. Une de ses toiles lui avait obtenu une mention honorable et de plus hautes récompenses lui étaient réservées, lorsque la mort est venue faire tomber le pinceau de ses mains.

Nous nous rappelons de lui les *Bois de Roullours, l'Étang de la Graverie, Fin d'automne à Flers de l'Orne*, et un petit tableautin, de couleurs plus gaies et plus claires, qui figura à la dernière exposition de Caen. Depuis la mort de Legrain, M. de Petiville était le plus brillant représentant, avec le sculpteur Legueult, de l'art virois. Il progressait tous les jours et il est mort en laissant une suite de très intéressants paysages, mais sans avoir encore donné toute sa mesure. Il nous paraît regrettable qu'un homme de cette valeur disparaisse sans qu'un de nos musées possède au moins une de ses œuvres. Après cela, il en est presque toujours ainsi, et, par une bizarrerie étrange que nous ne nous chargerons pas d'expliquer, c'est presque toujours dans les musées normands que les artistes normands sont le moins représentés.

*
* *

Ce qui se passe démontre malheureusement que nos musées sont loin d'être un asile sûr pour les tableaux et les autres œuvres d'art qui y ont été recueillis. Les révélations relatives à la ville de Caen sont à la fois inattendues et tristement significatives. Il y a des tableaux, et non des moins intéressants, qui, après avoir été quelque tem



en belle lumière, ont été plus tard relégués loin des regards dans l'ombre délétère des greniers municipaux. Une exposition récente nous a montré ce que deviennent ces malheureux tableaux après quelques années de séquestration. Dans ces lieux d'exil, réservés tout d'abord aux proscrits de la politique, on voyait le portrait de Louis-Philippe à côté de ceux de Charlotte Corday, de l'Empereur et de l'Impératrice; l'*Entrée à Caen du duc de Berry en 1814* et la *Réception de Napoléon III par le Conseil municipal.* On y remarquait également pas mal de sujets religieux, dont un magnifique Restout, qui avaient cessé de plaire, ou qui, les salles du musée étant assez exiguës, avaient dû céder leur place à des toiles nouvelles, œuvres protégées spécialement par l'administration. On y reconnaissait encore, dans quel état, grand Dieu! toutes les belles dames dont les portraits formaient autrefois la galerie de Segrais, léguée par M. Lair à la ville de Caen. Fatale générosité! les toiles sont maintenant en lambeaux, déplorablement écaillées, et leur sort eût été bien préférable si elles avaient été vendues aux enchères. Quelques-unes, au moins, auraient eu la chance d'être achetées par un amateur d'antiquités ou par un honnête bourgeois en quête d'ancêtres décoratifs : aujourd'hui elles sont vouées à une destruction prochaine et irrémédiable.

Éclairée par les impressions du public et par les réflexions des visiteurs, la ville de Caen, espérons-le, tiendra à honneur de sauver quelques épaves de ce lamentable naufrage. Quand l'exhibition à laquelle ·s avons assisté n'aurait eu d'autre résultat que



d'assurer la conservation de quelques toiles historiques, de quelques peintures caennaises et surtout de cette page magistrale du *Lavement des pieds* par Restout, il n'y aurait qu'à se féliciter de la campagne de presse dite des « Greniers de l'Hôtel-de-Ville de Caen ».



Assises de Caumont, à Rouen

Les assises de Caumont, qui ont eu lieu à Rouen du 15 au 18 juin 1896, intéressaient l'Association Normande tout au moins par leur côté agricole. L'honneur de leur organisation revenait au bureau des assises et en particulier au président de ce bureau, M. Pierre Le Verdier, président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, qui s'est véritablement prodigué dans la circonstance et que le succès le plus mérité est venu récompenser de ses efforts.

Nous ne voulons pas rendre compte en ce moment de ces assises, n'ayant pas sous les yeux les documents nécessaires pour le faire; mais c'est un devoir pour nous de signaler cette manifestation de la vie provinciale et de constater les sympathies chaleureuses qui l'ont accueillie.

Dans la deuxième division : *Commerce*, *Industrie*, *Agriculture*, dont le secrétaire était M. l'ingénieur Poan de Sapincourt, la présidence de la séance du mardi 16 avait été déférée par le comité au directeur de l'Association, M. Eugène de Robillard de Beaurepaire. Si l'une des questions : l'*Emploi du grisoumètre* inventé par M. Coquillon, était du ressort de l'industrie, les deux autres questions : *Moyens employés pour tenter d'atténuer la crise agricole*, *Con-*

séquences de la suppression du bi-métallisme, par M. Gloria, et *Statistique des forêts de l'arrondissement de Rouen*, par M. de La Serre, inspecteur des forêts en retraite, rentraient plus directement dans les matières dont s'occupe habituellement l'Association Normande.

M. Gloria a eu le mérite d'exposer très clairement et très complètement les données de la question du bi-métallisme qui préoccupe en ce moment tous les agriculteurs, tous les économistes et tous les hommes politiques; on a agité ce problème avec beaucoup d'insistance et de soin à la Société des Agriculteurs de France, on l'a examiné récemment avec beaucoup d'attention au Congrès international d'agriculture, et il n'est pas inutile de remarquer que le conflit entre l'étalon jaune unique et le double étalon jaune et blanc est arrivé à l'état aigu aux États-Unis, met aux prises l'Est manufacturier et l'Ouest agriculteur, et menace de couper en deux la grande République.

L'étude de M. de La Serre sur le massif des forêts de la Seine-Inférieure était remarquable de tout point. C'est une monographie des plus consciencieuses et des plus complètes qui pourrait être donnée comme modèle pour des travaux analogues.

Dans la section des sciences, on peut signaler un mémoire sur la flore d'Alençon d'un des collaborateurs habituels de notre Annuaire, M. l'abbé Letacq, des recherches sur la richesse faunique de la Normandie par M. Gadeau de Kerville, et des notes mycologiques par le président des Amis des Sciences naturelles de Rouen, M. E. Miel.

L'exposition rouennaise d'industrie, en même temps qu'elle faisait une large part aux beaux-arts en réunissant dans de fort belles salles des œuvres remarquables de peinture et de sculpture, voire même à l'archéologie par la reconstitution pittoresque d'un quartier du vieux Rouen, n'avait pas négligé l'agriculture. Dans une longue galerie, on avait en effet groupé et méthodiquement classé des spécimens variés de produits agricoles et les types les plus nouveaux et les plus perfectionnés de la machinerie agricole. Tout cela eût demandé un examen sérieux et détaillé. Nous n'avons pu nous y livrer. Nous nous bornons à constater l'importance et la beauté de cette exposition spéciale.

Gustave Le Vavasseur

Dans cet Annuaire, nous avons déjà essayé de rendre hommage à notre grand poète normand, au poète quasi-officiel de notre association, Gustave Le Vavasseur. Nous ne pourrions aujourd'hui que redire ce que nous avons déjà dit, et varier les formules de notre affectueuse et persistante admiration. Depuis ce temps, cependant, un grand fait s'est accompli: M. Le Vavasseur a recueilli, en cinq beaux volumes imprimés à Alençon et édités par Lemerre, toutes les poésies publiées en brochures, inégales d'épaisseur et de format, ainsi que les pièces détachées éparses dans une infinité de recueils, si bien que d'un coup d'œil on peut mesurer tout le chemin parcouru depuis les inspirations printanières jusqu'aux inspirations automnales, et savourer l'œuvre tout entière dans sa variété merveilleuse et dans ses successifs renouvellements.

Il y a quelques jours paraissait le cinquième volume, qui clôture provisoirement la publication: *Senilia — verba ultima*, écrit le poète. Nous espérons bien que ces prétendues dernières paroles ne seront pas les dernières, et nous pouvons affirmer, à l'encontre des énonciations de ce sous-titre, que notre poète a poursuivi sa route virilement et sans défaillance. Un peu plus austère qu'au début, c'est pos-



sible, mais d'une perfection de forme toujours impeccable et d'une inspiration sereine et toujours jeune.

Dans ces beaux volumes, nous retrouvons, avec quelques modifications les poésies de recueils charmants que nous avons autrefois analysés avec un soin attentif et que nous conseillons aux bibliophiles de conserver précieusement. Bien que l'écrin de l'écrivain se soit enrichi de nouvelles perles, les éditions originales gardent toute leur valeur.

Le tome cinquième des œuvres complètes, contrairement aux précédents, est composé, en très grande partie, de productions de date récente, inédites ou qui, tout au moins, n'avaient pas encore été réunies en volume. L'auteur est un des nôtres; l'Association Normande fait d'ailleurs trop bonne figure dans son livre pour qu'au risque de nous répéter, nous n'en disions au moins quelques mots.

La préface serait tout entière à citer: c'est une réminiscence des usages anciens qui convient bien à un homme qui a si curieusement feuilleté, toute sa vie, les rarissimes plaquettes de ses prédécesseurs, les représentants un peu oubliés de la muse normande d'autrefois. C'est aussi le récit fidèle de la fête de 1890, dans laquelle les poètes de l'Orne, devançant la postérité, ceignirent la tête de leur maître et ami de la branche classique de laurier.

« Le présent volume, ami lecteur, écrit M. Le Va-
« vasseur, semble moins que tout autre avoir besoin
« d'un avertissement et d'une préface. C'est un der-
« nier né. S'il n'est pas inférieur à ceux qui l'ont
cédé, il leur ressemble en tout point. L'auteur

« en vieillissant n'a point changé ses thèmes. Il est « demeuré dans son ornière, sans élargir ses hori- « zons, sans perfectionner sa manière. A vrai dire, « il ne semble pas avoir besoin de parrains nouveaux « et il n'a certainement aucun droit à des dragées « de baptême. Obéit-il donc à un sentiment de va- « nité déplacée et de suffisance sénile en publiant « en tête du présent recueil le compte-rendu de la « fête de famille du 6 juin 1890? Plus encore que sa « modestie, toujours suspecte chez un poète, sa rai- « son proteste contre la complaisance de rimes des « confrères et la prodigalité d'encens des thuri- « féraires : il se soumet d'avance au jugement du « lecteur qui lui mesurera sa part légitime de cri- « tique et d'éloge; mais, en ornant son portique « de la guirlande de fleurs tressée par ses amis, il « lui est permis de s'excuser en invoquant et en sui- « vant la tradition. Les sonnets et les petits poèmes « liminaires sont de vieilles et respectables politesses « de groupe, d'école ou d'académie. Ils n'ont pas « toujours sauvé de l'oubli leurs auteurs et les « œuvres auxquelles ils promettent si libéralement « et si résolument l'immortalité, mais ils demeurent « un objet de curiosité et une source, souvent pré- « cieuse, toujours intéressante, de documents bio- « graphiques et littéraires. En faisant précéder ses « propres vers par les innocents et gracieux témoi- « gnages rimés de ses amis, celui que les poètes de « Basse Normandie appellent leur doyen rend d'ail- « leurs hommage au mérite de la forme dont ils « sont revêtus ».

La fête du 6 juin 1890 est un événement important



dans l'histoire littéraire de la Basse-Normandie, qui méritait à coup sûr d'être rappelée.

« En acceptant l'honneur de la présidence, M. le « duc d'Audiffret-Pasquier, membre de l'Académie « française, rehaussait en l'affirmant le caractère de « la réunion.

« Quelques vieux amis s'étaient joints aux poètes « de l'Orne : M. Le Vavasseur avait à sa droite M. de « La Sicotière, un compagnon et un modèle de tous « les jours; à sa gauche, M. Prarond, un complice — « deux amis pour la vie. Philippe de Chennevières « s'était fait représenter par son fils, digne héritier « de la tradition paternelle. M. le duc d'Audiffret- « Pasquier avait à sa droite M. Léon Lefébure, ancien « sous-secrétaire d'État, publiciste distingué, Alsa- « cien de naissance, Normand d'élection, maire de « Roufougeray; la gauche du président était occupée « par le doyen des poètes de l'Orne, M. Hippolyte « Fortin, maire de Vimoutiers; M. Alphonse Lemerre, « le bon Normand, avait chargé son fils de repré- « senter auprès de ses clients et obligés la maison « du passage Choiseul; M. Vard, l'ancien graisseur « de wagons, était accouru quittant son ermitage et « apportant les roses de son jardin d'Aubevoye ».

Quant aux poètes de l'Orne, ils s'étaient chargés de tresser les couronnes, et nous les avons ces couronnes sous forme de douzains, d'acrostiches et de sonnets en tête de ce volume. Tous sont gentiment tournés, pleins de sympathie admirative, d'entrain joyeux, de bon jugement et fort agréables à lire. Ils annonçaient à l'avance le succès décisif devait obtenir le recueil.

A ce sujet, au lendemain de l'apparition du volume, dans la *Libre Parole* du 7 mai, M. de Boisandré s'exprimait en ces termes :

« Choisir un livre, pour en dire quelques mots à part, parmi la masse des publications intéressantes de Lemerre qui jonchent ma table de travail, n'est point, je vous assure, chose aisée. Que voulez-vous ? Par ce temps d'agitation politique, de crises et de surcrises, et d'élections par dessus le marché, la pauvre littérature a forcément tort, les modestes notes bibliographiques doivent déménager tout comme les ministres, et le « Livre du jour » risque fort de devenir le « Livre du mois »...

« Après inspection minutieuse de ces jolis bouquins jaunes, je me décide pour les *Poésies complètes* de Gustave Le Vavasseur, et cela pour de multiples raisons. D'abord, M. Le Vavasseur est mon compatriote, un Normand pur sang ; il est de plus l'ami, un peu aussi, je crois, le vieux maître du grand poète Paul Harel pour lequel je professe autant d'admiration que de sympathie ; enfin, c'est lui-même un vrai poète, de pure et haute inspiration, un poète chrétien et un poète de terroir, dont la Muse toujours jeune chante délicieusement comme au printemps les oiseaux de son bocage natal.

« Que de choses il y aurait à dire sur ce beau volume, où il y a tant de pages remarquables, depuis cette jolie série sur les Mois où, parfois, passe comme un souffle oublié de la Pléïade, jusqu'au groupe des « Sonnets » d'une si belle tenue, d'u-- si fière ou gracieuse allure ».

Le même jour, 7 mai, M. Alfred P.



notre compatriote, dans la salle de la Bodinière, une conférence applaudie qui fut, nous disent les chroniqueurs, une fête de l'esprit et de la poésie et une sorte de consécration officielle de la renommée du grand poète normand. Que pourrions-nous ajouter? Pourtant, comme la meilleure manière de faire connaître et de louer un poète est de citer ses vers, nous ferons à ce volume quelques emprunts. M. de Boisandré a cité deux sonnets d'un tour original et de fine ciselure : *État de grâce*, *Normands et Gascons*. Auprès de ces pièces d'élite, nous en placerons quelques autres. Voici d'abord le sonnet de l'*Assomption*, d'une élévation sereine et d'une belle envolée :

ASSOMPTION.

Quand la Vierge quitta la terre pour les cieux,
Les anges du Seigneur prenant leur souveraine
Sur les ailes, au ciel, qui sera son domaine,
S'envolèrent chargés du fardeau précieux.

Des firmaments ouverts au soleil radieux,
Ils montaient dans la gloire à la clarté sereine,
Les prophètes chantaient en saluant leur reine,
Le chœur des séraphins surpris baissait les yeux.

Mais voici que, muette et semblant oubliée,
La servante de Dieu vit Ève humiliée,
Triste et confuse encor des maux du genre humain.

Alors, l'enveloppant dans l'or de sa lumière,
La mère du Sauveur prit Ève par la main,
Montant jusqu'au Christ lui dit : Venez, ma mère !

Bien curieux et d'une inspiration de haute moralité les vers sur *Simon Pierre*, sur le *juste Aristide*, et quelles belles réclames en faveur de l'idéal que ce joli sonnet : *Sur le pont d'Avignon.*

Qu'étais-tu Benezet ? un hardi compagnon
Ou le pâtre béni que l'univers adore ?
Qu'importe ? sans souci de l'auteur qu'on ignore,
Tout le monde a passé sur le pont d'Avignon.

S'il fallait écouter l'historien grognon,
Pétrarque fut chanoine et n'épousa point Laure.
Laure aujourd'hui pour nous est jeune et vierge encore
Et de ses onze enfants l'oubli couvre le nom.

Qu'était Béatrix pour Dante? Une étoile,
Un rêve qui passait indécis sous un voile ;
Mais Dante eut sept enfants d'une femme de chair.
Qui se souvient des fils et qui connaît la mère ?

Virgile a conduit seul son disciple en enfer,
Et la réalité vit moins que la chimère.

Voici maintenant en regard, *Fanfare,* un autre sonnet qui rappelle certains vers cruels de Joséphin Soulary :

La lèvre et la trompe s'enchâsse,
Par les halliers et par les prés,
Vont les cavaliers empourprés,
Tayaut ! Tayaut ! la belle chasse !

Les chiens n'ont pas quitté la trace ;
Quatre déjà sont éventrés,
Les autres au fort sont entrés,
Les rudes chiens ! la bonne race !

Le couteau tiré, le piqueur
Pousse au monstre, visant le cœur;
Le sanglier brouant fait tête,

Comme un baiser reçoit le coup,
Passe sur l'homme et le découd.
Tayaut! Tayaut! la brave bête!

Quelques pages plus loin, nous rencontrons un sonnet, que nous recommandons à ceux qui faisaient leur droit à Paris, vers 1848, et qui fréquentaient aussi assidûment que l'école les allées ombreuses du Luxembourg. La statue de la prêtresse des Gaules, dans sa mélancolie, nous attirait plus, nous sommes obligés de le confesser, que la restitution des effigies plus ou moins authentiques des reines de France. On retrouvera avec plaisir quelque chose de ces souvenirs d'antan dans les vers de l'ami Le Vavasseur.

VELLÉDA.

Est-ce réaliste ou mystique?
Ce fut à son heure attrayant,
Quand l'art renaissait ondoyant
Entre l'Avenir et l'Antique.

C'est littéraire et romantique.
Un ancien dit : Chateaubriand!
Marchangy répond en riant,
Un jeune et féroce critique.

Cette œuvre nous émerveillait
temps jadis où l'on croyait,
temps passé de la jeunesse!

J'ignore quel fut son patron,
Mais la Velléda de Maindron
Sourit aux vieux de mon espèce.

Citons encore, pour terminer, des vers d'un tout autre ton ; sous une forme folâtre, c'est tout simplement la mise en scène de la lutte des deux principes qui est, à vrai dire, toute la vie et qui forme le fond de toutes les philosophies et de toutes les théogonies.

MARDI-GRAS.

Deux jumeaux d'humeur diverse
Vont au bal le Mardi-Gras;
Ils devisent sous l'averse :
« Entrons-nous ? N'entrons-nous pas ? »
L'aîné, plus craintif qu'un moine,
Hésite à moitié grognon.
Il ressemble à saint Antoine
Et l'autre est son compagnon.

Une Pierrette se glisse
Devant eux d'un air discret;
Elle lisse sa pelisse
Comme une chatte; on dirait
Qu'une aumusse de chanoine
Protège son bras mignon.
Fuyons, pense saint Antoine;
Entrons, dit le compagnon.

On voit flamber sous le masque
La fournaise de ses yeux.
On croirait, tant est fantasque
Le tortil de ses cheveux,

Qu'un bouquet de folle avoine
Danse autour de son chignon.
— Démon ! pense saint Antoine.
— Ange ! dit le compagnon.

Très experte dans son rôle
De chatte prenant souris,
Aux deux jumeaux qu'elle frôle,
Elle décoche un souris.
Rouge comme une pivoine,
L'œil honteux sous son lorgnon :
— Sortons, pense saint Antoine ;
— Aimons, dit le compagnon !

On trouvera peut-être que nous nous arrêtons longtemps sur un volume de poésies, mais leur auteur, M. Le Vavasseur, est l'une de nos illustrations contemporaines, et depuis longtemps, à l'Association Normande, nous avons contracté envers lui d'étroites et de bien douces obligations. Il a été l'un des organisateurs les plus dévoués de nos concours, il a été la joie de nos banquets. Nous n'apprendrons rien à personne en disant que la fête était incomplète quand le toast traditionnel de Le Vavasseur venait par hasard à faire défaut.

Ces toasts, si impatiemment attendus, nous les retrouvons dans le volume. Tous ces beaux vers nous les avons applaudis, Dieu sait avec quel entrain, quand nous les avons entendus. Pourquoi nous serait-il interdit de les applaudir de même quand nous les lisons aujourd'hui ?

E. B.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Sur M. **Jules SIMON,** *membre de l'Association Normande.*

Le 8 juin dernier, la France perdait en M. Jules Simon l'une de ses illustrations les plus hautes et les plus pures. Aux funérailles solennelles, qui lui ont été faites aux frais de l'État, M. Méline, au nom du Gouvernement, M. le comte d'Haussonville, au nom de l'Académie française, M. Ravaisson Mollien, au nom de l'Académie des Sciences morales et politiques, M. Henry Houssaye, au nom de la Société des Gens de Lettres, ont rendu un légitime hommage à l'homme politique, à l'homme de cœur, ami des petits et malheureux, au grand écrivain, à l'incomparable orateur, au grand citoyen.

De toutes ces harangues, nous ne voulons retenir que quelques paroles de M. d'Haussonville :

« Le philosophe, auquel échut le redoutable honneur de remplacer M. Cousin à la Sorbonne, consacra son enseignement à défendre trois grandes vérités qu'il jugeait l'unique et solide fondement de toute croyance, de toute société, de tout droit : Dieu, l'âme, la liberté humaine. Formé à l'école de cette

grande doctrine spiritualiste qui a été, dans la première moitié du siècle, celle de tant de nobles esprits, après avoir été un de ses champions les plus brillants, il est demeuré un de ses disciples les plus fidèles. Jusqu'à la fin de sa vie, il n'a laissé passer aucune occasion de lui rendre publiquement témoignage. Aussi n'a-t-il fait que suivre l'inclination naturelle de son esprit élevé et la logique de ses convictions philosophiques, lorsque, sentant l'approche de la mort, il a cherché dans les révélations de la foi un complément aux lumières de la raison, et lorsqu'il a demandé aux prières de l'Église l'humble confiance nécessaire pour franchir sans trouble le difficile passage qui conduit d'une vie à l'autre ».

Nous nous bornerons à cette courte citation : il n'appartient qu'aux maîtres de parler de M. Jules Simon, mais tout en laissant à d'autres le soin de louer l'illustre défunt comme il convient ; il nous a paru qu'il était opportun d'indiquer rapidement par quels liens Jules Simon tenait à notre province ; on connaît son passage comme professeur de philosophie au collège de Caen... où il avait laissé des souvenirs que le temps n'avait pas effacés. Il y eut pour prédécesseur M. Vacherot et pour successeur M. Émile Saisset.

A ce propos, dans une brochure sur l'*Enseignement philosophique à Caen depuis 1830*, M. Chauvet a écrit les lignes suivantes :

« Rien de commun, si l'on met à part la supériorité de l'esprit et la dignité du caractère, entre M. Vacherot et son successeur, M. Jules Simon. On

ne peut pas dire qu'il y eut perte ou gain pour la classe de philosophie de notre Lycée : il y avait changement à coup sûr. Si j'avais à définir ces deux hommes, je dirais de l'un un penseur, de l'autre un charmeur, sans avoir besoin d'ajouter que le penseur savait charmer aussi, que le charmeur savait penser également. Pour sentir cette différence, il n'était pas besoin de les entendre ; il suffisait de les voir. L'aspect plus grave de M. Vacherot, plus âgé de quelques années, sa voix plus sévère, sa démarche plus lente et irrégulière, son regard en dedans, tout annonçait la réflexion, la contention d'esprit. M. Jules Simon, au contraire, plus jeune, plus élancé, plus élégant avec les cheveux longs qui étaient alors à la mode, était l'image de la spontanéité et de la grâce. On devinait que sa philosophie devait être facile et douce, facile à comprendre, douce à entendre, une mélodie scientifique..... Ce qu'il enseignait au Lycée de Caen avec des détails et une éloquence à lui, c'était la pure philosophie de Cousin inspirée de Descartes et des grands philosophes chrétiens du XVII[e] siècle, avec des emprunts judicieux aux deux écoles alors florissantes d'Outre-Manche et d'Outre-Rhin..... Je n'ai pas à juger ici les idées de ces deux éminents esprits, mais je puis bien dire que l'enseignement de M. J. Simon, avec une moindre envolée dans les ténébreuses régions de la métaphysique, devait se trouver en plus grande conformité avec l'esprit de ce pays de sapience qui n'accepte la philosophie que sous bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire à la condition qu'elle ne choque pas le bon sens et n'in-

quiète pas les croyances religieuses auxquelles il est resté fidèle envers et contre tous (1) ».

Mais, si dans son court passage à Caen M. Jules Simon eut le temps d'être connu et apprécié, il ne perdit pas l'occasion qui s'offrait à lui d'étudier à fond les personnages avec lesquels ses fonctions le mettaient en relations. On pourrait cueillir dans les fragments de son *Petit journal*, publié dans le *Temps*, quelques notes d'une grande exactitude de détails et ne manquant, en outre, ni de piquant, ni de saveur. Nous citerons entre autres le portrait buriné de main de maître de *Pierre-Aimé Lair*, conseiller de préfecture, économiste et philanthrope par dessus le marché :

« Pierre-Aimé Lair, nous dit M. Jules Simon, était le patriote par excellence ; il avait le patriotisme de la France, celui de la Normandie et celui de Caen qui était le plus enraciné dans son âme. C'est lui qui avait fait tirer à plusieurs milliers d'exemplaires une médaille de plâtre portant d'un côté le nom de Malherbe, le lieu et la date de sa naissance, et de l'autre le fameux vers qui a immortalisé Boileau :

« Enfin, Malherbe vint. »

Présenté par M. Bertrand, qui fut depuis maire de Caen et député du Calvados, M. Jules Simon fut invité à dîner pour le lendemain. Il put admirer le salon consacré à *la gloire de Malherbe*, la salle de *Mélingue*, et comme on était vite en familiarité

(1) *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1891, p. 141.

avec le maître de maison, il fut initié sur le champ à une foule de détails domestiques.

« — Comment trouvez-vous ce linge, me dit M. Pierre-Aimé Lair, en me mettant sa serviette sous les yeux ? Je fus assez étonné. Je déclarai que je la trouvais superbe. « Non, me dit-il, il est fort ordinaire, mais je n'en emploie pas d'autre. C'est du lin récolté à Caen sur ma propriété et filé par ma fermière. » Il me fit remarquer les assiettes : « C'est de la porcelaine de Bayeux. J'ai de belles faïences de Rouen, qui me viennent de mon arrière-grand'mère. Car il faut que vous sachiez, Monsieur, ajouta-t-il, comme un homme qui confesse une faute, que mon arrière-grand-père s'était marié à l'étranger. Ma bisaïeule était de Rouen ».

« Heureusement, pensais-je, que nous sommes dans un pays plantureux. Nous avons les huîtres de Courseulles, les bœufs de la Vallée-d'Auge ; nous ne sommes pas exposés à mourir de faim.

« Je m'aperçus qu'il portait une redingote en drap bleu, assez grossier. Je lui en demandai la raison. « Vous avez, lui dis-je, les fabriques d'Elbeuf ? » « Sans doute, me dit-il, Elbeuf est une des gloires de la Normandie ; mais je tire mon drap de Vire, qui est dans le département ».

« Il n'avait pas manqué de me demander si j'aimais le cidre ; il apprit avec plaisir que j'étais Breton, et que c'était pour moi un goût national. « Quoique vos cidres... », dit-il, mais il s'aperçut qu'il était sur un terrain brûlant et s'empressa de me dire que nous aurions à l'ordinaire du cidre du Bessin et du poiré de Clécy ».

Hélas ! on servit aussi du vin de Bellengreville, fabriqué par M. Lair avec du raisin produit par ses propriétés, et qui rappelait vaguement le vin tranche-boyaux, d'équivoque mémoire. Il y avait évidemment excès, et nous devons confesser que, malgré ses bonnes dispositions, le jeune professeur de philosophie ne fit qu'un accueil réservé au vin normand de M. Lair.

Il ne serait pas sans intérêt de rapprocher le déjeuner, donné à M. Jules Simon, du dîner offert dans la même maison hospitalière du pont Saint-Jacques au Rév. Th. Frognart Dibdin. Très expert ès choses culinaires, en sa qualité probablement de Révérend, Dibdin trouva que la cuisinière de M. Lair abusait du beurre dans ses sauces et fut positivement terrifié par la force de l'eau-de-vie du Calvados qui lui fut présentée et à laquelle il dût faire honneur !

« Je vous donnerais difficilement une idée, écrit-il à son correspondant, de la force et du piquant de l'eau-de-vie qu'on nous servit à la fin du repas. — Vous n'avez rien comme ça ! nous dit notre amphytrion. — Ma foi, répliquai-je, je le crois bien, c'est la liquéfaction du feu (1) ».

M. Jules Simon pensait à tout ce passé et en évoquait sûrement le souvenir, lorsqu'il accepta de venir, en 1892, donner à Caen une conférence au profit de l'*Alliance française*, une œuvre patriotique à laquelle d'avance son concours était acquis.

(1) *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en* -*ice*, t. II, p. 68.

Il revit sa modeste chambrette d'autrefois, et, dans ce milieu paisible, loin des agitations stériles et décevantes de la politique, il prit plaisir à repasser par les sentiers qu'un demi-siècle auparavant il avait parcourus. Nous nous rappelons encore avec quels applaudissements ses paroles furent accueillies et de quelles chaudes sympathies il fut entouré. Au lieu d'y insister, nous aimons mieux donner ici une lettre où il est question de la conférence de Caen et qu'il adressait à M. Séché, d'abord parce que la lettre est charmante et parce qu'elle peint bien cette nature généreuse que toutes les œuvres élevées attiraient invinciblement et qui s'y donnait tout entier, sans ménager ses forces et sans compter.

Paris, ce 22 avril 1892.

Mon cher Léon Séché, vous savez que je pousse la manie des statues jusqu'au ridicule. Je trouve que la gloire, le génie, le talent, sont des choses si rares et si précieuses, qu'il ne faut rien laisser périr. Le monument qu'on a élevé à Duclos n'ôte rien de sa valeur à celui de Descartes. Je demanderais seulement que, quand on réunit les statues dans un même lieu, on ne fît pas coudoyer un vrai grand homme par un trop petit grand homme.

Le Sage est un grand homme tout à fait; vous avez bien raison de vous occuper de ses affaires; on a peine à comprendre que Vannes ait attendu si longtemps pour lui élever sa statue. Tous ceux qui aiment le bon sens, l'imagination, l'observation sagace, et ce que j'appellerai la satire aimable, pourront se réunir autour de sa statue le jour de l'inauguration, sans se souvenir de leurs dissentiments, car Le Sage n'en ravive aucun;

il comprend tout, il juge tout avec une indulgence qui n'exclut pas une tendance générale vers le bien et le vrai. Il semble que c'est pour lui qu'a été écrite la fameuse maxime: rien d'humain ne m'est étranger!

Je ne sais pas du tout si j'irai à Vannes pour le jour de la fête. Je me suis laissé aller cette année à faire trop de promesses. J'ai bien une douzaine de séances à présider ici. J'ai fait la faute d'en promettre une à Caen, où j'ai été professeur de philosophie, il y a cinquante-quatre ans, et une à Saint-Brieuc. Toutes ces courses me fatiguent et me ravissent le temps de travailler. Je ne travaille plus que par hasard. Et pourquoi? Ceux qui m'appellent se repentent de m'avoir appelé quand ils me voient. Un jeune homme ferait mieux leur affaire, de sorte que je donne beaucoup et qu'on reçoit peu. Vous voyez que, dans mon roman, c'est l'archevêque de Grenade qui se charge d'expliquer à Gil Blas qu'il est temps de se pourvoir ailleurs. Du reste, si je ne vais pas à Vannes, vous serez le seul à vous en apercevoir. A Saint-Brieuc, c'est autre chose. Je crois en vérité que je suis le dernier survivant des députés de 1848, avec mon ami Tréveneuc.

Bon courage et bon succès; et bonne fête et bonne statue!

Tout à vous,

Jules Simon.

En parlant du marquis de Chennevières, de l'ancien et éminent directeur des Beaux-Arts, M. Gustave Le Vavasseur, dans une de ses poésies, note quelque part l'affection toute spéciale que lui inspiraient ceux qui venaient du pays des pommes. M. Jules Simon partageait les mêmes sentiments. Membre et ancien président de la Société de la *Pomme*, corres-

pondant de l'Académie de Caen, correspondant de la Société des Antiquaires de Normandie, il était et il a voulu rester jusqu'à la fin membre titulaire de l'Association Normande. Notre Compagnie lui en était profondément reconnaissante. Aussi, avons-nous cru devoir recueillir ici sur son compte quelques souvenirs caennais comme un dernier et bien modeste hommage à celui qui fut toujours l'un des meilleurs et des plus fidèles amis de la patrie bretonne et de la patrie normande.

Sur M. **Ernest LE BORGNE**, *inspecteur de l'Association Normande.*

Le 24 novembre 1895 mourait à Fécamp M. Ernest Le Borgne, ingénieur civil, inspecteur de l'Association Normande. Bien qu'il fût arrivé à un âge déjà avancé, 78 ans, la constitution robuste de notre confrère ne faisait pas prévoir un aussi brusque dénouement.

M. Le Borgne appartenait à une famille d'ingénieurs distingués, dont l'un a donné son nom à une des rues de Fécamp. Élevé dans un milieu essentiellement scientifique, il se trouva tout naturellement entraîné dans cette direction. Nous lisons, dans un discours prononcé sur sa tombe, « qu'il fut « l'un des initiateurs du chemin de fer de Dieppe à « Paris et qu'on lui doit la ligne de Saint-Valery-« en-Caux ». Une autre de ses préoccupations était la mise en exploitation des gisements importants de houille qui existent dans le sous-sol de la Seine-

Inférieure. Sur ce point, les idées de notre confrère, qu'il croyait appuyées sur de sérieuses données scientifiques, ne sont pas encore entrées dans la période des réalisations.

De la carrière politique de M. Ernest Le Borgne, nous n'avons pas à nous occuper ; nous nous contenterons d'observer que ses convictions étaient sincères et furent toujours désintéressées. A toutes les époques, le désintéressement est une qualité rare, digne tout particulièrement d'estime.

M. Le Borgne mit son activité tout entière, et souvent même sa fortune, au service de ses idées ; jamais, à la différence de bien d'autres, il ne songea à tirer parti pour lui ou pour les siens de sa situation ou de ses amitiés politiques.

Quant au rôle essentiellement utile, à l'Association Normande, de M. Le Borgne, il rentre dans notre compétence, et c'est pour nous un devoir d'y insister.

Il n'est personne, ayant suivi les congrès de l'Association Normande, qui ne connût Ernest Le Borgne. Il arrivait toujours le premier, prenait part à toutes les discussions et ne manquait pas une seule excursion. Il ne réussissait pas toujours à faire prévaloir ses doctrines libre-échangistes dans un milieu essentiellement protectionniste ; mais il était de ceux qui admettent volontiers la contradiction, et, chez lui, la discussion n'avait rien d'agressif ni d'acerbe. Sur ce point et sur beaucoup d'autres, où il se trouvait en complet désaccord avec ses confrères, il faisait preuve de la tolérance la plus large, de la courtoisie la plus absolue. C'était d'ailleurs l'obligeance même, de relations très sûres, d'une bienveillance cordiale, d'une grande générosité.

Le monument l'attirait peu; il n'appartenait pas au camp des archéologues, mais à celui des scientifiques. Nous lui connaissions deux passions : l'économie politique et la géologie. Dans tous nos Annuaires, on trouve de lui des communications relatives à l'une et à l'autre de ces sciences; pour étudier la condition sociale des fermiers et des journaliers, il multipliait les enquêtes sur place et les informations, et combien de fois l'avons-nous vu explorer les campagnes et les falaises, porteur d'un sac et armé d'un marteau, à la recherche d'échantillons minéralogiques! L'âge n'avait pas éteint son ardeur ni ralenti son activité; l'on savait qu'au cours de ses voyages il avait pu réunir une collection remarquable de pièces minéralogiques et paléontologiques.

Son testament olographe, en date, à Fécamp, du 13 janvier 1894, est rempli de dispositions libérales à l'égard d'institutions charitables et scientifiques.

L'Association Normande, où il ne comptait que des amis, n'a pas été oubliée. Il lui a laissé une somme de 500 francs *pour donner, dans les cinq départements, deux prix de cinquante francs pour encourager l'apiculture et la bonne tenue d'un jardin d'ouvrier*.

M. Le Borgne pensait qu'un bon rucher pouvait être une source appréciable de produits pour les petites exploitations; il estimait aussi qu'un jardin bien tenu devait contribuer au bien-être de l'ouvrier : c'est par conséquent un sentiment de bienveillante sympathie pour les humbles qui a dicté cette double disposition testamentaire.

Nous commencerons à distribuer au Congrès de 1896, à Vire, les prix fondés par M. Le Borgne ; mais nous avons cru qu'il convenait avant tout de consacrer dans notre Annuaire, en témoignage de reconnaissance, quelques lignes de souvenir au généreux donateur. E. B.

Sur M. le marquis **de VERDUN,**

Par un Membre de l'Association.

Le 12 mai 1890, à Avranches, mourait Alexandre-Constant, marquis de Verdun de La Crenne, dont le nom, inscrit sur tous les nobiliaires, figurait aussi avec honneur dans les annales de l'agriculture française.

Grand propriétaire foncier dans l'Avranchin, il se proposa un double objectif ; c'est en effet l'amélioration des méthodes culturales et l'amélioration par des croisements bien entendus de nos diverses races d'animaux qui furent l'objet constant de ses préoccupations. Sa vie, tout d'abord, ne semblait pas devoir prendre cette direction. Il appartenait, en effet, à une famille essentiellement militaire, qui avait fourni au pays avant la Révolution, dans les armées de terre et de mer, un grand nombre d'officiers distingués.

Les de Verdun ont leur notice dans les deux premières listes de la Recherche de Chamillart.

Dans la première de ces listes (*anciens nobles trouvés dans Montfaut en 1463*) figurent des Verdun établis à Vézins, sergenterie Corbelin, élection de

Mortain, et des Verdun établis à Barenton, sergenterie Douessé, élection de Mortain. Jean de Verdun, sieur de La Cour du Bois, à Vézins, appartenait à la Religion Réformée.

Dans la seconde liste (*nobles qui ont prouvé leurs quatre degrés sans anoblissement connu*) sont rangés les Verdun, de la paroisse de Carnet, et d'autres Verdun, qualifiés sieurs de La Crenne, et demeurant à Aucey, élection d'Avranches. Tous. les Verdun de l'élection de Mortain et les Verdun de l'élection d'Avranches, portent *d'azur fretté de sable* et, malgré cette différence de classification, appartiennent visiblement à la même famille.

La grande illustration de la branche fixée à Aucey est Jean-René-Antoine, marquis de La Crenne, qui fut successivement capitaine du corps royal d'infanterie de marine en 1774, capitaine de vaisseau en 1779, commandant d'escadre à Brest en 1787, membre du Conseil de la marine en résidence à Versailles en 1788. On lui doit un ouvrage d'un grand intérêt: *Voyage fait par ordre du Roi en 1771 et 1772 en diverses parties de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique*, publié en collaboration avec de Borda et Pingré. M. de Clinchamp, président de la Société d'Archéologie d'Avranches, a consacré une notice biographique détaillée à ce savant explorateur.

Un portrait du marquis de Verdun, en grand costume de chef d'escadre, existe au musée d'Avranches.

M. Alexandre-Constant, dont nous devons nous occuper maintenant, était né à Aucey, d'Alexandre-Charles-Louis de Verdun de La Crenne et de Marie-Thérèse-Alire Tardif de Vauclair.

Il s'occupa de bonne heure d'agriculture et fit partie de ce groupe de propriétaires intelligents et amis du progrès qui formèrent le noyau de l'ancienne Société d'Agriculture d'Avranches et se rangèrent autour de M. de Saint-Germain. Dans cette direction, les succès de M. de Verdun furent considérables, et il serait difficile d'énumérer toutes les récompenses qu'il obtint dans les différents concours. M. de Verdun s'était surtout attaché à l'amélioration des espèces bovines et porcines en procédant, comme c'était alors la règle, non par voie de sélection, mais par voie de croisements. Nous nous rappelons de magnifiques animaux croisés de Durham d'une finesse de forme et d'un poids remarquable. Comme animaux de boucherie, il était difficile de produire rien de plus parfait.

Peut-être aujourd'hui s'occuperait-on davantage des aptitudes laitières. L'amélioration de la race normande par voie de sélection, dont on s'inquiète depuis quelques années en Normandie, n'était guère en honneur à la fin du règne de Louis-Philippe et sous l'Empire, et ce n'est pas de ce côté que le ministre de l'agriculture dirigeait l'élevage. On ne saurait s'étonner que les grands agriculteurs normands n'aient pas songé, à cette date, à résister au courant officiel.

En se multipliant, les succès de M. le marquis de Verdun attirèrent l'attention du Gouvernement impérial, qui lui conféra la croix de la Légion d'honneur. Cette haute distinction, à laquelle tout le monde applaudit, fut le digne couronnement d'une vie tout tière vouée au progrès agricole et au bien public.

M. le marquis de Verdun était l'un des membres les plus anciens et les plus estimés de notre association. Sa mort nous a causé à tous de très vifs regrets.

E. B.

Sur M. **Auguste LENOIR**, *Maire d'Avranches et Conseiller d'arrondissement.*

M. Auguste-Frumence Lenoir, maire d'Avranches, conseiller d'arrondissement, était né à La Bloutière, le 27 octobre 1836. Il est mort à Avranches le 26 mars 1895; il n'avait pas encore atteint l'âge de soixante ans. La ville d'Avranches a fait à son premier magistrat des funérailles solennelles auxquelles la population tout entière avait tenu à s'associer, et qui prouvaient bien quelles sympathies le regretté défunt avait su se concilier.

Sur sa tombe, quatre discours ont été prononcés : le premier, par M. Floret, préfet de la Manche; le second par le député de l'arrondissement, M. Riotteau; le troisième, au nom de la ville, par M. Desdoitils, premier adjoint; le quatrième, par le principal du collège, M. Gougeon. Il suffit de les parcourir pour être édifié sur le caractère de M. Lenoir et pour se rendre compte de la légitime popularité dont il jouissait dans la ville et dans le canton.

Voici un passage du discours de M. le Préfet :

« Né dans l'arrondissement, M. Lenoir était venu jeune à Avranches et y avait dirigé une importante maison de commerce; en 1880, il était élu conseiller municipal et investi par ses collègues des fonct-

d'adjoint; en 1881, il était élu maire; en 1888, les électeurs du canton d'Avranches l'envoyèrent siéger au Conseil d'arrondissement, dont il a présidé les assemblées pendant ces deux dernières années.

« Dans toutes ces fonctions, il a apporté le jugement le plus droit, le plus sûr, un amour du bien qui ne s'est jamais démenti. Il acceptait tous les devoirs de la vie publique avec simplicité, ne s'imaginant pas qu'on put les discuter, uniquement occupé de les remplir. D'une rare bonté, il était accueillant et serviable pour tous : sa sollicitude pour les classes laborieuses était particulièrement en éveil, mais sa raison et sa loyauté ne promettaient que ce qu'il savait pouvoir tenir.

« Il a été, en un mot, le plus parfait honnête homme; sa vie, toute de travail, de droiture, peut être proposée comme un modèle ».

A cet éloge si complet et si flatteur, M. Riotteau a voulu encore ajouter quelques traits :

« Ce n'est pas seulement, a-t-il dit, dans les affaires municipales que se concentrait une activité qui, chez lui, avait besoin d'un champ plus vaste.

« Il s'intéressait surtout au développement de l'instruction; il fut le président de la délégation cantonale; son collège d'Avranches lui était particulièrement cher. Que de fois ne nous a-t-il pas mis en œuvre, nous autres hommes politiques, afin d'obtenir pour lui les faveurs du gouvernement. M. le Ministre de l'Instruction publique, soucieux de récompenser un tel zèle, lui décerna les palmes académiques : jamais distinction honorifique ne fut mieux méritée.

« M. Lenoir, qu'intéressaient les choses de l'agriculture, fut un des fondateurs de la nouvelle Société d'Agriculture d'Avranches; il contribua puissamment à la prospérité de la Société des courses, une des plus anciennes de France et dont Avranches est fier à si juste titre. On peut dire que les agriculteurs perdent en lui un de leurs meilleurs défenseurs.

« Mais les traits caractéristiques de la vie de M. Lenoir furent sa charité et sa bonté; jamais personne ne l'approcha sans bénéficier d'un acte de bienveillance; les pauvres gens étaient surtout ses privilégiés. Comme président de la Commission de l'hospice, il en a donné maintes fois la preuve ».

Dans ces dernières lignes, M. Riotteau a touché juste et a mis en relief, avec beaucoup d'exactitude, l'esprit de bienveillance, de conciliation et d'équité qui ne cessa jamais d'animer M. Lenoir. Le maire d'Avranches était républicain, mais il traita toujours ses administrés avec une égale courtoisie, qu'ils fûssent ses adversaires ou ses coreligionnaires politiques. Cette rare impartialité fut l'honneur de son administration et de sa vie.

« M. Lenoir était si populaire, a dit M. Desdoitils, son collaborateur et son ami, que jamais candidature ne s'éleva contre la sienne. Ceux-là mêmes qui ne partageaient pas ses opinions furent les premiers à reconnaître ses mérites, sa bonté, sa droiture, son dévouement, et tous furent heureux de le voir à la mairie d'Avranches ».

La presse locale, interprète des sentiments de la population avranchaise, a confirmé de tout point ces appréciaiions élogieuses. Nous nous bornerons à



seule citation, que nous emprunterons à une feuille d'opposition, au journal *L'Avranchin :*

« Homme de bien, lisons-nous dans le numéro du 31 mars, homme de paix et de conciliation, le maire d'Avranches trouvait toujours moyen de donner une satisfaction au moins relative à ceux qui allaient lui demander quelque chose. Par son cœur naturellement bon et par son esprit naturellement droit, M. Lenoir a rendu bien des services, évité bien des difficultés. C'est un bel éloge pour un homme public, qui a voulu surtout et avant tout être utile à ses concitoyens ».

Avec beaucoup de raison, le député de l'arrondissement a signalé les services rendus par l'ancien maire d'Avranches à la cause de l'agriculture. Il nous sera permis, à notre tour, d'ajouter que M. Lenoir accueillit avec une cordialité empressée l'Association Normande, lors de son congrès de 1888. Sa bonne grâce, sa courtoisie contribuèrent largement au succès de cette belle réunion, qui marquera dans l'histoire de la compagnie. C'est un souvenir que nous tenons à rappeler dans la notice nécrologique consacrée à la mémoire de l'homme excellent dont la ville d'Avranches regrettera toujours la perte.

Sur M. **NIOBEY**, *ancien Maire de Bayeux et Conseiller général.*

Le 16 janvier 1895 s'éteignait, isolé dans la pénombre discrète de son vaste et morne hôtel, un

vieillard presque nonagénaire, vert encore l'année précédente, et qui fut une personnalité marquante. Grand, en effet, fut le rôle que joua dans sa ville, dans son département, voire même au-delà des limites de sa province, M. Louis-Eugène Niobey, chevalier de la Légion d'honneur, membre du Conseil général du Calvados, conseiller municipal de Bayeux, ancien maire de cette ville, ancien suppléant du juge de paix, ancien président de la Commission départementale, notaire honoraire.

Né à Cahagnolles, canton de Balleroy, le 28 septembre 1807, d'un père qui exerçait la modeste profession de jardinier, il ne reçut d'autre instruction que celle, fort rudimentaire alors, de l'école communale. La famille ayant, par suite des nécessités de la profession paternelle, été contrainte d'aller habiter Tour, plaça Louis-Eugène, comme dernier petit clerc, chez le notaire du lieu. L'enfant, qui n'avait alors que 13 ans, mais qui déjà révélait une volonté virile, dut vaquer à des soins de toute espèce, et malgré tout acquit assez de connaissances pour pouvoir, quelques années plus tard, entrer clerc à la ville chez M. Pfistre-Duvant. Là, exclusivement adonné aux travaux de la cléricature, il en gravit rapidement tous les degrés. Entre temps, il prenait sur son sommeil pour compléter, sinon refaire, sa première instruction. Complaisant de son naturel et judicieux dans ses appréciations, il se concilia, tout à la fois, et la confiance des clients de cette étude et l'estime de tous les officiers ministériels. Son patron lui céda son étude vers 1840 : c'est assez dire combien il l'appréciait. Dev---

notaire, il honora la charge dont il était titulaire par l'intégrité et la distinction avec lesquelles il s'acquitta des fonctions de cette magistrature. Doué d'une intelligence supérieure, capable d'une puissance de travail considérable, sentant vivement la précellence et les devoirs de sa profession, prompt à vulgariser aux autres les connaissances acquises au prix d'un labeur patient et continu, il fut vite distingué par ses collègues, qui en firent le secrétaire de la Chambre. Quelques années après, il la présidait, et, à douze reprises, il occupa le fauteuil. « Niobey », disait de lui son confrère Marc, « est étonnant; il sait tout: c'est notre maître à tous ». En 1880, il prenait un repos largement mérité et, deux ans plus tard, il était nommé notaire honoraire.

Les nombreux opuscules sortis de la plume du tabellion bayeusain, d'abord délégué de ses confrères au Comité des notaires des départements, puis membre de ce même Comité : *De la date de l'hypothèque légale de la femme relativement à ses immeubles aliénés* (1851); — *Question notariale : inscription de l'hypothèque légale de la femme dans le cas de cession* (1856); — *Du droit de transcription dans les partages anticipés* (1862); — *Lettres sur la liberté de l'intérêt* (1864-65-71); — *De la liberté de l'intérêt* (1873); — *Observations sur le rachat des rentes créées sans expression de capital* (1868), eurent leur heure de célébrité professionnelle, et la lecture n'en serait point sans fruit pour les jurisconsultes de notre génération.

Conseiller municipal en 1845, il était adjoint au commencement de l'Empire et n'usa de son in-

fluence que pour soustraire, de concert avec ses collègues à la mairie et l'intègre chef du parquet, M. Jardin, des personnes inoffensives aux mesures de rigueur provoquées par d'injustes dénonciations.

En 1854, on fit appel à son activité exubérante pour aller harceler les puissants du jour en faveur de la cathédrale. Il ne se déroba point, et se démena tant et si bien que Lebas déclara possible la conservation de ce monument et que Flachat consentit à venir consolider la tour centrale.

Il avait succédé à M. Pezet (1860) comme conseiller général. Cette assemblée, où se mûrissent les talents utiles au pays, lui fut une vaste arène où, lutteur infatigable contre les à peu près et l'arbitraire, il déploya, à la stupéfaction des gens de carrière, ses merveilleuses qualités financières, ne cessant de de batailler, et toujours victorieusement, dans l'intérêt de ses commettants. « Aucun des détails de notre système fiscal n'échappait à son attention. Il s'était fait de ces questions ardues une spécialité ». Il n'y a pour s'en convaincre qu'à relire ses opuscules : sur la question des octrois (1870); — sur la péréquation de l'impôt foncier (1883-84), où il prouvait, pièces en main, que le Calvados payait à tort 533,534 fr., dont il le fit dégrever ; — sa vive opposition à l'embranchement à Caen de la nouvelle ligne de Vire (1881), après qu'il avait été voté qu'elle se raccorderait à celle de Cherbourg entre Caen et Bayeux ; — sur la question du chemin de fer (1886-1887), puis du tramway (1889-92) de Port-en-Bessin à Caumont.



Il imposait silence à ses infirmités quand il s'agissait de ce tramway. Dès 1889, il protestait énergiquement contre l'injustice du Conseil général qui, depuis 15 années, laissait payer annuellement plus de 8,000 fr. par l'arrondissement de Bayeux à titre de subvention aux chemins de fer départementaux, et qui lui refusait une voie ferrée, même un tramway, pour transporter sa chaux, ses ardoises, sa porcelaine, sa céramique, ses bois, ses charbons, ses bestiaux, ses beurres, ses pommes. Et il consacrait les derniers feux d'une ardeur qui s'éteignait à par courir dans sa voiture les communes de la vallée de la Drôme pour les insurger contre un projet dérisoire qui, tout en semblant avantager Bayeux, ne tendait qu'à tout centraliser à Caen. — « Ses dernières paroles devant l'assemblée départementale furent pour le supplier de ne pas différer la création du réseau de tramways qui devait, dans sa pensée, rendre une vie nouvelle à Bayeux, à ce Bessin qu'il aimait avec tant de raison et qu'il se désolait, avec tant de raison aussi, de voir un peu trop déshérité ».

« Il a aimé Bayeux et son pays d'une tendresse sans égale, il a rendu d'innombrables services, il n'a épargné ni sa peine, ni son bien pour ses administrés ». Ses collègues au Conseil municipal se souviennent de ses lumineux travaux ou rapports: — sur les *Contributions directes* (1863), dont la ville fut dégrevée, l'année suivante, jusqu'à concurrence de 4,000 fr.; — sur l'*École de la Poterie* (1880); — sur le *Budget des hospices* (1882); — sur l'*École d'enfants de troupe* (1883); contre la suppression de *foire Toussaint* (1891). Les Bayeusains n'oublieront

pas que c'est sous sa mairie que fut construite la Poste, alignée la rue Laitière, installé l'établissement d'eaux. Les fonctionnaires municipaux bénissent en lui le créateur de leur caisse de retraite, si vite constituée, grâce aux généreuses libéralités qu'il sut provoquer. Les étrangers ont gardé de la magnificence des fêtes de M. Ch.-Jean Delamare (1880), et surtout de celle de l'illustre archéologue Arcisse de Caumont (1876), un mémorable souvenir. « Il n'a pas seulement été généreux, il a été libéral aussi ; ..... c'était un bon riche ».

« C'est pour cela que la foule se pressait à ses funérailles qui eurent lieu le 19, « et qu'il laissa après lui d'unanimes regrets ». Le pavillon de l'Hôtel-de-Ville était en berne; tout le personnel des administrations, des écoles et des hôpitaux avait été convoqué. La compagnie des sapeurs-pompiers avait pris les armes; la *Vaillante,* fanfare de trompettes, la musique municipale, l'Orphéon étaient là avec leurs bannières. Le deuil était conduit par M. de Ville d'Avray, assisté de MM. Lefrançois, ingénieur, filleul, et Le Fèvre, notaire, successeur du défunt. Les cordons du poële étaient tenus par M. Vatin, préfet; baron Gérard, député; Pain, maire; Desramé-Dubois, juge de paix ; Goubot, président de la Chambre des notaires; Delmas, ancien sous-préfet; de Gomiecourt et Saint-Ange Duvant. Dans le long cortège se trouvaient toutes les notabilités de la contrée. Après l'absoute, donnée par Mgr Hugonin, le cortège se rendit au cimetière de l'Ouest, lieu de sépulture de la famille Niobey. Là, les personnages officiels payèrent à sa mémoire le tribut d'él

accoutumé. Préfet, maire, juge de paix, Villers, le seul co-sauveteur survivant de la tour centrale, le président de la Chambre des notaires, celui de la corporation des jardiniers, parlèrent tour à tour..... Puis, le silence éternel !

Un adversaire politique, désarmé par la mort, lui a décerné ses éloges tardifs : « Nous saluons de tous nos respects la mémoire de ce très honnête homme..... Il ne s'est jamais trompé qu'en croyant bien faire.... Les erreurs, quand il en a commis, sont provenues des incertitudes de son esprit, dans un milieu divisé d'opinions....., jamais de la défaillance de son dévouement ! »

Un jour que le Conseil municipal n'était pas en nombre pour délibérer (18 février 1895), M. le maire « a prononcé en quelques mots l'éloge de M. Niobey, conseiller municipal, récemment décédé » !

Sola manet post funera virtus.

Seules, les œuvres de M. Niobey le loueront après sa mort, et par dessus tout celles où se manifesta sa charité intelligente envers les dénués de tout et les indigents de plusieurs choses. Les 10,000 fr. que sa main défaillante assigna aux pauvres, au nom de son épouse et au sien, caractérisent bien sa nature généreuse et le recommanderont toujours au souvenir reconnaissant de la population bayeusaine.

Sur M. **Louis BLANCHETIÈRE**, *ancien maire de Domfront, inspecteur de l'Association Normande,*

Par M. Auguste CHEVALIER.

La petite ville de Domfront a perdu naguère l'un des citoyens qui, par leur dévouement, ont travaillé avec le plus d'ardeur à sa prospérité, l'un de ceux qui l'ont le plus honorée par leurs travaux, l'un des hommes qui ont le plus aimé ses murailles antiques et ses sites pittoresques.

Louis Blanchetière (1), dont le souvenir demeurera si vivace non seulement dans le département de l'Orne, mais dans toute la Normandie lettrée, était né le 23 février 1812, à Rouellé, petite bourgade du Passais, à 8 kilomètres de Domfront.

Bien qu'il fût d'une humble naissance, son intelligence d'élite, aidée par un labeur opiniâtre et une énergique persévérance, lui avait conquis une situation très honorable et lui avait permis d'acquérir dans les sciences, les lettres, les arts, des connaissances aussi étendues que variées.

Au sortir de l'école primaire, il entra au collège de Domfront, où il resta environ 6 années. Nous le retrouvons plus tard clerc d'avoué, complétant dans

(1) Blanchetière (Louis), né à Rouellé (Orne) le 23 février 1812, mort à Domfront (Orne) le 31 janvier 1895. Chevalier de la Légion d'honneur (21 novembre 1876); officier d'Académie (14 juillet 1886); lauréat de la Société protectrice des animaux (médaille de bronze pour les ouvrages sur la protection des oiseaux, 1872).

ses loisirs l'instruction que ses professeurs avaient déjà si bien développée sur les bancs du collège. Mais son penchant ne l'entraînait pas vers les sciences du Droit, aussi quitta-t-il bientôt la procédure pour entrer en 1833 dans le service des Ponts et Chaussées.

Pour apprécier à son juste mérite Louis Blanchetière, pour mesurer l'étendue de la perte que nous avons éprouvée, il faut examiner successivement en lui le praticien et l'écrivain, l'administrateur public et l'homme privé.

Louis Blanchetière débuta à Vire dans le corps des Ponts et Chaussées et y fit un stage de quelques années. Il fut appelé en 1838 à Caen où il resta plus de 20 ans, où il suivit les leçons de MM. Charma, de Caumont, Morière, qui maintenaient si brillamment alors le renom de la vieille Université normande.

Il ne tarda pas à devenir leur ami à tous et le collaborateur actif de M. de Caumont.

D'un autre coté, Louis Blanchetière acquit rapidement dans son service la réputation d'un fonctionnaire plein d'activité et d'initiative, pourvu d'une instruction technique et administrative des plus solides.

Aussi, lorsqu'en 1860, l'ingénieur en chef chargé des travaux de viabilité et d'assainissement dans l'Indre — travaux qui devaient transformer complètement la Brenne — eut besoin de collaborateurs intelligents et expérimentés, Louis Blanchetière fut un des premiers appelés. Il se consacra tout entier à ce travail pendant deux ans, desséchant les marais, drainant les terres, endiguant les étangs, traçant des routes, et l'on peut dire qu'il a puissamment contri-

bué à faire d'une des régions les plus malsaines et les plus ingrates de la France, un pays où une nombreuse population trouve aujourd'hui dans l'agriculture et dans la pêche des ressources autrefois ignorées (1). Récemment encore, un voyageur de retour du département de l'Indre nous disait : « J'ai vu la Brenne et les travaux qui l'ont transformée. M. Blanchetière y a pris une large part et son souvenir est toujours bien vivace là-bas ».

Louis Blanchetière fut rappelé ensuite dans l'Orne comme conducteur principal dans le corps des Ponts et Chaussées (2). Il y remplit les fonctions d'ingénieur d'arrondissement pendant que M. H. de La Tournerie dirigeait la construction du chemin de fer de Domfront à Laval (3).

Il allait bientôt être titularisé, lorsqu'en 1865 il abandonna ses fonctions, après s'être allié à l'une des familles les plus distinguées de l'arrondissement de Domfront.

Dès lors, L. Blanchetière se consacre tout entier

(1) Le 8 juin 1861, L. Blanchetière fut délégué par le ministère, afin de remplir une *mission spéciale au service hydraulique de l'Indre, pour les inondations du Midi et l'assainissement de la Brenne*.

(2) L. Blanchetière, dès que les opérations furent terminées, rentra à Domfront, sur sa demande, le 6 août 1862.

(3) Dans un rapport de M. H. de La Tonnerie, daté de 1864, rapport que nous avons entre les mains, l'ingénieur s'exprime en ces termes : « M. Blanchetière occupe dans l'arrondissement un poste élevé et très important. Placé immédiatement sous nos ordres, il fait en quelque sorte fonction d'ingénieur ordinaire, et c'est grâce à son concours, aussi éclairé que dévoué que nous avons pu conserver le service ordinaire ».

à l'archéologie. Il commence à raconter « notre « vieille ville de Domfront, les ruines de son châ- « teau, ses rues tortueuses, ses rochers escarpés, « les campagnes d'alentour, les vestiges des an- « ciennes gentilhommières, si nombreuses autre- « fois, si rares aujourd'hui, qui dressent les toits « pointus de leurs tourelles féodales tout au bout « des avenues séculaires de hêtre, de chêne ou de « châtaignier (1) ».

Parfois, il entreprend de lointains voyages d'où il rapporte des observations savantes et variées ; il visite successivement les diverses régions de la France, l'Italie, la Suisse, le Tyrol, la Hollande, l'Angleterre.

Comme écrivain, Louis Blanchetière a conquis l'une des premières places dans cette pléiade des historiens normands que suscita l'initiative féconde de M. de Caumont.

Le Recueil des Antiquaires de Normandie, le Bulletin monumental, le Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne reçurent de lui de précieuses communications. Mais ses préférences furent toujours pour l'Annuaire Normand, publié par l'Association Normande dont il était l'un des inspecteurs et dont il enrichit le bulletin de nombreux mémoires et de remarquables rapports (2).

(1) Alb. Christophle : *Discours prononcé sur la tombe de L. Blanchetière.*

(2) L. Blanchetière faisait partie des Sociétés suivantes :

Société des Antiquaires de Normandie (5 décembre 1853) ;

Société des Beaux-Arts de Caen (5 décembre 1853), membre fondateur ;

Des landes sauvages de la Brenne, des ruines à peine exhumées de Pompéï, des cités industrieuses de la Hollande (1), il rapporte des notes et des croquis d'où il tirera des travaux intéressants. Dans les pages de son *Voyage en Italie*, il décrit « Naples et son beau ciel, ses maisons aux reflets dorés, son golfe bleu, sa population remuante, ses temples, ses musées »; Caserte, les Versailles des rois napolitains; Florence, le marbre d'Arnolfo, la basilique et son beau campanile.

En Normandie, il fouille nos Archives, il refait l'histoire des ruines romaines à demi ensevelies dans la terre. Cuvier d'un autre genre, d'un pan de donjon il reconstitue un château féodal tout entier, en ordonne les salles, en restitue la chapelle, en découvre les casemates, en évoque les souvenirs (2).

Il aborde avec la même facilité les sujets les plus divers : agriculture, géologie, zoologie pratique, archéologie préhistorique, archéologie monumentale, histoire des donjons, histoire de la Normandie, voyages, beaux-arts, etc.

Les quatre ouvrages les plus importants : *Magloire*

Association Normande (19 décembre 1852);
Société française d'Archéologie;
Institut des Provinces de France (22 mars 1866);
Société Historique et Archéologique de l'Orne (fondateur);
Société protectrice des animaux, etc.

(1) L. Blanchetière fut délégué en 1861 par l'Institut des provinces pour représenter cette société au Congrès international de géographie, qui se tenait à Anvers du 14 au 22 août 1871.

(2) L. Blanchetière fut nommé membre de la *Commission pour la conservation des monuments historiques* le 26 décembre 1848.

Itam, *Les Pierres tombales de Notre-Dame-sur-l'Eau*, *Le Château féodal de Domfront*, *Essai de topographie*, suffiraient à eux seuls à établir la renommée d'un auteur. Ils montrent la diversité de ses recherches, l'étendue de ses connaissances, les qualités de l'écrivain.

Nous passerons légèrement sur *Magloire Itam*, récit dramatique qui touche à l'histoire politique de notre temps, pour arriver à des travaux qui se rattachent plus directement à notre province.

La monographie des *Pierres tombales de N.-D.-sur-l'Eau* est la réparation touchante de cet acte d'inqualifiable vandalisme, qui fut la mutilation par quelques ingénieurs trop utilitaires de l'un des plus purs spécimens de l'architecture romane en Basse-Normandie. Pour éviter une courbe ou une ligne brisée, on abattit une partie de l'église afin d'y faire passer la route! Les colonnettes de granit servirent sans doute à l'empierrement du chemin; les pierres tombales, qui avaient abrité durant plusieurs siècles les morts les plus illustres du Passais, servirent au pavage de la chapelle du Collège. « Ce fut un pavage historique! » disait Louis Blanchetière avec indignation. Il résolut alors de réparer l'outrage de ses collègues. Penché sur les dalles, il déchiffra les inscriptions à demi effacées que l'artiste avait gravées sur les tables de granit, il rechercha dans les vieux manoirs croulants les berceaux des familles qu'elles rappelaient, il en copia les blasons, et de tout cela il fit un livre qui constitue l'une des pages les plus curieuses de notre histoire locale.

château féodal de Domfront est l'histoire com-

plète de Domfront qui se confond avec celle de la forteresse. L'auteur, avec un rare talent, nous a restitué la place forte du moyen âge à l'aide du donjon et de quelques vestiges que le temps et les hommes effacent lentement mais sûrement. On le vit longtemps escaladant les ruines enlacées de lierre ou penché sur l'abîme du rocher audacieux, cherchant à surprendre les secrets du vieil architecte de Talvas de Bellesme.

Avec cette habileté qu'il avait acquise dans le service des ponts et chaussées, il traça les plans et les perspectives de la vieille forteresse, ce qui rehausse encore la valeur de l'ouvrage.

L'*Essai sur la topographie* est un ouvrage posthume. M[me] Blanchetière en a recueilli pieusement les matériaux épars et, sur les instances de quelques amis, a bien voulu les faire imprimer. Louis Blanchetière, avec une grande précision et souvent avec beaucoup de poésie, a décrit les accidents si variés et parfois si pittoresques qui donnent aux terrains leurs formes et leurs reliefs. « L'écrivain, l'historien, « le romancier, dit l'auteur, ne peuvent exposer « leurs pensées avec précision s'ils ne possèdent les « notions qui font saisir la physionomie d'un site, « les reliefs qui le caractérisent, le fleuve qui « l'arrose. Ne faut-il pas d'ailleurs connaître en dé« tail le monde que la Providence nous a départi, « le séjour que nous habitons, que le soleil éclaire « et féconde, le champ qui nous nourrit, la fontaine « qui nous désaltère (1). »

Celui qui s'était fait l'historien du vieux Domfront

(1) L. Blanchetière : *Essai sur la topographie*.



et qui racontait ses monuments ne devait pas rester indifférent à ses destinées. Dès 1852, il proposait au congrès de l'Association Normande, qui tenait ses assises à Domfront, le rachat des jardins qui encombraient les abords du donjon et rendaient sa base inaccessible. Son vœu, accueilli avec une grande faveur, fut appuyé par M. de Caumont et M. Christophle père, alors maire de Domfront, et c'est certainement à l'initiative de ces trois hommes que l'on doit cette magnifique promenade et ce jardin public dans l'un des plus beaux sites de la Normandie. « Le « poète y trouve de nobles inspirations, le peintre « suit de l'œil les horizons, les perspectives, les « riches couleurs ; l'historien cherche le souvenir des « grandes actions, des vertus qu'il aime, des forfaits « qu'il abhore ; l'archéologue rencontre des œuvres « d'art à étudier, à coordonner ; le philosophe, enfin, « vient interroger les monuments anciens sur la sa- « gesse des temps passés (1) ».

En 1882, Louis Blanchetière fut appelé par l'estime de ses concitoyens à faire partie du Conseil municipal et, quelque temps après, il était choisi comme maire de la ville de Domfront (2). La situation était alors assez tendue; avant son élection, plusieurs démissions s'étaient produites successivement. Il accepta des fonctions qu'en de pareilles circonstances

(1) E. Blanchetière, *Le Château féodal de Domfront*, p. 144.

(2) Élu conseiller municipal le 17 septembre 1882, . L Blanchetière était maire le 2 septembre 1883 et donnait sa démission le 8 février 1887. Après cette démission, il continua à faire rtie de toutes les commissions (hygiène, collège, etc.) de la le.

ceux qui ne sont qu'ambitieux ne recherchent guère.

C'est sous son administration et sur ses instances que la ville de Domfront adopta la lumière électrique pour l'éclairage public. Cette petite ville, qui compte à peine 2,000 habitants agglomérés, a été la troisième cité française éclairée à l'électricité. De brillantes fêtes furent données le 29 aout 1886, au jour de l'inauguration de la nouvelle lumière, et Mme Schalck de La Faverie, la muse généreuse du Val-Nicole, célébra la brillante innovation dans ces vers :

Oh ! certes les siècles futurs
Vous voteront une statue,
Pour qu'à jamais se perpétue
Le souvenir de ce grand jour.
A vous donc paix, fortune, amour !
A vous notre reconnaissance (1).

« Dans son court passage aux affaires de notre « ville, disait M. Christophle, M. Blanchetière a « laissé le renom d'un administrateur habile, dévoué « à ses concitoyens, de relations sûres, d'une âme « droite faisant le bien sans phrases, reconnaissant « envers ceux qui l'aidaient à accomplir sa tâche,

(1) F. Schalck de La Faverie : *Fiat Lux* (Journal de Domfront, sept. 1886). Voir, dans le même journal, *Epistre esbaudissante de noble homme Ernest Pottier sur les estomirantes et fulgurantes merveilles appareües en la ville de Domfront,* faisant l'éloge du « feu d'effect nouveau et surprenant, qu'aulcuns disaient estre devallé du ciel » et produisant « par dessus tout une belle lumière comme qui chascun peut voir ar- h de Bourberouge ».



« digne à tous les points de vue de la considération « publique (1) ».

Cette considération publique qu'il avait tant méritée, Louis Blanchetière en jouissait-il auprès de ses concitoyens?

Nous pouvons l'affimer, et l'on pourrait donner comme témoignage le plus significatif, cette foule nombreuse et recueillie qui, malgré un froid très vif et une épaisse couche de neige, conduisait, le 4 février 1895, au cimetière de Saint-Front, le savant si laborieux, l'administrateur intègre et le meilleur des amis.

Doué des qualités les plus élevées du cœur et de l'esprit, Louis Blanchetière joignait à une dignité parfaite une aménité sans bornes. Chez lui, l'homme privé et l'homme public étaient également dignes d'estime.

Nous terminons en rapportant ces paroles si heureuses de M. Christophle, que M. Le Marquand, président du tribunal civil de Domfront, prononçait en son absence sur la tombe de notre vénéré compatriote: « Nous qui avons été ses amis, nous le pleurerons éternellement. Nous garderons dans notre mémoire cette physionomie bienveillante, ces yeux spirituels où se jouait une malice inoffensive et charmante. Nous garderons le souvenir de cette conversation, animée par une sorte de souffle intérieur qu'il menait sans fracas et sans prétention sur tous les terrains où s'exerçaient son esprit investigateur et son intelligence ouverte à toutes les conceptions (2) ».

(1) A. Christophle, *l. c.*
(2) Id.

Sur M. **Amédée MÉRIEL**, *membre de la Société des Antiquaires de Normandie, inspecteur de l'Association Normande,*

Par M. Abel Leclerc, inspecteur de l'Association Normande.

Le 17 août 1894 s'est éteint, dans un âge encore peu avancé, l'un des hommes les plus connus de notre région, M. Amédée Mériel.

Né à Falaise le 29 mars 1837, M. Mériel n'a pas quitté sa ville natale. Aussi, ne parlerons-nous dans cette courte notice ni de l'homme privé, ni du politique militant, mais sincère et désintéressé. Ce que nous tenons exclusivement à mettre en évidence, ce sont les travaux littéraires et scientifiques de notre concitoyen.

A la fois poète, érudit, historien, M. Mériel a beaucoup écrit. Ses premiers vers datent du collège, il a rimé toute sa vie. Il ne faut pas chercher dans sa poésie de grandes envolées lyriques, c'est une œuvre familière, remplie de nobles sentiments. Certains passages sont gracieux ou touchants, d'autres relevés d'une pointe de malice de très bon aloi.

Les quelques vers suivants, consacrés à son vieux cheval, mort peu de mois avant son maître, à un âge qui est l'extrême vieillesse chez le cheval, permettront d'apprécier sa manière d'écrire :

MOUTON.

Il a bientôt trente ans..., il a conduit mon père,
Par tous lieux et saisons, dans ses courses d'affai



Ma bonne maman même a longtemps profité
De son trot réfléchi, de sa tranquillité !
Il les a vu s'éteindre... et constate le vide,
Ne sentant plus le frein, la croupière et la bride !
Mais enfin, de nouveau reprenant le harnais,
Toujours calme et prudent, quoique dispos et frais,
Aux caprices fréquents de la jeune famille,
Aimable trinité qui folâtre et babille,
En serviteur fidèle il se plie aisément,
Et transporte, de plus, le papa, la maman,
Ma mère vénérée... et de mon voisinage
Quelques lutins choisis par le goût et par l'âge.
De mon antique ville, il connaît les détours,
A souvent sillonné ses charmants alentours,
Ne redoute ni train, ni grêle, ni tonnerre,
Se rit des éléments déchaînés sur la terre...
Mais il a trop souvent peur d'un simple fêtu,
Et se montre à son heure encore un peu têtu.
. . . .
Enfants, n'oubliez pas un long et bon service...
Mouton est un ami, qu'importe un sacrifice !
Lui qui vous a vu naître et qui vous voit grandir...
Je veux qu'à la maison on le laisse mourir.

M. Mériel a également traité, en prose et en vers sous forme de dialogues et de comédies-vaudevilles, quelques sujets de notre histoire locale. Mais ces travaux littéraires ne doivent être considérés que comme un délassement des graves recherches historiques qu'il a continuées pendant près de trente ans sur notre ville et son arrondissement actuel, ainsi que sur les localités qui appartenaient, avant la Révolution, à l'élection de Falaise.

Les documents mis au jour par M. Mériel, sous

forme de plaquettes, opuscules, petits livres de tout format, publications périodiques, etc., sont extrêmement nombreux et quelques-uns ont une réelle valeur. Il n'est pas un point de notre histoire locale que ce modeste chercheur n'ait touché et quelque peu approfondi.

Il est toutefois regrettable que, pressé de mettre au jour le résultat de ses recherches, il n'ait pas toujours mis assez d'ordre dans ses publications ni exercé une critique assez sévère sur la valeur des sources où il a puisé et sur les opinions émises par quelques-uns de ses devanciers.

En adoptant certaines idées, qui nous paraissent erronées, M. Mériel a été guidé par un sentiment de patriotisme local fort louable en soi, mais qui doit être limité, sur le terrain historique, par le souci de la vérité pour tous les faits notoirement acquis, et par celui de la vraisemblance, quand l'opinion émise ne s'étaie pas de documents d'une certitude et d'une précision suffisante. Nous ne pensons pas que son *Histoire du gouvernement de Falaise* de 584 ? à 1108 présente cet indispensable caractère.

Dans le même ordre d'idées, l'habitude qu'il a prise d'appeler, dans ses publications, l'Amante de Robert le Diable *Arlette de Verprey*, ne nous semble pas une heureuse innovation. Rien dans nos annales n'autorise une semblable adjonction au nom de la jolie fille du marchand de cuirs de Falaise.

Quoi qu'il en soit de ces réserves, l'œuvre de M. Mériel n'en n'est pas moins très considérable. Tous ceux qui s'occuperont de notre histoire locale devront en tenir compte. Elle assure

une place honorable parmi les érudits normands de notre époque.

Ce que nous pouvons louer sans aucune restriction, c'est l'extrême urbanité avec laquelle M. Mériel accueillait les touristes et les savants qui viennent, séduits par le site gracieux et les intéressants souvenirs historiques de Falaise, visiter notre ville. Libre de son temps, il le mettait à leur disposition sans compter, et se croyait suffisamment récompensé quand il avait su faire partager à son auditeur un peu de la vive admiration qu'il professait pour sa ville natale.

Nous donnons une liste des ouvrages de M. Mériel, sans nous flatter qu'elle soit complète :

La Lanterne de Falaise, comédie-vaudeville historique en 1 acte, 1re édit., in-8o de 20 pages. St-Amand (Cher), Destenay, 1864; 2e édit., in-16 de 32 pages. Argentan, imprimerie du « Progrès », 1882.

Notice sur le baptême de Guillaume le Conquérant, in-16 de 10 pages. Caen, Buhour, 1867.

La Lanterne de Falaise, publication hebdomadaire en collaboration avec Nigault de Prailauné et Hérault de Séchelles, imprimeurs à Caen. Caen, 1868.

Chronologie des curés depuis le XVe s.

Echos falaisiens, publication historique hebdomadaire, parue du 19 février au 23 avril 1870, en livraisons de 4 pages, in-8o. Caen, Buhour.

Chronologie des tabellions et notaires pour le siège de Falaise, 8 p. in-8o, non numérotées. St-Pierre-sur-Dives, Duchesne fils, 1872.

Notice sur le couvent des Cordeliers de Falaise, 4 p. 8o. Bellême, E. Ginoux, 1876.

Notice sur la commune d'Aubigny, in-8° de 79 p. Bellême. E. Ginoux, 1880.

Élection de Falaise ou circonscription financière de la généralité d'Alençon en 1733. Grenier à sel de Falaise. Doyenné de Falaise en 1789, in-8° de 27 pages. Argentan, imprimerie du « Progrès », 1882.

Sergenterie de Falaise, in-16 de 80 p. Caen, E. Adeline, 1882.

Table des paroisses de la vicomté de Falaise, à partir du XVIe siècle; indication des 15 sergenteries, etc., 12 p. in-8°. Argentan, imprimerie du « Progrès », 1882.

Étude sur l'antiquité de Falaise, in-8° de 20 pages. Bellême, E. Guinoux, 1882 (Reproduction d'articles parus dans les « Échos falaisiens »).

Falaise et les fêtes patriotiques de la Révolution, in-8° de 15 p. Bellême, E. Ginoux, 1882.

La constitution civile du clergé à Falaise, 16 p. in-8°. Argentan, imprimerie du « Progrès », 1882.

Éphémerides, mairie et commune de Falaise de 1782 à 1800, 58 p. in-16. Caen, E. Adeline, 1882.

Canton nord de Falaise. État ecclésiastique des paroisses jusqu'à 1789. Bellême, E. Ginoux, 1882.

Doyenné de Falaise avant 1789, curés, établissements religieux. Argentan, imprimerie du « Progrès », 1882.

Le sergent Goubin, in-16 de 24 p. Bellême, E. Ginoux, 1883.

Armorial et noblesse de l'élection de Falaise, 51 p. in-16. Bellême, E. Ginoux, 1883.

Hommage à la ville de Caen (en vers), 4 p. Argentan, imprimerie du « Progrès », 1883.

Casier nominal du XIe au XVIIe s. Maison de Falaise. Supplément à l'armorial et noblesse. Notes détachées. Bellême, E. Ginoux, 1883.

Mémento de l'arrondissement de Falaise pour 1883. Bellême. E. Ginoux, 1883.



Histoire de l'abbaye royale de St-Jean de Falaise, ordre de Prémontré, 1re édition, 144 p. in-16. Domfront, Liard, s. d.; 2e édition, 216 p. in-16. Alençon, A. Lepage, 1883.

Gouvernement de Falaise de 1590 à 1790, 57 p. in-16. Argentan, imprimerie du « Progrès », 1883.

Gouvernement de Falaise de 1574 à 1590, 25 p. in-16. Alençon, A. Lepage, 1883.

Gouvernement de Falaise de 1515 à 1574, 52 p. in-16. Argentan, imprimerie du « Progrès », 1883.

Étrennes mignonnes de Falaise, divisées en 2 parties: une partie historique entièrement reprise dans d'autres ouvrages, et une partie littéraire occupée par des poésies de l'auteur, 7 vol. petit in-16. Bellême, E. Ginoux, 1884-1890.

Gouvernement de Falaise de 584 à 1108, 98 p. in-16. Falaise, P. Montauzé, 1884.

Notice sur Marie-Élisabéth Joly, au profit du gardien de son tombeau, 4e édition, 8 pages. Bellême, E. Ginoux, 1884.

Notice sur le canton nord de Falaise (en vers), 4 p. Bellême, E. Ginoux, s. d.

Le pèlerinage de Sainte-Anne d'Entremont, 2e édition, 8 pages. Bellême, E. Ginoux, 1886.

Plan de l'abbaye de St-Jean de Falaise, 1 feuille, petit in-plano. Argentan, imprimerie des « Échos de l'Ouest », 1886.

Modernes et contemporains, Madame Raisin, 28 p. petit in-8°. Falaise, Montauzé, 1886.

Bellesme, Notes historiques, in-8° de 122 p. Bellême, E. Ginoux, 1887.

Modernes et contemporains, Charles Rogier?

Histoire de Falaise, Guide falaisien. Bellême, G. Levayer, 495 p. in-8°, 1889.

Histoire de Falaise, antiquité, gouvernement mili-

taire, fortifications (Réunion d'opuscules précédemment parus), 292 p. in-8°. Falaise, Montauzé, 1889.

Histoire de Falaise, Foire de Guibray, Extrait du voyage à Guibray de Bellenger des Fresnaux, avec un tableau des marchandises mises en vente en 1704, 170 p. in-8°. Bellême, Georges Levayer, 1889.

Histoire de Falaise, sergenteries de la vicomté, armorial et noblesse, etc. (Réunion en un volume avec adjonction de quelques documents nouveaux, de plusieurs brochures, parus antérieurement), 490 p. in-8°. Bellême, G. Levayer, 1890.

Histoire de Falaise, Abbayes et maisons hospitalières de la vicomté, etc., 364 p. in-8°. Bellême, Georges Levayer, 1891.

Étrenne mignonne de Falaise, 1er volume 1884 à 1892, in-8° de 574 pages. Bellême, E. Ginoux, s. d.

Étrenne mignonne de Falaise, 2e volume, 1891-94 (Réunion de matériaux destinés aux étrennes annuelles, dont la publication s'arrête à 1890), 414 p. in-8°. Bellême, E. Ginoux, s. d.

Plan de la place forte de Falaise, une feuille in-plano. Argentan, Cagnant, s. d.

Gouvernement de Falaise de 1108 à 1515 ?

M. Mériel a fait paraître aussi deux publications périodiques : *la Muse de l'Ante*, recueil de poésies, commencé en 1868, et l'*Étrenne du père la Violette*, œuvre de propagande politique, publiée annuellement de 1874 à 1879.

Enfin, il est auteur de nombreuses communications en prose et en vers, insérées pour la plupart dans des journaux normands. La bibliographie en serait aujourd'hui difficile à établir. Elle ne présenterait d'ailleurs qu'un faible intérêt, attendu que la plu-

part des sujets traités ont été repris par l'auteur dans ses brochures ou dans ses livres.

Sur M. le **Chanoine NIQUET.**

M. l'abbé Niquet était l'un des membres les plus distingués de la Société des Antiquaires de Normandie et de l'Association Normande. Il appartenait d'ailleurs à la plupart des Sociétés savantes de notre département. Nous devons à ce prêtre modeste et laborieux un souvenir, et nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à l'*Indicateur de Bayeux* les lignes consacrées au regretté défunt par l'un de ses plus intimes amis, M. l'abbé Laballe:

« M. Niquet (Jean-Baptiste-Albert) est né à Carpiquet le 10 mai 1843; il fit ses premières études au petit séminaire de Caen; il suivit plus tard les cours de théologie du séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Ordonné prêtre en 1867, il remplit les fonctions de vicaire à Saint-Jacques de Lisieux. En 1870, il se rendit à Rome; il y passa une année; il s'y fit recevoir docteur en théologie à l'Académie de la Minerve. En 1871, revenu en Normandie, il fut attaché au séminaire de Sommervieu en qualité de professeur d'Écriture sainte; il passa là près de dix années. La chaire ou il enseignait était le rendez-vous aimé des élèves; où trouvait dans son cours une science éclairée, large, sûre.

« En 1877, M. l'abbé Niquet fut nommé curé de llers-Canivet, près Falaise. Sa santé, déjà compro-

mise, eût été bientôt complètement ruinée dans les fatigues du ministère paroissial, si Monseigneur Hugonin n'eût appelé près de lui, à Bayeux, ce prêtre qui se dépensait, non sans profit pour la religion, mais avec une témérité que la flamme sacrée de l'apostolat pouvait seule excuser!... Et M. l'abbé Niquet devint chanoine honoraire, puis chanoine titulaire de notre insigne église cathédrale.

*
* *

« Ce fut un ami du livre. — Les livres étaient pour lui la meilleure compagnie. A plusieurs époques de sa vie, on l'a vu passer de longues heures dans les bibliothèques de la province et de Paris; il était là chez lui; c'était plaisir de le voir, le crayon à la main, prenant des notes, contrôlant ses renseignements; rien qu'une date, qu'il pouvait enfin fixer, suffisait pour le rendre heureux... A Caen, aux Archives départementales, on le regardait comme de la maison; on reconnaissait d'ailleurs en lui un travailleur infatigable, un chercheur qu'aucune déception ne décourageait, un homme scrupuleux au point de ne rien écrire, alors que tous les matériaux étaient réunis, plutôt que de risquer une erreur, un érudit enfin qui, à l'occasion, n'était sa modestie, aurait pu en remontrer aux anciens de la carrière. M. Niquet laisse un travail inachevé mais très précieux sur l'histoire du clergé de Bayeux pendant la Révolution.

*
* *



« Ce fut un prêtre surtout. — Sa vie est un modèle de piété, de régularité, d'édification.

« Nous l'avons entendu dans la chaire de la cathédrale. Sa parole était trop abondante peut-être, trop prolixe même, mais quels accents convaincus ! Comme c'étaient bien là les échos du zèle sacerdotal !...

*
* *

« La maladie a été dure pour M. Niquet. Mais, telle était l'énergie de sa volonté qu'il n'a cessé, jusqu'au dernier moment, de dominer le mal, de compter ses coups et de suivre froidement ses progrès. Il y mettait une certaine ironie : il priait le vénérable prêtre, qui a béni son agonie, de lui lire, dans un livre de médecine, quelques chapitres relatifs à l'affection dont il souffrait, et où, aussitôt, il signalait des erreurs ; deux jours avant sa mort, il corrigeait les épreuves d'une étude *Sur la turberculose,* qui va paraître la semaine prochaine, dans une Revue de Paris... Sa grande foi le mettait au-dessus de la tristesse de sa vie et consolait ses dernières heures ».

M. l'abbé Niquet est mort le 21 octobre 1895. Il était âgé de 52 ans.

Sur M. **BERTOT**.

Le 15 mars 1894 mourait, à Bayeux, un homme de mérite et entouré d'une légitime considération, M. Michel-Auguste Bertot.

M. Bertot, qui avait exercé longtemps les fonctions de pharmacien, avait passé quelque temps à l'École des Chartes, et c'est probablement dans le court séjour qu'il y fit qu'il avait contracté le goût des études historiques et le respect intelligent des monuments admirables qui font la gloire de notre province.

Dès le début et jusqu'à la fin de sa vie, M. Bertot, et ce semble un de ses titres d'honneur, se rangea résolument au nombre de leurs défenseurs. A cet égard, il fit cause commune avec l'un des hommes qui ont le plus aimé la ville de Bayeux et qui ont le mieux défendu ses monuments, M. Georges Villers.

M. Bertot, qui avait dirigé pendant quelque temps, comme président, le Tribunal de commerce de Bayeux, était vice-président de la Chambre de commerce de Caen, président de la Chambre consultative des arts et manufactures, inspecteur des pharmacies du Calvados, officier d'Académie.

Le suffrage de ses concitoyens l'avait appelé à siéger au sein du Conseil municipal.

Il faisait partie de la Société des Antiquaires de Normandie, de l'Association Normande et de beaucoup d'autres Sociétés savantes.

Lorsque la Société pour l'avancement des sciences eut choisi la ville de Caen pour y tenir son Congrès en 1894, M. Bertot fut l'un des vice-présidents élus pour organiser cette importante réunion.

En annonçant la mort de M. Bertot, l'*Indicateur de Bayeux* appréciait en ces termes la carrière du regretté défunt :

« M. Bertot a rempli avec honneur les fonctions

les plus délicates et les plus diverses; l'administration municipale, la Chambre de commerce, les Sociétés savantes, le comptaient parmi leurs membres les plus remarquables et les plus zélés.

« Il avait notamment fait tous ses efforts pour donner une impulsion nouvelle à la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de notre ville, tant en stimulant l'ardeur de ses collègues, qu'en faisant lui-même des communications fort intéressantes; le poids des années l'avait contraint, à son grand regret, à abandonner la présidence de cette Société, qui lui conservera toujours un reconnaissant souvenir ».

M. Bertot était âgé de 75 ans. Le nombreux concours de population qui assistait à ses obsèques et les discours qui furent prononcés sur sa tombe prouvèrent hautement les sentiments d'estime que M. Bertot avait su se concilier dans la ville de Bayeux par son honorabilité, son intelligence, ses habitudes studieuses, la sûreté de ses relations et son amour du bien public.

Sur M. le **docteur PASQUIER,**

Par M. Léon Petit,
Conseiller d'arrondissement, Inspecteur de l'Association Normande.

Les obsèques de M. le docteur Pasquier (1) ont eu lieu le 6 février, en l'église cathédrale d'Évreux, au milieu d'une affluence considérable.

(1) M. le docteur Pasquier (Georges-Charles), né à Paris le 21 janvier 1847, est décédé le 3 février 1896.

En 1866, après de brillantes études, M. Pasquier est entré à

Le deuil était conduit par MM. Louis Pasquier, professeur à l'École de médecine et de pharmacie de Tours, Léon Hay, Alexandre Lemercier et le docteur Moisson, ses cousins.

Les cordons du char étaient tenus par MM. le docteur Guindey, sénateur ; Ducy, maire d'Évreux ; Bellenger, avoué ; Charles Hérissey, imprimeur ; Labbé, ancien conseiller général de l'Eure ; les docteurs Régimbart et Oursel, et Quérité, président de la Société de secours mutuels *l'Ebroïcienne*.

Une grande quantité de couronnes recouvraient

l'École du service de santé militaire de Strasbourg ; il s'y fit remarquer par un grand esprit d'observation et il sut se concilier l'estime de ses professeurs et l'affection de ses camarades.

Sa thèse sur l'amputation tibio-tarsienne, par le procédé de Pirogoff, attira sur lui l'attention. Il entra ensuite comme chirurgien dans les rangs de l'armée.

Pendant la guerre de 1870, il fut attaché comme médecin aux hôpitaux de Metz. En 1876, le docteur Pasquier est venu se fixer à Évreux, où l'on ne tarda pas à apprécier ses rares et éminentes qualités, et on ne saurait rendre trop hommage à son dévouement infatigable, à sa charité inépuisable, à sa générosité pour toutes les misères. Sa mort est un deuil public pour toutes les classes de la société, qui perdent en lui un véritable ami.

Notre savant compatriote, d'un caractère très modeste, se tenait éloigné des fonctions publiques. Il était, depuis l'année 1878, membre de la Société libre d'Agriculture de l'Eure, qui possède dans ses recueils plusieurs travaux dont il est l'auteur (*Notice nécrologique sur M. Boutigny, d'Évreux.* Séance générale du 24 juin 1884. Discours à l'inauguration du buste de Jacques Daviel à la Barre (13 septembre 1891).

L'Association des médecins de l'Eure, dans sa séance générale du 21 juillet 1895, l'avait nommé président, en remplacement du regretté docteur Fortin.



le char et le cercueil; on remarquait, entre autres, la couronne offerte par les médecins d'Évreux.

Parmi les délégations des associations, nous mentionnerons : les religieuses de l'hospice, les sapeurs-pompiers, les Sociétés de secours mutuels *l'Ebroïcienne*, *l'Union des Ouvriers*, et les *Ouvriers de Navarre*.

En tête du cortège se pressait le corps médical : M. le docteur Delorme, médecin principal de l'armée, professeur à l'École du Val-de-Grâce; MM. les docteurs Lerat, Thirard et Veslin, d'Évreux; Bonnamy et Bourbon, chirurgiens militaires; les docteurs Brunet, directeur de l'Asile des aliénés de Navarre, et Vigouroux, médecin-adjoint; les docteurs Taurin, de Louviers; Martin, de Conches; Couraud et Monique, de Damville; Lesueur et Salnelle, de Bernay; Auzoux, de Saint-Aubin d'Écrosville; Desvoisins, de Breteuil; Poussin, du Neubourg; Feugère.

Dans la nombreuse assistance se trouvaient :

MM. le général Marin ;

Cauvain, trésorier-payeur général de l'Eure;

Lamberet, président du Tribunal civil;

Cordier, ingénieur en chef de l'Eure;

Le comte de Boury, conseiller général, vice-président de la Société libre de l'Eure;

Laignel-Lavastine, vice-président du conseil de préfecture de l'Eure;

Le colonel Mercier, du 74e de ligne;

Et la plupart des notabilités de la ville et du département.

L'office des morts a été célébré par M. l'archiprêtre de la cathédrale; le cortège s'est dirigé ensuite vers le cimetière d'Évreux.

Après les dernières prières, M. le docteur Guindey a prononcé les paroles suivantes:

« Mesdames, Messieurs.

« Notre confrère et ami M. le docteur Georges Pasquier a maintes fois recommandé à sa famille, — sans doute par un sentiment d'excessive modestie, — qu'aucun éloge funèbre ne fût prononcé sur sa tombe.

« Quel que soit donc notre grand désir de vous retracer cette existence consacrée tout entière à l'étude, cette vie faite de labeur incessant, de dévouement, de droiture et d'honneur, nous respecterons sa volonté formelle.

« Pourtant, qu'il nous soit permis, au nom de l'Association des médecins de l'Eure, dont il fut le président; au nom des amis qui lui font cortège; au nom de sa clientèle nombreuse, à laquelle il prodigua la meilleure part de son intelligence et de son cœur; au nom des déshérités de la fortune, dont il fut le bienfaiteur ardent, de lui adresser un suprême et chaleureux adieu.

« Vous ne pouvez, cher ami, vous dérober ni à notre estime, ni à notre affection. Vous pouvez nous imposer le silence, vous ne nous imposerez pas l'oubli!

« Adieu, pour toujours, adieu! »

M. le docteur Delorme, par suite du désir exprimé par M. le docteur Pasquier, n'a pas donné lecture

du discours suivant, que sa famille a bien voulu nous communiquer :

« Messieurs,

« C'est au titre d'une vieille amitié que je viens dire un dernier adieu à l'homme excellent, au philanthrope éclairé et modeste que fut le docteur Georges Pasquier.

« Il y a plus de trente ans, en 1866, nous commencions ensemble nos études médicales à l'École du service de santé militaire de Strasbourg, où il était entré dans les premiers rangs d'une promotion nombreuse.

« D'une délicatesse de sentiment, d'une réserve, d'un tact exquis, il cachait une rare énergie sous une douceur et une timidité peu communes; empreinte heureuse qu'avait laissée sur lui l'éducacation d'une mère d'élite.

« Les qualités de son esprit égalaient celles de son cœur. A une intelligence fine et pénétrante, il joignait une grande aptitude au travail, don rare qu'il tenait de son grand-père Boutigny, le savant qu'Évreux n'a pas oublié. Il avait la passion des recherches, l'amour de l'inconnu. Aussi, dans cette grande École où se pressaient plus de trois cents futurs médecins, il ne tarda pas à fixer l'attention, et personne ne doutait qu'un grand avenir ne lui fût réservé. En 1869, il était nommé au concours interne de l'hôpital civil, où il rencontrait des maîtres tels que Sédillot, Bœckel, Tourdes, Stœher.

« La guerre de 1870 interrompit brusquement le

cours de ses études. Pendant cette douloureuse campagne, il se dépensa en efforts et en dévouement : attaché dès le début de la guerre à l'hôpital de Metz, il s'imposa bientôt à ses chefs par son intelligence et sa constante activité : aussi, dans ce grand hôpital, foyer de misère et de contagion, où plusieurs des nôtres trouvèrent la mort, eut-il l'insigne honneur de jouir d'une initiative que sa jeunesse et son grade modeste n'eussent point autorisée en des temps ordinaires. Il ne parlait jamais de cette période de sa vie sans de bien légitimes émotions et sans la satisfaction que laisse l'accomplissement d'un beau et noble devoir.

« C'est à ce moment qu'il imagina l'opération à laquelle son nom reste attaché; et n'est-ce pas la meilleure sanction de l'ingéniosité de notre excellent ami que cette revendication passionnée qu'entreprit mais en vain, contre lui, un des plus illustres chirurgiens de Paris.

« Après avoir passé un an à l'École d'application du Val-de-Grâce, trois ans à l'hôpital de Versailles et dans différents corps de troupe, de doux liens de famille le fixèrent à Évreux ; il abandonnait pour la pratique civile la chirurgie et la médecine d'armée, où il eût sans doute occupé une des premières places.

« Ce qu'il fut à Évreux comme médecin, vous le savez tous : tendre et plein de pitié pour ses malades, toujours sensible à leurs douleurs, possédant un sentiment profond de la dignité médicale, se dépensant sans réserve et sans mesure. Passionné pour la chirurgie et voulant en étendre les bienfaits à



tous ses malades, il assuma, dans des conditions précaires avec une installation insuffisante, une tâche dont le poids écrasant devait lui être funeste.

« Trop actif pour se limiter aux méthodes usuelles, son esprit était sans cesse en éveil, ses lectures journalières, après un labeur physique épuisant, le tenaient en haleine et le renseignaient des premiers sur les progrès de la science. Aucun procédé nouveau ne lui était inconnu, et n'avait-il pas organisé, loin de tout centre et sans guide, un laboratoire de bactériologie où plus d'un de ses collègues vint chercher d'utiles renseignements. N'avait-il pas encore, tant il ménageait peu ses forces, dirigé, d'Évreux, une publication périodique de Polytechnique chirurgicale.

« Des efforts aussi persévérants lui avaient permis d'acquérir vis-à-vis de tous la haute situation morale qu'il méritait. Les malades le réclamaient à l'envi, sa réputation s'étendait bien au-delà des limites de sa ville, et ses confrères du département l'avaient nommé président de l'Association des médecins de l'Eure, rendant ainsi un éclatant hommage à son caractère et à une notoriété si légitimement acquise.

« Sa santé ne put, hélas ! résister à tant de fatigues et de préoccupations morales. Il meurt prématurément, laissant à tous ses malades le souvenir attendri d'un homme de bien, à ses confrères celui d'une belle intelligence et d'une haute valeur professionnelle, à ses amis l'impression ineffaçable d'un [illegible]nd cœur; à ses enfants le précieux héritage de [illegible]me et de l'affection de toute une ville.

« Puissent les unanimes regrets que sa perte a causés apporter quelque atténuation à la douleur qu'éprouvent ses filles, sa digne et courageuse compagne et sa vénérable mère.

« Que notre cher compatriote repose au milieu de ceux qu'il a aimés, entouré de l'affection de sa famille, des prières des pauvres que sa charité a tant de fois soulagés, du souvenir ému de tous ceux qui l'ont connu ! »

Dans le *Bulletin*, publié par la Société centrale de médecine du département du Nord (février 1896), M. le docteur Noquet, président, a inséré la notice suivante :

« C'est à titre de camarade de promotion et de collège de la Société de médecine du Nord que j'ai sollicité l'honneur de rendre un dernier hommage au docteur Georges Pasquier, d'Évreux.

« Tous ceux qui l'ont connu ont été douloureusement frappés par la nouvelle de sa mort ; car nul n'a su inspirer des sympathies plus franches et des amitiés plus solides.

« Dès son entrée à l'école de Strasbourg en 1866, il possédait au plus haut degré l'esprit d'observation et le sens clinique ; ses connaissances étaient déjà si solides et si étendues à cette époque que nous le consultions souvent sur les questions qui nous embarrassaient et que nous l'avions surnommé « Nysten ».

« Dans notre esprit à tous, il était destiné à suivre les traces de Sédillot. Sa thèse sur l'amputation tibio-tarsienne par le procédé de Pirogoff (Paris, 1871)

était de nature à confirmer ces espérances et lui valut d'emblée une notoriété scientifique ; Pasquier précédait Le Fort de quelques années, et l'éminent chirurgien de l'Hôtel-Dieu se fit un plaisir de reconnaître quelques années plus tard la priorité de notre modeste camarade.

« J'ai en la bonne fortune de rencontrer Pasquier à Marseille vers cette époque et de revivre avec lui pendant quelques heures notre heureuse existence de Strasbourg; mais je compris que sa nature méditative et sa santé délicate l'éloignaient de plus en plus de la carrière militaire. Et, en effet, en 1876, il donnait sa démission et venait s'établir à Évreux où il acheva sa carrière, hélas ! trop courte.

« Dans sa nouvelle situation, les occupations multiples de la pratique ne lui firent pas oublier la science ; en 1881, la Société de médecine du Nord le nommait membre correspondant à la suite d'un remarquable rapport de M. le professeur Folet; et ce choix fut heureux, car peu de membres correspondants ont fourni d'aussi intéressants et d'aussi nombreux travaux.

« Les caractéristiques de ses communications étaient la sobriété et l'originalité; ne rien dire de connu et dire juste et vrai, telle semblait être sa préoccupation.

« Il nous envoyait ainsi, en 1881, une observation de favus généralisé, une note sur l'emploi de la teinture de thuya contre les végétations, une observation d'étranglement herniaire suivi de mort, et une note sur une forme capsulaire de la cataracte sénile ; en 1802, une observation d'ictère grave et une

observation de mort par coma diabétique précoce; en 1883, une note sur la glossophytie, une observation de corps étranger du conduit auditif et une observation d'embolie de l'artère centrale de la rétine; en 1884, une observation de fistule biliaire avec issue de nombreux calculs; enfin, en 1889, une note sur l'électrolyse linéaire.

« A cette époqne, la maladie l'arrêta; mais la liste déjà longue de ces travaux, dont beaucoup ont dû nous échapper, montre qu'il avait conservé la tendance encyclopédiste que nous lui connaissions à Strasbourg, tout en inclinant de préférence vers la chirurgie, pour laquelle la nature l'avait si bien doué.

« Pasquier était de ceux qui n'ont pas d'ennemis : esprit fin et réservé, caractère droit et réfléchi, il inspirait autant de respect que de sympathie et notre camarade Delorme, aujourd'hui professeur au Val-de-Grâce, a certainement été l'interprète des sentiments de notre promotion tout entière en lui dédiant sa thèse inaugurable.

« La modestie de Pasquier et son philosophique dédain du succès l'ont éloigné des grandes scènes, où il eût pu occuper une place brillante. Cet éloignement, nous l'avons souvent regretté, mais peut-être à tort, car notre sage ami ne paraissait désirer que l' « aurea mediocritas » et ne pouvait avoir d'autre devise que ce vers du poète latin :

« Odi profanum vulgus et arceo. »

« A peine osons-nous penser à la famille qu'il laisse dans le deuil, car si l'on en juge par la vivacité

des amitiés qu'il s'est acquises, ce deuil doit être cruel; il est cependant une pensée consolante que nous ne pouvons nous empêcher d'adresser à ceux qui l'ont aimé : Pasquier a été compris et apprécié comme il méritait de l'être et son nom ne tombera pas dans l'oubli ».

Sur M. **Alphonse - Vincent ASSE-GOND,** *conservateur honoraire du Musée de Bernay.*

M. Assegond, né à Bernay au mois de novembre 1815, est mort dans cette ville le 26 mars 1895. C'était le dernier représentant dans le pays d'une des plus anciennes et des plus honorables familles de la localité, la famille Assegond-Prétavoine, qui a fourni plusieurs maires à la ville de Bernay et un député au département de l'Eure, M. Germain Prétavoine, qui fit partie de l'Assemblée nationale en 1871.

Modeste et instruit, M. Assegond avait un goût fin et exercé et avait réussi à réunir chez lui de belles séries de faïences rouennaises, bien connues dans le monde des collectionneurs. M. André Pottier, le savant conservateur de la Bibliothèque de Rouen, l'appréciait fort. M. Gustave Gouellain était son intime ami. Il lui dédia même l'une de ses plus curieuses brochures : *La céramique musicale au Trocadéro et ailleurs en 1878.*

Dans l'épître liminaire, comme on disait autrefois, M. Gouellain rappelle avec beaucoup de délicatesse et d'à-propos le jugement porté en 1860 par M. Pot-

tier, le maître des maîtres, sur M. Assegond et sur sa collection.

« Je suis heureux, écrit-il, de trouver ici l'occasion de consigner l'estime que j'ai conçue pour la belle collection de faïences rouennaises rassemblées par M. Assegond, de Bernay, et pour le collectionneur lui-même. Guidé par un goût sûr et distingué, M. Assegond a presque toujours su reconnaître parmi ces faïences, si multiples dans leur diversité, celles qu'un véritable cachet artistique, ou au moins celles qu'une singularité de forme ou d'emploi, rend intéressantes pour servir l'histoire de la fabrication, ou à celle des usages domestiques. On peut se placer à un autre point de vue que lui, envisager ces charmantes œuvres d'art industriel sous un autre aspect, mais on ne saurait être guidé dans le choix des objets d'art d'une collection par un meilleur esprit et réunir une série plus exquise de pièces toujours intéressantes, souvent précieuses, parmi lesquelles on en rencontre un certain nombre qui sont typiques, tout à fait exceptionnelles, et qui resteront l'éternel regret de ceux qui n'ont pas su au moment opportun ou qui n'ont pas osé les conquérir ».

M. Assegond a eu un bonheur insigne, qui n'advint pas toujours aux amateurs les plus passionnés d'objets d'art et de curiosité; il a pu assurer la conservation intégrale de sa collection en en faisant le noyau du musée municipal de Bernay. Pareille bonne fortune était réservée plus tard à M. André Pottier, dont la merveilleuse collection est devenue le Musée céramique de la ville de Rouen.

L'Association Normande n'a point été étrangère à

l'affectation donnée aux belles séries des faïences de M. Assegond.

Ici nous laissons parler M. E.-L. M., l'auteur d'une notice biographique sur M. Assegond :

« Jusqu'en 1860, il n'existait à Bernay ni musée, ni aucun objet d'art appartenant à la ville. L'idée de former un musée à Bernay est née de l'exposition d'antiquités, d'objets d'art et de curiosité qui fut organisée au mois de juillet 1863, à l'occasion du Congrès de l'Association Normande tenu en cette ville.

« Cette exposition, quoique improvisée pour ainsi dire, fut splendide et permit aux savants réunis en congrès et aux nombreux visiteurs d'apprécier les richesses artistiques que renfermait l'arrondissement. De là à désirer fonder dans la ville un musée qui servirait à grouper et à conserver une grande partie des richesses artistiques, exposées dans les familles à tant de causes de dispersion et malheureusement aussi de destruction, il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut franchi grâce à l'impulsion de l'honorable maire de l'époque, M. Focet, et de ses intelligents collaborateurs ».

Moins de deux ans après, M. Assegond, le 1er mai 1865, manifestait l'intention de céder à la ville, sous certaines conditions, sa collection de meubles, de tableaux, de faïences et d'objets d'art. Après estimation de la collection par une commission, dont faisaient partie MM. Pottier et Gouellain, la ville s'empressa d'accepter. Elle servit au donateur une modeste pension viagère et lui conféra le titre de conservateur du musée sans rétribution, et c'est

ainsi que Bernay devint propriétaire d'une collection dont tous les critiques d'art se sont occupés et dont la valeur vénale a toujours été en augmentant.

Dans sa vie, M. Assegond avait eu un grand nombre de rencontres heureuses. Il avait pu se rendre acquéreur de plusieurs pièces céramiques d'une grande beauté et d'une excessive rareté.

On doit, à ce titre, citer de magnifiques plats à décor rayonnant polychrome ; une assiette au décor jaune ocré à rinceaux ; l'assiette à la *Guillotine*, qu'il céda à M. Gouellain, son ami, et sur laquelle celui-ci a publié une intéressante brochure ; l'assiette rarissime à l'effigie du général Bonaparte ; enfin, dans un genre d'objets très différents, recueils manuscrits et autographes, un registre renfermant sous ce titre : *Du printemps à l'hiver*, les poésies d'un modeste régent du collège de Bernay, J.-B. Ratel, auxquelles la Société libre de l'Eure, bien inspirée, a accordé l'hospitalité de ses mémoires.

Sur la tombe de M. Assegond, M. Gouellain a prononcé un discours touchant qui est la plus consciencieuse et la plus exacte des biographies.

En terminant, l'orateur exprimait le vœu que, dans le Musée de Bernay, une inscription rappelât aux visiteurs le nom et les services de M. Assegond. Ce vœu est des plus légitimes, et nous espérons que le maire et les conseillers municipaux de Bernay tiendront à honneur de le réaliser.

Sur M. **Émile CHAUVEL**, *ingénieur civil et manufacturier à Navarre.*

Le 31 mai 1895 avaient lieu, en l'église Saint-Germain de Navarre, les obsèques de M. Émile Chauvel, ingénieur civil, manufacturier, chevalier de la Légion d'honneur, membre du Conseil municipal de Lisieux, ancien président du Tribunal de commerce et de la Chambre de commerce.

Mgr l'Évêque avait voulu présider la cérémonie religieuse et donner l'absoute.

Toutes les notabilités de la ville d'Évreux assistaient aux obsèques. En tête marchaient les enfants des écoles, les religieuses de Navarre, les confréries, les sociétés de secours industriels des usines de Navarre, l'*Ébroïcienne* et l'*Union des ouvriers* d'Évreux précédées de leurs bannières, ainsi que la fanfare de Navarre. Un détachement d'infanterie et de sapeurs-pompiers rendait les honneurs militaires.

Le deuil était conduit par Mme Delaplanche, sa sœur; Paulmier, député du Calvados, son neveu; MM. Chauvel, de Kerbertin, conseiller à la Cour de Cassation; de Chalais père et fils, ses cousins, et Faucher, directeur des usines de Navarre.

Sur la tombe, des discours ont été prononcés par MM. Ducy, maire d'Évreux; Barthou, président de la Société amicale des anciens élèves de l'École centrale; Louis Rey, vice-président de la Société des ingénieurs civils de France.

Du discours de M. le Maire, nous retenons ce passage :

« En réglant ses dernières dispositions, M. Chauvel a fondé deux lits à l'hospice d'Évreux. Cette libéralité ne peut surprendre aucun de ceux qui ont eu l'honneur de le connaître; elle est la confirmation publique de l'affection qu'il avait pour ce petit pays de Navarre où son activité, couronnée de succès, a donné une si vive impulsion aux efforts d'une population laborieuse et créé une enviable et générale aisance. Il a voulu se survivre à lui-même et perpétuer ainsi son ordinaire et bienveillante intervention dans le soulagement des misères imméritées qui peuvent paralyser le travail quotidien ».

A son tour, M. Barthou a rappelé avec émotion le legs fait par le regretté défunt à l'Union amicale des anciens élèves de l'École centrale, dont l'avenir avait toujours été l'une de ses préoccupations.

Le discours de M. Rey, venant le dernier, a résumé en quelques lignes la vie tout entière de M. Chauvel.

« En 1849, a dit l'honorable vice-président, Émile Chauvel s'agrégea à ce noyau d'ingénieurs, les Flochat, les Petiot, les Collin, les Petenceau, qui, prévoyant l'essor considérable que devait prendre notre profession, avait fondé, l'année précédente, la Société des Ingénieurs civils. Il fut l'un des membres de la première heure, s'il ne fut pas l'un des fondateurs. Depuis cette époque, il ne cessa de faire partie de cette société dont les travaux l'intéressaient, et à laquelle il consacra l'une de ses dernières pensées.

« Entré en 1852 comme ingénieur aux usines de MM. Bouillant, Dupont et Cie, qui, installées d'abord à Laigle, furent ensuite transportées à Navarre, il

devint bientôt le gendre de M. Bouillant et le directeur des usines. Peu de temps après, la mort de son beau-père le laissa seul propriétaire et, puissamment et intelligemment aidé par sa femme et par Mme Bouillant, il donna une grande impulsion à son industrie.

« Mme Bouillant, dont la bonté était extrême, s'occupait du bien et du personnel des usines, et ses soins dévoués lui avaient valu d'être appelée « *la mère des ouvriers* ». Mme Chauvel s'occupait de la comptabilité, et notre regretté collègue, allégé des deux grandes préoccupations du personnel et des comptes, donnait tous ses soins à la marche générale de l'entreprise.

« Tous ses efforts furent couronnés de succès et, en 1879, Chauvel fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, couronnement mérité d'une carrière déjà longue et bien remplie.

« Estimé et apprécié de ses concitoyens, ceux-ci le choisirent comme membre, puis comme président du tribunal de commerce d'Évreux. Il remplit, pendant de longues années, ces délicates et difficiles fonctions avec toute l'intelligence et tout le tact qu'elles exigent, et il a laissé de son passage au tribunal consulaire des souvenirs ineffaçables.

« Si notre collègue avait vu son industrie prospérer et la considération s'attacher à son nom, il avait d'autre part payé chèrement la satisfaction qu'il avait dû en éprouver. La mort n'avait pas épargné ceux qui l'entouraient et, faisant le vide autour de lui, lui avait ravi successivement sa belle-mère, sa femme et son fils. Ce dernier périt à l'âge

de 22 ans, dans des circonstances tragiques, au moment où son père pouvait légitimement compter sur lui pour se décharger en partie du fardeau des affaires.

« Toutes ses espérances anéanties, Chauvel continua sa tâche avec courage jusqu'au moment où il est allé rejoindre, dans un monde meilleur, ceux qui lui ont été chers ici-bas, laissant le bel exemple d'une vie toute de travail et de probité.

« Tous ceux qui l'ont connu pleurent sa perte, et je viens apporter, au nom de la Société des ingénieurs civils de France, dont il fut l'un des membres les plus assidus et les plus dévoués, l'hommage qui est dû à un collègue aussi honorable et aussi éminent, et dont le grand cœur était joint à une intelligence supérieure. Puisse cet hommage adoucir les regrets de sa sœur et ceux des membres de sa famille, en montrant que celui qu'ils ont perdu était aimé et justement estimé de ses collègues, qui lui adressent un dernier adieu. »

L'auteur d'un compte-rendu anonyme des obsèques ajoute :

« Les nombreux assistants, après l'audition de ces discours, se sont retirés profondément émus, car la mort de M. Chauvel est un véritable deuil pour ses compatriotes, qui avaient toujours rencontré en lui un industriel de premier ordre, un administrateur dévoué aux intérêts de la ville, un homme du meilleur monde, un caractère sympathique dont la bienveillance, rehaussée par une grande distinction, s'associait dans toutes les circonstances e[illegible] générosité la plus large aux œuvres utiles [illegible] tables ».

Indépendamment de ses legs en faveur de nombreuses institutions, M. Chauvel, qui était administrateur des hospices et président de la fabrique de Saint-Germain de Navarre, a laissé quarante mille francs à la ville d'Évreux pour la fondation de deux lits à l'hospice et cent cinquante mille francs pour aider à la construction d'une église à Navarre.

M. Émile Chauvel était né à Lisieux le 12 mars 1825; il est mort à Paris le 28 mai 1895.

Un hommage à M. **de La Sicotière.**

Nous avons publié dans cet Annuaire une notice nécrologique sur M. de La Sicotière. On s'y est occupé spécialement de l'érudit, de l'historien, de l'archéologue ; peut-être a-t-on laissé trop dans l'ombre l'avocat. C'est cette lacune que M. Guillouard, le continuateur autorisé de M. Demolombe, a heureusement comblée dans un toast qu'il porta à notre regretté confrère, dans un banquet donné en son honneur, alors que, comme directeur, il vint présider à Caen la Société des Antiquaires de Normandie. Le témoignage valait la peine d'être recueilli.

Nous reproduisons ici ce document :

« Il m'a semblé, Monsieur le Directeur, que votre éloge ne serait pas complet si on se bornait à louer en vous le littérateur, l'historien, l'archéologue. s doute, la littérature, l'histoire, l'archéologie s réclament à juste titre, mais le barreau vous

revendique avant tout comme un des siens ; car c'est à lui que vous avez donné la meilleure part de votre vie : pendant quarante années, et jusqu'au jour où les suffrages de vos concitoyens vous ont entraîné dans une voie nouvelle, vous avez été à la tête du barreau d'Alençon, consacrant votre temps et vos veilles à la défense des intérêts civils les plus graves et des causes criminelles les plus ardues.

« Quel renom vous avez acquis à la barre, je puis, mieux que d'autres peut-être, l'attester ; car ce renom a exercé, sans que vous vous en doutiez, une grande influence sur le choix de ma carrière.

« Enfant, je passais une partie de mes vacances dans un de ces villages du Bocage normand, pittoresque et fertile en souvenirs, dont vous avez si bien décrit « la physionomie tour à tour charmante et sauvage » (1). Là, sous le toit hospitalier du curé de Saint-Sauveur de Carrouges, j'entendais sans cesse redire votre nom, la puissance de vos conseils, l'autorité de votre parole.

« Dans mes impressions d'enfant, j'associais à votre nom celui d'un autre avocat bas-normand, cher aux habitants de notre contrée d'Argentan, le nom de Vaudoré, si souvent sur les lèvres de mon père, son ancien camarade au collège de Falaise et son ami de toute la vie, et je me disais : que je voudrais être avocat comme eux !

« Plus tard, à l'École de droit, puis au barreau de Caen, j'ai appris de mes maîtres, des magistrats qui vous ont vu à l'œuvre, que mes impressions

(1) *Les Insurrections normandes*, Préface.



d'enfant étaient exactes, et qu'il était aussi beau que difficile d'être un avocat comme vous.

« *Recte inter homines agere :* C'est la règle que l'un de nos anciens maîtres du barreau écrivait en tête de son traité *Du devoir de l'avocat.* Elle a été votre devise. La dignité de votre vie, la droiture de vos conseils, la fière indépendance de votre parole vous ont conquis rapidement l'estime des magistrats, la sympathie et le respect de vos concitoyens.

« N'avons-nous pas la preuve de l'exactitude de vos paroles dans l'amitié qui vous lie au magistrat éminent, au savant distingué, qui était jadis votre contradicteur aux assises de l'Orne. C'est à l'audience qu'une estime réciproque a commencé à vous unir; l'amour commun des lettres, de notre histoire, de nos traditions, a fait le reste, et voilà pourquoi je puis aujourd'hui unir dans un même témoignage de respectueuse et vive sympathie les deux amis, l'avocat et le magistrat, les deux savants, également passionnés pour le culte du droit, de la science, de la vérité et du bien.

« En songeant à votre vie d'avocat, si dignement remplie, et en pensant aux attaques violentes dont le barreau est aujourd'hui l'objet, je me disais que si nous pouvions tous vous imiter, sinon dans le talent, au moins dans l'amour de l'honnêteté et du bien, nous aurions vite raison de ces attaques ; et je me rappelais, en vous les appliquant, ces paroles par lesquelles un avocat du XVII[e] siècle termine l'exposé des règles morales qui doivent guider l'avocat :

« *Si omnes advocati eâ irregrivate et constantia...*

lites tractarent, non ita male ordo noster apud populum audiret ».

« Oui, comme au XVII[e] siècle, la meilleure manière de répondre aux critiques dirigées contre vous, c'est de nous rapprocher davantage de ce qui doit être la règle de notre conduite et de ce qui a été l'honneur de votre vie : la recherche de la justice, sans peur ni faiblesse, sans intrigue ni compromission.

« Je salue en vous, Monsieur le Directeur, l'un des avocats qui honorent le plus notre barreau normand ; je porte un toast à M[e] de La Sicotière ».

COMPTE

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1895

PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

CHAPITRE PREMIER

RECETTES

En caisse au 31 décembre 1894. . . .	195 fr.	25
Recouvrement des cotisations sur 1894 et années antérieures	2,379	20
Recouvrements sur 1895	1,501	»
Subvention du Gouvernement	2,800	»
Id. du département de la Manche.	1,200	»
Total des recettes. . .	8,075 fr.	45

CHAPITRE II

DÉPENSES

Frais de bureau de la Direction. . . .	60	»
Id. du Trésorier	500	»
Traitement du concierge de la salle des séances.	51	65
Abonnement à la *Gazette des Campagnes*	6	»
Cotisation à la Société des Agriculteurs de France	20	»
A reporter. . .	637 fr.	65

	Report. . . .	637 fr.	65
Ports d'annuaires, de programmes, d'affiches, etc.		191	10
Frais de distribution des annuaires. . .		103	65
Congrès de Carentan	Primes en espèces	2,620	»
	Coupe d'argent	180	»
	Médailles	571	75
	Indemnité à M. le Directeur pour l'organisation du Congrès	300	»
	Impressions relatives au Congrès	253	40
	Frais divers	182	65
Impression de l'annuaire et diverses . .		2,746	60
	Total des dépenses. . .	7,786 fr.	80

BALANCE

Recettes	8,075 fr.	45
Dépenses.	7,786	80
En caisse au 31 décembre 1895. . .	288 fr.	65

Certifié conforme aux écritures :

Caen, le 31 décembre 1895.

Le Trésorier,

P. BATAILLE.

TABLE DES MATIÈRES

Statuts de l'Association. v

Liste générale des Membres IX

SESSION TENUE A CARENTAN EN 1895

1re JOURNÉE, MERCREDI 7 AOUT

Réception des Membres du Congrès; — Séance d'ouverture 1

Enquête agricole. 6

2e JOURNÉE, JEUDI 8 AOUT

Enquête scientifique. 23

5e JOURNÉE, DIMANCHE 11 AOUT . . . 45

Distribution des récompenses 51

Banquet. 60

Toast de M. de Beaurepaire.

NOTICES DIVERSES

Matériaux pour servir à la faune des vertébrés du département de l'Orne, par M. l'abbé A.-L. Letacq . . 67

Phosphates d'os fossiles de Normandie. Gisement de Brévands, Carentan (Manche). — Rapport par M. Le Borgne 131

Corporations, charités et confréries de la ville et du canton de Carentan, par M. A. Desprairies 137

La complainte judiciaire en Normandie 145

Le Congrès de Carentan et les excursions. — Lettre d'un Indépendant 171

Inventaire des monuments mégalithiques du département de la Manche, par M. Léon Coutil 195

Addition au compte-rendu du banquet 227

NOUVELLES DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS

La question de l'écrémage. — La plantation des pommes de terre. — Un ennemi du chou. — Gesse vivace des bois améliorée de Wagner (*Latyrus Sylvestris Wagneri*). — Les nouveaux fourrages : le trèfle de Pannonie. — La législation sur les ventes d'animaux. — Engrais chimiques. — L'ensilage des betteraves. — Boiterie des vaches. — Les cidres qui se tuent. — L'engraissement des volailles. — Le canard. — Le topinambour. — L'engraissement des prairies. — Arbres fruitiers. — Le nitrate de soude. — Les cousins 231

Une conférence sur le cidre, par M. le comte de Marsy. 267

Une circulaire de M. Méline 275

Le progrès en horticulture 279

A propos de pommes. 283

A propos des Salons. 286

Assises de Caumont, à Rouen 295

Gustave Le Vavasseur 298

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Sur M. Jules Simon 308
Sur M. Ernest Le Borgne 316
Sur M. le marquis de Verdun, par un membre de l'Association 319
Sur M. Auguste Lenoir 322
Sur M. Niobey 325
Sur M. Louis Blanchetière, par M. Auguste Chevalier. . 332
Sur M. Amédée Mériel, par M. Abel Leclerc 342
Sur M. le chanoine Niquet. 349
Sur M. Bertot 351
Sur M. le docteur Pasquier, par M. Léon Petit. 353
Sur M. Alphonse-Vincent Assegond 363
Sur M. Émile Chauvel 367
Un hommage à M. de La Sicotière 371

Compte des recettes et dépenses de l'Association Normande en 1895. 375

L'Imprimeur-gérant, H. DELESQUES.